

Objet de la délibération

**COMMUNE DE CAUDAN - BILAN DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A
LA CREATION DE LA ZAC DE KERPONT EST
A CAUDAN**

N° DEL-2024-0088

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du
26 mars 2024**

Suite à la convocation du 18 mars 2024, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Marie-Françoise CERES, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Guy GASAN, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Patrick LE GUENNEC, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Gaelle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Estelle MORIO, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Laurent TONNERRE, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON, Fabien AUDARD, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cecile BESNARD donne pouvoir à Stephane DANIEL, Maryvonne LE GREVES donne pouvoir à Morgane CHRISTIEN, Florence LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Celine OLIVIER donne pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Michel TOULMINET donne pouvoir à Guy GASAN, Claudine TRONCHON donne pouvoir à Fabrice VELY

Absentes :

Aurélié MARTORELL, Solene PERON

Fanny GRALL et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.

COMMUNE DE CAUDAN - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PR ZAC DE KERPONT EST A CAUDAN

Les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC de « Kerpont-Est » ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2018 permettant à Lorient Agglomération d'organiser de nombreux échanges et débats citoyens à travers :

1. L'organisation de réunions publiques

Deux réunions publiques de présentation de l'avancement des réflexions sur l'aménagement de la ZAC ont été l'occasion d'échanges et de débats avec les acteurs concernés par le projet (habitants, entrepreneurs, associations locales, etc.). Elles ont eu lieu le 19 septembre et le 18 octobre 2023 en Mairie de Caudan et se sont organisées selon un déroulement comparable : mot d'accueil des élus, temps de présentation par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération, temps de questions-réponses. Pour chaque réunion publique a été formalisée une restitution synthétique des échanges.

Plusieurs temps de présence sur le terrain ont été organisés pour aller à la rencontre des habitants du Poux et de la Montagne du Salut, les inviter à participer, les informer sur les évolutions du projet et recueillir leurs avis. Ces actions sont intervenues en amont et en aval des réunions publiques de concertation afin de recenser les avis de chacun. Elles ont principalement pris quatre formes :

- Des entretiens sur site avec les habitants du hameau du Poux ;
- Une réunion spécifique avec les habitants du hameau du Poux le mardi 18 juillet 2023 de 18h00 à 19h30 en Mairie de Caudan ;
- Deux points d'information avec les habitants de la Montagne du Salut et de Keryhuet, le mercredi 20 et le jeudi 28 décembre 2023 de 16h00 à 19h00 en Mairie de Caudan ;
- Une réunion de restitution à destination des riverains (habitants du Poux, de Keryhuet et de la Montagne du Salut) le 20 février 2024 de 17h00 à 20h00, Espace Rostand à Caudan.

2. La mise en place d'expositions et la mise à disposition de registres

Une exposition sous forme de panneaux a été présentée en Mairie de Caudan, de Lanester ainsi qu'au siège de Lorient Agglomération à Lorient du 19 septembre au 18 octobre 2023. Un registre électronique permettant le recueil des avis et observations a été mis à la disposition du public à proximité de chacun des lieux d'exposition. Lors des réunions publiques et dans les annonces officielles, l'existence des expositions et des registres en ligne a été rappelée. 146 observations ont été déposées durant les quatre semaines.

3. L'information aux Conseils Municipaux

- L'information au Conseil municipal de Caudan a eu lieu le 28 septembre 2023. Le Conseil municipal a voté favorablement le projet ZAC de Kerpont-Est ;
- L'information au Conseil municipal de Lanester a eu lieu le 14 décembre 2023. Le Conseil municipal de Lanester a pris connaissance de cette information sans procéder à un vote ;

Un dossier complet de présentation du projet a été diffusé à ces occasions.

4. Les articles dans les publications

Des articles sont régulièrement parus dans des publications de Lorient Agglomération, des communes de Caudan et Lanester et sur leurs sites internet respectifs. Un avis et des articles de presse (Télégramme

et Ouest France) ont annoncé l'organisation des réunions publiques électroniques.

Synthèse de la concertation

En synthèse, les habitants, les riverains, les associations, les usagers et les entrepreneurs se sont fortement mobilisés autour des enjeux relatifs à la création de la ZAC de Kerpont-Est.

La mise en œuvre de la concertation préalable dont les modalités initiales ont été respectées et même élargies, a permis à chacun de s'exprimer, de s'approprier les enjeux du projet et de faire valoir ses arguments.

Lorient Agglomération a pu ainsi recueillir de nombreux avis et suggestions, analysés et synthétisés par thématiques dans le document annexé à la présente délibération :

1. Aménagement et développement économique

Les échanges ont notamment porté sur les typologies d'entreprises et les critères de choix qui encadreront leurs implantations vis-à-vis des possibles nuisances, densités, activités nocturnes. Le besoin de renforcer ou de créer des massifs végétalisés a été exprimé à différentes reprises pour limiter les co-visibilités et assurer une certaine distance entre lieux d'habitation et entreprises. Le plan masse a été adapté dans ce sens, tout comme il l'a été pour tenir compte de diverses demandes visant à intégrer et sécuriser des déplacements doux au sein et en marge des secteurs à aménager.

2. Consommation d'espaces et ZAN

Les échanges ont notamment porté sur la consommation d'espaces naturels et agricoles dans le contexte de la loi « Zéro Artificialisation Nette », le recyclage des friches industrielles et la densification des zones économiques.

3. Circulation et déplacement

Les échanges ont notamment porté sur les accès des hameaux du Poux et de la Montagne du Salut ainsi que leurs sécurisations, les futurs accès routiers de la ZAC et l'aire de covoiturage.

4. Environnement et biodiversité

Les échanges ont notamment porté sur l'incidence environnementale, la place de la biodiversité et des habitats de la faune et de flore, les nuisances et les risques.

Ces nombreuses discussions et contributions ont permis d'enrichir le projet et de faire ressortir que le projet de ZAC de Kerpont-Est est :

- Fortement attendu par les acteurs économiques au sens large et en particulier pour certains secteurs d'activité comme ceux de la logistique ;
- Complémentaire avec les actions menées par Lorient Agglomération pour densifier les tissus économiques existants : Cellule de Recyclage des Fonciers Economiques, accompagnement des entreprises dans la verticalisation de leurs locaux ;
- Compatible avec les objectifs locaux de la Loi ZAN : le projet de Kerpont-Est est un projet qui a été envisagé il y a plus de 10 ans. Il est identifié dans le Scot et dans le Schéma Directeur des zones d'activités économiques de Lorient Agglomération. Sa phase 2 est abandonnée afin de tenir compte des objectifs de consommation foncière ;

- Intégrateur d'enjeux écologiques. Dans le cadre de l'évaluation, une procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sera spécifiquement menée après que le bilan de la concertation préalable aura été tiré.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.311-1, L.300-1, L.311-1,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2015 déclarant d'intérêt communautaire la création du parc d'activités de Kerpont-Est sur les communes de Caudan et Lanester,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 octobre 2018 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Développement et attractivité du territoire,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable mise en œuvre dans le cadre de la création de la ZAC de Kerpont-Est, conformément aux articles L.103-2 à 5 du Code de l'urbanisme.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 056-200042174-20240326-DEL_202488-DE



Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan

Délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 26 mars 2024





Table des matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE | 4 |
| 1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT POURSUIVIS | 5 |
| 1.1 DELIBERATION DU 16 OCTOBRE 2018 | 5 |
| 2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION | 7 |
| 2.1 MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE | 7 |
| 2.2 CALENDRIER DE LA CONCERTATION PREALABLE | 8 |
| 2.3 DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE | 9 |
| 2.4 LES ACTIONS DE CONCERTATION REALISEES | 9 |
| 2.4.1 REUNION AVEC LES HABITANTS DES HAMEAUX DU POUX, POINT D'INFORMATION AVEC LES HABITANTS DE LA MONTAGNE DU SALUT ET ACTIONS DE PROXIMITE | 9 |
| 2.4.2 LES REUNIONS PUBLIQUES | 10 |
| 2.4.3 LES INFORMATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX | 12 |
| 2.4.4 EXPOSITIONS ET REGISTRE NUMERIQUE | 12 |
| 2.4.5 LES PUBLICATIONS PRESSE ET SITES INTERNET | 13 |
| 3. SYNTHESE DE LA CONCERTATION | 16 |
| 3.1 Thème 1 : aménagement et développement économique | 16 |
| 3.2 Thème 2 : Consommation d'espace et ZAN | 18 |
| 3.3 Thème 3 : Circulation et déplacements. | 19 |
| 3.4 Thème 4 : Environnement et biodiversité. | 21 |
| ACRONYMES | 24 |
| LISTE DES ANNEXES | 25 |

INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le code de l'urbanisme (L. 103-2 et L. 103-3), définit le cadre dans lequel une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées doit être organisée pendant toute la durée d'élaboration des projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et/ou de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La délibération du 16 octobre 2018¹, approuvée lors du Conseil Communautaire, a initié cette concertation en définissant les objectifs du projet et des modalités de concertation pour le projet de ZAC du parc d'activités communautaire de Kerpont-Est à Caudan.

A l'issue de la procédure, le bilan de la concertation doit être approuvé par une délibération du Conseil Communautaire afin d'enclencher la procédure de création de ZAC.

Considérant le périmètre d'aménagement, les objectifs du projet et les modalités de la concertation réglementaire du 16 octobre 2018, le présent bilan énumère les grands enseignements de la phase de concertation préalable conduite entre juillet 2023 et décembre 2023. Il retrace le déroulement des actions de concertation préalable puis restitue la synthèse des observations, attentes, propositions et souhaits formulés par les participants ainsi que leur éventuelle prise en compte dans le projet d'aménagement.

¹ Annexe 1 : Délibération du 16 octobre 2018 – Caudan, Lanester : projet de création de ZAC – Parc d'activités communautaire de Kerpont-Est – Objectifs de l'opération et lancement de la procédure de concertation.

1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT POURSUIVIS

1.1 DELIBERATION DU 16 OCTOBRE 2018

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération a approuvé les objectifs poursuivis en vue de la création d'une ZAC sur le secteur de Kerpont-Est à Caudan, à savoir :

- Affirmer le rôle dynamique de l'agglomération pour l'attractivité économique et environnementale du territoire en développant sur le site une offre globale diversifiée et de qualité ;
- Répondre aux besoins recensés et permettent l'accueil d'entreprises aux besoins diversifiés (emprise foncière, visibilité etc.) du type « entreprises polarisées », « entreprises spacivores » et d'activités innovantes et performantes ;
- Réalisation d'une opération exemplaire en termes de développement durable et d'aménagement (densité, optimisation foncière) qualité de l'espace public, gestion des ressources, ... ;
- Permettre une approche de l'aménagement et une insertion dans le site qui soient respectueuses de l'environnement (préconisations type Qualiparc par exemple) et compatibles avec les documents d'urbanisme (rupture d'urbanisation, eaux pluviales, intégration paysagère, etc.) ;
- Répondre aux nombreux enjeux qui sont associés à ce secteur : environnement, agriculture, accessibilité routière/modes doux, riverains ;
- Proposer sur ce site structurant, porte d'entrée Sud-Est de l'agglomération, un schéma d'orientations spatiales qui soit partagé et concerté, et au phasage opérationnel cohérent (foncier, besoins d'implantation, etc.).

Ces objectifs découlent de la déclaration d'intérêt communautaire et des ambitions du projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est énoncés dans la délibération du 3 février 2015², et rappelés ci-après :

- « En juillet 2011, suite à une étude globale réalisée par Audelor, Lorient Agglomération a approuvé son Schéma Directeur des Zones d'Activités (SDZA) afin d'anticiper les besoins en foncier à vocation économique. Ce document a identifié la nécessité de poursuivre des études préalables en vue d'une extension du secteur de Kerpont-Est, à cheval entre Caudan et Lanester.
- Le Pôle d'activités de Kerpont dynamique et varié (commerces, artisanat, industries) constitue un véritable atout pour la vie économique des communes de Caudan et de Lanester mais aussi pour l'ensemble du Pays de Lorient. Parc d'activités le plus important de l'agglomération, il représente 16% des emplois salariés privés du pays de Lorient.
- Son extension possible concerne deux sites prioritaires, celui de Lezevorc'h d'environ 15 hectares au Nord de la RN 165 et celui de Kerloïc au Sud de la RN 165 d'environ 20 hectares,

² Annexe 2 : Délibération du 3 février 2015 – Communes de Caudan et de Lanester – Intérêt communautaire du Parc d'Activités de Kerpont-Est.

ainsi que les secteurs de Kerbaudrec et du Poux sur environ 40 hectares. Cette entité sera dénommée provisoirement Kerpont-Est.

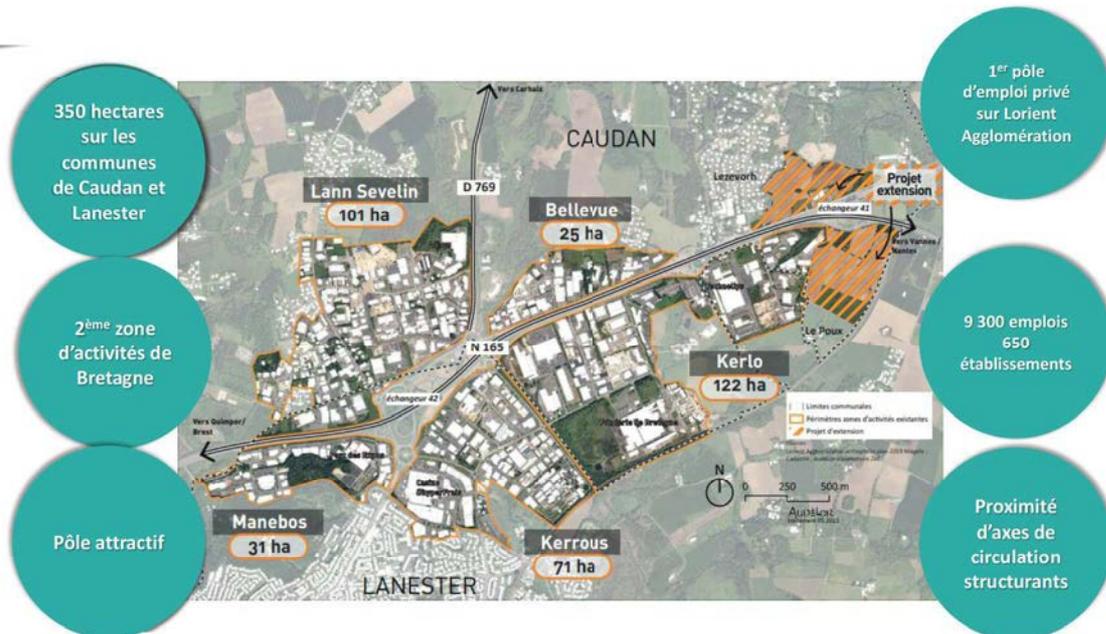
- Si l'intérêt économique de cette extension, confirmé par les représentants du monde économique au premier rang desquels se positionne l'association des industriels de Kerpont, ne pose pas de question, il est néanmoins apparu nécessaire de remettre cette extension dans une perspective globale en intégrant diverses problématiques.
- C'est dans ce cadre qu'Audelor a été missionnée pour animer un groupe de travail pluridisciplinaire associant les communes de Caudan et Lanester ainsi que les services de Lorient Agglomération et plus ponctuellement des partenaires tels que le Conseil Général du Morbihan, la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat. Cette démarche a débouché sur la remise d'une étude présentant les orientations d'aménagement souhaitables sur ce secteur en tenant compte des dimensions paysagères, agricole, de desserte et de cohabitation avec l'existant. Elle a également permis de traiter des questions de compatibilité avec les documents d'urbanisme applicables et de lister les études restant à mener à bien pour conforter la faisabilité du projet.
- C'est sur cette base et à la demande renouvelée des communes de Caudan et Lanester qu'il est aujourd'hui nécessaire pour poursuivre le processus ainsi engagé de déclarer d'intérêt communautaire la création du parc d'activités de Kerpont-Est qui se justifie à double titre : d'une part, car ce positionnement stratégique à l'Est constitue une opportunité foncière primordiale pour permettre une réponse optimisée aux besoins recensés sur le territoire et d'autre part, car il va contribuer à apporter la réponse global en foncier économique dont notre territoire a besoin. Cette démarche a également permis de définir un zonage adapté dans la révision du PLU de la commune de Caudan qui a été approuvé début 2014.
- Cette délibération sera le point de départ du lancement des études pré-opérationnelles par Lorient Agglomération ainsi que des premières approches en termes de négociations foncières. Les études seront réalisées en visant le respect des standards Qualiparc. »

Outre l'intérêt communautaire développé, la délibération a arrêté le périmètre de l'opération. Il concerne :

- La phase 1 : le **secteur à aménager en priorité** localisé sur Lezevorc'h/Kerloic (Cf. carte ci-dessous).
- La phase 2 : le **secteur à aménager à plus long terme** localisé sur Kebaudrec/Le Poux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'enveloppe de consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) est limitée.

En conséquence, le périmètre de la ZAC de Kerpont-Est concernera la phase 1, localisé uniquement sur la commune de Caudan.



Carte 1 : Périmètre phase 1 constituant le périmètre de la concertation préalable.

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

2.1 MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération a approuvé les modalités de la concertation qui suivent, en vue de la création d'une ZAC sur le secteur de Kerpont-Est à Caudan :

- Informations des Conseils Municipaux de Caudan et Lanester ;
- Réunions publiques de présentation de l'avancement des réflexions sur l'aménagement de la zone d'activités, qui seront l'occasion d'échanges et de débats avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet ;
- Des expositions sous forme de panneaux dans les mairies de Caudan et Lanester accompagnées d'un registre permettant le recueil des avis et observations ;
- Des articles dans les publications de Lorient Agglomération et des communes de Caudan et Lanester ainsi que sur les sites internet des deux collectivités.

Le lieu et la date des réunions publiques ainsi que l'adresse du registre électronique dédié au projet permettant au public de poster des observations et des propositions, ont été insérés dans un quotidien local et par affichage sur les sites internet des communes concernées et de Lorient Agglomération.

L'intégralité des échanges avec le public lors des événements de concertation et par voie dématérialisée a été synthétisé dans le bilan de la concertation qui sera arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération. **Le bilan de la concertation s'adresse à tous, il sera notamment disponible sur le site internet de Lorient Agglomération.**

2.3 DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE

Le dispositif de concertation, ouvert à la participation du plus grand nombre, a permis d'associer les habitants et usagers des secteurs de Lezevorc'h et Kerloïc qui ont pu prendre connaissance des différentes versions du projet d'aménagement et s'exprimer sur les grandes orientations. Les élus, la mission PAE de Lorient Agglomération, Audélor et les prestataires (assistances à maîtrise d'ouvrage, bureau d'études environnemental...) ont participé aux événements publics de concertation et ont apporté de nombreux éclairages sur le projet.

En application des modalités prévues par la délibération du 3 février 2015, la concertation préalable a été organisée de juillet à décembre 2023. Pendant toute la durée de la concertation, des réunions ont permis aux participants de s'informer sur le projet, de poser leurs questions et/ou de formuler leurs avis via le registre électronique.

La synthèse des observations formulées lors de la mise à disposition du registre électronique fait l'objet de la troisième partie de ce bilan.

2.4 LES ACTIONS DE CONCERTATION REALISEES

2.4.1 REUNION AVEC LES HABITANTS DES HAMEAUX DU POUX, POINT D'INFORMATION AVEC LES HABITANTS DE LA MONTAGNE DU SALUT ET ACTIONS DE PROXIMITE

Plusieurs temps de présence sur le terrain ont été organisés pour aller à la rencontre des habitants du Poux et de la Montagne du Salut, les inviter à participer, les informer sur les évolutions du projet et recueillir leurs avis. Ces actions sont intervenues en amont et en aval des réunions publiques de concertation afin de recenser les avis de chacun. Elles ont principalement pris quatre formes :

- **Des entretiens sur site avec les habitants du hameau du Poux.** Il s'agissait d'échanges informels lors de temps de présence sur le terrain qui n'ont pas donné lieu à des comptes rendus à part entière mais ont alimenté la réflexion sur le projet d'aménagement. Des réponses aux questionnements des habitants du Poux ont été apportées lors de la réunion spécifique au hameau du Poux.
- **Une réunion spécifique avec les habitants du hameau du Poux³.** Les habitants ont reçu une invitation⁴ pour assister à une réunion de présentation⁵ du projet le mardi 18 juillet 2023 à 18h00 en Mairie de Caudan. Une restitution synthétique des échanges a été réalisée par un prestataire⁶.
- **Deux points d'information avec les habitants de la Montagne du Salut⁷.** Les habitants de la Montagne du Salut ont reçu une invitation pour assister à deux points d'information relatifs au projet le mercredi 20 et le jeudi 28 décembre 2023 de 16h00 à 19h00 en Mairie de Caudan. Ces échanges n'ont pas donné lieu à des comptes rendus à part entière mais ont alimenté la

³ Annexe 3 : Feuille d'émargement réunion habitants du Poux.

⁴ Annexe 4 : Invitation envoyées aux habitants du hameau du Poux.

⁵ Annexe 5 : Présentation lors de la réunion avec les habitants du hameau du Poux.

⁶ Annexe 6 : Restitution synthétique des échanges réunion habitants du Poux.

⁷ Annexe 7 : Invitation aux habitants de la Montagne du Salut aux points d'information.

réflexion sur le projet d'aménagement. Des réponses aux questionnements des riverains ont été apportées lors de ces 2 points d'information.

- **Une réunion de restitution à destination des riverains⁸.** Les habitants du Poux et de la Montagne du Salut ont reçu une invitation pour assister à une réunion de présentation et de discussion autour du Schéma Directeur du projet d'extension de la ZA de Kerpont-Est. La réunion a été organisée le 20 février 2024 Salle Speicher de l'espace Rostand à Caudan. Ce fut l'occasion de rendre compte des demandes des riverains qui ont fait l'objet d'adaptation dans le plan masse et d'évoquer celles qui seront étudiées ultérieurement lors de l'étude de Maîtrise d'Œuvre.

2.4.2 LES REUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques ont été organisées. Les élus de Lorient Agglomération, des Mairies de Caudan et Lanester, l'équipe de la Mission PAE de Lorient Agglomération, A3 Paysage (prestataire en charge de l'étude pré-opérationnelle) ainsi qu'Audélor étaient présents aux réunions publiques. Celles-ci se sont organisées selon un déroulement comparable : mot d'accueil des élus, temps de présentation par le prestataire, temps de question-réponses. Pour chaque réunion publique a été formalisée une restitution synthétique des échanges.



Image 1 : Article Ouest France du 20 septembre 2023.

1^{ère} réunion du publique⁹

Le 19 septembre 2023 à 18h30 a eu lieu la première réunion publique. Une présentation¹¹ a été proposée et a permis de d'évoquer les points suivants :

- Les enjeux intercommunaux du développement économique ;
- L'historique du projet ;
- Le processus de concertation ;
- Le diagnostic urbain et paysager ;
- Le diagnostic environnemental ;
- Le diagnostic agricole
- L'évolution du projet ;
- Le scénario d'aménagement.

⁸ Annexe 8 : Invitation aux habitants du Poux et de la Montagne du Salut.

⁹ Annexe 9 : Article de presse Ouest France du 21 septembre 2023.

¹⁰ Annexe 10 : Article de presse Le Télégramme du 20 septembre 2023.

¹¹ Annexe 11 : Power Point de présentation réunion publique du 19 septembre 2023.

La réunion a été organisée dans la salle des fêtes de la Mairie de Caudan et environ 70 personnes y ont participé. Cette réunion a permis de prendre connaissance des avis exprimés par le public et de mener une réflexion sur les possibles adaptations du projet. Le support de présentation était téléchargeable sur le site internet du registre électronique. Un relevé synthétique des échanges a été réalisé¹².



Photo 2 : Réunion publique du 19 septembre 2023.



Photo 2 : Réunion publique du 18 octobre 2023.

2^{ème} réunion publique¹³.

Le 18 octobre 2023 à 18h30, la deuxième réunion publique a permis d'aborder les enjeux intercommunaux du développement économique, de présenter le projet et de revenir sur les aménagements envisagés sur chacun des secteurs. Une présentation a été proposée et a permis d'évoquer les points suivants :

- Les enjeux intercommunaux au regard du ZAN ;
- Les grandes étapes du projet ;
- L'historique du projet : concertation ;
- Le site de Kerpont ;
- Le diagnostic urbain et paysager ;
- Le scénario d'aménagement ;
- Le scénario secteur Lezevorc'h ;
- Le scénario secteur Kerloïc ;
- Les mesures et orientations pour renforcer la qualité du projet ;
- Le calendrier prévisionnel.

La réunion a été organisée dans la salle des fêtes de la Mairie de Caudan et environ 100 personnes y ont participé. Cette réunion a permis de conforter les orientations du projet et de s'accorder sur la nécessité de réaliser des adaptations au plan masse visant à améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie des riverains. Un relevé synthétique des échanges a été réalisé¹⁴.

¹² Annexe 12 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 19 septembre 2023.

¹³ Annexe 13 : Article de presse Ouest France du 20 octobre 2023.

¹⁴ Annexe 14 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 18 octobre 2023.

2.4.3 LES INFORMATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Une information aux Conseils Municipaux de Caudan et Lanester a été réalisée conformément aux modalités de la concertation.

L'information au Conseil Municipal de Caudan a eu lieu le 28 septembre 2023. Une note précisant les objectifs et orientations du projet a été envoyée préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal de Caudan a voté¹⁵ favorablement le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est¹⁶.

L'information au Conseil Municipal de Lanester a eu lieu le 14 décembre 2023. Une note précisant les objectifs et orientations du projet a été envoyée préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal de Lanester a pris connaissance de cette information¹⁷.

2.4.4 EXPOSITIONS ET REGISTRE NUMERIQUE

Trois expositions¹⁸ comprenant six panneaux aux formats A0 et A1 ont été mises en place à l'accueil de la Maison de l'Agglomération, à la salle des fêtes de la Mairie de Caudan et à l'accueil de la Direction de l'Aménagement Urbain et du Développement Economique de la mairie de Lanester du 19 septembre au 18 octobre 2023. Un registre électronique a été mis à la disposition du public à proximité des lieux l'exposition afin de permettre au public de s'exprimer. Lors des réunions publiques et dans les annonces officielles, l'existence des expositions et des registres en ligne a été rappelée à diverses reprises.



Photo 4 : Exposition à la mairie de Lanester.



Photo 4 : Registre électronique à la mairie de Lanester.

¹⁵ Annexe 15 : délibération « Extension du Parc d'Activités de Kerpont – Phase de concertation – Information du Conseil Municipal » du 28 septembre 2023.

¹⁶ Annexe 16 : Article de presse Ouest France du 30 septembre et premier octobre 2023.

¹⁷ Annexe 17 : Information au conseil municipal de Lanester.

¹⁸ Annexe 18 : Panneaux de l'exposition.

Les panneaux de présentation étaient téléchargeables sur le internet du registre électronique¹⁹ qui a permis de recueillir 146 observations écrites²⁰.



Photo 5 : Exposition à la mairie de Caudan.



Photo 6 : Exposition et registre à Lorient Agglomération.

2.4.5 LES PUBLICATIONS PRESSE ET SITES INTERNET

La mise en place des expositions, des registres et les informations relatives aux réunions publiques ont été annoncées par :

- Un communiqué de presse de Lorient Agglomération²¹ ;
- Un avis dans Ouest France publié le 12 septembre 2023²² ;
- Un article dans Le Télégramme le 13 septembre 2023²³ ;
- Un article dans Le Télégramme le septembre 2023²⁴ ;
- Un article sur la page Facebook de la ville de Caudan²⁵ ;
- Le panneau d'information de la ville de Caudan²⁶ ;
- Un article sur le site internet de la ville de Caudan²⁷ ;
- Un article sur le site internet de la ville de Lanester²⁸ ;
- Un article dans le magazine de la ville de Lanester²⁹ ;
- Un article sur le site internet de Lorient Agglomération³⁰ ;
- Un article dans le Journal des Entreprises du 14 septembre 2023³¹ ;

¹⁹ Annexe 19 : Capture registre électronique, documents téléchargeables.

²⁰ Annexe 20 : Les 146 Observations et annexes du registre.

²¹ Annexe 21 : Communiqué de presse Lorient Agglomération.

²² Annexe 22 : Avis Ouest France du 12 septembre 2023.

²³ Annexe 23 : Article Le Télégramme du 13 septembre 2023.

²⁴ Annexe 24 : Article Le Télégramme du 12 septembre 2023.

²⁵ Annexe 25 : Capture d'écran page Facebook de la ville de Caudan.

²⁶ Annexe 26 : Capture d'écran panneau d'information de la ville de Caudan.

²⁷ Annexe 27 : Capture d'écran site internet de la ville de Caudan.

²⁸ Annexe 28 : Capture d'écran site internet de la ville de Lanester.

²⁹ Annexe 29 : Article dans le magazine Reflets de la ville de Lanester de septembre/octobre.

³⁰ Annexe 30 : Capture d'écran site internet de Lorient Agglomération.

³¹ Annexe 31 : Article dans Le Journal des Entreprises du 14 septembre 2023.

Une adresse mail a été mise à la disposition de la population afin qu'elle puisse faire part de toutes les demandes d'informations complémentaires : yfolliardmessaci@agglo-orient.fr

Résumer



Extension DE KERPONT

L'avancement des réflexions sur l'aménagement de la Zone d'Activités de Kerpont-Est sera présenté au public du 19 septembre au 18 octobre.

Porté par Lorient Agglomération, le projet d'extension sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, fera l'objet de deux réunions publiques lors desquelles seront présentées les réflexions en cours sur l'aménagement de la Zone d'Activités. Du 19 septembre au 18 octobre, une exposition ainsi qu'un registre de recueil des avis et observations seront mis à la disposition du public dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de l'Agglomération. Destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles, ce projet définit l'aménagement des parcelles par le maintien d'une trame bocagère.

Réunions publiques d'information (mairie de Caudan)

• 19 septembre, 18h30 : présentation du diagnostic et des enjeux.

• 18 octobre : présentation du schéma d'intention.

Exposition à Lanester, Caudan et Lorient.

Renseignements : yfolliardmessaci@agglo-orient.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES

Les jeudis du CYBER



Le Cyberlan est l'espace public numérique de la Ville de Lanester, gratuit et ouvert à toutes les personnes de plus de 12 ans. Des ordinateurs sont mis à disposition et un animateur multimédia est présent pour répondre à vos questions et vous accompagner si besoin.

Tous les 15 jours, le jeudi de 18h à 20h, le Cyberlan propose un atelier informatique. Différents sujets sont abordés comme l'impression 3D, les réseaux sociaux, l'e-administration, la sécurité sur Internet...

• 14 septembre : Présentation de Pinterest

• 28 septembre : Création d'une affiche avec CANVA

• 12 octobre : Les services en ligne

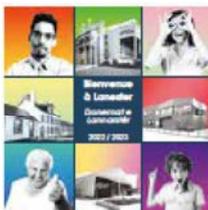
• 26 octobre : Création d'un diaporama avec Powerpoint

Gratuit, durée 2h, 10 places

Sur inscription à cyberlan@ville-lanester.fr,

au 02 97 81 44 34 ou 07 64 38 73 62

Cyberlan : 1, rue Louis Pergaud



BIENVENUE

Le samedi 14 octobre, la Ville de Lanester invite les personnes installées à Lanester depuis septembre 2022 à un accueil convivial. Cette matinée débutera à 9h par une visite guidée de la ville en car puis se poursuivra par une réception à l'Hôtel de ville. Une pochette contenant des offres découvertes sera remise à chaque famille. Inscriptions jusqu'au 11 septembre sur www.lanester.bzh ou en remplissant le formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Renseignements : Service communication au 02 97 76 86 22

HALL D'ACCUEIL

L'expérimentation de la nouvelle configuration du hall de l'Hôtel de Ville annoncée dans notre numéro de juillet-août est reportée.

Article 1 : [site internet de la ville de Lanester](http://site-internet-de-la-ville-de-lanester.fr).

Extension de la Zone d'Activités Économiques de Kerpont à Caudan

Le projet d'extension de la zone de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester. Cette extension est destinée à accueillir des activités artisanales et industrielles. Aucun commerce n'y sera installé.

Reconnu d'importance et d'enjeu régional, le pôle de Kerpont situé à Caudan et Lanester est le parc d'activités le plus important du département du Morbihan. S'étendant sur 350 ha, plus de 650 entreprises y cohabitent, représentant près de 9 300 salariés. Six secteurs d'activités sont représentés : industrie, construction, logistique et transport, commerce, automobile et sécurité-nettoyage.

Son positionnement géographique à l'Est du territoire de Lorient Agglomération, sa connexion directe avec la RN165 et la proximité avec la RD769 situent le pôle économique de Kerpont à 1h30 des grands centres urbains régionaux que sont Nantes, Rennes et Brest mais aussi en lien direct avec le Centre-Bretagne. Il est stratégique pour le territoire.

Ce projet d'extension est inscrit dans les priorités de Lorient Agglomération depuis 2006. Il est en constante évolution. Les diagnostics agricole, environnemental, urbain et paysager, les échanges avec les riverains, les rencontres avec les associations de défense de l'environnement, le dialogue avec les représentants des entreprises ou du milieu agricole mais aussi les évolutions réglementaires ont permis d'adapter et d'améliorer le projet.

À titre d'exemple, plusieurs zones humides ou abritant des espaces protégés seront préservées à la faveur des nombreuses études menées durant ces dernières années. Des espaces de transition pour préserver le cadre de vie des riverains ont été ou seront créés (espaces boisés par exemple). La question des mobilités piétonnes et cyclables est prise en compte, des espaces publics (aires de pique-nique ou de covoiturage, vergers, crèche d'entreprises...) seront aménagés pour améliorer

le fonctionnement de la zone et son intégration dans la trame urbaine et paysagère existante.

Le besoin de foncier économique est très important sur le territoire de Lorient Agglomération. Plusieurs projets d'extension ou de création de zones sur l'ensemble du territoire (Plouay, Bubry, Kerchopine, Guidel, Quéven, Hennebont...) sont menés en parallèle du projet caudanais pour répartir l'offre nouvelle selon les besoins locaux. La densification des zones et l'optimisation des dents creuses menées depuis quelques années sur toutes les zones d'activités permettent de limiter fortement les besoins de consommation de foncier économique.

Néanmoins le projet développé sur Caudan est rendu indispensable pour maintenir l'attractivité du territoire. Son positionnement près des axes de transport, la grande taille des parcelles proposées n'ont pas d'équivalent ailleurs.

Le conseil municipal de Caudan a rendu un avis favorable à ce projet lors de la séance du 28 septembre dernier.



Quartier du Lenn Sec'h : nouvelle phase de commercialisation

La Commune a commencé à commercialiser 28 lots individuels sur la nouvelle phase de développement du quartier du Lenn Sec'h.

Ce quartier est en extension de l'agglomération existante et par conséquent proche des réseaux de transports, des établissements d'enseignement, des services publics, des équipements sportifs, associatifs et des commerces de proximité.

Le cahier des charges et les conditions de la commercialisation ont évolué par rapport aux phases précédentes : règles de construction, durée du processus d'acquisition, conditions de prix...

L'offre de lots est assez large puisque nous avons une quasi-totalité des lots sans mitoyenneté.

Les terrains ont une superficie comprise entre 315 et 511 m². Ils sont libres de constructeur.

Les lots sont vendus bornés, avec tous les réseaux en limite de propriété (y compris la fibre optique).

Plusieurs prix de commercialisation ont été fixés selon que les acquéreurs sont primo-accédants (4 lots à 170 € TTC le m²), construisent leur résidence principale pour y vivre pendant un certain délai (200 € TTC le m²) ou souhaitent réaliser une maison pour la louer ou sans s'engager sur la durée dans la propriété (230 € TTC le m²). Les prix indiqués sont établis hors frais de notaire.

Vous pouvez contacter la mairie (02 97 80 59 20) pour toute demande de renseignement ou de démarche d'engagement d'une future acquisition.

Vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante : mairie@caudan.fr. Un dossier d'information vous sera alors adressé.

3. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Les rencontres avec les habitants, le public lors des réunions ainsi que le registre électronique ont permis de présenter le projet de la ZAC de Kerpont-Est et d'échanger. Lorient Agglomération a pu ainsi recueillir leurs préoccupations, leurs avis et suggestions.

Au cours des réunions publiques, tous les échanges verbaux entre les différents intervenants ont été pris en compte dans le bilan.

Le registre a recueilli 146 observations : 77 personnes ont émis un avis favorable, 66 un avis défavorable et 3 ne se sont pas prononcés. L'ensemble des avis et observations a été analysé.

Le bilan de la concertation présente la synthèse de toutes ces contributions qui ont été regroupées par thématiques :

1. Aménagement et développement économique ;
2. Consommation d'espaces et ZAN ;
3. Circulation et déplacement ;
4. Environnement et biodiversité ;

3.1 Thème 1 : aménagement et développement économique.

Quelques remarques ont porté sur la fracture territoriale et la dévitalisation des petits commerces de centre-ville.

- ⇒ Le projet de ZAC de Kerpont Est accueillera préférentiellement des activités artisanales sur le secteur Nord et industrielles sur la partie Sud. La logique d'implantation de la ZAC est basée sur la proximité avec le corridor routier (besoins en infrastructures, les dessertes possibles avec la RN 165). Aucune activité commerciale n'est envisagée sur site. L'extension de la zone de Kerpont créera une continuité avec la ville dans sa forme et ses usages, sans concurrencer les polarités commerciales de centre-ville.

Le positionnement du projet par rapport à la tâche urbaine a été questionné.

- ⇒ La ZAC de Kerpont s'établira en continuité directe avec les tissus urbains agglomérés de Lanester et de Caudan. Le projet constitue une extension urbaine cohérente sur le plan urbain.

Des questions ont porté sur les types d'industries qui seront implantés sur site. Les activités envisagées sont les suivantes :

- ⇒ Sur le secteur Lezevorc'h, 10.9 ha seront aménagés. Il est prévu la création de 20 lots de superficies comprises entre 1 500 m² et 7 446 m². Cette densité de lots est particulièrement adaptée à de l'artisanat ou à des entreprises de services.
- ⇒ Sur le secteur Kerloïc, 17 ha seront aménagés. Il est prévu la création de 5 lots de superficies comprises entre 11 118 m² et 58 243 m². Cette densité de lots est adaptée aux activités industrielles ainsi qu'aux activités de transports/logistiques particulièrement spacieuses mais nécessaires au tissu local.

Des questionnements ont porté sur le périmètre du projet.

- ⇒ Le panneau n°3 de l'exposition montre l'aire d'étude immédiate, à savoir les zones sur lesquelles ont été menées les investigations environnementales et leur analyse. Lancé en 2017, le diagnostic urbain et paysager a été réalisé précisément sur l'ensemble du périmètre phase 1 et 2.
- ⇒ La phase 2 initialement prévue, ne sera pas mise en œuvre considérant les actuelles réflexions sur la traduction du « Zéro Artificialisation Nette ».

Le public s'interroge sur les critères concernant le choix des entreprises.

- ⇒ Des critères spécifiques affirmeront la recherche de qualité environnementale pour ce projet : préservation des caractéristiques paysagères, réduction des nuisances... Les Cahiers des Charges de Cession de Terrain seront tournés vers la transition énergétique. Ces mesures non exhaustives permettront de cibler les entreprises soucieuses de renforcer la qualité de leur projet.

Pour tenir compte de l'avis des habitants de la Montagne du Salut et du Poux sur le renforcement de certaines lisières végétalisées.

- ⇒ Un point d'étape a été organisé le 7 novembre 2023, au cours duquel de nombreux sujets ont été évoqués. Il a été acté la création et le renforcement de certains boisements et haies bocagères. Le renforcement et la densification des linéaires arborés concernent :
 - Le secteur Est de Lezevorc'h au niveau des lots 1 et 2. Réduction de l'espace cessible de 300 m² (largeur de la bande plantée).
 - Sur le linéaire Nord-Est de la parcelle qui accueillera l'aire de co-voiturage.
 - Sur le secteur Sud de Kerloïc élargissement des talus sur la bande déjà présente pour les plantations dans le périmètre ZAC pour une bande plantée plus dense.
- ⇒ Concernant la limite séparative des lots 1, 2, 7 et 8 avec la Montagne du Salut, le boisement connaîtra une largeur de 10 mètres au plus court à 23 mètres au plus large. Les lots disposeront d'une bande d'entretien non constructible de 2.5 mètres. Les talus mesureront 3 mètres de largeur et 1.5 mètres de hauteur. Une attention particulière sera portée sur le choix des entreprises sur cette zone.
- ⇒ A la demande des habitants du Poux, le boisement autour du hameau (au Nord précisément) sera réalisé sur une surface estimée de 3 000 m². Le boisement sera planté à l'automne 2024.

Une remarque a porté sur le raccordement au réseau d'assainissement du secteur Sud-Ouest de Lezevorc'h.

- ⇒ Certains riverains informent que leur raccordement au réseau d'assainissement n'est pas aux normes. La possibilité de se raccorder à proximité du rejet du lot 1 du projet de ZAC sera donc étudiée en phase opérationnelle.

3.2 Thème 2 : Consommation d'espace et ZAN

Diverses remarques ont porté sur la consommation d'espaces naturels, l'enveloppe attribuée au ZAN ainsi que sa répartition entre les volets « Logement » et « Activités économiques ».

- ⇒ La mise en œuvre du ZAN s'opère à l'échelle du SCoT (Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté). Des capacités d'extension sont prévues pour le développement économique à horizon 2031. La consommation de l'espace sera priorisée là où se trouvent les emplois, les infrastructures existantes et les besoins des entreprises en respectant l'équilibre territorial. La traduction du ZAN sur le territoire de Lorient Agglomération sera ainsi totalement compatible avec l'engagement du projet de ZAC de Kerpont-Est à Caudan qui est une opération prioritaire pour laquelle Lorient Agglomération est fortement engagée, notamment sur le plan financier puisque la maîtrise foncière de la zone est quasi intégrale et parce que les études pré-opérationnelles sont pratiquement achevées.
- ⇒ Le projet de ZAC de Kerpont-Est à Caudan qui figure dans le Scot et le Schéma Directeur des zones d'activité économiques est donc prioritaire vis-à-vis d'autres projets communautaires d'aménagement économique, aujourd'hui moins avancés.
- ⇒ La phase 2 de la ZAC qui prévoyait l'acquisition de 37.7 ha ne sera pas mise en œuvre.
- ⇒ Le projet d'extension est localisé en zone 2AU_i affectée aux activités et installations participant à la vie économique. La production d'habitat au sein de la future ZAC n'est pas envisagée.

Des questions ont été posées sur la consommation des terres agricoles, la perte de production agricole et les compensations agricoles prévues.

- ⇒ On recense 360 ha de perte moyenne annuelle de Surface Agricole Utile (SAU). Le projet d'extension s'étend sur une surface totale de 35,13 ha (14,9 ha secteur Lezevorc'h et 21,7 ha secteur Kerloïc). Ce projet a un impact sur :
 - La production primaire en lien avec la disparition du foncier agricole (outil de création et création de valeur pour l'activité agricole) ;
 - Le fonctionnement de l'exploitation.
- ⇒ Une étude préalable aux mesures de compensation a été réalisée. Les mesures de compensation collectives ont reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Les mesures retenues sont les suivantes :
 - Soutien à la filière « Lait territorial » en lien avec la restauration collective ;

- Echanges parcellaires pour améliorer les dessertes, l'accès au pâturage, diminuer le temps sur la route... ;
- Reconquête des friches agricoles : une démarche sur leur possibilité de réhabilitation ou de défrichement.

Diverses questions du public portaient sur les friches industrielles, les dents creuses et les terrains sous-utilisés à investir dans les ZAE.

- ⇒ Lorient Agglomération et Audélor travaillent activement à la densification et au recyclage foncier des ZAE. Une Cellule de Redynamisation du Foncier Economique (CREFE) permet de contribuer à l'optimisation foncière avec la remise sur le marché du foncier économique « inutilisé ». 28 zones d'activités ont été prospectées et la présence de foncier optimisable a été confirmée.
- ⇒ Un inventaire des ZAE a été réalisé (état parcellaire des unités foncières, l'identification des occupants, le taux de vacances...) pour faciliter la connaissance des sites.
- ⇒ Lorient Agglomération a mis en place un accompagnement à la verticalisation à destination des entreprises afin d'optimiser les consommations foncières.

3.3 Thème 3 : Circulation et déplacements.

Des questions ont été posées sur les futurs accès routiers prévus sur la RN 165 pour se rendre à la ZAC.

- ⇒ Les accès routiers resteront inchangés :
 - Le secteur Nord de Lezevorc'h sera accessible depuis la RD 724 via la création d'un giratoire permettant de sécuriser l'accès ;
 - Le secteur Sud de Kerloïc sera accessible depuis la ZA de Kerpont-Kerloïc, via le chemin du Poux plus au sud. Dans le cadre du projet, cette voie est conservée et les habitants du hameau n'auront donc pas à traverser la nouvelle zone.
- ⇒ Le projet d'échangeur est en cours d'étude par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO).

De nombreuses remarques ont porté spécifiquement sur les accès aux hameaux du Poux et de la Montagne du Salut ainsi qu'à leur sécurisation.

- ⇒ Le scénario d'aménagement vise à mailler le territoire afin d'encourager les mobilités actives. Le secteur Lezevorc'h comporte une voie d'accès principale se terminant en impasse et caractérisée par la présence d'une piste cyclable et d'un trottoir pour piétons de part et d'autre de la chaussée. Les axes secondaires, dont ceux en direction des chemins de Beskel et de Coët Fétan, seront équipés de chemins piétons.

- ⇒ Les axes piétons de Beskel et de Coët Fétan seront destinés au public (salariés de la zone, habitants de la Montagne du Salut...). Pour tenir compte de l'avis des riverains, les chemins piétons seront aménagés avec des barrières en bois adaptées aux piétons.
- ⇒ La commune de Caudan mène une réflexion afin d'améliorer la sécurité de l'embranchement au niveau de la sortie de la Montagne du Salut sur la RD 724. Des pistes sont à l'étude : déplacement de la limite communale, réduction de la vitesse, aménagements spécifiques, rétrécissement de la voie...
- ⇒ En accompagnement du projet de ZAC, il est prévu de renforcer le maillage doux à proximité de la zone. Une voie cyclable est envisagée le long de la RD 724 longeant le secteur Lezevorc'h, et rue Jean-Noël Jégo puis chemin du Poux menant au secteur de Kerloïc. Ces cheminements ont pour vocation la connexion douce entre les deux secteurs via le passage sous terrain existant sous la RN 165. Précisément, les aménagements prévus par secteur sont les suivants :
 - Le long de la RD 724, une voie cyclable permettant la liaison Caudan-Hennebont, Lanester et Lorient sera aménagée. Cette voie cyclable sur le secteur de Lezevorc'h, intégrée au Schéma Cyclable de Lorient Agglomération, est considérée comme prioritaire. L'embranchement connaîtra des travaux du fait de l'aménagement cyclable.
 - Une voie cyclable et une voie dédiée aux piétons seront aménagées sur le chemin du Poux. Une signalétique sera adaptée pour une réduction significative de la vitesse (30km/h). La voie sera élargie pour permettre les aménagements nécessaires. L'acquisition d'une bordure foncière au Sud le long du chemin du Poux est en cours.
- ⇒ Un arrêt de bus viendra compléter ces aménagements pour renforcer l'offre de transport.

Des questions ont été posées sur l'aire de covoiturage et son positionnement à l'Ouest du secteur Lezevorc'h.

- ⇒ L'aire de covoiturage s'intègre dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et contribue à la réduction de la part de la voiture dans les déplacements. Certaines actions du PDU visent notamment le développement du covoiturage et l'adaptation des transports en commun aux usagers du monde professionnel et notamment des zones d'activités (réflexion sur desserte, amplitude horaire, interconnexion multimodale). L'aire de covoiturage est compatible avec le PDU. Accessible par la RD 724, elle sera connectée au réseau de transport en commun via la mise en place d'un arrêt spécifique dans chacun des deux secteurs. L'usage sera orienté autour de l'accès à Lorient mais aussi aux autres pôles desservis par la RN 165 (Quimper, Vannes...). Une réflexion sera menée sur la sécurisation du site.
- ⇒ Une réflexion sera menée sur les aménagements permettant la sécurisation de l'aire de covoiturage (passage d'accès aux véhicules légers protégé par une barrière...).

Dans le cadre du diagnostic du projet, une étude relative au déplacement sur la zone a été réalisée.

- ⇒ Les volumes généraux indiquent :

- Un trafic moyen journalier mis en évidence variant de 3 780 à 9 340 véhicules/jour (double sens).
 - Le pourcentage poids-lourds est de l'ordre de 8% à 10% excepté sur la route de Malachappe où il est quasiment nul.
 - En heure de pointe du soir (HPS), le périmètre d'étude supporte des flux compris entre 300 et 1 200 véhicules/heure/sens.
 - Le giratoire du Moustoir (RD 769 et RD 724) constitue une exception au secteur puisque les trafics constatés (plus de 3 500) constituent des valeurs assez élevées en volume horaire de trafic.
- ⇒ L'étude a permis de relever que les trafics traduisent une situation plutôt moyenne en termes de volume de trafic sur les axes et carrefours situés dans l'environnement immédiat du projet. Le seul point d'achoppement relevé se situe au niveau du carrefour giratoire du Moustoir (RD 769 / Accès RN 165). Les relevés sur les conditions de circulation permettent d'affirmer qu'il existe de bonnes réserves en dehors de ce point.

3.4 Thème 4 : Environnement et biodiversité.

Des questions ont été posées sur l'impact du projet sur la biodiversité et les habitats. L'étude d'impact en cours de finalisation démontre :

- ⇒ Un intérêt écologique significatif de la frange nord du secteur Lezevorc'h, en contact avec une continuité naturelle importante. Elle sera préservée et renforcée. Une marge de recul des aménagements futurs sera respectée.
- ⇒ Un intérêt significatif des boisements Nord du secteur de Kerloïc. Ils seront tenus à l'écart des aménagements futurs et seront connectés par une nouvelle bande plantée d'arbres.
- ⇒ Une présence d'Asphodèle d'Arrondeau constatée sur trois stations principales. Elles seront maintenues dans le périmètre du projet afin de faire l'objet d'un plan de gestion et ainsi éviter la disparition de cette espèce protégée.
- ⇒ Une présence de talus arborés qui seront à protéger. Une marge de recul des installations et travaux sera opérée permettant d'éviter toute dégradation aux houppiers et aux systèmes racinaires.
- ⇒ Une présence de zones humides sur environ 1.43 ha représentant 3.7% de la surface totale du site d'étude (38.8 ha). Dans le cadre du projet de ZAC, un plan de gestion des zones humides sera mis en œuvre dans le but d'assurer leur préservation sur le long terme.
- ⇒ Concernant la faune du secteur d'étude, elle apparaît banale, ce qui s'explique par la prédominance de la culture du maïs ou de prairies artificielles et par la faible diversité d'habitats.

- ⇒ Au regard des statuts de conservation, la seule espèce observée et ayant un statut de conservation est la fauvette des jardins qui se reproduit à l'extérieur de l'aire. Toutes les autres espèces relèvent d'un statut « LC » (préoccupation mineure).

Le public s'interroge sur la capacité du projet à accueillir de la biodiversité et à maintenir les zones remarquables.

- ⇒ Le projet intègre divers enjeux environnementaux à travers :
- Le confortement des lisières qualitatives existantes et la rénovation des lisières défaillantes ;
 - La préservation des espaces qualitatifs existants en cœur de site (bois, zones humides...) ;
 - La structuration du parcellaire et des espaces publics en développant une structure bocagère qui aide à lutter contre le ruissellement, apporte de l'ombre, contribue à préserver les continuités écologiques.
- ⇒ Le projet prévoit notamment :
- 3.6 ha en Espace Boisé Classé (9.5% de la ZA) ;
 - 5.4 km de talus boisés plantés pour la production de biomasse ;
 - Des continuités écologiques préservées ;
 - 5.8 ha de zones boisées et de prairies en gestion extensives plantées ;
 - 1.33 ha de zones humides préservées (3.5% de la ZA).
- ⇒ Tous ces aménagements permettront d'accueillir la biodiversité, de limiter le ruissellement et de maintenir les zones remarquables existantes.

Des remarques ont porté sur les nuisances et risques induits par le projet : inondations, bruit et qualité de l'air.

- ⇒ Le projet prévoit une infiltration des eaux pluviales à la parcelle, Lorient Agglomération privilégiant la diminution des espaces communs. La campagne de tests de perméabilité a été réalisée à partir d'une pluie trentennale. Il est prévu de revoir le calcul plus sécuritaire en matière de crue et de privilégier une pluie extrême afin d'écartier tout risque d'inondation. Il sera imposé un pourcentage minimum d'espace vert sur les parcelles. L'infiltration sera la solution à privilégier.
- ⇒ Des principes de **lutte anti bruit** seront étudiés afin de maintenir la qualité de vie des habitants :
- Isolement des sources de bruit, notamment lorsqu'il s'agit d'équipement ;
 - Utiliser « l'effet écran » qu'offriront les bâtiments économiques à implanter, pour limiter l'exposition au bruit des habitations existantes.
- ⇒ Le projet s'attachera à respecter le niveau actuel « **ambiance sonore modéré** » (LAeq 06h-22h < à 65 Db(A) et LAeq 22h-06h < à 60 dB(A)).

- ⇒ L'intérêt d'une étude complémentaire relative aux bruits et leurs nuisances sera étudié.
- ⇒ Concernant la qualité de l'air, une nouvelle station de surveillance « Normandie » a été mise en place en 2021 à Lorient afin d'assurer un suivi des concentrations à proximité des axes routiers.

Des questions ont été posées sur l'étude environnementale et sa mise à disposition du public.

- ⇒ Une Participation du Public par Voie Electronique spécifique à l'Evaluation Environnementale aura lieu courant 2024, une fois le bilan de la concertation préalable tiré.

ACRONYMES

CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

DIRO : Direction Interdépartementale des Routes Ouest

ENAF : Espaces Naturels, Agricoles et Forestières

PAE : Parc d'Activités Economiques

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SDZA : Schéma Directeur des Zones d'Activités

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZH : Zones Humides

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Délibération du 16 octobre 2018 – Caudan, Lanester : projet de création de ZAC – Parc d’activités communautaire de Kerpont-Est – Objectifs de l’opération et lancement de la procédure de concertation.
- Annexe 2 :** Délibération du 3 février 2015 – Communes de Caudan et de Lanester – Intérêt communautaire du Parc d’Activités de Kerpont-Est.
- Annexe 3 :** Feuille d’émargement réunion habitants du Poux.
- Annexe 4 :** Invitations envoyées aux habitants du hameau du Poux.
- Annexe 5 :** Présentation lors de la réunion avec les habitants du hameau du Poux.
- Annexe 6 :** Restitution synthétique des échanges réunion habitants du Poux.
- Annexe 7 :** Invitation aux habitants de la Montagne du Salut aux points d’information.
- Annexe 8 :** Invitation aux habitants du Poux et de la Montagne du Salut.
- Annexe 9 :** Article de presse Ouest France du 21 septembre 2023.
- Annexe 10 :** Article de presse Le Télégramme du 20 septembre 2023.
- Annexe 11 :** Power Point de présentation réunion publique du 19 septembre 2023.
- Annexe 12 :** Relevé synthétique des échanges réunion publique du 19 septembre 2023.
- Annexe 13 :** Article de presse Ouest France du 20 octobre 2023.
- Annexe 14 :** Relevé synthétique des échanges réunion publique du 18 octobre 2023.
- Annexe 15 :** délibération « Extension du Parc d’Activités de Kerpont – Phase de concertation – Information du Conseil Municipal » du 28 septembre 2023.
- Annexe 16 :** Article de presse Ouest France du 30 septembre et premier octobre 2023.
- Annexe 17 :** Information au conseil municipal de Lanester.
- Annexe 18 :** Panneaux de l’exposition.
- Annexe 19 :** Capture registre électronique, documents téléchargeables.
- Annexe 20 :** Les 146 Observations et annexes du registre.
- Annexe 21 :** Communiqué de presse Lorient Agglomération.
- Annexe 22 :** Avis Ouest France du 12 septembre 2023.
- Annexe 23 :** Article Le Télégramme du 13 septembre 2023.
- Annexe 24 :** Article Le Télégramme du 12 septembre 2023.
- Annexe 25 :** Capture d’écran page Facebook de la ville de Caudan.
- Annexe 26 :** Capture d’écran panneau d’information de la Ville de Caudan.
- Annexe 27 :** Capture d’écran site internet de la ville de Caudan.
- Annexe 28 :** Capture d’écran site internet de la ville de Lanester.
- Annexe 29 :** Article dans le magazine Reflets de la ville de Lanester de septembre/octobre.
- Annexe 30 :** Capture d’écran site internet de Lorient Agglomération.
- Annexe 31 :** Article dans Le Journal des Entreprises du 14 septembre 2023.



Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC de Kerpont-Est à Caudan ANNEXES

Délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 26 mars 2024





Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1 : Délibération du 16 octobre 2018 – Caudan, Lanester : projet de création de ZAC – Parc d’activités communautaire de Kerpont-Est – Objectifs de l’opération et lancement de la procédure de concertation | 5 |
| Annexe 2 : Délibération du 3 février 2015 – Communes de Caudan et Lanester – Intérêt communautaire du Parc d’activités de Kerpont-Est. | 9 |
| Annexe 3 : Feuille d’émargement de la réunion habitants du Poux. | 13 |
| Annexe 4 : Invitations envoyées aux habitants du hameaux du Poux..... | 14 |
| Annexe 5 : Présentation lors de la réunion avec les habitants du hameau du Poux..... | 19 |
| Annexe 6 : Restitution synthétique des échanges réunion habitants du Poux. | 36 |
| Annexe 7 : Invitation aux habitants de la Montagne du Salut aux points d’information. | 52 |
| Annexe 8 : Invitation aux habitants du Poux et de la Montagne du Salut..... | 53 |
| Annexe 9 : Article de presse Ouest France du 21 septembre 2023. | 54 |
| Annexe 10 : Article de presse Le Télégramme du 20 septembre 2023..... | 54 |
| Annexe 11 : Power point de présentation réunion publique du 19 septembre 2023..... | 56 |
| Annexe 12 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 19 septembre 2023 | 64 |
| Annexe 13 : Article de presse Ouest France du 20 octobre 2023. | 76 |
| Annexe 14 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 18 octobre 2023. | 77 |
| Annexe 15 : délibération « Extension du Parc d’activités de Kerpont – Phase de concertation – Information du Conseil Municipal » du 28 septembre 2023. | 90 |
| Annexe 16 : Article de presse Ouest France du 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2023. | 94 |
| Annexe 17 : Information au conseil municipal de Lanester. | 95 |
| Annexe 18 : Panneaux de l’exposition. | 97 |
| Annexe 19 : Capture registre électronique, documents téléchargeables..... | 103 |
| Annexe 20 : Les 146 observations et annexes du registre. | 105 |
| Avis n°19, pièce jointe. | 160 |
| Avis n°66, pièce jointe. | 176 |
| Avis n°114, pièce jointe. | 177 |
| Avis n°143, pièce jointe. | 178 |
| Avis n°144, pièce jointe. | 179 |
| Annexe 21 : Communiqué de presse Lorient Agglomération. | 180 |
| Annexe 22 : Avis Ouest France du 12 septembre 2023. | 181 |
| Annexe 23 : Article Télégramme du 14 septembre 2023. | 182 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 24 : Article Le télégramme du 12 septembre 2023..... | 183 |
| Annexe 25: Capture d'écran page Face book de la ville de Caudan..... | 184 |
| Annexe 26 : Capture d'écran panneau d'information de la ville de Caudan..... | 185 |
| Annexe 27 : Capture d'écran site internet de la ville de Caudan. | 186 |
| Annexe 28 : Capture d'écran site internet de la ville de Lanester. | 188 |
| Annexe 29 : Article dans le magazine Reflets de la ville de Lanester de septembre/octobre 2023..... | 189 |
| Annexe 30 : Capture d'écran site internet de Lorient Agglomération. | 190 |
| Annexe 31 : Article dans le journal des Entreprise du 14 septembre 2023. | 191 |

Annexe 1 : Délibération du 16 octobre 2018 – Caudan, Lanester : projet de création de ZAC – Parc d'activités communautaire de Kerpont-Est – Objectifs de l'opération et lancement de la procédure de concertation



Envoyé en préfecture le 23/10/2018
Reçu en préfecture le 23/10/2018
Affiché le
ID : 056-200042174-20181016-DEL_2018268-DE

Objet de la délibération :

CAUDAN - LANESTER : PROJET DE CREATION DE ZAC - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE KERPONT EST - OBJECTIFS DE L'OPERATION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du
16 octobre 2018

Suite à la convocation du 8 octobre 2018, la séance est ouverte à 17h00 à Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Norbert Métairie, Thérèse Thiéry, André Hartereau, Nathalie Le Magueresse, Olivier Le Lamer, Jean-Michel Bonhomme, Marie Christine Détraz, Dominique Yvon, Patricia Kerjouan, Tristan Douard, Roger Thomazo, Dominique Le Vouedec, Serge Gagneux, Jean-Paul Aucher, Myrienne Coché, Gisèle Guilbart, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascale Le Oué, Alain Nicolazo, Michel Dagorne, Françoise Ballester, Serge Gerbaud, Jean-Louis Le Masle, Olivier Le Maur, Jean-Marc Leauté, Alain L'Hénoret, Pascal Flégeau, Joël Izar, François Le Louer, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Marie-Christine Baro, Emmanuelle Williamson, Laurent Tonnerre, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Agathe Le Gallic, Fabrice Loher, Maria Colas, Jean Le Bot, Ronan Loas, Téaki Dupont, Isabelle Le Riblair, Daniel Le Lorrec, Dominique Quintin, Gwenn Le Nay, Marc Boutruche, Céline Olivier, Marc Cozilis, Joël Daniel, Frédéric Toussaint, Jean-Yves Carrio

Suppléance(s) :

Daniel Martin suppléé(e) par Jacques Lemerle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle Nicolas donne pouvoir à Jean-Marc Leauté, Robert Henault donne pouvoir à Olivier Le Lamer, Marie-Françoise Cerez donne pouvoir à André Hartereau, Caroline Balssa donne pouvoir à Frédéric Toussaint, Morgane Hémon donne pouvoir à Thérèse Thiéry, Karine Rigole donne pouvoir à Marie Christine Détraz, Jean-Paul Solaro donne pouvoir à Norbert Métairie, Delphine Alexandre donne pouvoir à Serge Gerbaud, Loïc Tonnerre donne pouvoir à Victor Tonnerre

Absents excusés :

Pierrick Névannen, Noëlle Piriou

Messieurs Jean-Yves CARRIO et Gwenn LE NAY sont désignés secrétaires de séance.



Pôle Aménagement Environnement et Transports / DUO

CAUDAN - LANESTER : PROJET DE CREATION DE ZAC - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE KERPONT EST - OBJECTIFS DE L'OPERATION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION

Par délibération du 3 février 2015, le Conseil communautaire de Lorient Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la création du parc d'activités de Kerpont-Est. Ce secteur à vocation économique est destiné à accueillir des activités non commerciales, à vocation de soutien à la production, polarisée et spacivore. Cette vocation est précisée dans le Schéma directeur des zones d'activités approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 1er juillet 2011.

Cette opération sera réalisée en régie par Lorient Agglomération sous la forme d'une ZAC. Des premières études sont en cours, ayant pour but de valider la faisabilité technique et opérationnelle de l'opération et de cerner les contours du montage pré-opérationnel : équilibre financier, contraintes techniques, validation du programme et du parti pris urbain et paysager, planification dans le temps.

La procédure nécessite, conformément à l'article L-300-2 du Code de l'Urbanisme, de définir, avant toute création de ZAC, les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis sont nombreux et résultent en partie des orientations des différents documents d'urbanisme :

- Affirmer le rôle dynamique de l'agglomération pour l'attractivité économique et environnementale du territoire en développant sur le site une offre globale diversifiée et de qualité ;
- Répondre aux besoins recensés et permettre l'accueil d'entreprises aux besoins diversifiés (emprise foncière, visibilité, etc.) du type «entreprises polarisées », « entreprises spacivores » et d'activités innovantes et performantes ;
- Réalisation d'une opération exemplaire en termes de développement durable et d'aménagement (densité, optimisation du foncier, qualité de l'espace public, gestion des ressources, ...)
- Permettre une approche de l'aménagement et une insertion dans le site qui soient respectueuses de l'environnement (préconisations type Qualiparc par exemple) et compatibles avec les documents d'urbanisme (rupture d'urbanisation, eaux pluviales, intégration paysagère, etc.) ;
- Répondre aux nombreux enjeux qui sont associés à ce secteur :
 - Environnement,
 - Agriculture,
 - Accessibilité routière et modes doux,
 - Riverains.
- Proposer sur ce site structurant, porte d'entrée sud-est de l'agglomération, un schéma d'orientations spatiales qui soit partagé et concerté, et au phasage opérationnel cohérent (foncier, besoins d'implantation, etc.).

Les modalités de la concertation :

- Information des Conseils Municipaux de Caudan et Lanester,
- Réunions publiques de présentation de l'avancement des réflexions sur l'aménagement de la zone d'activités, qui seront l'occasion d'échanges et de débats avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet,
- Des expositions sous forme de panneaux dans les mairies de Caudan et Lanester accompagnées d'un registre permettant le recueil des avis et observations,
- Des articles dans les publications de Lorient Agglomération et des communes de Caudan et Lanester ainsi que sur les sites internet des deux collectivités.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.311-1 à L.311-8, R.311-1 à R.311-12,
Vu la délibération du 3 février 2015 relative à l'intérêt communautaire du parc d'activités de Kerpont-Est,
Vu l'avis de la Commission du Développement et de l'Attractivité du Territoire,
Vu l'avis du Bureau,

- Article 1 : DECIDE de poursuivre les études pré-opérationnelles nécessaires à la constitution des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) pour le parc d'activités sur le site de Kerpont-Est.
- Article 2 : DECIDE de mettre en œuvre la procédure de concertation dans les conditions définies au code de l'urbanisme, selon les modalités définies ci-dessus.
- Article 3 : MANDATE le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

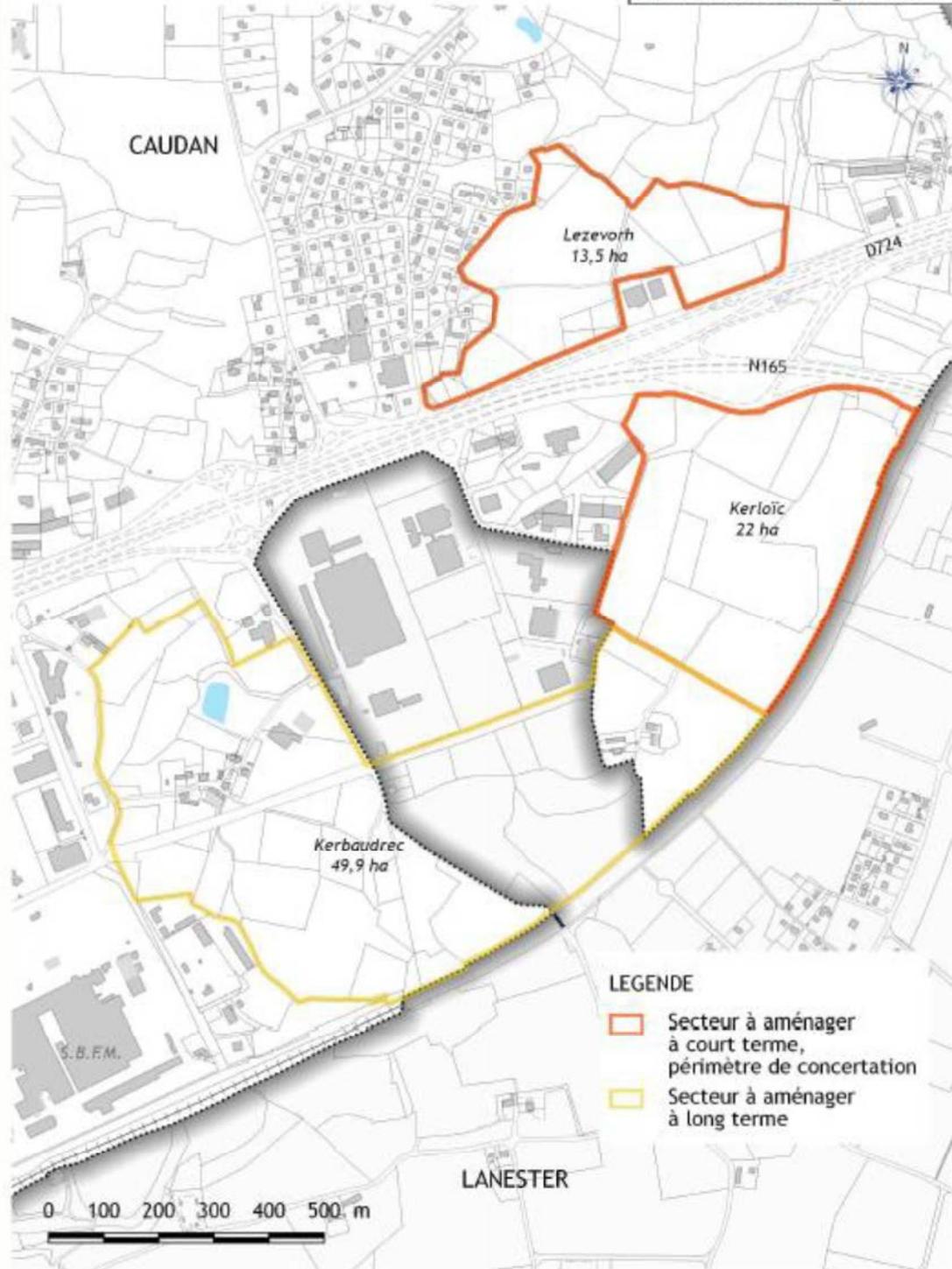
Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Norbert METAIRIE



Périmètre pré-opérationnel d'extension du Parc d'activités économiques de Kerpont-

Envoyé en préfecture le 23/10/2018
Reçu en préfecture le 23/10/2018
Affiché le
ID : 056-200042174-20181016-DEL_2018258-DE

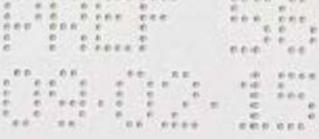


LORIENT
www.lorient-agglo.fr

Pôle AET - Service de l'Information Géographique et Topographique - Arborescence Géométrique

Diag 10 - 27 août 2018

Annexe 2 : Délibération du 3 février 2015 – Communes de Caudan et Lanester – Intérêt communautaire du Parc d'activités de Kerpont-Est.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
3 Février 2015

Objet de la délibération

COMMUNES DE CAUDAN ET DE LANESTER - INTERET COMMUNAUTAIRE DU PARC D'ACTIVITES DE KERPONT EST

La séance est ouverte à 17h00 à la Maison de l'Agglomération, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :
 Jean-Michel Jacques, Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Pascale Le Dué, Alain Nicolazo, Dominique Le Vouedec, Michel Dagorne, Dominique Yvon, François Aubertin, Françoise Ballester, Robert Hénault, André Hartereau, Marie-Françoise Cerez, Serge Gerbaud, Jean-Louis Le Masle, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léauté, Olivier Le Maur, Myrienne Coché, Alain l'Hénoret, Morgane Hémon, Pascal Flégeau, Joël Izar, François Le Louer, Jean-Pierre Allain (suppléant), Victor Tonnerre, Nathalie Le Magueresse, Marie-Christine Baro, Olivier Le Lamer, Jean-Paul Aucher, Karine Rigole, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Fabrice Loher, Maria Colas, Joëlle Bergeron, Jean Le Bot, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Téaki Dupont,, Isabelle Le Riblair, Dominique Quintin, Daniel Le Lorrec, Jacques Le Nay, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Legendre, Marc Cozillis.

Absent représenté :
 Serge Gagneux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
 Julian Pondaven à André Hartereau,
 Brigitte Melin à Victor Tonnerre,
 Jean-Paul Solaro à Marie-Christine Baro,
 Emmanuelle Williamson à Olivier Le Lamer,
 Gisèle Guilbart à Roger Thomazo,
 Jean-Michel Bonhomme à Nathalie Le Magueresse,
 Caroline Balssa à Marie-Françoise Cerez,
 Loïc Tonnerre à Isabelle Le Riblair,
 Patricia Kerjouan à François Le Louer,
 Thérèse Thiéry à Myrienne Coché.

Absents excusés :
 Gérard Falquerho,
 Pierrick Névannen,
 Agathe Le Gallic.

*Arrivées de Laurent Tonnerre, Thérèse Thiéry et Marie-Christine Dêtraz, Caroline Balssa au cours de l'examen de la question n°9a,
 Départ de Marc Cozillis au cours de l'examen de la question n°9a (pouvoir donné à Nadyne Duriez),
 Départ de Jean Le Bot au cours de l'examen de la question n°21 (pouvoir donné à Fabrice Loher).*

LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.FR



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
 LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUÉLIC . LORIENT . PLÔMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTÉC
 PRÉDERION . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEF . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
 LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKALIG . AN ORIENT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTÉC




LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
 LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUÉLIC . LORIENT . PLÔMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTÉC
 PRÉDERION . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEF . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
 LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKALIG . AN ORIENT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTÉC

Pôle Aménagement Environnement et Transports / DUO

COMMUNES DE CAUDAN ET DE LANESTER - INTERET COMMUNAUTAIRE DU PARC D'ACTIVITES DE KERPONT EST

En juillet 2011, suite à une étude globale réalisée par Audelor, Lorient Agglomération a approuvé son schéma directeur des zones d'activités afin d'anticiper les besoins en foncier à vocation économique. Outre, les trois secteurs prioritaires que constituent Boul Sapin, Mourillon Sud et l'extension du parc de Soye, ce document a identifié la nécessité de poursuivre des études préalables en vue d'une extension du secteur de Kerpont, à cheval entre Caudan et Lanester.

Le pôle d'activités de Kerpont dynamique et varié (commerces, artisanat, industries) constitue un véritable atout pour la vie économique des communes de Caudan et de Lanester mais aussi pour l'ensemble du pays de Lorient. Parc d'activités le plus important en superficie de l'agglomération, il représente 16% des emplois salariés privés du pays de Lorient.

Son extension possible concerne deux sites prioritaires, celui de Lezevoc'h d'environ 15 hectares au Nord de la RN 165, actuellement propriétés du Conseil général du Morbihan et celui de Kerlohic, au Sud de la RN 165 d'environ 20 hectares actuellement en propriétés privées, ainsi que les secteurs de Kerbaudrec et du Poux sur environ 40 hectares. Cette entité sera dénommée provisoirement Kerpont- Est.

Si l'intérêt économique de cette extension, confirmé par les représentants du monde économique au premier rang desquels se positionne l'association des industriels de Kerpont, ne pose pas question, il est néanmoins apparu nécessaire de remettre cette extension dans une perspective globale en intégrant diverses problématiques.

C'est dans ce cadre qu'Audelor a été missionnée pour animer un groupe de travail pluridisciplinaire associant les communes de Caudan et de Lanester ainsi que les services Lorient Agglomération et plus ponctuellement des partenaires tels que le Conseil Général du Morbihan, la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat. Cette démarche a débouché sur la remise d'une étude présentant les orientations d'aménagement souhaitables sur ce secteur en tenant compte des dimensions paysagères, agricole, de dessertes et de cohabitation avec l'existant. Elle a également permis de traiter des questions de compatibilité avec les documents d'urbanisme applicables et de lister les études restant à mener à bien pour conforter la faisabilité de ce projet.

C'est sur cette base et à la demande renouvelée des communes de Caudan et de Lanester qu'il est aujourd'hui nécessaire pour poursuivre le processus ainsi engagé de déclarer l'intérêt communautaire de la création du parc d'activités de Kerpont-Est (Lezevoc'h/Kerlohic/Kerbaudrec/Le Poux) qui se justifie à double titre : d'une part, car ce positionnement stratégique à l'Est constitue une opportunité foncière primordiale pour permettre une réponse optimisée aux besoins recensés sur le territoire et d'autre part, car il va contribuer à apporter la réponse globale en foncier économique dont notre territoire a besoin. Cette démarche a également permis de définir un zonage adapté dans la révision du PLU de la commune de Caudan qui a été approuvé début 2014.

Cette délibération sera le point de départ du lancement des études pré-opérationnelles par Lorient Agglomération ainsi que des premières approches en termes de négociations foncières. Les études seront réalisées en visant le respect des standards Qualiparc.

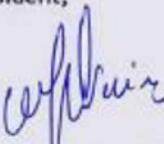
Le CONSEIL, après en avoir délibéré,
(à la majorité des deux tiers des membres du Conseil)

Vu l'avis de la Commission du Développement et de l'Attractivité du Territoire,
Vu l'avis du Bureau,

Article Unique : **DECLARE d'intérêt communautaire la création du parc d'activités de Kerpont-Est sur les communes de Caudan et de Lanester sur une superficie d'environ 80 hectares, conformément au plan annexé, et autorise le lancement des études nécessaires à sa réalisation.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Norbert MÉTAIRIE



Annexe 3 : Feuille d'émargement de la réunion habitants du Poux.

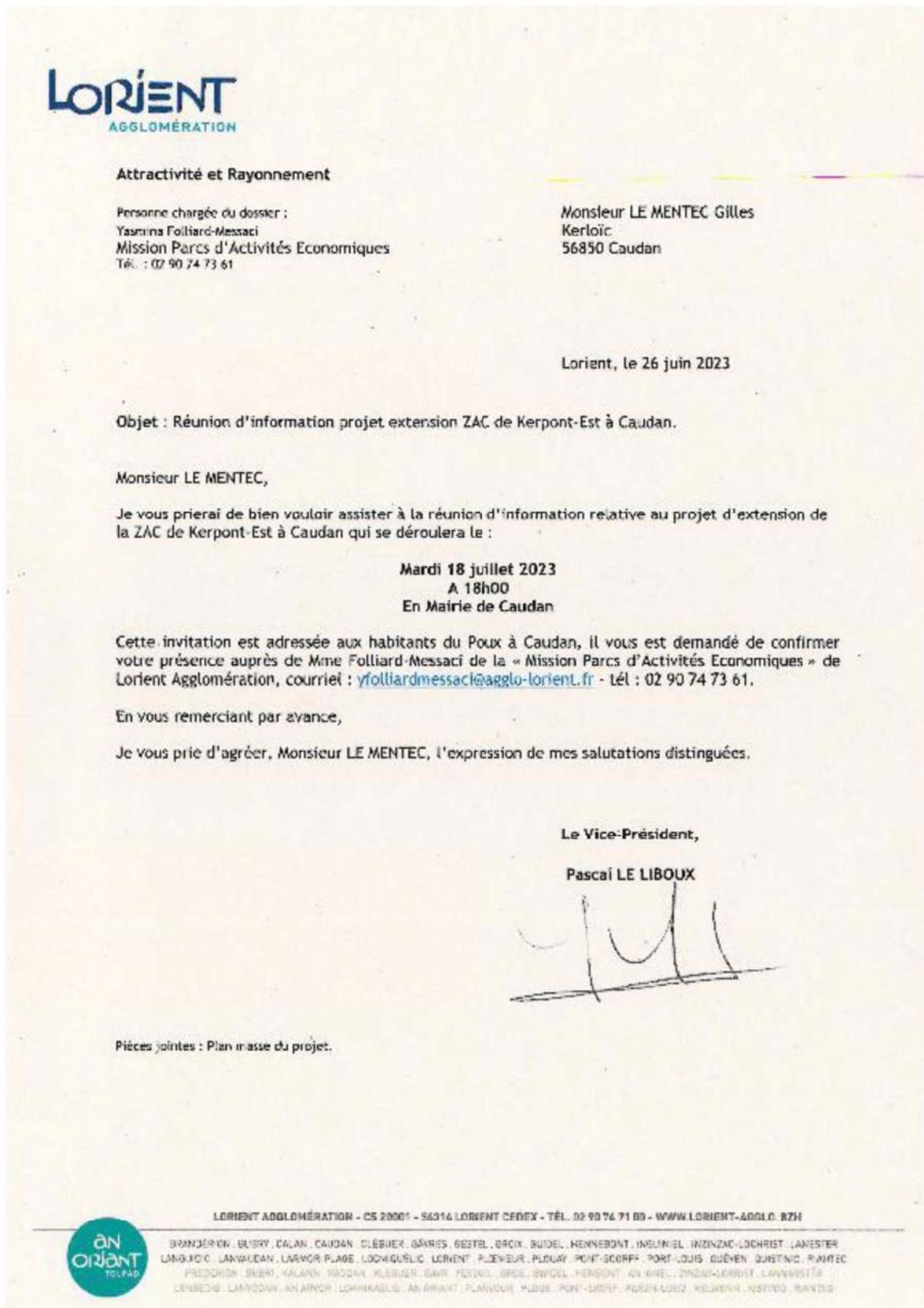


Feuille d'émargement Réunion publique - Le Poux Caudan 18-07-2023

| | Nom | Prénom | Organisme/Le Poux/Kerfoic | Courriel | Signature |
|----|-----------------|------------|---------------------------|-------------------------------|-------------|
| 1 | LE BERRÉ | Erwan | Le Poux Agglo | leberre@le-poux-le-poux.fr | [Signature] |
| 2 | Follard-Nellac | Yvelina | Le Poux Agglo | folllardn@le-poux-le-poux.fr | [Signature] |
| 3 | CEMENTEC GIGUES | GILLES | KERFOIC | gilles@kerfoic.com | [Signature] |
| 4 | DOCHY | JOHN | Le Poux | dochyjohn@poux.com | [Signature] |
| 5 | ROUSSEAU | Séverine | Le Poux Caudan | severine@le-poux-caudan.fr | [Signature] |
| 6 | VELX | Fabrice | Le Poux Caudan | fabrice@le-poux-caudan.fr | [Signature] |
| 7 | COUET | Patrick | DGS Caudan | patrick@le-poux-caudan.fr | [Signature] |
| 8 | SPIANT JAKES | Christelle | Le Poux | christelle@le-poux-le-poux.fr | [Signature] |
| 9 | Gross David | Frédéric | Le Poux | gross@le-poux-le-poux.fr | [Signature] |
| 10 | Fourel | Deborah | Le Poux | fourel@le-poux-le-poux.fr | [Signature] |
| 11 | HINGRAT | | | meelozee@hotmail.fr | [Signature] |
| 12 | | | | | |
| 13 | | | | | |
| 14 | | | | | |
| 15 | | | | | |
| 16 | | | | | |
| 17 | | | | | |
| 18 | | | | | |
| 19 | | | | | |
| 20 | | | | | |
| 21 | | | | | |



Annexe 4 : Invitations envoyées aux habitants du hameaux du Poux.



Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina Folliard-Messaci
Mission Parcs d'Activités Economiques
Tél. : 02 90 74 73 61

Madame DELPORTE Océane
Monsieur DOCHY John
Le Poux
56850 Caudan

Lorient, le 26 juin 2023

Objet : Réunion d'information projet extension ZAC de Kerpont-Est à Caudan.

Madame DELPORTE, Monsieur DOCHY,

Je vous prierais de bien vouloir assister à la réunion d'information relative au projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan qui se déroulera le :

Mardi 18 juillet 2023
A 18h00
En Mairie de Caudan

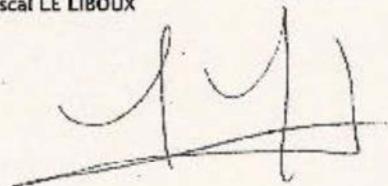
Cette invitation est adressée aux habitants du Poux à Caudan, il vous est demandé de confirmer votre présence auprès de Mme Folliard-Messaci de la « Mission Parcs d'Activités Economiques » de Lorient Agglomération, courriel : yfolliardmessaci@agglo-orient.fr - tél : 02 90 74 73 61.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame DELPORTE, Monsieur DOCHY, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président,

Pascal LE LIBOUX



Pièces jointes : Plan masse du projet.



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUEDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOKMIQUÉLIC . LORIENT . PLÉMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELE . AN ORIENT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINID . RIANTEC



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUEDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOKMIQUÉLIC . LORIENT . PLÉMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELE . AN ORIENT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINID . RIANTEC



Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina Folliard-Messaci
Mission Parcs d'Activités Economiques
Tél. : 02 90 74 73 61

Madame HINGRAT Deborah
Monsieur FAUVEL Frédéric
Le Poux
56850 CAUDAN

Lorient, le 26 juin 2023

Objet : Réunion d'information projet extension ZAC de Kerpont-Est à Caudan.

Madame HINGRAT, Monsieur FAUVEL,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion d'information relative au projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan qui se déroulera le :

Mardi 18 juillet 2023
A 18h00
En Mairie de Caudan

Cette invitation est adressée aux habitants du Poux à Caudan, il vous est demandé de confirmer votre présence auprès de Mme Folliard-Messaci de la « Mission Parcs d'Activités Economiques » de Lorient Agglomération, courriel : yfolliardmessaci@agglo-orient.fr - tél : 02 90 74 73 61.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame HINGRAT, Monsieur FAUVEL, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président,

Pascal LE LIBOUX

Pièces jointes : Plan masse du projet.



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 22001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÈGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUÉDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOKMIQUÉLIC . LORIENT . PLOËMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KADGAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÈR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELIG . AN ORIAVT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZ-H-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTEC



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÈGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUÉDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOKMIQUÉLIC . LORIENT . PLOËMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KADGAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÈR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELIG . AN ORIAVT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZ-H-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTEC



Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina Folliard-Messaci
Mission Parcs d'Activités Economiques
Tél. : 02 90 74 73 61

Madame SAINT-JALMES Chrystelle
Monsieur GROIX David
Le Poux
56850 Caudan

Lorient, le 26 juin 2023

Objet : Réunion d'information projet extension ZAC de Kerpont-Est à Caudan.

Madame SAINT-JALMES, Monsieur GROIX,

Je vous prierais de bien vouloir assister à la réunion d'information relative au projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan qui se déroulera le :

Mardi 18 juillet 2023
A 18h00
En Mairie de Caudan

Cette invitation est adressée aux habitants du Poux à Caudan, il vous est demandé de confirmer votre présence auprès de Mme Folliard-Messaci de la « Mission Parcs d'Activités Economiques » de Lorient Agglomération, courriel : yfolliardmessaci@agglo-orient.fr - tél : 02 90 74 73 61.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame SAINT-JALMES, Monsieur GROIX, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président,

Pascal LE LIBOUX

Pièces jointes : Plan masse du projet.



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRON, BUBRY, CALAN, CAUDAN, CLÈGUER, GÂVRES, GESTEL, GROIX, GUIDEL, HENNEBONT, INGUINIEL, INZINZAC-LOCHRIST, LANESTER, LANGUEDIC, LANVAUDAN, LARMOR-PLAGE, LOCMIQUELIC, LORIENT, PLÈMEUR, PLOUAY, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUÉVEN, QUISTINIC, RIANTER, PREDERON, BUBRI, KALANN, KAUDAN, KLEGUER, GAVR, YESTAEL, BROE, GWIDEL, HENBONT, AN IGNEL, ZINZAG-LOKRIST, LANNARSTÈR, LENGEDIC, LANVODAN, AN ARVOR, LOKMIKAELEIG, AN ORIENT, PLANVOUR, PLOUE, PONT-SKORFF, PORZH-LOEIZ, KELWENN, KISTINID, RIANTER



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRON, BUBRY, CALAN, CAUDAN, CLÈGUER, GÂVRES, GESTEL, GROIX, GUIDEL, HENNEBONT, INGUINIEL, INZINZAC-LOCHRIST, LANESTER, LANGUEDIC, LANVAUDAN, LARMOR-PLAGE, LOCMIQUELIC, LORIENT, PLÈMEUR, PLOUAY, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUÉVEN, QUISTINIC, RIANTER, PREDERON, BUBRI, KALANN, KAUDAN, KLEGUER, GAVR, YESTAEL, BROE, GWIDEL, HENBONT, AN IGNEL, ZINZAG-LOKRIST, LANNARSTÈR, LENGEDIC, LANVODAN, AN ARVOR, LOKMIKAELEIG, AN ORIENT, PLANVOUR, PLOUE, PONT-SKORFF, PORZH-LOEIZ, KELWENN, KISTINID, RIANTER

ZOMM KERLOIC: 5 LOTS SOIT 129 598 M2



Mai 2023 Page 5

- ETUDES PRE-OPERATIONNELLES PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE KERPONT EST / SO-EMA DIRECTEUR - LORIENT AGGLOMERATION -



Annexe 5 : Présentation lors de la réunion avec les habitants du hameau du Poux.



18 juillet 2023

Le projet d'extension ZAC de Kerpont-Est

Réunion du 18/07 avec les habitants du Poux et Kerloïc



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

La liste des invités :

- Mme Hingrat Déborah, habitante du Poux
- M. Le Mentec Gilles, Habitant de Kerloïc
- M. Groix David, habitant du Poux
- M. Vély Fabrice, Maire de Caudan
- M. Rouillon Jérôme, adjoint travaux, urbanisme, affaires économiques et agriculture – Mairie de Caudan
- M. Fauvel Frédéric, habitant du Poux
- Mme Saint-Jalmes Christelle, habitante du Poux
- M. Dochy John, habitant du Poux
- M. Collet Patrick, Directeur Général des Services – Mairie de Caudan



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

La concertation prévue à l'article L. 103-2 du code de l'Urbanisme

Outil visant à associer le plus tôt possible les habitants, les associations locales et autres personnes concernées à l'élaboration de certains projets d'aménagement, de construction et de documents d'urbanisme :

- L'élaboration ou la révision du Schéma de Cohérence territoriale (Sct) ou du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- La création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Certains projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie (dont ceux susceptibles d'affecter l'environnement urbain) ou l'activité économique
- Les projets de renouvellement urbain (hors travaux d'entretien et grosses réparations et certains travaux et aménagements liés à la défense nationale)

L'autorité compétente pour organiser cette concertation doit :

- Préciser les objectifs poursuivis dans le cadre du projet ou du document envisagé
- Déterminer les modalités de la concertation comportant une durée suffisante et des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ou document envisagé
- Faire en sorte que ces modalités permettent à la fois au public d'accéder aux informations relatives au projet ou document et aux avis rendus sur celui-ci, et de formuler des observations et propositions
- D'enregistrer et de conserver ces observations et propositions
- Et d'arrêter le bilan de la concertation



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER . LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUELIC . LORIENT . PLÔMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEG . PREDERION . BUBRI . KALANN . KADGAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . BROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR . LENGEDIG . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELIG . AN ORIENT . PLANVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINID . RIANTEG

1.

Le contexte de déploiement des parcs d'activités



Pourquoi des extensions de Parcs d'activités Economiques

- Les zones d'activités **sont indispensables pour accueillir le développement des entreprises productives** qui ne peuvent s'implanter dans le tissu urbain (surfaces nécessaires, accès routier...);
- Aujourd'hui, **112 demandes d'implantations sont enregistrées à AudéLor**, alors que seuls **31 terrains sont disponibles** immédiatement (hors portuaire);
- Pour répondre à ces besoins, Lorient Agglomération s'appuie notamment sur l'optimisation des ZA : **12 espaces ont été identifiés** au sein des ZA existantes comme pouvant accueillir des projets d'entreprise (6 ha);
- Cela reste nettement insuffisant pour répondre aux besoins ; **8 extensions de ZA** ont donc été lancées pour compléter cette réponse.



Les actions de densification à échelle locale

- Extensions** d'entreprises existantes **sur leurs parcelles**
- Préservation de foncier** pour de nouvelles installations

EXTENSION DE L'USINE AXILONE À GUIDEL



Des actions en cours

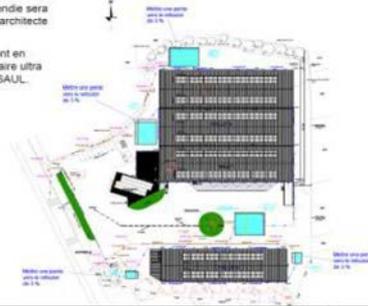
Investissement sur des **friches stratégiques**



FRICHE KERGOUSSEL À CAUDAN

Le bassin d'incendie sera à remplacer par l'architecte

La bassins seront en structure alvéolaire ultra légère de type SAUL.



- « Fiches ordinaires »,
- Acquisition et réaménagement,
- Remise sur le marché,



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

Des actions engagées

Investissement sur des **friches stratégiques**

✓ Friche LE BEON à Plouay (transfert/agrandissement de APPLYCARBON),

✓ Les Forges à Inzinzac-Lochrist....



Inzinzac-Lochrist 1. PRESENTATION DU SITE LE PERIMETRE D'ETUDE



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

Sans oublier les opérations d'envergure...

Favoriser les implantations d'entreprises dans les centralités, un axe majeur du SCOT

Renforcement des centralités existantes, les opérations complexes réalisées ou engagées :

- Reconversion de la BSM (25 ha, environ 1000 emplois)
- Quartier Gare de Lorient (15ha, environ 2000 emplois)
- ZAC du Péristyle (8 ha, environ 300 emplois)
- Construction de l'Hôpital du Scorff sur d'anciens terrains DCNS (2 plus gros employeurs)



Et Lorient Agglomération lauréat de la démarche territoire pilote de sobriété foncière.

S'y installent des employeurs importants du territoire



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

2.

Etat d'avancement des études pré-opérationnelles de la ZAC

A – L'Etat initial de l'environnement



Un processus d'étude long et non précipité

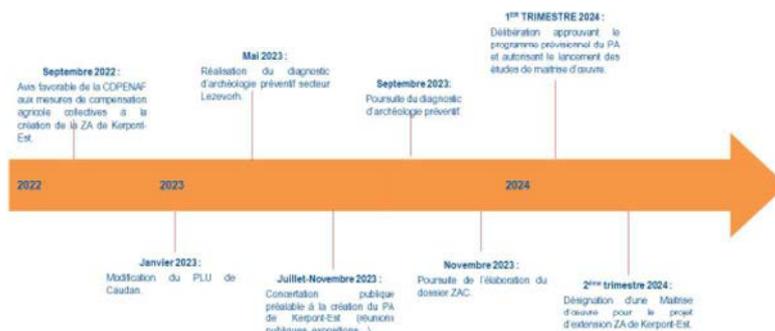
- Les études ont été lancées en **Juin 2017**,
- Groupement d'étude pluridisciplinaire recruté** : A3 Paysage, Ecr environnement, Mobhilis (études routières, comptages...), Jean-Pierre Ferrand (écologue),
- Etude suspendue en **Novembre 2017** afin d'intégrer les nouvelles études ERC agricoles devenues obligatoires dans les études d'impact,

→ Marché pour étudier l'impact sur l'agriculture a été notifié au bureau d'étude de la Chambre d'agriculture du Morbihan en **Juillet 2018** : Cycle long d'études diagnostic individuel agricole + collectif (2 ans).

→ Reprise des études pré-OP en **Janvier 2021** avec le groupement A3P + Ecr environnement.



Un processus d'étude long et non précipité



Finalisation des études pré-opérationnelles/environnementales, lancement du processus de concertation, création ZAC...



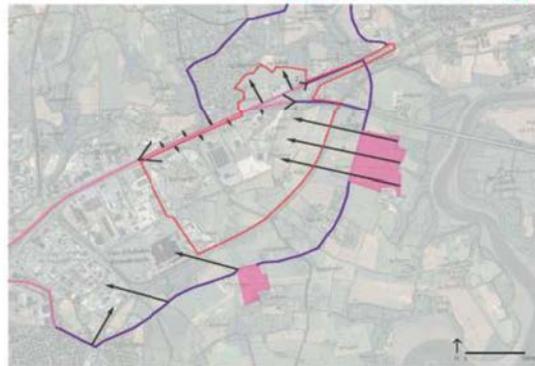
Un processus d'étude long et non précipité



Inscription du projet dans la phase de planification, pilotage global, mobilisation des acteurs et bureaux d'études.



Des études environnementales conduites sur un périmètre élargi



Le réseau hydrographique

- Le site du futur Parc d'activités de Kerport Est fait partie du bassin versant du Blavet et dans une moindre mesure du Ruisseau du Plessis.
- Le ruisseau du Plessis :
 - affluent du Blavet.
 - traverse la zone industrielle Bellevue-Kerport puis la commune de Lanester (direction Nord-Sud),
 - rejoint l'estuaire du Blavet.
- Le ruisseau de Toul-dour
 - affluent du Blavet
- Le bassin versant du Blavet :
 - prend sa source dans le département des Côtes d'Armor,
 - superficie de 2 000 km².



Les continuités écologiques dans l'environnement du projet

UN PROJET HORS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES :

- Le secteur de Lézevorh jouxte un important ensemble de continuités naturelles qui s'appuie sur un réseau de ruisseaux (bassin versant du Tou-Douar) ainsi que sur des parcs de manoirs.
- Cette « Vallée des Manoirs » est identifiée par le SCOT en vigueur comme une importante « liaison naturelle » qui s'intercale entre Hennebont et Caudan.
- Au sud, un vaste espace agricole (Kerhoic / Kerbaudrec) et habité est en revanche enclavé dans des coupures écologiques fortes (RN 105, zones industrielles) et des espaces à faible valeur écologique.
- Entre les deux secteurs, les emprises routières créent une coupure écologique réductrice pour les espèces non volantes.

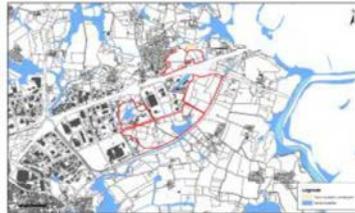


ZNIEFF et Zones humides du PLU

Aucune zone d'intérêt ne recoupe le périmètre du site



Zones d'intérêt de milieu naturel présentes à proximité de la zone d'étude (source : INPN)



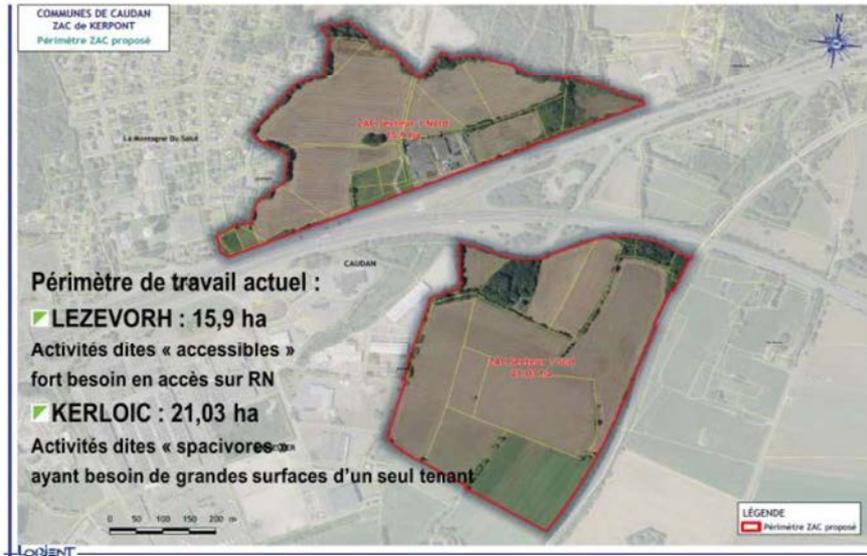
Plusieurs zones humides sont présentes sur la zone de projet :

- Secteur 1 Lézevorh : 1 zone humide
- Secteur 1 Kerhoic : 1 zone humide
- Secteur 2 : 2 zones humides

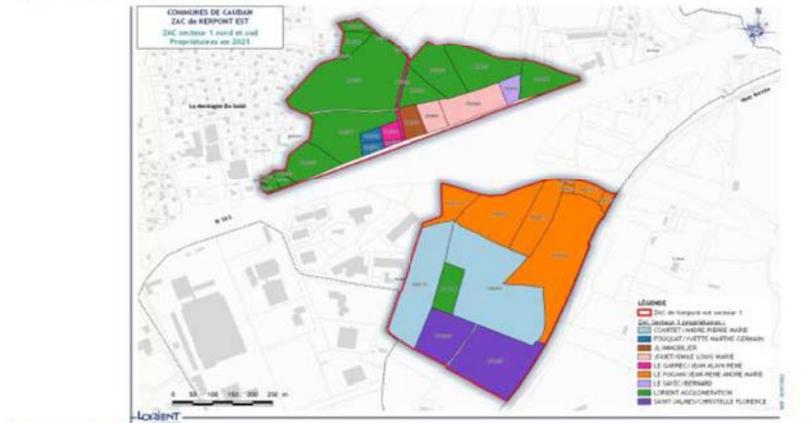
3.

Etat d'avancement des études pré-opérationnelles de la ZAC

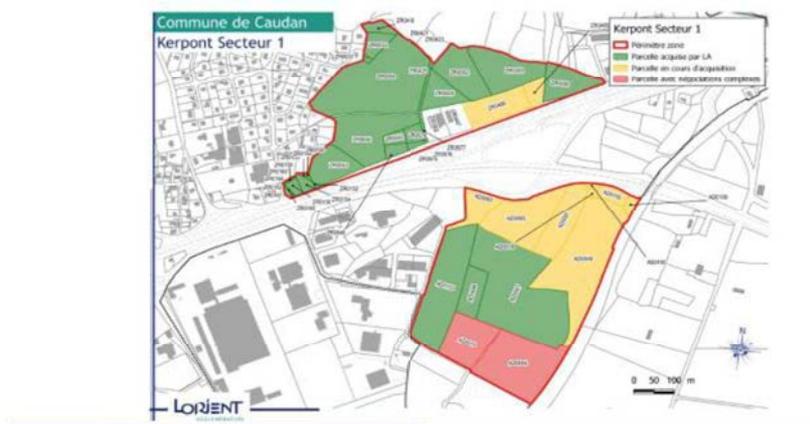
B – La phase d'esquisse et d'adaptation du projet



Situation foncière en 2021



Etat d'avancement des acquisitions foncières juillet 2023



L'archéologie préventive

- Le diagnostic du site de Kerloïc sera réalisé courant 2^{ème} semestre 2023
- Les relevés topographiques ont été réalisés en mai 2023



L'archéologie préventive

- Le diagnostic du site de Lezevorh a été réalisé en avril/mars 2023 (5 semaines).
- Les relevés topographiques ont été réalisés en mars 2023



Phase Pré-Op – Plan masse au 09/2021

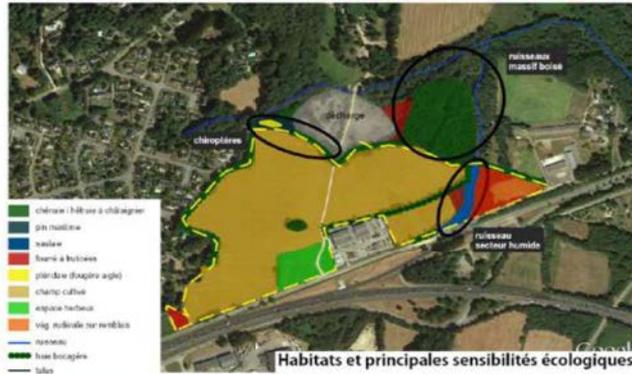
Des études complémentaires lancées suite au COPIL du 09/2021 :

- Mise à jour des inventaires faune-flore
- Meilleure carto hydrographique
- Nouvel inventaire exhaustif des zones humides



Inventaires faune-flore 2021

- Présences:
- Chiroptères
 - Ruisseaux
 - Massif boisé
 - Zones humides



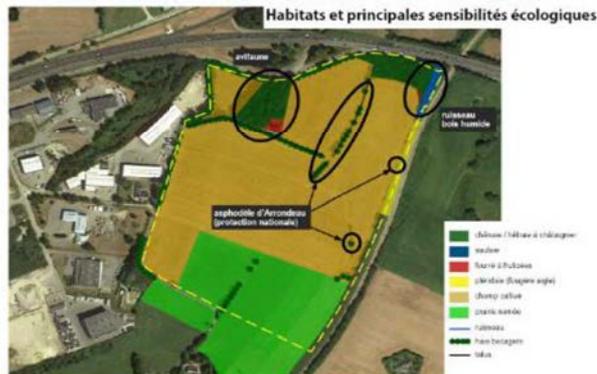
Habitats et principales sensibilités écologiques

Inventaires faune-flore 2021

- Nouveaux « spots » d'asphodèles



= Redéfinition des contours du projet.



Habitats et principales sensibilités écologiques

Nouveaux contours



Inventaires NZH 2022



Evolution du plan masse à sept. 2022

→ Processus itératif d'adaptation du plan selon l'avancement de l'étude d'impact



Evolution du plan masse à sept. 2022

→ Modification prévue de la desserte secondaire de la ZAC, secteur Lezevorh.
OBJECTIF ZERO IMPACT : évitement de destruction des zones humides.



Evolution du plan masse à juil. 2023

→ Prise en compte des recommandations de l'ATD concernant les accès aux parcelles hors RD, prise en compte du projet d'échangeur Toul Douar. Maintien de la route de desserte du Poux avec signalétique renforcée pour éviter que les véhicules s'engagent sur la voie.



4.

Le volet agricole du projet



Rappel des principes de fonctionnement

→ Une vingtaine de cellules foncières déjà réunies (tous les 2 mois),

→ Les partenaires présents :

- Elus et techniciens de la Chambre d'Agriculture
- Représentant de la SAFER
- Elus et techniciens de Lorient Agglomération et de CCBBO
- Représentants d'Audélor

CELLULE FONCIERE



Rappel des principes de fonctionnement

- **Organe de concertation** entre les différents acteurs présents et non une instance réglementaire
- Composée de **structures publiques** ou assimilées
- Son **avis** peut être porté à la connaissance du comité technique de la SAFER, tout en étant respectueux des travaux portés par les commissions structures locales.
- Champ d'intervention centré sur la **question foncière** mais ne se limite pas à la seule **compensation**. Si celle-ci est une priorité, il est important de s'accorder sur le fait qu'elle traitera également les installations, la question des zones de captage, de la gestion environnementale des espaces...

CELLULE FONCIERE



Aperçu des exploitations impactées

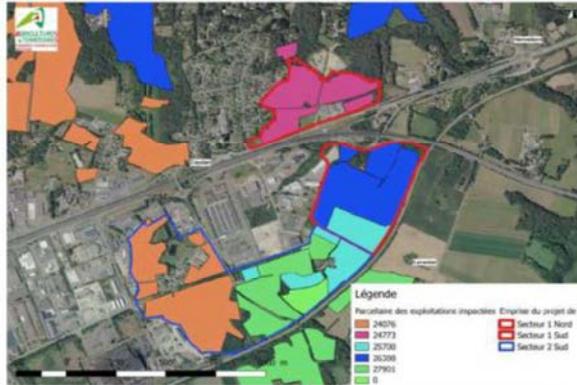
- Secteur dit « impacté »**
= 4 communes
- ▣ Caudan
 - ▣ Lanester
 - ▣ Hennebont
 - ▣ Kervignac



Aperçu des exploitations impactées

Les exploitants concernés :

- ▣ **M Le Guen** – 10,6 ha (Lezevorh)
 11% des surfaces de l'exploitation. (terrains mis à dispos).
- ▣ **M Le Pogam** – 15,1 ha (Kerloic)
 10 % des surfaces de l'exploitation (compensé).
- ▣ **Mme St James** – 4 ha (Kerloic)
 40 % des surfaces de l'exploitation.



Exemple de compensation individuelle

→ Candidature acceptée en cellule foncière concernant **KERPONT EST**

CELLULE FONCIERE

- Caudan / Le Venguen (15.03.2019) : pour compensation extension de Kerpont
- Candidature conjointe de M. Le Pogam impacté par le projet de l'extension de Kerpont pour 15,1 ha.
- Cette acquisition lui permettra une compensation totale (SAU actuelle au Venguen : 19 ha environ)



Les mesures ERC collectives

Les mesures présentées ici sont celles qui ont été retenues par :

- Le Comité Technique Territorial Agricole après concertation,
- Le COPIL interne à Lorient Agglomération,
- Et validation des élus et du conseil communautaire de l'agglomération

A l'issue de ce travail, le comité de pilotage a repris les propositions du comité territorial. Il a été décidé de ne pas retenir la mesure 2 concernant la méthanisation, le projet n'étant pas localisé sur le territoire de Lorient Agglomération.

Il a été décidé de retenir prioritairement les mesures 1, 3 et 6 avec la répartition suivante :

| Mesures compensatoires | Pourcentage | Montant |
|--------------------------------|-------------|-----------|
| 1. Filière lait territorialisé | 54 % | 131 648 € |
| 2. Echanges parcellaires | 30 % | 72 940 € |
| 3. Friches | 16 % | 37 461 € |

L'étude ERC agricole

Une étude sur les compensations collectives agricoles car :

- Projet soumis à étude d'impact systématique : 35,91 ha (rubrique 39 annexe de l'article R122-2 CE)
- Activité agricole présente sur l'emprise du projet
- Surface prélevée supérieure à 5 ha : 35,13 ha

→ l'ERC Agricole collective a été validé et a obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la CDPENAF le 13 Septembre 2022.

4.

La concertation à venir

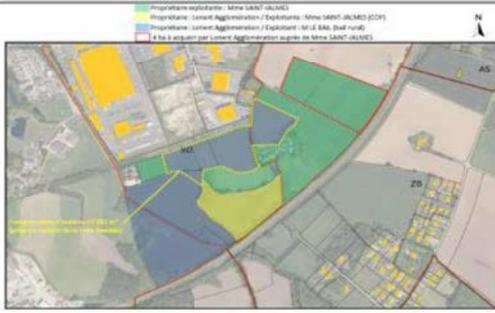
La concertation

Un processus de concertation de juillet à novembre 2023.

- Une exposition du projet sous forme de panneau avec mise à disposition d'un registre électronique => du 18 septembre au 20 octobre 2023.
- La réunion d'information avec le village du Poux => 18 juillet 2023 à 18h en Mairie de Caudan.
- Des informations aux conseils municipaux de Lanester et Caudan.
- Des articles dans les publications locales.
- 2 réunions publiques en Mairie de Caudan => le 19/09/23 à 18h00 et le 18/10/23 à 18h30.

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

| Sujets abordés et interrogations | Proposition |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Compensation Mme Saint-Jalmes | Un périmètre 4,2 ha va être proposé, à proximité immédiate de la zone d'habitation. |



Programme opérationnel : Mme Saint-Jalmes
Propriétaire : Lorient Agglomération / Département - Mme SAINT-JALMES ECRIF
Propriétaire : Lorient Agglomération / Département - M. LE BAU (Bail rural)
LA va être compensé par Lorient Agglomération auprès de Mme SAINT-JALMES

 WWW.LORIENT-AGGLO.BZH 44

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

| Sujets abordés et interrogations | Proposition |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Boiser autour du hameau en particulier au Nord sur terrains LA. | Nous pourrions programmer le boisement de la zone dans l'opération comme suit. |



 WWW.LORIENT-AGGLO.BZH 45

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

Sujets abordés et interrogations

Boiser en limite de la ZAC.



Proposition

Nous avons demandé au Bureau d'Etudes de revoir le plan masse pour boiser en limite Sud de Kerfolc pour accentuer la séparation et améliorer la l'intégration paysagère.



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH
46

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

Sujets abordés et interrogations

Gène pour M. Le Mentec avec accès unique devant sa maison.



Proposition

Une piste cyclable est prévue sur cet axe, face à la maison de M. Le Mentec, au sud de la voie routière. Nous positionnerons une signalétique adaptée pour une réduction significative de la vitesse (30km/h) et une réduction des nuisances.

Au droit de la Maison de M. Le Mentec, une frange végétalisée au nord sera aménagée.



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH
47

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

Sujets abordés et interrogations

La route entre la DIRO et M. Le Mentec n'est pas assez large.



Proposition

La voie sera élargie, prise en compte dans le nouveau plan masse. Lancement de l'acquisition d'une bordure auprès de la DIRO pour prévoir les aménagements futurs.



WWW.LORIENT-AGGLO.BZH
48

Réponses suite à votre rencontre avec M. Vély

Sujets abordés et interrogations

Accès via le Nord.

Proposition

La ZAC n'obère pas la possibilité d'aménagement un échangeur avec l'aménagement d'une prairie au Nord de la ZAE pour accueillir le projet si celui-ci voyait le jour.



Merci pour votre attention
Trugarez deoc'h evit ho aked

Annexe 6 : Restitution synthétique des échanges réunion habitants du Poux.

Pôle Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina FOLLIARD-MESSACI
Pôle Attractivité et Rayonnement
Mission Parcs d'Activités Économiques
Tel. : 02.90.74.73.61

Relevé synthétique des échanges
Projet d'extension ZAC de Kerpont-Est
Réunion du 18/07/2023
Avec les habitants du Poux et Kerloïc
En mairie de Caudan

Les participants à cette réunion :

Jérôme LE BERRE
Responsable mission PAE - Lorient Agglomération

Patrick COLLET
DGS - Mairie de Caudan

Yasmina FOLLIARD-MESSACI
Chargée de mission - Lorient Agglomération

Christelle SAINT-JALMES
Habitante du Poux

Gilles LE MENDEC
Habitant de Kerloïc

David GROIX
Habitant du Poux

John DOCHY
Habitant du Poux

Frédéric FAUVEL
Habitant du Poux

Fabrice VÉLY
Maire de Caudan

Déborah HINGRAT
Habitante du Poux

Jérôme ROUILLON
Adjoint travaux, urbanisme, affaires économiques et agriculture
Mairie de Caudan

Les absents excusés :

Après un tour de table des participants, Mme FOLLIARD-MESSACI commence par rappeler que la phase de concertation, prévue par l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, a pour objet d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée. Elle est généralement mise en œuvre dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou dans des projets de renouvellement urbain.

Pour organiser cette concertation, l'autorité compétente (ici, Lorient Agglomération) doit :

- Préciser les objectifs du projet ;
- Déterminer les modalités de la concertation (durée et moyens) ;
- Faire en sorte que le public puisse accéder aux informations relatives au projet et avis émis, et formuler des observations et propositions ;
- Enregistrer ces observations et propositions ;
- Arrêter le bilan de la concertation.

Les modalités de la concertation ont été fixées en délibération du 16 octobre 2018. Elles portent sur deux réunions publiques, des informations lors de Conseils Municipaux, des expositions et des articles. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Lorient Agglomération.

Un calendrier prévisionnel de la concertation a été établi, lequel comporte :

- L'élaboration de la partie « communication » comprenant des panneaux d'information à destination du public ;
- La mise à disposition des informations lors des deux réunions publiques (en septembre et octobre 2023) ;
- La finalisation des études ;
- Le vote de la création de la ZAC (en décembre 2023 ou au cours du 1^{er} trimestre 2024), laquelle passe par un acte administratif. Le processus administratif étant assez long entre le vote et la mise en œuvre du projet, des communications seront faites pendant le processus. Le vote est soumis au Conseil d'Agglomération, composé des représentants des 25 communes.

Mme HINGRAT précise que, lors de son achat immobilier en 2019, le Service Urbanisme de la Mairie lui avait indiqué qu'aucun projet n'était prévu dans le PLU dans les cinq années à venir, autour de son domicile. Elle regrette de ne pas avoir demandé de confirmation écrite. Si elle avait eu connaissance de ce projet, elle et son époux n'auraient pas acheté leur bien à ce prix.

M. DOCHY ajoute qu'en 2021, la même information lui avait été communiquée.

M. VELY confirme que ce projet d'urbanisme était inscrit au PLU avant 2014. Toutefois, sans information plus précise, il émet l'hypothèse d'un écart de compréhension par rapport à l'information communiquée.

M. VELY indique que le notaire, lors de la transaction, aurait pu également apporter des informations sur le contenu juridique du quartier.

1. Le contexte de déploiement des parcs d'activités sur le territoire de Lorient Agglomération

Pourquoi des extensions de Parcs d'Activités Économiques ?

Après avoir précisé que les zones d'activités (ZA) étaient indispensables pour accueillir le développement des entreprises productives qui ne peuvent s'implanter dans le tissu urbain, Mme FOLLIARD-MESSACI précise qu'AudéLor enregistre 112 demandes d'implantations, alors que seuls 31 terrains sont disponibles actuellement (hors zone portuaire). Pour répondre à cette demande, Lorient Agglomération s'appuie notamment sur l'optimisation des ZA : 12 espaces ont été identifiés au sein des ZA existantes pour accueillir des projets d'entreprises (sur 6 hectares). Ces solutions étant

nettement insuffisantes pour répondre aux besoins, 8 extensions de ZA ont été lancées pour compléter cette réponse.

Mme HINGRAT s'enquière des raisons pour lesquelles la zone portuaire n'est pas exploitée.

Mme FOLLIARD-MESSACI lui explique qu'elle est saturée, ce que dément M. LE MENTEC en mettant en avant la quantité de hangars qui seraient à détruire.

M. VELY précise que ces terrains, appartenant à la Région, ont un régime différent. De plus, sur la zone portuaire, les activités en lien avec le domaine portuaire sont privilégiées.

M. LE MENTEC s'interroge sur la volonté de déplacer les entreprises du port de Lorient à proximité des quatre-voies, ce que réfute M. VELY en insistant sur l'implantation d'activités en lien avec le domaine maritime autour du port.

M. FAUVEL demande ensuite si les 8 extensions sont celles prévues prochainement.

M. VELY précise que ces 8 extensions concernent tout Lorient Agglomération.

M. LE MENTEC fait part de son étonnement quant au projet qui se révèle contraire à l'orientation générale visant à préserver les terres agricoles, d'autant plus que les sols du Poux et de Kerloïc sont de bonnes terres.

Les actions de densification à l'échelle locale

Mme FOLLIARD-MESSACI évoque l'extension de l'usine AXILONE à Guidel, qui souhaitait implanter une troisième ligne de production, ou encore la friche de Kergoussel à Caudan, qui a été acquise et réaménagée avant d'être mise sur le marché. De même, la friche LE BEON à Plouay et les Forges à Inzinzac-Lochrist sont également concernées par des actions de densification.

En synthèse, M. LE BERRE annonce que la politique de l'Agglomération est de combler ce qui peut l'être dans le tissu urbain existant, pour limiter les extensions.

M. LE MENTEC met en avant le nombre de bâtiments à démolir dans le cadre des Forges à Inzinzac-Lochrist.

2. État d'avancement des études pré-opérationnelles de la ZAC

A- L'état initial de l'environnement

Un processus d'étude long et non précipité

Mme FOLLIARD-MESSACI indique que les études pré-opérationnelles ont été lancées en juin 2017, dont le marché a été attribué à un groupement d'étude pluridisciplinaire. L'étude a été suspendue en novembre 2017 afin d'intégrer les nouvelles études ERC (Éviter - Réduire - Compenser) agricoles devenues obligatoires dans les études d'impact. Le marché a été notifié en juillet 2018 pour étudier l'impact sur l'agriculture. Les études pré-opérationnelles ont repris en janvier 2021.

Dans la chronologie, le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est remonte à décembre 2006, laquelle est identifiée comme secteur stratégique dans le SCoT du Pays de Lorient.

En juin 2011, le projet d'extension est décliné dans le Schéma Directeur des Zones d'Activités.

En novembre 2012, AudéLor réalise une étude qui présente les orientations d'aménagement souhaitables tenant compte des dimensions paysagères et agricoles de dessertes.

En février 2015, le périmètre du Parc d'Activités (PA) de Kerpont-Est est défini (40 hectares) et déclaré d'intérêt communautaire, avant le lancement des études nécessaires à sa réalisation.
En avril 2017, sont lancées les études pré-opérationnelles avec un bureau d'étude pluridisciplinaire. La phase 1 de diagnostic est alors lancée.
En juin 2017, les études d'impact environnemental commencent, avec un inventaire faune/flore sur un cycle biologique complet, sur tout le site.
En juillet 2018, il s'agit du lancement de l'étude d'impact agricole et de l'élaboration des propositions de compensation.
En octobre 2018, sont approuvées les modalités de concertation par le Conseil communautaire.
En septembre 2019, les études pré-opérationnelles démarrent leur phase 2 « études et solutions de propositions d'aménagement ».
Courant 2019, démarrent les acquisitions foncières et les négociations amiables dans le périmètre pré-opérationnel du projet.
En 2020 et 2021, le processus est suspendu en raison de la crise sanitaire.
En septembre 2022, la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) de la Préfecture a émis un avis favorable, en se basant sur une étude de compensation agricole.
En janvier 2023, le PLU de Caudan est modifié.
En mai 2023, est réalisé le diagnostic archéologique préventif sur le secteur de Lézevorh.
De juillet à novembre 2023, se passe une période de concertation publique du PA de Kerpont-Est.
En septembre 2023, le diagnostic archéologique préventif doit se poursuivre.
En novembre 2023, l'élaboration du dossier ZAC doit se poursuivre.
Au 1^{er} trimestre 2024, il est prévu la délibération approuvant le programme prévisionnel du PA et autorisant le lancement des études de maîtrise d'œuvre.
Au 2^e trimestre 2024, il sera désigné une maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension.

Des études environnementales conduites sur un périmètre élargi

Mme FOLLIARD-MESSACI expose l'élargissement du périmètre.

Le réseau hydrographique

L'étude environnementale a bien pris en compte le réseau hydrographique, avec le ruisseau du Plessis, le ruisseau du Toul-Douar et le bassin versant du Blavet.

ZNIEFF et Zones humides du PLU

L'étude environnementale a également pris en compte les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ainsi que les zones humides recensées au PLU.

Les continuités écologiques dans l'environnement du projet

Le projet se situe hors continuité écologique.

3. Le processus « itératif » et d'adaptation du projet par rapport à l'environnement

B- La phase d'esquisse et d'adaptation du projet

Le périmètre de travail actuel comprend le secteur de Lézevorh, d'une surface de 15,9 hectares, qui va accueillir des activités dites « accessibles » qui ont un fort besoin en accès sur la RN, ainsi que le secteur de Kerloïc, d'une surface de 21,03 hectares, qui accueillera des activités dites « spacivores » ayant besoin de grandes surfaces d'un seul tenant.

M. LE MENTEC demande si ce seront des grandes entreprises qui s'installeront.

Mme FOLLIARD-MESSACI nuance sa réponse en précisant que ce seront des entreprises qui auront besoin de surfaces, mais pas forcément de grandes entreprises.

En réponse à la question de M. VELY, Mme FOLLIARD-MESSACI atteste qu'aucune entreprise ne s'est encore positionnée. Elles ont effectué des demandes mais ne se sont pas positionnées.

M. LE MENTEC s'enquiert ensuite du domaine d'activité des entreprises.

Mme FOLLIARD-MESSACI indique que ce seront principalement des entreprises de logistique.

M. LE MENTEC avance que l'entreprise PARTEDIS, souhaitant quitter le port, est intéressée par un terrain.

Mme HINGRAT et M. FAUVEL remarquent que les nuisances sonores des camions de SUEZ ont augmenté depuis quatre ans et sont même audibles la nuit. Travaillant le week-end, ils sont inquiets quant à de possibles nuisances en semaine, pendant leurs jours de repos.

M. LE MENTEC évoque ensuite l'entreprise SOTRAMA.

Situation foncière en 2021

Mme FOLLIARD-MESSACI indique que Lorient Agglomération était propriétaire, en 2021, des terrains représentés en vert sur le plan.

État d'avancement des acquisitions foncières en juillet 2023

En juillet 2023, Lorient Agglomération a acquis la quasi-totalité du secteur de Lézevorc'h.

M. LE MENTEC demande si la parcelle de LOISIRS SERVICES fait partie de la zone des acquisitions.

M. VELY le rassure en précisant que ce sont deux zones différentes. La zone de LOISIRS SERVICES est déjà aménagée et n'est pas concernée.

Quant à l'emplacement de HORTIBREIZ, il a failli d'être occupé par un hôpital.

L'archéologie préventive

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme que l'archéologie préventive et les relevés topographiques ont été réalisés sur le site de Lézevorc'h en mars 2023.

En ce qui concerne le site de Kerloïc, l'archéologie préventive est prévue courant du 2^e semestre 2023 et les relevés topographiques ont été réalisés en mai 2023.

Mme HINGRAT s'enquiert du résultat des fouilles.

M. VELY explique que quelques objets archéologiques ont été retrouvés dans un secteur au Nord.

M. COLLET demande si l'arrêté préfectoral est déposé pour la partie Sud.

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme que l'arrêté a été délivré la semaine précédente.

Phase pré-opérationnelle - Plan masse au 09/2021

Mme FOLLIARD-MESSACI indique que le Comité de pilotage (COFIL) de septembre 2021 a proposé la mise à jour des inventaires faune-flore, d'améliorer la cartographie hydrographique et de réaliser un nouvel inventaire exhaustif des zones humides.

Inventaires faune-flore 2021

Les inventaires ont relevé la présence de chiroptères, de ruisseaux, d'un massif boisé et de zones humides non constructibles qui doivent être préservées. De plus, de nouveaux « spots » d'asphodèles (fleurs protégées) ont été recensés. Ces découvertes ont donc amené à redéfinir les contours du projet.

Pour M. LE MENEC, la protection de cette espèce de fleurs est exagérée. Il admet en avoir détruit de nombreuses auparavant, en raison de leur prolifération.

Inventaires NZH 2022

Mme FOLLIARD-MESSACI présente les nouveaux contours du projet.

Évolution du plan masse à septembre 2022

Le plan masse a donc évolué en conséquence, il s'est adapté. Le premier plan masse prévoyait une desserte secondaire de la zone d'activités sur le secteur de Lézevorc'h, sauf qu'il a été décidé d'éviter la destruction des zones humides pour répondre à l'objectif « Zéro Impact ».

Évolution du plan masse à juillet 2023

Le plan masse a évolué. Les recommandations de l'Agence Technique du Département (ATD) ont été prises en compte, afin de ne créer aucune entrée sur la route départementale. Par conséquent, les entrées ont été repensées. Le projet d'échangeur du Toul-Douar a également été pris en compte.

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme le maintien de la route de la desserte du Poux avec une signalétique qui sera renforcée pour éviter que les véhicules ne s'engagent sur la voie.

M. LE MENEC demande si la route passera devant chez lui, ce que confirme Mme FOLLIARD-MESSACI. Il maintient qu'il existe d'autres possibilités pour faire des accès.

M. VELY admet qu'il peut exister une possibilité mais pas plusieurs. Le projet de l'échangeur de Toul-Douar est un projet différent et dépend de Lorient Agglomération. Toutefois, les deux projets sont compatibles.

M. FAUVEL ajoute qu'il est compliqué de se promener avec des enfants dans cette zone en semaine, en raison de l'important trafic. L'agrandissement de la zone lui paraît dangereux.

Mme HINGRAT évoque la situation d'un camion espagnol qui s'était couché pendant le confinement, refusant de faire demi-tour.

M. LE MENEC, rappelant que la route devant chez lui est étroite, s'enquiert de son élargissement. Il réitère l'existence d'autres accès pour éviter le passage devant son domicile, notamment un accès par le Nord, à la sortie d'Hennebont.

M. VELY réfute cette possibilité, en raison de zones végétalisées protégées.

Mme HINGRAT rappelle que les parties boisées peuvent être déplacées. Il s'agirait donc d'un choix financier, ce que dément M. VELY en précisant que cela dépend d'autorisations d'urbanisme.

M. FAUVEL souligne que ce projet va se répercuter sur leurs conditions de vie, tant au niveau de la sécurité que de la qualité de vie. Par exemple, il ne sera pas envisageable que des enfants se rendent seuls à l'arrêt de bus, en raison de la circulation.

Mme HINGRAT appuie sur le manque de sécurisation de la zone.

M. LE MENTEC ajoute qu'il existe un panneau « STOP » qu'aucun véhicule ne respecte.

4. Le volet agricole du projet

Rappel des principes de fonctionnement

Une cellule foncière s'est déjà réunie plus d'une vingtaine de fois, tous les deux mois. Elle rassemble différents partenaires :

- Des élus et techniciens de la Chambre d'Agriculture,
- Des représentants de la SAFER,
- Des élus et techniciens de Lorient Agglomération et de la CCBBO (Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),
- Des représentants d'AudéLor.

La cellule foncière est un organe de concertation entre les différents acteurs présents. Ce n'est donc pas une instance règlementaire. Elle est composée de structures publiques ou assimilées. Son avis peut être porté à la connaissance du Comité Technique de la SAFER, tout en étant respectueux des travaux portés par les commissions de structures locales. Le champ d'intervention est centré sur la question foncière mais ne se limite pas à la seule compensation. Si celle-ci est une priorité, il est important de s'accorder sur le fait qu'elle traitera également les installations, la question des zones de captage et de la gestion environnementale des espaces.

Aperçu des exploitations impactées

Le secteur concerné s'étend sur quatre communes : Caudan, Lanester, Hennebont et Kervignac.

Les exploitants concernés sont :

- M. LE GUEN (10,6 hectares) à Lézevorc'h ;
- M. LE POGAM (15,1 hectares) à Kerloïc ;
- Mme SAINT-JALMES (4 hectares) à Kerloïc.

Exemple de compensation individuelle

En compensation de l'extension de Kerpont, Lorient Agglomération a acquis une parcelle pour M. LE POGAM d'une surface de 19 hectares environ.

M. LE MENTEC souligne que la qualité de cette parcelle de compensation serait moindre que celle que détient M. LE POGAM actuellement ; elle contiendrait des cailloux.

M. ROUILLON précise que cette compensation a été acceptée par M. LE POGAM. Il n'a pas été contraint d'accepter donc il ne doute pas de la satisfaction de M. LE POGAM quant à la qualité du terrain.

Mme HINGRAT demande si M. LE POGAM a perçu une compensation financière en complément du terrain, ou s'il n'a bénéficié que d'un échange de terrain.

Mme FOLLIARD-MESSACI indique qu'il n'a bénéficié que d'un échange de parcelle.

M. LE MENTEC s'enquière de la situation de M. COURTET.

M. VELY précise que ses terrains étaient exploités par M. LE POGAM. Ainsi, il a été compensé pour ses propres terres et celles de M. COURTETE, qu'il a vendues à Lorient Agglomération.

Les mesures ERC collectives

Mme FOLLIARD-MESSACI indique que les actions de compensation portaient sur la filière lait territorialisé, les échanges parcellaires et les friches.

M. VELY ajoute qu'il s'agit de mesures collectives, contrairement aux mesures individuelles présentées précédemment. Elles sont versées par Lorient Agglomération.

L'étude ERC agricole

Cette étude est soumise à une étude d'impact systématique, en raison d'une activité agricole présente sur l'emprise du projet et parce que la surface est supérieure à 5 hectares.

En réponse à un intervenant qui se demande en quoi consiste l'étude ERC (Éviter - Réduire - Compenser), Mme FOLLIARD-MESSACI explique que cette étude vise à réduire et à compenser.

M. LE MENTEC déplore la réduction indéniable des surfaces agricoles, malgré les compensations.

M. VELY précise que la surface agricole utile a augmenté au niveau de l'Agglomération depuis des années, selon des études. En effet, certains endroits sont remis en culture, ce dont doute M. LE MENTEC.

Mme FOLLIARD-MESSACI ajoute que l'ERC agricole collective a été validé et a obtenu un avis favorable de la CDPENAF qui regroupe les collectivités, les professions agricoles, la Chambre d'Agriculture, etc.

M. LE MENTEC ajoute que Lorient Agglomération, qui ne cesse de s'étendre, veut aussi récupérer des terrains à Quéven.

5. La concertation à venir

La concertation

Mme FOLLIARD-MESSACI rappelle le processus de concertation entre juillet et novembre 2023, dans lequel est prévu :

- Une exposition du projet sous forme de panneau avec la mise à disposition d'un registre électronique du 18 septembre au 20 octobre 2023 dans les communes de Caudan, Lanester et à Lorient Agglomération.
- Une réunion d'information avec des habitants du village du Poux le 18 juillet 2023.
- Des informations lors des Conseils Municipaux de Lanester et Caudan.
- Des articles dans les publications locales.
- Deux réunions publiques en Mairie de Caudan, le 19 septembre et le 18 octobre 2023.

Réponses suite à votre rencontre avec M. VÉLY (Maire de Caudan)

- Compensation de Mme SAINT-JALMES : un périmètre de 4,2 hectares lui est proposé à proximité immédiate de sa zone d'habitation (zone en pointillés rouges sur le plan). Cette proposition prend en compte sa demande d'agrandir légèrement sa zone et permet de compenser la zone humide centrale.

M. LE MENTEC souligne qu'elle ne sera plus propriétaire, ce que confirme Mme FOLLIARD-MESSACI. Elle sera uniquement exploitante de ce terrain.

- Gêne pour M. LE MENTEC avec accès unique devant sa maison : M. LE MENTEC commence par manifester son mécontentement quant à cette situation. Mme FOLLIARD-MESSACI expose la proposition qui consiste en l'aménagement d'une piste cyclable sur cet axe face à sa maison, et à sécuriser la zone.

M. LE MENTEC tient à ce que l'entrée soit faite ailleurs, arguant qu'il existe d'autres possibilités.

Mme FOLLIARD-MESSACI ajoute qu'une signalétique adaptée sera installée pour réduire au maximum la vitesse (à 30 km/h) et réduire les nuisances.

Selon M. FAUVEL, la signalétique sous forme de panneau est inefficace.

Mme FOLLIARD-MESSACI répond qu'il peut s'agir d'aménagement de voirie, comme une réduction de voie.

M. LE MENTEC s'enquiert de l'emplacement où sera élargie la route.

M. VELY indique qu'une frange de quelques mètres sera prise sur le terrain de la DIRO.

M. FAUVEL propose de dévier la route sur le grand terrain de la DIRO pour éviter qu'elle ne passe devant la maison de M. LE MENTEC.

M. LEVELY contredit cette proposition qui n'est pas réalisable.

Mme FOLLIARD-MESSACI ajoute qu'une frange végétalisée sera aménagée au Nord, au droit de la maison de M. LE MENTEC.

M. FAUVEL prend note des propositions d'aménagement liées à la sécurisation, mais rappelle que le problème majeur est la circulation devant le domicile de M. LE MENTEC.

M. ROUILLON évoque l'aménagement qui a été fait sur Lann Sévelin, où toutes les voiries ont été réaménagées, afin d'apaiser la circulation. Il confirme qu'un panneau seul ne suffit pas à réduire la vitesse, s'il n'est pas accompagné d'un aménagement de voirie. Les aménagements de la zone de Lann Sévelin ont permis de sécuriser la circulation des piétons et des vélos.

M. FAUVEL, se mettant à la place de M. LE MENTEC, imagine l'important trafic qu'il va subir, d'autant qu'il existerait d'autres solutions selon M. LE MENTEC. Par exemple, il propose d'empiéter dans le terrain du concessionnaire de BMW (JLS).

M. VELY indique qu'il lui avait proposé cette solution, mais qu'il ne l'a pas entendue.

Mme FOLLIARD-MESSACI souligne le problème de l'absence d'échangeur.

M. FAUVEL demande si tous les accès ont bien été étudiés, ou si Lorient Agglomération s'est contentée de prendre l'accès existant pour simplifier le projet.

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme que tout a été étudié.

M. VELY met en avant les contraintes, telles que les espaces boisés qui ne peuvent pas être modifiés.

M. FAUVEL propose un tracé entre les deux parcelles, ce que réfute M. VELY en rappelant l'existence de la zone boisée classée.

Ensuite, Mme HINGRAT suggère de couper la route du « STOP » pour aller vers MEGRET, en décalant la route plus bas, pour éviter de passer devant chez M. LE MENTEC.

M. VELY observe que la route ne serait déplacée que de quelques mètres.

M. FAUVEL réitère le problème des nuisances que M. LE MENTEC va subir au quotidien.

M. VELY, après avoir rappelé que Lorient Agglomération ne rachètera pas la propriété de M. LE MENTEC, propose de contacter un acheteur potentiel. Monsieur LE MENTEC ne souhaite pas déménager pour le moment.

- Boiser autour du hameau (en particulier Nord) sur les terrains de Lorient Agglomération : Mme FOLLIARD-MESSACI confirme que le boisement pourra être programmé dans l'opération.

Mme SAINT-JALMES pense que cette zone boisée sera sur le terrain qui lui est proposé en compensation, ce que réfute Mme FOLLIARD-MESSACI. Si cette zone boisée empiète sur le terrain de compensation de Mme SAINT-JALMES, l'équivalent de la surface lui sera attribué sur un autre terrain. Elle bénéficiera toujours d'une surface de 4,2 hectares.

M. FAUVEL s'enquière des essences qui seront plantées.

M. ROUILLON indique que les arbres seront plantés dès le début du projet, afin que le boisement puisse prendre du volume pour limiter les éventuelles nuisances.

M. VELY revient sur le projet de piste cyclable pour s'assurer de la bonne compréhension du projet. L'objectif de cet aménagement est de séparer le flux vélo/piéton des véhicules.

M. LE MENTEC fait part de son approbation quant à la piste cyclable, contrairement à la route qui sera empruntée par les camions à laquelle il est opposé.

M. VELY lui rappelle la proposition d'implantation de haie végétalisée devant son domicile, pour écarter encore plus la voie devant chez lui. Elle représentera un « écran » supplémentaire.

M. FAUVEL trouve que l'aménagement devant le domicile de M. LE MENTEC est minimaliste. En effet, il n'est proposé qu'une piste cyclable et un petit élargissement de la voirie, ce qui ne règlera pas le problème de nuisances.

Mme FOLLIARD-MESSACI souligne que l'élargissement est tout de même de 8 mètres, dont 3 mètres utiles de piste cyclable.

M. ROUILLON précise que la piste cyclable en question est dotée d'une bande de protection qui la sépare de la voie. Il ne s'agit pas d'un simple trottoir étroit mais d'un réel aménagement qui redonne un gabarit plus convenable pour les liaisons douces.

Mme HINGRAT demande si cette voie remontera jusqu'à l'arrêt de bus, ce que confirme Mme FOLLIARD-MESSACI, en ajoutant qu'un traitement sera fait au souterrain.

- La route entre la DIRO et M. LE MENTEC n'est pas assez large : la voie sera élargie. Cette demande est prise en compte dans le nouveau plan masse. D'ici peu de temps, sera lancée l'acquisition d'une bordure auprès de la DIRO pour prévoir les aménagements futurs.

M. FAUVEL s'enquiert du niveau de décibels à respecter dans le cadre des nuisances sonores (circulation des camions) par rapport aux habitations.

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme l'existence d'une norme, qui sera analysée dans le cadre de l'étude. De plus, les nuisances sonores dépendront des entreprises qui s'implanteront.

M. LE MENTEC suppose que les entreprises qui s'implanteront seront de grosses entreprises, sachant qu'il s'agit de grands terrains. Il émet l'hypothèse que PARTEDIS soit intéressé pour s'implanter.

M. ROUILLON rappelle qu'aucune entreprise n'est fléchée pour le moment. Il admet que les zones d'activités sont génératrices de nuisances, tout en apportant la précision que celles-ci dépendent des horaires des entreprises. Les camions qui stationnent la nuit en attente représentent en effet des nuisances nocturnes. À savoir qu'il existe un classement sonore.

M. FAUVEL s'interroge également sur la dégradation des sols et des habitations que pourrait engendrer le passage continu de poids-lourds. Il doute que l'ensemble des nuisances ait été pensé par rapport aux habitations actuelles.

Concernant les horaires d'ouverture des entreprises qui s'implanteront dans la zone, M. DOCHY aimerait avoir confirmation qu'aucune société ne travaillera la nuit.

M. LE BERRE rappelle qu'ils n'ont pas connaissance des entreprises qui s'installeront.

M. DOCHY demande alors s'ils pourront choisir les entreprises, afin de sélectionner des entreprises qui ne travailleront ni la nuit ni le week-end.

M. ROUILLON souligne que le terrain peut être revendu après. Il ne souhaite pas faire de promesses non tenues aux habitants du Poux. En outre, il confirme l'étude de la gestion des nuisances. Lorsqu'une entreprise décide de s'installer, la gestion de la circulation et son fonctionnement seront nécessairement étudiés. Toutefois, il n'est pas possible de s'engager sur le fait qu'aucune entreprise ne travaillera la nuit.

- L'accès via le Nord : la ZAC n'obère pas la possibilité d'aménager un échangeur avec l'aménagement d'une prairie au Nord pour accueillir le projet si celui-ci voyait le jour.

À l'issue de cette présentation, M. FAUVEL indique qu'il n'a pas été évoqué le sujet des indemnités par rapport aux biens des habitants de Poux, arguant que le patrimoine immobilier va perdre de sa valeur. Il rappelle que, lors de son achat immobilier, l'agent de la Mairie n'avait pas évoqué ce projet d'extension. Il subirait donc « l'incompétence de la Mairie ».

M. ROUILLON se montre compréhensif par rapport aux attentes des habitants mais rejette l'accusation portée sur la collectivité, étant donné que le PLU date de 2014. M. FAUVEL aurait pu prendre connaissance lui-même du PLU et le notaire aurait également dû l'en informer. De plus, il précise que les agents municipaux avaient indiqué qu'il n'y avait pas de projet dans les cinq années à venir, ce qui est exact puisqu'il n'y a pas eu de travaux jusqu'en 2019.

M. VELY regrette également que le vendeur n'ait pas informé les acquéreurs du projet. Il ajoute que la distance par rapport à SUEZ serait inchangée.

M. FAUVEL précise que le trafic, lui, en revanche, augmentera.

M. COLLET ajoute qu'entre le PLU de 2006 et celui de 2014, la frange classée « agricole » autour du village du Poux a été élargie, pour protéger le village.

M. FAUVEL s'enquiert ensuite de l'extension de la deuxième zone. Il aimerait savoir si ce projet sera mené dans l'avenir ou non.

Mme FOLLIARD-MESSACI confirme qu'il s'agit d'un projet à long terme.

M. LE MENTEC ajoute qu'une route était initialement prévue près de la SBFM, dans le prolongement de la rue Daniel Trudaine.

M. LE BERRE explique, concernant cette route, qu'elle n'est pas prévue à date par Lorient Agglomération.

M. FAUVEL revient sur ce deuxième projet d'extension : si ce projet est mené à terme, il craint que les maisons du Poux ne soient complètement décotées. Si cela venait à arriver, il assure que les habitants ne se laisseront pas faire. Les informations qui lui sont communiquées ce jour sont donc très importantes puisque leur avenir est en jeu.

M. LE BERRE assure que ce projet n'est pas dans le PLU de Caudan.

M. LE MENTEC en déduit que le port de Lorient souhaite s'orienter vers les activités de loisirs et de port de commerce.

M. VELY dément partiellement ces propos en citant l'exemple d'entreprises de production qui s'installent au port. Il assure ensuite qu'il n'est pas prévu de déclasser des zones agricoles à date, ce dont doute M. FAUVEL puisque des zones agricoles existantes ont été déclassées. À ce propos, M. COLLET précise que le secteur était déjà classé « à urbaniser » depuis 1993.

Ce déclassement de zones amène les habitants du Poux à se demander si les zones agricoles actuelles ne seront pas à leurs tours déclassées d'ici 15 ans.

M. ROUILLON explique ensuite le principe du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui consiste à ne pas artificialiser davantage les surfaces actuelles. Il ajoute que la zone AB, sur le PLU de Caudan, est une zone agricole qui empêche toute urbanisation sur cette zone. Le projet évoqué, quant à lui, se trouve sur la zone à urbaniser.

Mme HINGRAT demande en quoi consiste la zone 3.

M. VELY lui explique qu'il s'agit d'un espace réservé (une route).

M. LE MENTEC demande pourquoi le passage ne se fait pas par le chemin le long de son terrain.

M. VELY explique que cette possibilité est envisagée. Toutefois, le projet de route devant son domicile est maintenu.

M. ROUILLON, après avoir confirmé que la maison de M. LE MENTEC était effectivement à prendre en compte, précise qu'il s'agit d'une voie d'accès à une zone d'activités. Par conséquent, il n'est pas incohérent de se servir d'une voie existante pour desservir une extension de zone d'activités. Cela limite à la fois les coûts et l'artificialisation.

M. FAUVEL comprend ce point de vue mais anticipe l'accroissement de la voie. Il aurait préféré que le projet empiète sur une partie du terrain de la DIRO pour décaler la route, afin d'assurer la sécurité devant le domicile de M. LE MENTEC.

(M. ROUILLON quitte la séance à 19 h 10)

M. DOCHY aimerait recevoir la présentation PowerPoint de cette réunion par mail.

M. LE BERRE confirme qu'il la lui adressera.

M. LE MENTEC réitère sa proposition de faire passer le projet sur le terrain de BMW.

M. VELY lui explique qu'il s'agit de terrains privés. Il ajoute que plusieurs propriétaires privés ont accepté de vendre leur terrain à Lorient Agglomération.

M. DOCHY demande ensuite qui sera chargé de sélectionner les entreprises qui s'implanteront.

M. LE BERRE indique qu'il s'agira de Lorient Agglomération. Les habitants n'ont pas de pouvoir décisionnel. Le choix sera fait sur des critères spécifiques.

M. LE MENTEC regrette que Lorient Agglomération n'ait pas choisi des terrains de moindre qualité pour ses projets d'aménagement.

M. VELY explique que la qualité du sol n'est pas le seul critère. Sont aussi examinées la distance par rapport à la quatre-voies et la présence de la population, afin d'implanter une zone d'activités dans une zone facilement accessible et fréquentée.

M. VELY revient sur la frange boisée prévue pour protéger le Poux.

M. LE MENTEC s'enquière de la compensation financière des terres agricoles par Lorient Agglomération.

M. VELY indique que le tarif des terres agricoles est de 0,40 à 0,45 €/m² à Caudan. Ce tarif diffère selon les villes : il peut atteindre 0,70 à 0,80 € à Pontivy par exemple. Or, là, les terres sont classées 2AUI (à urbaniser), et ont une valeur plus élevée.

M. GROIX s'étonne de ne pas avoir vu de frange boisée qui séparait le bord de la zone. Il se demande ce que représentent les ronds sur le plan, le long de la route.

Mme FOLLIARD-MESSACI indique qu'il s'agit de plantations d'arbres. Un écran de végétation y est également prévu pour favoriser la meilleure intégration paysagère possible.

Mme HINGRAT demande si les réunions publiques suivantes seront ouvertes et intéressantes pour les habitants du Poux, si cela représentera un intérêt supplémentaire d'y participer.

M. LE BERRE indique que l'information abordera certainement des domaines plus larges par rapport à la réunion de ce jour qui aborde des informations particulières.

M. FAUVEL, même s'il convient que cette réunion lui a apporté quelques informations, regrette de ne rien avoir appris de plus. Aucune information n'a été communiquée sur le type d'entreprises qui s'implanteront. Il déplore que Lorient Agglomération ne se soucie pas de la perte de valeur de sa maison et a la sensation de ne pas avoir été écouté. De son point de vue, les habitants du Poux ont été invités seulement par courtoisie, pour « faire bien ». Ils quittent la réunion sans avoir obtenu de réponses à leurs questions.

M. LE BERRE tient à nuancer ces propos. Pour lui, les propos ont évolué en trois semaines. Par exemple, ils ont pu informer les habitants sur le projet de piste cyclable, de zone boisée, etc. Cela traduit une volonté de travailler l'intégration du projet.

En synthèse, Mme HINGRAT demande si Lorient Agglomération peut retravailler le projet ou non, concernant l'accès de Toul-Douar notamment.

M. VELY précise, concernant le projet de rond-point, qu'il dépend de Lorient Agglomération, du Département, de la Région et même de l'État.

M. FAUVEL demande si cette réponse sera apportée avant le début du projet, ce qu'ignore M. VELY.

M. LE MENTEC maintient qu'il est possible de créer d'autres accès.

M. DOCHY demande si Lorient Agglomération a la possibilité d'influer sur les compensations financières.

Pour M. VELY, il n'y a pas lieu d'avoir de compensation financière, étant donné que l'intégrité des maisons n'est pas remise en cause, ce à quoi s'oppose M. FAUVEL. En effet, les nuisances sonores et l'agrandissement de la zone d'activités génèrent une perte de valeur des maisons, ce qui nécessite une compensation.

Pour M. VELY, sachant que les PLU de 2006 et de 2014 prévoyaient déjà les zones de travaux, en cas de recours judiciaire, ces plaintes seraient rejetées par le juge.

M. FAUVEL rappelle que la Mairie aurait dû l'informer de ces projets de façon explicite. Il a l'impression que les projets sont planifiés « dans le dos » des habitants. Ils ont été informés par le voisinage et non par courrier de la Mairie. Il déplore le défaut de communication.

Mme HINGRAT demande s'il n'est pas possible de donner son avis via une enquête publique par exemple.

M. DOCHY s'enquiert de la date du début des travaux.

M. VELY indique qu'ils ne devraient pas commencer avant fin 2025 pour la phase Nord.

M. FAUVEL s'étonne que le Département, d'ici à 2025, n'ait toujours pas donné de réponse par rapport à l'échangeur.

M. LE BERRE souligne que le projet d'extension n'obère pas la possibilité d'aménager l'échangeur. Il est prévu pour pouvoir s'intégrer dans le cadre du projet. Il confirme que ce projet revient au Département et que le calendrier du projet de l'échangeur est parallèle à celui de la ZAC.

M. VELY confirme que les projets tiennent compte les uns des autres. Par exemple, au Nord, sur Lézevorc'h, le giratoire tient compte d'un futur échangeur et est compatible avec une bretelle de sortie de Toul-Douar.

Mme FOLLIARD-MESSACI ajoute que la zone boisée est prévue en prairie pour pouvoir aménager la voie si le projet se fait.

M. DOCHY résume les problèmes majeurs que rencontreront les habitants du Poux que sont, en complément de la route, le bruit et les odeurs. Il demande s'il n'est pas possible de placer les entreprises bruyantes dans le Nord, dont la zone d'accueil est plus large.

M. LE BERRE se montre rassurant en indiquant que la question des nuisances sera étudiée dans la sélection des entreprises. Toutefois, ils ne pourront pas garantir cet engagement dans le temps donc ils ne préfèrent pas s'engager. Dans la bande Sud, ils vont s'efforcer d'y implanter les entreprises les moins dérangeantes en termes de nuisances.

Mme HINGRAT demande à qui appartiendra les parcelles, si elles appartiendront à Lorient Agglomération ou si elles seront louées.

M. LE BERRE indique qu'elles seront vendues à des entrepreneurs.

Mme HINGRAT s'interroge sur le nombre d'emplois qui seront créés.

(Discussions croisées)

M. VELY ajoute que le coût d'achat des terres par Lorient Agglomération ou des aménageurs est souvent considéré comme trop faible. Toutefois, ce prix englobe aussi les surfaces qui ne sont pas

exploitables (comme les zones humides). De fait, le coût d'achat représente une faible part du prix de sortie. Ces opérations ont vocation à s'équilibrer ; les recettes couvrent à peu près les dépenses. Selon M. LE MENTEC, le coût de viabilisation d'un terrain atteindrait environ 200 €/m², ce que dément M. VELY.

En synthèse des échanges, M. LE MENTEC déplore de ne pas avoir appris grand-chose, en dehors de l'aménagement de la piste cyclable.

Pour M. FAUVEL, qui souligne la tranquillité du Poux, ce projet est un gâchis qui vient sacrifier des terrains.

M. VELY annonce que des réunions publiques sont prévues en septembre et en octobre, auxquelles les habitants du Poux sont évidemment invités.

M. LE MENTEC revient sur les compensations et assure que des agriculteurs ont reçu des compensations auparavant, notamment M. Norbert GUILLOU de TPSL.

Mme FOLLIARD-MESSACI demande à M. LE MENTEC s'il est intéressé pour vendre son terrain. Ce dernier n'est pas opposé à l'idée de vendre, à condition de recevoir une compensation suffisante.

M. FAUVEL lui conseille de vendre s'il en a l'opportunité, sachant que sa maison sera entourée de part et d'autre et subira le trafic de véhicules. Il craint que ce trafic ne passe ensuite devant chez lui. Il réitère le fait que sa maison ne vaudra plus rien après la phase 2 du projet.

Mme HINGRAT revient sur le manque d'information de la part de leur notaire lorsqu'ils ont acheté leur maison, et souligne que le notaire était celui des vendeurs du bien immobilier. De fait, ils viennent à douter de sa transparence.

M. LE BERRE indique que des articles de presse et des délibérations étaient rendues publiques dès 2006. Le notaire aurait dû effectivement informer les acquéreurs.

M. FAUVEL craint que les habitants du Poux notamment ne soient pas informés à temps du futur projet, à l'instar de l'extension de Kerpont-Est. Ils n'ont pas de garantie sur le futur projet. De plus, le Maire de Lanester ne dément pas la réalisation d'un projet et lui a suggéré de vendre sa maison rapidement. Ainsi, les habitants du Poux ne savent plus qui croire et aimeraient bien que la situation soit clarifiée. Ils sont inquiets pour l'avenir.

M. VELY rappelle que le ZAN change les conditions de projet : l'urbanisation d'une zone doit être compensée par la naturalisation d'une autre zone.

M. FAUVEL reconnaît qu'il ne sera pas impacté visuellement par la première tranche des travaux mais assure qu'il le sera si la deuxième tranche des travaux a lieu, à l'image de M. LE MENTEC.

M. FAUVEL précise que le Maire de Lanester a dit « qu'il y avait quelque chose dans les tuyaux » et non qu'un projet était lancé.

Pour M. LE BERRE, le « projet dans les tuyaux » correspond au projet initié en 2006, c'est-à-dire le projet global.

Mme FOLLIARD-MESSACI, en tant que représentante de Lorient Agglomération, confirme que la phase 2 n'est pas du tout d'actualité.

M. LE MENTEC réitère son souhait que des entreprises du port de Lorient soit démolies.

À ce propos, M. VELY souligne que la glacière a été démolie.

M. FAUVEL insiste sur le manque de communication à l'attention des riverains concernés par le projet, ce qui génère des inquiétudes. De plus, ils aperçoivent régulièrement des véhicules d'agents de Lorient Agglomération et des géomètres. Ils aimeraient bénéficier de plus d'informations.

M. VELY rappelle qu'il est venu les voir le mois précédent, mais pour M. FAUVEL, cette visite est intervenue trop tardivement, étant donné que le projet est déjà lancé. M. FAUVEL indique que le projet est lancé depuis des années, ce que confirme M. LE MENTEC qui en a connaissance depuis 1995.

M. FAUVEL, insistant une nouvelle fois sur le manque d'information, regrette que ce soit aux particuliers de se renseigner et qu'ils ne reçoivent pas d'information. Selon lui, les riverains concernés par le projet devraient être informés par la Mairie. Il n'a reçu qu'un courrier en quatre ans pour l'informer de la tenue de cette réunion. De même, il regrette que les réunions publiques (qui seront organisées en septembre et octobre) ne soient organisées qu'une fois le projet ficelé, ce que dément Mme FOLLIARD-MESSACI en indiquant que l'objectif de ces réunions publiques est de recueillir les avis et de reconsidérer le projet. Certains points évoqués pourront faire l'objet d'approfondissements.

M. LE BERRE confirme que ce travail d'échange est nécessaire pour intégrer le projet au mieux.

Mme HINGRAT indique que les anciens propriétaires de sa maison et de celle de M. DOCHY avaient proposé à Lorient Agglomération de racheter leur maison à l'époque.

Le prochain rendez-vous est proposé le 19 septembre 18h30 - lors de la réunion publique de concertation.

Annexe 7 : Invitation aux habitants de la Montagne du Salut aux points d'information.



Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina Folliard-Messac
Mission Parcs d'Activités Economiques
Tél. : 02 90 74 73 61

Lorient, le 8 décembre 2023

Objet : Permanence projet extension ZAC de Kerpont-Est à Caudan.

Madame, Monsieur,

Une permanence relative au projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan est organisée :

le mercredi 20 décembre 2023
le jeudi 28 décembre 2023
de 16h à 19h
à la Mairie de Caudan

Cette information est adressée aux habitants de la Montagne du Salut. Pour participer, vous êtes invités à confirmer votre présence auprès de Mme Folliard-Messac de la « Mission Parcs d'Activités Economiques » de Lorient Agglomération, courriel : missionpae@agglo-orient.fr - tél : 02 90 74 73 61.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme Le Berre,

Responsable Mission PAE

Pièce jointe : le plan masse.

LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUELIC . LORIENT . PLŒMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . OUIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELEIG . AN ORIENT . PLAŒVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTES

LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUELIC . LORIENT . PLŒMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PREDERON . BUBRI . KALANN . KAUDAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . OUIDEL . HENBONT . AN IGNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉR
LENGEDIC . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAELEIG . AN ORIENT . PLAŒVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINIC . RIANTES

Annexe 8 : Invitation aux habitants du Poux et de la Montagne du Salut.



Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :
Yasmina Folliard-Messac
Mission Parcs d'Activités Économiques
Tél. : 02 90 74 73 61

Lorient, le 26 décembre 2023

Objet : Réunion de présentation Schéma Directeur projet extension ZAC de Kerpont-Est à Caudan.

Madame, Monsieur,

Une réunion de présentation relative au Schéma Directeur du projet de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan est organisée :

**le mardi 20 février 2024
de 17h00 à 20h00
Salle Speicher - Espace Rostand
19 rue des Chênes
56850 Caudan**

Cette information est adressée aux habitants du Poux et de la Montagne du Salut. Pour participer, vous êtes invités à confirmer votre présence auprès de Mme Folliard-Messac de la « Mission Parcs d'Activités Économiques » de Lorient Agglomération, courriel : missionpae@agglor-orient.fr tél : 02 90 74 73 61.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme Le Berre,

Responsable Mission PAE



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRON, BUBRY, CALAN, CAUDAN, CLÉGUER, GÂVRES, GESTEL, GROIX, GUIDEL, HENNEBONT, INGUINIÉL, INZINZAC-LOCHRIST, LANESTER, LANGUIDIC, LANVAUDAN, LARMOR-PLAGE, LOKMIQUÉLIC, LORIENT, PLOEMEUR, PLOUAY, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUÉVEN, QUISTINIC, RIANTEC, PRÉDERON, BUBRI, KALANN, KADAN, KLEGUER, GAVR, YESTAEL, BROE, GWIDEL, HENBONT, AN IGNEL, ZINZAG-LOKRIST, LANNARSTÉR, LENGEDIC, LANVODAN, AN ARVOR, LOKMIKALIG, AN ORIENT, PLAŊVOUR, PLOUE, PONT-SKORFF, PORZH-LOEIZ, KELWENN, KISTINID, RIANTEC



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDÉRON, BUBRY, CALAN, CAUDAN, CLÉGUER, GÂVRES, GESTEL, GROIX, GUIDEL, HENNEBONT, INGUINIÉL, INZINZAC-LOCHRIST, LANESTER, LANGUIDIC, LANVAUDAN, LARMOR-PLAGE, LOKMIQUÉLIC, LORIENT, PLOEMEUR, PLOUAY, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUÉVEN, QUISTINIC, RIANTEC, PRÉDERON, BUBRI, KALANN, KADAN, KLEGUER, GAVR, YESTAEL, BROE, GWIDEL, HENBONT, AN IGNEL, ZINZAG-LOKRIST, LANNARSTÉR, LENGEDIC, LANVODAN, AN ARVOR, LOKMIKALIG, AN ORIENT, PLAŊVOUR, PLOUE, PONT-SKORFF, PORZH-LOEIZ, KELWENN, KISTINID, RIANTEC

Annexe 9 : Article de presse Ouest France du 21 septembre 2023.

Lorient

Quest-France
Jeudi 21 septembre 2023

Pourquoi la zone de Kerpont va s'étendre ?

La zone d'activités de Kerpont à Caudan et Lanester va s'agrandir. Une première réunion publique s'est tenue à Caudan, mardi, afin d'en présenter les enjeux.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi étendre cette zone d'activités ?

Pascal Le Liboux, vice-président en charge de l'économie à Lorient Agglomération ; Fabrice Velly, maire de Caudan et Stéphane Carrou, de l'agence A3 Paysage, ont présenté le projet d'extension de 37 hectares de la zone lors d'une première réunion publique. « On le fait parce qu'il y a de gros besoins, a argumenté Pascal Le Liboux, nous comptons 210 000 habitants sur notre territoire, comme Brest qui en revanche compte 28 000 actifs de plus par rapport à nous. Si on ne fait rien, on n'aura pas les entreprises à s'installer, on va devenir un territoire de retraités. »

Où va se porter cette extension ?

Elle est prévue à l'est de la zone de chaque côté de la voie express. Au nord, ce seront de petits parcelles destinées à accueillir des entreprises artisanales. Au sud, elles sont plus grandes et potentiellement, elles accueilleraient des entreprises de logistique.

Dans sa présentation, Stéphane Carrou, architecte à l'agence A3 Paysage, qui a planché sur l'étude pré-opérationnelle, a martelé la volonté de l'Agglo de préserver l'environnement au maximum. « Nous avons mené un travail très fin pour intégrer cette zone dans un environnement de qualité, en gardant des franges boisées, des haies de haies bocagères, à-t-elle longuement insisté. Nous avons également mené un diagnostic environnemental qui a révélé la présence de chlorofères, une station d'assécholement, de massifs boisés, de ruisseaux de zones humides. »



La zone d'activités de Kerpont nord va être étendue des deux côtés, vers le nord de la zone en ramenant vers Harnestort.

1. Photo: Ouest-France

Un diagnostic qui a notamment débouché sur une préconisation : l'entreprise foncière a dû être réduite pour préserver les zones humides.

Les voies d'accès seront limitées et des poteaux cyclables, piétons, des aires de pique-nique sont envisagées.

Où en disent les entrepreneurs ?

« Je dirige une entreprise d'entretien à Lanester, a témoigné l'un d'eux. Je cherche depuis longtemps un terrain car confirmé dans un espace qui me conviendrait, on est demandeur de cette zone. »

Plusieurs d'entre eux ont dit leur souhait de voir cette extension, imaginée dès 2010, aboutir. « Il y a une carence totale en terrains, a résumé Bruno Lefebvre, président de l'association Kerpont entrepreneurs, qui

empêche les entreprises de se développer normalement. »

Quelles inquiétudes ?

Cette extension se heurte à la question à l'enjeu climatique avec une consommation de terres agricoles, à l'imperméabilisation des sols, à l'augmentation du nombre de véhicules estimée à plus de 800 le matin et autant le soir... Autant de questions environnementales que les associations ont relevé lors de la réunion. « A

entendre votre présentation, on penserait plutôt à l'aménagement d'un parc paysager », a ironisé un Caudanais.

Une représentante de Caudan en transition a porté, pour sa part, l'habituelle entre cette volonté de créer de l'emploi et la crise du logement dans

le territoire. « Le Plan local de l'habitat (PLH) sur lequel l'agglo planche s'annonce ambitieux, a rassuré Pascal Le Liboux. On a pris la mesure d'un sujet qui est colossal. Pour nous la question, ce n'est pas l'un ou l'autre mais les deux. »

Quel calendrier ?

Une nouvelle réunion publique est programmée le 18 octobre, à la mairie de Caudan. Une exposition du projet est également visible dans les mairies de Caudan et Lanester ainsi qu'à la maison de l'agglomération à Lorient. Un registre est ouvert pour y recueillir les remarques. Les travaux pourraient démarrer au cours du premier semestre 2024.

Daphine LANDRY.

Accompagner les personnes fragilisées

L'assemblée générale de Proxim services Brez'h Littoral s'est tenue jeudi soir au bloc K5 de la base de sous-marin.



Les membres du bureau de l'association Proxim services.

1. Photo: Ouest-France

« La fusion réussie de Proxim services pays de Lorient et Proxim services Cornouaille de Quimper a entraîné un changement de nom de notre association. Nous sommes désormais connus sous le nom de Proxim services Brez'h Littoral, illustrant ainsi notre engagement à accueillir nos amis quimpérois au sein de notre association, souligne Elise Gauguier, la directrice. Nous nous appuyons sur une structure de gouvernance solide, composée de membres bénévoles engagés. »

« Le développement reste au cœur de nos orientations », poursuit la présidente. Proxim services, avec bientôt vingt-cinq ans d'expérience, demeure une association d'aide et d'accompagnement à domicile dynamique. « Nous nous engageons à maintenir notre cap pour répondre aux besoins des personnes fragilisées et à offrir un emploi de qualité à nos salariés. »

385 personnes accompagnées

« Nous accompagnons aujourd'hui 385 personnes sur le territoire de Lorient Agglomération et 161 personnes sur le territoire de Quimper



Annexe 10 : Article de presse Le Télégramme du 20 septembre 2023.

Mercredi 20 septembre 2023

Le Télégramme | 5
CHEZ VOUS

À Caudan, le projet d'extension de la zone de Kerpont dévoilé

La première des deux réunions publiques sur l'extension de la zone d'activités de Kerpont s'est tenue mardi, à la mairie de Caudan. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette présentation.

Sophie Paitier

1 Une extension de 38 hectares de la zone de Kerpont-est

38 hectares vont agrandir les 350 hectares existants de la zone d'activités de Kerpont, à l'est de la zone, en gros, autour de la Montagne du Salut. Il ne s'agit pas d'un nouveau parc d'activités, mais d'une densification et d'un prolongement des zones existantes. Le plan présenté a été adopté en 2019 pour répondre aux besoins des entreprises. Il est entré dans la phase de concertation sous la forme de deux présentations publiques, celle de ce mardi en mairie de Caudan et une deuxième le 18 octobre, également en mairie de Caudan. Une exposition du projet est visible



Deux réunions publiques ont lieu concernant l'extension de la zone d'activités de Kerpont.

en mairie. À partir du début 2024, le projet entrera dans la phase de maîtrise d'œuvres opérationnelle.

2 Indispensable à l'agglomération

Pascal Le Liboux, vice-président de Lorient Agglo chargé du développement économique et de l'emploi, pré-

sente à la présentation, a rappelé l'importance de la zone d'activités de Kerpont pour l'agglomération lorientaise : « L'agglomération c'est 210 000 habitants. Quasiment le même nombre d'habitants qu'à Brest. Mais Brest compte 28 000 actifs de plus. Si on ne veut pas devenir un territoire de retraités, il nous faut être attractifs

pour les entreprises ». Sur la partie sud de la zone, Lorient Agglo souhaiterait accueillir des activités de logistique, au nord, des activités plus variées, avec des entreprises artisanales ou industrielles. La zone de Kerpont est actuellement le premier pôle d'emploi sur l'agglomération, avec 9 300 emplois et 650 établissements,

attirés par la proximité des axes de circulation structurants.

3 Préservation nécessaire de l'environnement et des paysages

Les enjeux de cette extension ont tourné autour de la création d'un horizon paysager, d'un bâti de qualité, de mobilités douces et de la préservation du cadre de vie. « 3,5 km de liaisons piétonnières seront créés, notamment dans la continuité des quartiers alentour, ainsi que 3 km de pistes cyclables, une aire de couverture. Un passage sous-terrain sous la RN165 sera réhabilité. 5,4 km de talus boisés seront préservés ».

4 Guidage de l'urbanisation des terres

« On continue à manger des terres agricoles », a déploré un participant. On diminue les terrains agricoles qui permettent de nourrir la population et de respirer. L'urgence climatique et écologique est-elle bien prise en compte ? », a-t-il interrogé. « La consommation de terrains agricoles est en forte baisse, a répondu Pascal Le Liboux. Depuis 2010, la surface agricole s'est maintenue sur notre territoire. Et la consommation foncière va encore baisser dans les années qui viennent ».

Annexe 11 : Power point de présentation réunion publique du 19 septembre 2023.



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST

1 Les enjeux intercommunaux

> Projet de développement économique qui vise à favoriser les **CRÉATIONS D'EMPLOIS** dans tous les secteurs d'activités.

> Lorient Agglomération a adopté en 2019 un **SCHÉMA DIRECTEUR DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (SDPAE)** avec quatre objectifs :

- Répondre aux besoins des entreprises;
- Préserver l'activité agricole;
- Produire des sites d'activités de qualité;
- Porter et adapter collectivement le schéma.

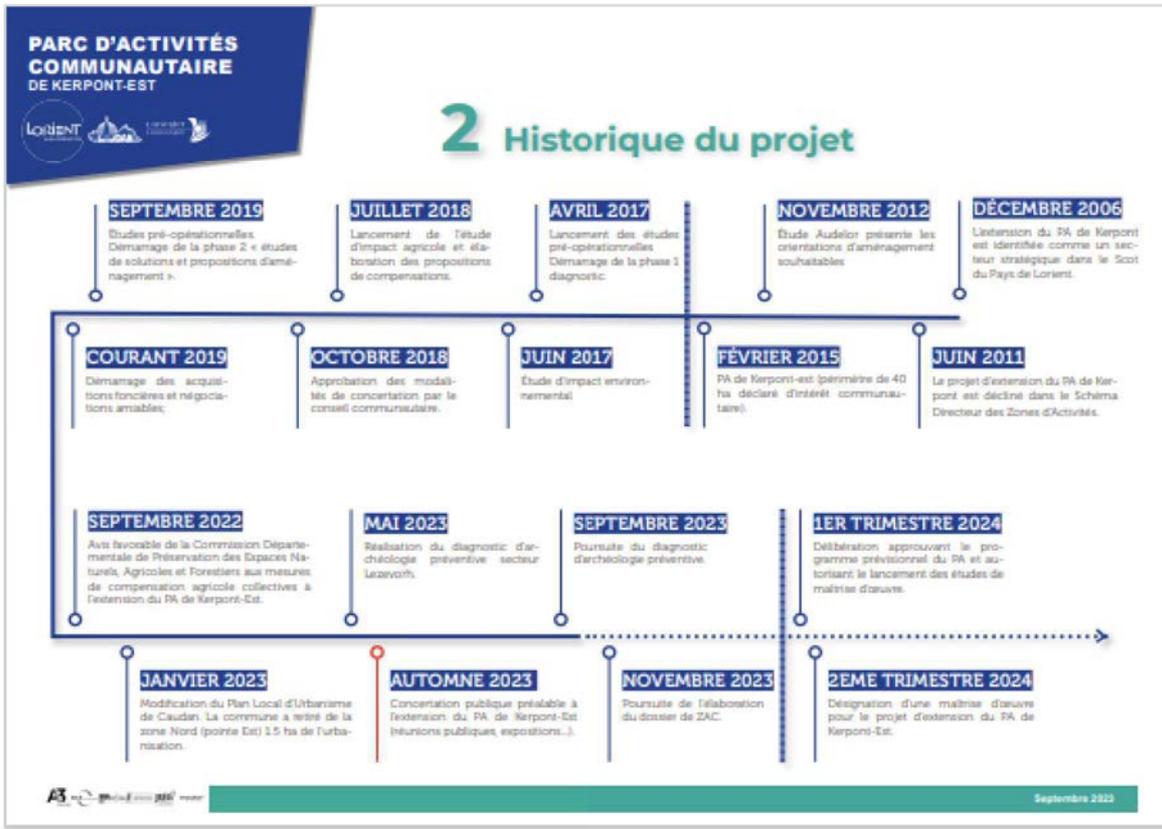
> **AUCUN NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉS PRÉVU.**

> Deux modes de création de zone d'activités:

- La **DENSIFICATION DES ZONES EXISTANTES** indispensable dans une contexte de sobriété foncière. Elles représentent cependant une faible réserve foncière par rapport aux demandes.
- Des **EXTENSIONS DANS LE PROLONGEMENT DES ZONES EXISTANTES** quand cela est nécessaire ou pour des entreprises spacivores.

Espaces d'activité économique du SCoT du pays de Lorient

- Périmètre du SCoT du pays de Lorient
- CA de son Agglomération
- Espace d'activité économique
- Espace urbain
- Espace rural



2 Historique du projet : concertation

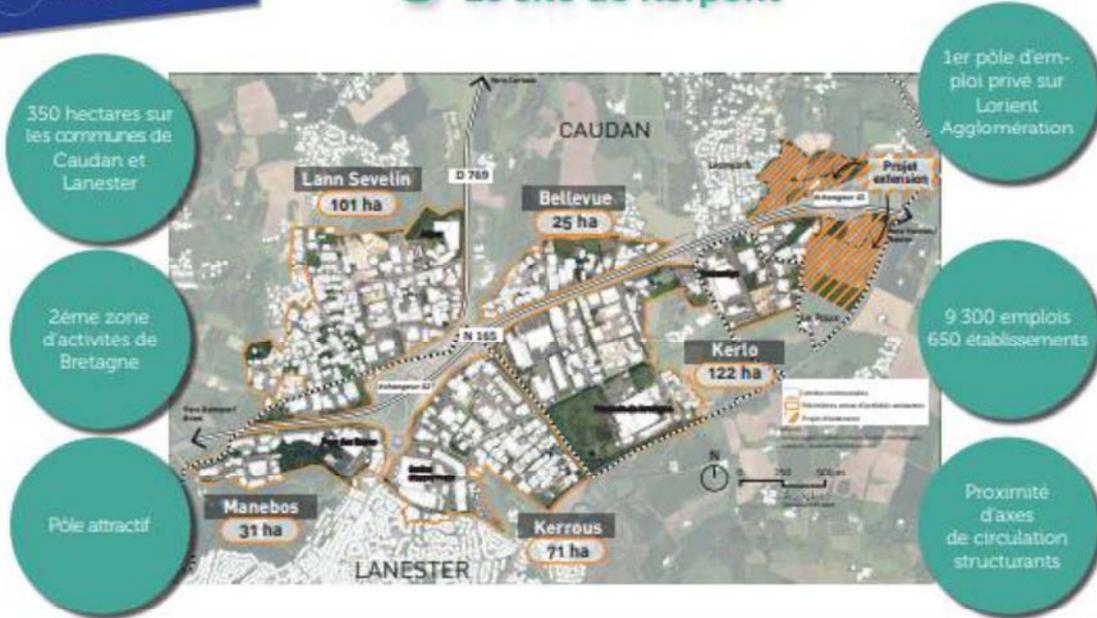
UN PROCESSUS DE CONCERTATION DE JUILLET À DÉCEMBRE 2023

- > Une RÉUNION D'INFORMATION avec le hameau du Poux
18 Juillet 2023 en Mairie de Caudan
- > Une EXPOSITION du projet sous forme de panneaux avec mise à disposition d'un registre électronique.
Du 18 Septembre au 20 Octobre 2023
- > Des INFORMATIONS AUX CONSEILS MUNICIPAUX de Lanester et Caudan.
- > 2 RÉUNIONS PUBLIQUES en Mairie de Caudan.
19 Septembre 2023 à 18h30
18 Octobre 2023 à 18h30
- > Des ARTICLES DE PRESSE dans les publications locales.
- > Un BILAN DE CONCERTATION EN NOVEMBRE/ DÉCEMBRE 2023.

PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



3 Le site de Kerpont



AS - Septembre 2023

Septembre 2023

PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



4 Diagnostic urbain et paysager

LES GRANDS ENJEUX DU SITE



LE PAYSAGE ET L'INSERTION DANS LE PAYSAGE

ENJEU N°1
Conforter les isères qualitatives existantes et rénover les isères défaillantes.

ENJEU N°2
Penser les implantations de parcelles afin de s'intégrer au mieux dans la topographie du site.



LE BÂTI

ENJEU N°3
Créer un horizon paysager et un bâti qualitatif.

ENJEU N°4
Maîtriser le linéaire bâti et l'image du PA depuis les voies routières.

ENJEU N°5
Optimiser l'occupation des parcelles dans les trois dimensions et susciter une programmation diversifiée de sorte à produire un paysage d'ensemble qualitatif.



LES ESPACES PUBLICS

ENJEU N°6
Préserver les espaces qualitatifs existants en cœur de site. (bois, zone humide)

ENJEU N°7
Structurer le parcellaire et les espaces publics en développant une structure bocagère qui aide à lutter contre le ruissellement, apporte de l'ombre, contribue à préserver les continuités écologiques et produit du bois.

ENJEU N°8
Créer des aménités qui servent à la fois aux usagers du PA ainsi qu'aux habitants riverains de la zone.



LES MOBILITÉS

ENJEU N°9
Intégrer les mobilités douces dans la création du plan du PA.

ENJEU N°10
Créer un tissu urbain qui favorise les connexions avec les espaces riverains.

AS - Septembre 2023

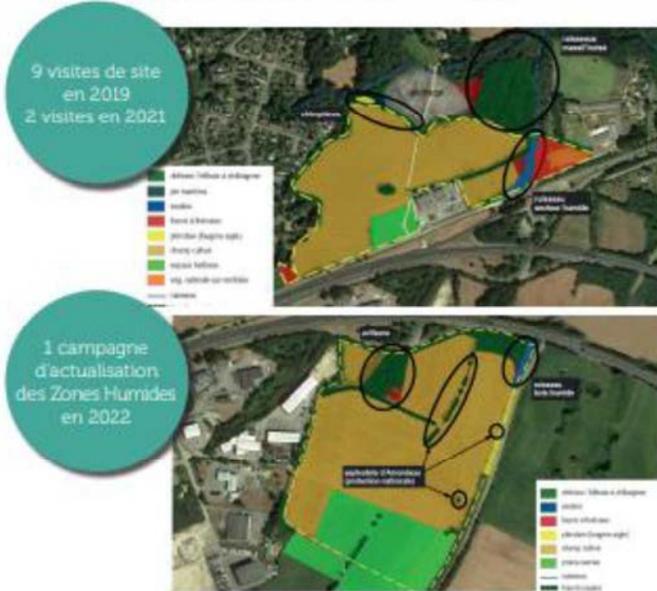
Septembre 2023



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST

- # INVENTAIRE**
- Présence de chiroptères.
 - Avifaune.
 - Stations d'asphodèles observées.
 - Massifs boisés.
 - Zones humides.
 - Ruisseaux.
 - Corridors écologiques à maintenir.

5 Diagnostic environnemental



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST

- # PRÉCONISATIONS**
- La frange nord du secteur nord, en grande partie couverte par un espace boisé classé, est en contact avec une continuité naturelle importante et justifie d'être préservée par une marge de recul des aménagements futurs.
 - Les boisements au nord du secteur sud (en partie classés EBC) méritent d'être tenus à l'écart des aménagements futurs, et d'être connectés par une bande plantée d'arbres.
 - La présence de stations d'espèce végétale protégée au plan national (asphodèle d'Arrondeau) nécessite des dispositions spécifiques.
 - Les talus arborés sont à protéger y compris avec une marge de recul des installations et travaux divers permettant d'éviter toute dégradation.

5 Diagnostic environnemental



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



6 Le volet agricole du projet

Une étude sur les compensations agricoles a été mise en œuvre car :

- Projet soumis à étude d'impact systématique;
- Surface prélevée supérieure à 5ha;
- Activité agricole présente sur l'emprise du projet.

PLUSIEURS TYPES DE COMPENSATIONS :

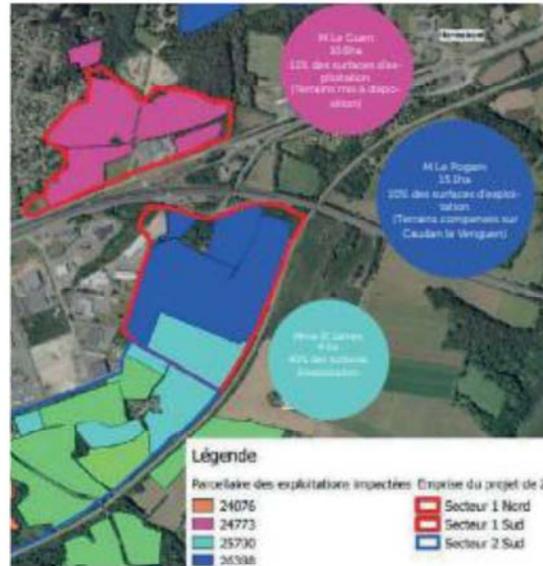
- > Compensations individuelles .
- > Mesures ERC collectives (Éviter, Réduire, Compenser) .

Les ERC collectives ont été retenues par :

- Le Comité Technique Territorial Agricole après concertation;
- Le COPIL interne à Lorient Agglomération.

Elles ont été validées par des élus et le conseil communautaire de l'agglomération.

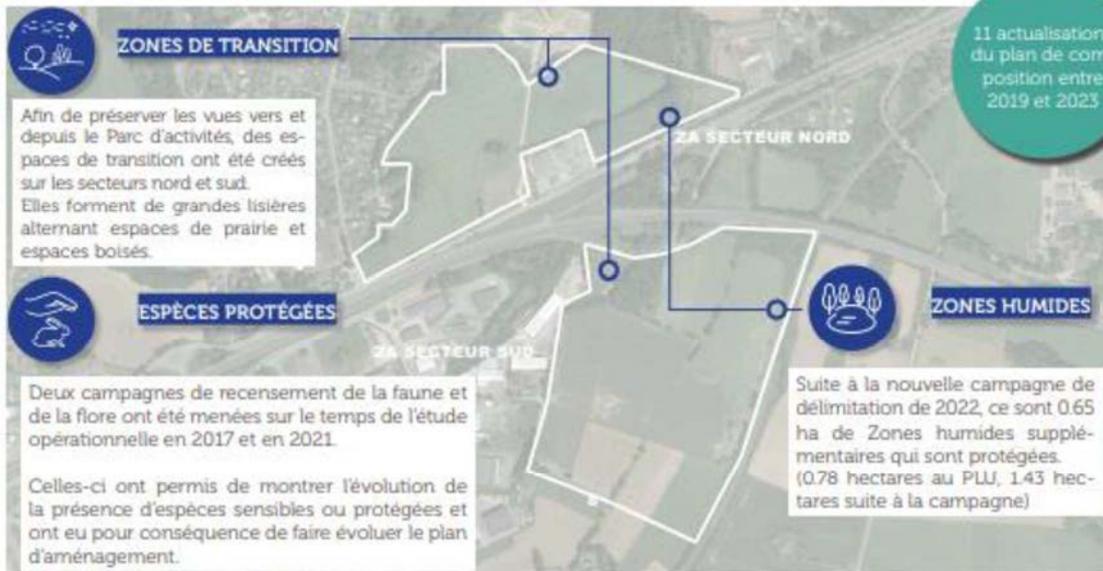
Elles ont reçu un avis favorable de la CDPENAF le 13 Septembre 2022.



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



6 Un projet en constante évolution



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



6 Un projet en constante évolution



ESPACES D'AMÉNITÉS

Un des objectifs de la création du PA était de créer des espaces publics qualitatifs qui fassent corps avec le tissu urbain environnant.

Le projet s'est donc étoffé au fur et à mesure en proposant

- des espaces boisés,
- des talus plantés en limite de parcelle pour fournir du bois de chauffage,
- des vergers,
- des zones de pique-nique,
- des agrès de sports

Ces espaces sont tous accessibles par la création d'une trame de liaisons piétonnes et de pistes cyclables à l'intérieur de la zone et en lien avec le tissu urbain proche.



MOBILITÉS

Les mobilités évoluent avec le développement du réseau bus, la création de pistes cyclables et une trame de zones piétonnes sur l'ensemble du PA.

PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERPONT-EST



7 Scénario d'aménagement



MOBILITÉS

- Favoriser les accès à la nouvelle extension du PA de Kerpont-Est.
- Mailler le territoire afin d'encourager les mobilités actives.



INTÉGRATION AU PAYSAGE

- Utiliser la topographie et édicter des règles claires d'implantation afin de s'intégrer au mieux au terrain.
- Préserver les lignes de front en terme d'image.



PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

- Créer l'extension du PA comme un tissu urbain faisant corps avec son environnement.
- Création d'espaces publics multifonctionnels : talus plantés, jardins de pluie, vergers et espaces récréatifs...



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Proposer des typologies d'entreprises différentes.
- Zone artisanale au nord et entreprises ayant besoin de grandes surfaces au sud.





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Annexe 12 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 19 septembre 2023

Pôle Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :

Yasmina FOLLIARD-MESSACI
Pôle Attractivité et Rayonnement
Mission Parcs d'Activités Économiques
Tél. : 02.90.74.73.61

Relevé synthétique des échanges
Projet d'extension ZAC de Kerpont-Est
Réunion publique du 19/09/2023
En mairie de Caudan

Les intervenants à cette réunion :

Jérôme LE BERRE
Responsable mission PAE - Lorient Agglomération

Stéphanie CARIOU
A3 Paysage

Gilles LE MENTEC
Habitant de Kerloïc

Alain GADAL
Chef d'entreprise

Pascal LE LIBOUX
Vice-président Lorient Agglomération

Hervé LE MOING

Fabrice VÉLY
Maire de Caudan

Déborah DEFOSSEZ
Caudan en transition

Zoé FOGARAS
Habitante de Caudan

Louis TREMEAUD
Habitant de Caudan, La Montagne du Salut

Bruno LEFEBVRE
Président association des entreprises de Kerpont

Jean-Michel EVANNO
Caudan en transition

Christophe TIBI
Étanchéité 56

Alban RAGANI
Chef d'entreprise

Philippe LAPRESLE
ADEC

Christian JOUBIER
Habitant de Caudan

Gilles GURY
SLCE

Hélène LEFORT
Conseillère municipale de Caudan

Un intervenant
Europe Écologie du Pays de Lorient

Anne LE PAILLARD
ADEC

La séance débute à 18 h 35.

En tant que maire de la commune et élu de l'agglomération, M. VELY souhaite la bienvenue en mairie de Caudan. Il salue la présence de Rose MORELLEC, première adjointe de Lanester, qui est concernée indirectement puisque la zone d'activité de Kerpont, 2^e de Bretagne, se situe sur la commune de Caudan.

Cette zone a été créée à l'origine par le département dans les années 60 et s'est développée au fur et à mesure du développement économique du secteur lorientais. Depuis plusieurs années, la question de l'extension des zones d'activité se pose dans les différents documents d'urbanisme, notamment dans le Scot. Un certain nombre de décisions ont déjà été prises depuis 2010 et avant, puisque cette zone de Kerpont représente un enjeu depuis des années.

La phase de concertation actuelle fait suite à une délibération prise par Lorient agglomération dans la mandature précédente, pour inscrire l'extension de cette zone Kerpont Est dans les schémas de développement et les documents d'urbanisme de la commune de Caudan et du Pays de Lorient. Dans une délibération de 2015 qui fixait les modalités de concertation était déjà inscrite cette phase de concertation, incluant une série de réunions publiques, des expositions, un registre. Il y a 2 réunions de présentation du projet, une ce soir et une autre le 18 octobre, toujours en mairie de Caudan. Les expositions sont situées dans les mairies de Caudan Lanester et à la maison d'agglomération Péristyle de Lorient.

M. VELY indique que ce développement de la zone d'activités intègre plusieurs enjeux, à commencer par le développement économique, qui fait l'attractivité du territoire et qui nécessite l'implantation d'entreprises. Aujourd'hui, l'évolution de l'aménagement porte sur des problématiques comme les mobilités, les aménagements paysagers, le bâti, les activités, ce qui n'était pas le cas il y a 40 ou 50 ans. 2 secteurs sont concernés par cette extension, le secteur nord et le secteur sud, qui se projette sur environ 38 ha.

Les réunions de concertation ont pour but de présenter le projet, le calendrier et de répondre aux questions. M. VELY précise qu'A3 Paysage et ECR Environnement sont présents ce soir, qui assistent Lorient agglomération sur l'aménagement et la conception du parc paysager. Il ajoute que Mme CARIOU, d'A3 Paysage, connaît bien la commune pour avoir aménagé le vallon de Kergoff, dont le volet paysager était très important. Cela montre l'intérêt de l'agglomération pour ses aménagements de zones d'activités. Il s'agit bien d'aménagement paysager et pas uniquement de viabilisation.

L'idée de ce soir est de dérouler la présentation avant d'engager les échanges sur toutes les questions qui pourront se poser. M. VELY passe la parole à Mme CARIOU.

1 - Présentation des études opérationnelles du parc d'activités communautaire de Kerpont-Est

Mme CARIOU le remercie. Elle explique au préalable qu'elle pilote les nombreuses compétences qui ont été mobilisées pour réaliser cette étude pré-opérationnelle. La présentation de ce soir est issue des panneaux affichés dans les différentes communes concernées par l'aménagement.

Les enjeux intercommunaux

Pour rappel, Mme CARIOU explique qu'il s'agit d'un projet de développement économique qui vise à favoriser les créations d'emplois sur l'agglomération. Cette opération est issue du schéma directeur des parcs d'activités économiques (SDPAE) adopté en 2019 et dont les objectifs étaient de répondre aux besoins des entreprises, de préserver l'activité agricole, de produire des sites d'activité de qualité et d'adapter collectivement le schéma. En parallèle, la collectivité a fait le choix important de ne pas créer de nouveaux parcs d'activité, préférant se concentrer sur la densification des parcs existants, pour des raisons de sobriété foncière notamment. Sur quelques opérations, il s'agit d'étendre et de prolonger des zones existantes, pour répondre à des projets présents dans les documents d'urbanisme depuis plusieurs années.

Historique du projet

Mme CARIOU explique que ce dossier de Kerpont date de plusieurs années, la zone étant identifiée en 2006. De décembre 2006 à février 2015, c'est la mise en place et la validation du programme politique. Le projet est validé par différentes instances. Audélor présente ses différentes orientations pour définir le programme. En avril 2017, les premières études sont lancées. Aussi, d'avril 2017 à 2019, différentes études sont engagées pour établir le document pré-opérationnel, qui vont des études de compensation aux études d'aménagement en passant par les différentes études d'impact environnemental ou l'approbation des modalités de concertation. Après la période COVID, le dossier reprend en septembre 2022, passant par différentes instances comme la CDPENAF, qui donne un avis favorable à l'extension de la zone. Dans le même temps, les relevés se poursuivent, en termes de mobilité, de comptage, d'environnement. Mme CARIOU signale la modification du PLU en janvier 2023. Aujourd'hui, en septembre 2023, il s'agit de poursuivre le diagnostic d'archéologie préventive. Aussi, d'ici novembre 2023, cette période d'études, de validation devrait se terminer, pour démarrer la maîtrise d'œuvre opérationnelle au premier trimestre 2024.

Historique du projet : concertation

Concernant les modalités de la concertation, Mme CARIOU indique qu'une première réunion a été organisée au hameau du Poux en juillet 2023, suivie par l'exposition, du 18 septembre au 20 octobre, de panneaux d'information dans les communes de Caudan et Lanester. Des informations ont été faites aux différents conseils municipaux. 2 réunions publiques sont prévues, celle de ce soir et une autre le 18 octobre, en mairie de Caudan. Par ailleurs, on peut noter différents articles de presse dans les publications locales et la tenue d'un bilan de concertation d'ici la fin de l'année.

M. VELY salue l'arrivée de Pascal LE LIBOUX, Vice-président de Lorient agglomération en charge du développement économique, qui pilote l'opération.

Le site de Kerpont

Mme CARIOU poursuit en indiquant que le site de Kerpont compte 350 ha sur les 2 communes. C'est la 2^e zone d'activité de Bretagne, un pôle attractif. C'est le premier pôle d'emploi privé sur l'agglomération de Lorient avec 9300 emplois, 650 établissements. Mme CARIOU signale en outre la proximité d'axes de circulation structurants. Le projet d'extension concerne 16 ha au nord et 21,7 ha au sud.

Diagnostic urbain et paysager

Mme CARIOU retrace les grands enjeux du site, à commencer par un paysage de qualité qui nécessite un travail très fin sur l'insertion dans le paysage de cette future extension du parc d'activité. Il s'agit donc d'abord de conforter les lisières qualitatives, les franges boisées de part et d'autre de l'opération. Le second enjeu concerne l'implantation des parcelles en respectant la topographie, pour être en phase avec l'objectif de visibilité depuis les axes de circulation et les habitations. En matière de bâti, l'objectif est de créer un horizon paysager et un bâti qualitatif. L'enjeu suivant est de maîtriser le linéaire bâti et l'image de la zone d'activité. Le 5^e enjeu vise à limiter l'occupation des parcelles aux stricts besoins du porteur de projet. En termes d'espace public, il est question de préserver les espaces existants, de qualité, de structurer les parcelles en développant un tissu d'aménités et d'usages pour faire de cet espace un vrai lieu de vie. Les aménités devront donc servir aux usagers et aux habitants. En matière de mobilités, un autre enjeu est d'intégrer des logiques actuelles de mobilités douces, en circulation piétonne et/ou cyclable. Enfin, il s'agit de créer un tissu urbain favorisant la connexion avec les espaces riverains. Sur cette question des mobilités, Mme CARIOU explique que l'État est désormais un acteur du dossier. La zone étant le long d'une route nationale intégrant différents échangeurs, plusieurs problématiques se font jour, d'accroche et de sortie. À certains moments, les niveaux de saturation font que l'État s'est saisi de ce dossier pour

améliorer les échanges avec la voie express. Actuellement, son positionnement sur la partie est n'est pas encore connu, mais les différentes hypothèses priorisent les petites parcelles au nord et des espaces plus grands au sud. Suivant ces différents critères, les flux supplémentaires de véhicules sont estimés à 843 véhicules par jour et par sens de circulation, soit 1686 véhicules. En ce sens, la circulation est augmentée, mais ne nécessite pas a priori de créer un échangeur supplémentaire. Sur cet aspect, Mme CARIOU indique qu'il faudra attendre les évaluations de l'État, qui sont en cours.

Diagnostic environnemental

Concernant le diagnostic environnemental, Mme CARIOU rappelle qu'il y a eu 9 visites de sites en 2019 et 2 en 2021, ainsi qu'une campagne d'actualisation des zones humides en 2022. En termes d'inventaire, on note la présence de chiroptères, d'avifaune, de stations d'asphodèles, de massifs boisés, de zones humides, de ruisseaux et de corridors écologiques à maintenir. Cette richesse environnementale a nécessité la mise en place d'un recul au nord pour ne pas impacter directement le cordon boisé. Les haies sont à conserver. Le périmètre initial sur le secteur nord était plus vaste, mais toutes ces investigations ont conduit à le réduire d'un peu moins d'un hectare, notamment pour préserver la zone humide. Au sud, une connexion devra être mise en place le long de l'axe desservant Hennebont pour mettre en lien les différents massifs boisés, préserver les talus bocagers et les stations d'asphodèles.

Le volet agricole du projet

Sur la partie agricole, Mme CARIOU indique qu'il y a des exploitations sur place. La collectivité est en mesure de proposer plusieurs types de compensation, individuelle ou ERC. C'est cette dernière méthode qui a été retenue par le comité technique territorial agricole, après concertation, et le copil interne de Lorient agglomération. Les compensations ont donc été validées et ont reçu l'avis favorable de la CDPENAF le 13 septembre 2022.

Un projet en constante évolution

Mme CARIOU ajoute que le projet a vécu 11 actualisations de son plan de composition depuis 2019. Un travail a été mené sur les zones de transition au regard des relevés faune et flore, dans l'objectif d'intégrer la zone d'activité économique de la manière la plus douce possible dans l'environnement, de respecter le vivant, qui participe à la valeur du site, et de faire en sorte que ces espaces soient agréables pour les usagers de la zone. Concernant les zones humides, à l'origine, il y avait 0,78 ha au PLU, qui, à force d'études et de précision dans les relevés, se transforme en 1,43 ha. Les espaces d'aménités doivent permettre de créer des espaces boisés supplémentaires, des talus, des vergers, des zones de pique-nique, sportives. Les mobilités ont également évolué depuis 2009. La COVID a notamment permis d'accélérer ce volet pour créer un contrepoids à la circulation routière, avec le développement de réseaux de bus, des pistes cyclables complémentaires, des zones piétonnes. Il s'agit de pouvoir offrir d'autres modes de déplacement que le véhicule personnel.

Scénario d'aménagement

Mme CARIOU explique que le scénario d'aménagement accorde une place importante à la réflexion sur les mobilités. Un retour est attendu de la part des services de l'État pour travailler sur l'amélioration de la circulation dans la zone d'activité. Il s'agit entre autres de favoriser les accès à cette zone, de mailler le territoire de différentes mobilités, d'encourager des mobilités actives. Il est question donc de mieux s'intégrer au paysage, d'utiliser la topographie, de préserver les grandes lignes de front paysagères. La préservation du cadre de vie est également un objectif, en créant cette extension tout en travaillant simultanément sur le tissu urbain avec son environnement naturel et son

environnement bâti. Il faudra également créer des espaces publics multifonctionnels et de se pencher sur une activité proposant différentes typologies, avec des parcelles plus réduites au nord qu'au sud.

Fonctionnement de la ZA

En matière de fonctionnement, Mme CARIOU précise que la voirie se greffera au tissu existant. Plusieurs motifs bocagers seront doublés pour améliorer la qualité des cheminements piétons. Il y aura plusieurs bassins de gestion des eaux pluviales. On compte 3,5 km de liaisons piétonnes créées, des cheminements piétons en continuité des quartiers existants, 3 km de pistes cyclables, un passage souterrain réhabilité pour relier la partie sud à la partie nord. Le linéaire de voirie devra être optimisé pour offrir une capacité à la zone d'activité d'interagir sur la taille des parcelles. Une aire de covoiturage sera présente. Au global, ce sont 7,6 ha de cessibles sur Lézevorc'h (48 % des 16 ha de la zone), 12,9 sur Lézevorc'h (60 % sur les 21,7 ha de la zone), soit à peu près un ratio global de 57 % sur la zone d'activité. Mme CARIOU signale qu'il y aura 11,2 ha d'espace public, soit 30 % de la zone d'activité, 2 zones d'aménités avec différents programmes possibles, 3,6 ha d'espaces boisés classés, 5,4 km de talus boisés plantés pour la production de la biomasse, des continuités écologiques préservées, des boisements et des prairies en gestion extensive, différentes zones humides préservées. Elle précise qu'il y aura une gestion à la parcelle des eaux pluviales pour les futurs porteurs de projets, ainsi que 3 bassins paysagers pour récupérer les eaux de ruissellement.

Temps d'échanges

À la suite de cette présentation, M. VELY laisse place aux échanges.

M. LE LIBOUX s'excuse de son retard et remercie le cabinet pour la clarté de sa présentation. Il ajoute que cette zone est importante pour le territoire de Lorient agglomération. Il note la présence de nombreux entrepreneurs ce soir, témoignant de l'importance qu'ils accordent à cette zone d'activité. M. LE LIBOUX souligne que 57 % seulement de la zone concerneront des surfaces cessibles. Cela signifie que le reste concerne des zones paysagères, bocagères, des bassins de rétention, intégrant un respect des zones humides. Aussi, ce projet correspond parfaitement aux nouveaux schémas de zone d'activité, et ne ressemble pas du tout aux anciens projets où il s'agissait simplement de remplir à outrance toutes les surfaces sans se préoccuper de l'environnement et de la qualité paysagère. Étant élu à Hennebont, il prend l'exemple de la zone du Parco, considérée comme exemplaire par les personnes qui y travaillent. Dans cette zone en effet, on n'a pas cherché à empiler les constructions à outrance, mais plutôt à préserver un environnement paysager pour respecter la qualité de vie au travail. Ce soir, le projet de Caudan se situe dans le droit fil de ce type de zone. M. LE LIBOUX donne la parole à la salle.

Mme FOGARAS indique être riveraine du nord de la zone, habitant rue des Fleurs. Elle se questionne sur la gestion de la circulation en dehors de la voie express, dans la zone d'activité. Aujourd'hui, la circulation est déjà dense, avec une voirie pas forcément adaptée.

M. VELY explique que la rue des Fleurs est proche du château d'eau. C'est une rue en limitation circulation riverains. Concernant les circulations, il précise que sur Lézevorc'h, il s'agit d'une route départementale côté sud, la D724. En toute logique, le Département ne souhaite pas multiplier les accès à cette route départementale. Un giratoire sera créé de façon à alimenter la zone par un seul accès. Une piste cyclable sera créée également pour desservir le linéaire de la zone d'activité et le schéma cyclable de l'agglomération, adopté en mars, intègre une connexion entre Hennebont et Kerpont, pour sécuriser les déplacements via des mobilités douces. M. VELY ajoute qu'à peu près 80 000 véhicules passent sur la route nationale. Concernant plus précisément la rue des Fleurs, les circulations ne devraient pas être modifiées. Il existe néanmoins un passage souterrain, peu utilisé actuellement, et l'idée est de favoriser les flux piétons pour sécuriser ce passage et le rendre plus attractif.

Mme FOGARAS explique que depuis qu'il y a eu un rétrécissement de la route allant de Kerpont vers Caudan, la circulation s'est densifiée. Aussi, quand les riverains sortent de cette rue, cela peut être dangereux, avec très peu de visibilité notamment. Aussi, elle s'inquiète de l'installation d'entreprises, aboutissant nécessairement à une augmentation de la circulation. Elle se réjouit néanmoins du futur aménagement de l'espace, avec des trottoirs et des cheminements cyclables, qui manquent aujourd'hui. Mais 1600 véhicules de plus par jour, et plus précisément le matin et le soir, peuvent être problématiques pour les riverains.

M. VELY considère que c'est un sujet plus communal. La commune se rapprochera des riverains concernés pour voir ce qui peut être fait en matière d'aménagement routier.

Louis TREMEAUD habite rue de la Montagne du Salut, à la limite de la partie boisée plantée il y a 2 ans. Sur la fiche 6, il croit reconnaître une liaison entre la future zone et le lotissement. Aussi, il souhaite savoir si le bois sera ouvert sur la future zone d'activité et si des voies de circulation y seront aménagées.

Mme CARIOU répond que ce seront uniquement des circulations douces, piétonnes.

M. VELY précise que les impasses seront simplement connectées à ce qui existe dans le quartier.

M. LE MENTEC, habitant Kerloïc, voudrait avoir plus de précisions sur l'accès sud à la zone. Il estime que le projet actuel n'est pas terrible. Étant le seul riverain sur Kerloïc, il considère être le seul concerné sur cette zone.

M. VELY répond que l'accès actuel est le chemin du Poux, qui est prévu pour accéder à la partie sud. Il est prévu d'y aménager une voie cyclable.

Pour M. LE MENTEC, il existe d'autres possibilités. Il ajoute que d'autres personnes ne sont pas satisfaites de cette partie du projet.

M. VELY répond que de toute façon, les études sont encore en cours. Un échangeur est notamment envisagé, mais rien n'est encore fixé.

M. LE MENTEC estime qu'avant le pont, au niveau de la rue Toul-Douar, il y a la possibilité de passer directement par les terrains.

M. VELY répond qu'à ce stade, ce n'est pas prévu comme cela dans le projet. Si l'État accepte de faire évoluer sa position, ce sera compatible avec un accès complémentaire vers le nord. À ce stade, cette option ne dépend pas que de l'agglomération. Néanmoins, cette problématique a été prise en compte. Il a été prévu de pouvoir réaliser un écran paysager et une voie cyclable entre l'habitation de Monsieur LE MENTEC. Pour le moment, cette phase est à l'étude, mais l'idée est bien de minimiser les impacts visuels.

M. LE MOING a constaté dans la présentation une marge de recul réalisée pour protéger les chauves-souris. Il souhaite en connaître les dimensions.

Mme CARIOU n'a plus l'information exacte. Elle table sur 5 m, mais l'information sera communiquée.

M. LE MOING souhaite savoir si cette zone préservée sera de taille équivalente à celle du lotissement de la Montagne du Salut.

Mme CARIOU explique qu'une campagne de plantation boisée a déjà été réalisée en 2020.

M. VELY confirme que des plantations ont été faites il y a 2 ans, pour créer un tampon végétal de 50 m.

Mme CARIOU ajoute que la surface concernée est relativement conséquente.

M. LE MOING pense qu'il faudrait signaler cette zone tampon sur le plan. Il considère sur le plan qu'on protège les chauves-souris, mais pas les habitants.

M. GADAL souhaite savoir si les commerces ou les activités de la zone sont d'ores et déjà définis et s'il reste des marges de manœuvre en la matière. La partie sud intègre de grandes parcelles quand les parcelles au nord, visiblement plus réduites, semblent plus destinées à des commerces.

M. LE LIBOUX précise qu'il s'agit clairement d'une zone d'activités industrielle, ou artisanale, le cas échéant. Ce n'est pas une zone commerciale. Il n'y aura pas de commerce au nord ou au sud, car ce n'est pas la vocation de la zone. Comme dit précédemment, le territoire est en déficit de surfaces conséquentes pouvant accueillir des activités logistiques. On constate une érosion lente de ce type d'activité faute de foncier disponible. Il s'agit aujourd'hui, sur la partie sud, de retrouver des surfaces pour des activités logistiques, ou des perspectives de réindustrialisation du territoire. Ces espaces pourront servir à ce type d'occupant. La partie nord pourra accueillir des entreprises plus variées. Mais là aussi, les activités commerciales sont exclues.

M. EVANNO souhaite d'abord dire que le terme de concertation utilisé pour la réunion du jour lui semble excessif. Il ne s'agit pas d'une phase de concertation puisque les choses sont jouées en partie, en particulier les choix fondamentaux qui ont présidé à la création de cette entité. Il s'agit plutôt d'une réunion d'information, nécessaire au regard du nombre de questions concrètes posées, signifiant le manque d'informations préalables. Il considère en effet que les informations sont très tardives relativement au processus d'ensemble démarré avant 2017. Deuxièmement, M. EVANNO considère qu'il faut resituer ce parc d'activité dans un ensemble. Audélor a indiqué clairement que depuis 2010, 350 ha ont été artificialisés sur le pays de Lorient. M. EVANNO reconnaît cependant que depuis quelques années, la consommation annuelle d'espace a sensiblement diminué. Mais dans l'ensemble, la consommation des terres agricoles est réelle. Par ailleurs, cette extension de la zone de Kerpont est une première phase, qui sera suivie d'une autre phase d'artificialisation, de l'ordre de 40 ha. Cela signifie qu'on continue à réduire le territoire qui permet à la population de respirer. Les associations ont plusieurs fois critiqué cette perte de terres naturelles, et même le gouvernement actuel le dit de manière extrêmement claire : l'artificialisation doit être diminuée au maximum. M. EVANNO ajoute que du côté de la Montagne du Salut, au nord, les terres étaient d'excellente qualité, et avaient une valeur patrimoniale importante. Le projet tel qu'envisagé présentera une sorte de village rue commerçante, artisanale et industrielle entre Caudan et Hennebont, projet négatif à tous points de vue, pour la diversité, le climat et la population. Troisièmement, M. EVANNO a l'impression que depuis 2017, au moment des premières études, rien n'a changé. Depuis, l'urgence écologique et climatique s'est vivement imposée, donc il semble que l'agglomération n'ait pas pris la mesure. Le travail réalisé est intéressant et positif, mais M. EVANNO considère malgré tout que c'est une rustine et qu'en réalité, il s'agit d'une perte importante de territoire. Il ajoute que le 11 septembre dernier, la ministre du Commerce a pu tenir un discours sur la nécessité de transformer les zones commerciales, artisanales et industrielles d'aujourd'hui, en mixant notamment les équipements dans les entrées de ville. Ce soir, au contraire, on annonce 43 % de zones paysagères dans lesquels les habitants sont invités à se promener. M. EVANNO conçoit qu'on souhaite faire un effort pour que les gens travaillent dans un cadre agréable, mais le projet interroge malgré tout. Il souhaiterait que le projet anticipe ce que le gouvernement prépare, notant au passage que 20 villes commencent à mettre ces questions sur la table.

M. LEFEBVRE, président de l'association des entreprises de Kerpont, souhaite témoigner de l'importance de cette extension pour les entreprises du pôle de Kerpont. Depuis 2017, les emplois sur la zone sont passés de 7500 à 9300, attestant de son dynamisme. Or, le développement de certaines entreprises est ralenti par la carence de terrains, accentuant le risque de les voir partir. Aussi, il insiste sur l'importance de cette extension.

En réponse à M. EVANNO, M. VELY indique que le timing de cette réunion correspond à la nécessité de présenter des éléments concrets. Il rappelle que le 6 octobre 2022, une réunion de pré

concertation avait été organisée, où les associations environnementales et les représentants du monde agricole étaient présents. Les plans avaient été présentés, intégrant déjà les enjeux dont il est question ce soir. Depuis, des évolutions ont été prises en compte, allant notamment, mais pas exclusivement, dans le sens de l'intégration paysagère et environnementale. M. VELY répond que globalement, après chaque réunion, il a été question de tenir compte autant que possible de tous les intérêts.

Sur la partie foncière, M. LE LIBOUX se réjouit qu'on puisse souligner la forte baisse de la consommation d'espace agricole depuis quelques années. C'est vrai qu'à d'autres époques, cette consommation a été importante. Sur le territoire de Lorient agglomération, cette consommation d'espace a toujours été sobre et relativement limitée par rapport à la consommation antérieure. Les prochaines mesures gouvernementales qui rentreront en rigueur vont conduire mécaniquement le territoire à accélérer cette baisse de la consommation foncière. La consommation foncière concerne autant les zones d'activité que l'habitat et au regard des tensions en termes d'habitat, la consommation foncière s'avère nécessaire. M. LE LIBOUX ajoute qu'à partir de 2021, il s'agit de consommer annuellement seulement 30 ha sur le territoire, pendant 10 ans. On pourrait penser que cette consommation de terres agricoles est excessive, mais des compensations sont réalisées et toutes les terres agricoles ne sont pas exploitées. Ainsi, Audélor analyse les surfaces agricoles utiles depuis des années, qui se maintiennent sur le territoire de Lorient agglomération. M. LE LIBOUX redit que cette extension correspond à un réel besoin économique. Il note que l'ensemble du territoire compte 210 000 habitants, tout comme Brest métropole. Mais sur le territoire de Brest, il y a 28 000 actifs de plus, à population égale. Aussi, si on ne mobilise pas un peu de foncier économique, aucune entreprise ne viendra s'installer et à terme, il deviendra difficile, voire impossible, de travailler sur le territoire lorientais. M. LE LIBOUX considère que la consommation foncière a été relativement économe sur la décennie passée, amenant aujourd'hui à des droits à consommer plus faibles quand il pense que la logique aurait été d'en avoir un peu plus que d'autres territoires plus consommateurs. Le dossier de l'extension de Kerpont a malgré tout pu être défendu tout en restant modeste dans sa consommation de terres agricoles, pour correspondre à la volonté affichée de permettre notamment à la jeunesse de continuer à travailler sur le territoire.

M. TIBI, d'Étanchéité 56, conforte le propos. Son entreprise est située à Lanester et cherche un terrain depuis longtemps pour se développer et créer de l'emploi. Aujourd'hui, le local de l'entreprise est clairement restreint en termes de place. M. TIBI se dit intéressé par les perspectives de l'extension de la zone de Kerpont, et notamment par son volet paysager.

M. LE LIBOUX le remercie pour ce témoignage, qui rejoint beaucoup d'autres. Il précise que les entreprises peuvent s'adresser à Yannick LIVORY, présent dans la salle, qui recense les terrains disponibles sur le territoire. Aujourd'hui, près de 80 entreprises recherchent des terrains pour s'implanter ou s'agrandir. M. LE LIBOUX précise qu'une entreprise qui va s'installer quelque part libère du foncier, permettant à une autre entreprise de s'installer. Ce schéma vertueux n'est pas extensif à outrance et les remplacements peuvent s'opérer de cette manière.

Mme DEFOSSEZ, de Caudan en transition et travaillant pour un bailleur social, considère qu'il y a tout de même des atteintes aux terres agricoles. Actuellement, il n'y a que 4,38 % d'autonomie alimentaire sur Lorient. Cette extension n'arrangera pas cette problématique et il y aura très peu de résilience territoriale. Elle ajoute que la crise du logement est palpable. Il y a aujourd'hui 7800 demandeurs sur Lorient agglomération. Aussi, elle s'interroge sur les possibilités de loger toute cette main-d'œuvre à venir. Car si les entreprises ont besoin de recruter et que les travailleurs ne peuvent pas se loger, ce sera problématique. C'est déjà le cas aujourd'hui, avec de nombreux appels quotidiens de personnes cherchant un logement, car venant travailler en Bretagne, et qui finissent par faire demi-tour par manque de logement. Mme DEFOSSEZ considère qu'il faut résoudre ce problème avant d'envisager l'extension de Kerpont.

M. LE LIBOUX lui donne parfaitement raison sur la crise du logement, qui est avérée. C'est le corollaire d'un territoire très attractif. Il explique que récemment, une présentation détaillée du futur programme local de l'habitat sur le territoire a montré toute son ambition, prévoyant la construction

sur 6 ans de 8000 logements. C'est un effort inédit. Lorient agglomération y contribuera à hauteur de 49 millions d'euros, contre un effort de 33 millions d'euros dans le précédent PLH. M. LE LIBOUX estime qu'il ne faut pas choisir ou prioriser entre l'emploi ou le logement. Il faut traiter les 2 problématiques simultanément pour renouveler les générations de travailleurs sur le territoire et avoir une population active qui perdure. Évidemment, il faut du logement pour les accueillir et l'agglomération travaille clairement sur ces sujets. Pour M. LE LIBOUX, la construction de logements en nombre est une réponse, mais pas la seule. D'autres actions, notamment de rénovation de l'habitat existant, sont également entreprises dans certaines communes, sous l'égide de Lorient agglomération. Il y a beaucoup de choses à faire et il faut beaucoup d'ambition sur ce terrain-là. M. LE LIBOUX revient sur les propos de la Première ministre conseillant d'associer habitat et zones d'activité en précisant que ce champ fait partie des réflexions. Peut-être que demain, par exemple, les entreprises de bureau intégreront des étages supplémentaires pour des logements, pour éventuellement mutualiser les parkings. De nombreuses expérimentations sont prévues dans le futur PLH pour répondre à ce type d'enjeu. M. LE LIBOUX répète cependant qu'il ne faut pas choisir entre le logement et le développement économique. Il faut continuer de fournir de l'emploi aux jeunes tout en réussissant à déloger.

M. RAGANI estime qu'on ne peut pas nier la réelle concertation de ce projet, qui respecte donc le cadre démocratique. Il pense que quand on n'est pas d'accord avec un principe démocratique, on a tendance à dire que ce n'est pas démocratique. Mais pour lui, les modalités de présentation du projet sont démocratiques, avec un nombre croissant de réunions. Il imagine qu'une majorité de personnes sont favorables à ce projet, mais regrette de voir qu'en France, c'est souvent la minorité qui arrive à l'emporter. M. RAGANI entend que le projet peut déplaire, mais il se demande quelles sont les propositions alternatives. Aujourd'hui, les chefs d'entreprise expliquent avoir besoin de ce type de projet pour développer le territoire de Lorient. Il y a effectivement des problématiques de logement. Mais au regard du nombre important de chômeurs sur Lorient agglomération, la création d'emplois et de richesses est nécessaire. Il sait que ce mot peut faire peur et que les chefs d'entreprise sont souvent vus comme des profiteurs. Mais ils ont évidemment des obligations, savent être vertueux et faire attention à l'environnement, et souhaitent pouvoir continuer à faire prospérer les entreprises, à embaucher, à garder les jeunes générations sur le territoire. Il faut donc créer de l'emploi, il faut des espaces, il faut pouvoir les embaucher sur des métiers à valeur ajoutée. M. RAGANI pense qu'à être les plus vertueux, on se fait écraser par les autres. Il invite donc le projet à se réaliser en bonne intelligence, sans opposer les gens, même s'il entend parfaitement les critiques. De ce point de vue, il considère que si on arrête tout, on n'avancera pas. Il se veut donc pragmatique et favorable à ce projet.

[Applaudissements]

Au regard de la présentation du projet, M. LAPRESLE, président de l'ADEC, ne sait pas très bien s'il s'agit d'un parc d'activités ou d'un parc paysager. Il a été question de respect de l'environnement, de préservation des milieux naturels, de richesse environnementale, de respect du vivant, etc. Il s'en réjouit, et si ce qui est décrit est réalisé, il applaudira. Mais quand il voit ce qui existe actuellement, il a un léger doute. Deuxièmement, il pense que la défense des asphodèles est une bonne chose, mais que la défense des riverains lui semblerait au moins aussi intéressante. À plusieurs reprises, son association a tiré la sonnette d'alarme sur le nord de la zone, à proximité immédiate d'un lotissement. Cette proximité risque de causer des problèmes de cohabitation entre des activités et des habitants. Aussi, il souhaiterait savoir quelles garanties sont données pour que les activités de la zone nord n'apportent pas de nuisances aux riverains.

M. LE LIBOUX lui répond que s'il pense que l'extension concerne l'aménagement d'un parc paysager, cela signifie la réussite du projet. Il précise cependant que les 43 % de zones non cessibles ne concerneront pas exclusivement des zones de promenade. Il s'agit plutôt de haies bocagères, d'espaces boisés, de bassins de rétention, de zones humides, pour toutes les raisons écologiques évoquées précédemment. Il invite M. LAPRESLE à visiter la zone du Parco au nord d'Hennebont, pour constater la réalité de ce type de zone d'activité et en rencontrer les usagers, qui se félicitent des conditions de vie et de travail, malgré un cahier des charges très contraignant et surveillé.

Sur la question des nuisances aux riverains, M. VELY précise que l'agglomération a réalisé des plantations il y a 2 ans, pour anticiper les aménagements à venir. La configuration des parcelles nord se destine à de l'artisanat. Les grandes parcelles Sud visent de la logistique et de l'industrie. Mais il ne s'agira pas d'industrie lourde. En termes de gestion des nuisances, il y aura certainement des réglementations à mettre en place. Mais ce n'est pas encore la question aujourd'hui. Il faudra de toute façon prendre cette préoccupation en compte. L'agglomération sera globalement vigilante sur la typologie des entreprises qui s'installeront, pour éviter les activités incompatibles avec l'habitat à proximité.

M. LE LIBOUX cite l'exemple de Kerchopine, zone d'activité qui vient de démarrer. Cette zone intègre 7 lots, est à proximité d'un lotissement. La mission parcs d'activités économiques de Lorient agglomération doit répartir au mieux les futures entreprises qui souhaitent s'installer. À Kerchopine, concrètement, une entreprise qui pouvait occasionner quelques nuisances sonores s'est vue conseiller un emplacement plutôt qu'un autre pour éviter les habitats. M. LE LIBOUX considère que ce type d'implantation se fait dans le dialogue et en bonne intelligence, les élus n'étant pas là pour embêter leurs concitoyens. Évidemment, tout n'est pas parfait et occasionnellement, les situations peuvent être complexes, mais les efforts sont faits.

M. JOUBIER habite Kériourio. Il explique que régulièrement, sur Lann Sévelin, les alarmes de certaines entreprises sonnent la nuit. Il invite les élus à la vigilance sur le cahier des charges concernant cet aspect. À titre personnel, il lui arrive de contacter les gérants pour leur indiquer que leur alarme sonne. Il faudrait insister pour que les entreprises aient au moins un prestataire qui ne laisserait pas sonner l'alarme toute la nuit. Il est favorable à la plantation d'espaces boisés, mais qui n'empêche pas les nuisances sonores notamment.

M. LE LIBOUX entend la suggestion. Il ajoute que ce type de nuisances se produit aussi en centre-ville.

M. GURY, de SLCE, indique que son entreprise, qui fabrique des équipements de dessalement d'eau de mer, détient un site sur Kergouaran, site un peu contraint. Il emploie une cinquantaine de personnes, pour un chiffre d'affaires d'à peu près 13 millions d'euros. 80 % de la production est exportée. M. GURY se demande d'abord s'il est possible de retravailler les parcelles, de les fusionner ou de les morceler. Par suite, il souhaite connaître par exemple la superficie de la plus grande parcelle de la zone nord et des 3 parcelles situées à gauche de la zone sud.

Pour l'information de tout le monde, M. GURY indique que SLCE est intervenue il y a 2 ans sur Groix. Cela prouve selon lui que les entreprises du territoire sont utiles aux habitants du territoire.

Mme CARIOU indique que la zone nord fait 18 000 m².

M. VELY confirme que les zones font à peu près 2 ha.

M. GURY indique que son projet est en pré étude.

M. LE LIBOUX explique que SLCE avait déjà été identifiée. Cela prouve que les services de l'agglomération connaissent en amont les projets.

Sur la question du redécoupage, M. VELY dit qu'il n'est pas envisageable de multiplier les découpes, au risque de rendre les accès problématiques. Il y a plusieurs tailles de parcelles et il s'agira de pouvoir les adapter pour pouvoir répondre aux demandes et éviter au maximum les sous-occupations et le gaspillage de foncier. Ce type de projet d'extension étant relativement chronophage et de long terme, il s'agit d'optimiser zone d'activité.

Sur cette question de la sobriété foncière, M. LE LIBOUX complète en signalant que Lorient agglomération a voté cette année, et pour la première fois, une prise en charge pour une prestation d'architecte urbaniste visant à reconsidérer les projets des porteurs de projets volontaires dans le

sens d'une plus grande sobriété foncière. Il s'agit de pouvoir installer plus d'entreprises sur moins de surface, et de créer plus d'emplois. Si des chefs d'entreprise sont intéressés dans la salle, la ligne de crédit concernée est de 20 000 € au global.

M. VELY ajoute que le PLU adopté en janvier 2023 a augmenté la hauteur maximale du bâti, notamment sur Kerfont, en la passant de 12 à 15 m. Il s'agit de favoriser la densification verticale face à la pénurie de foncier. Cette règle des 15 m concernera les zones UIB, UIC et UID.

En matière de sécurité pour les riverains, Mme LEFORT explique qu'au sud de la zone, 3 maisons avec enfants, sur le Poux en particulier, nécessitent de la sécurité. Ces habitants s'inquiètent beaucoup sur les conditions futures de circulation de leurs enfants. Aujourd'hui, la route est étroite, est bordée par des exploitations agricoles et il faudrait faire attention aux activités implantées.

Sur le hameau du Poux, limitrophe de Lanester, M. VELY sait que c'est un enjeu. Il est allé rencontrer les habitants pour avoir leur ressenti et leur présenter le projet. Une réunion spécifique a été organisée. M. VELY explique que ce hameau est en impasse et que de nombreux véhicules y font demi-tour. Les travaux prévus devront permettre d'accentuer le marquage pour orienter vers la zone d'activité plutôt que dans cette rue. Pour le moment, la sécurité est un problème à cet endroit. Il est prévu de pouvoir sécuriser les accès piétons et vélos sur la zone d'activité qui existe aujourd'hui. Il faudra également travailler sur la délimitation pour éviter que les véhicules, parfois imposants, s'engouffrent dans l'impasse.

Gilles LE MENTEC répète qu'il existe d'autres possibilités, peut-être plus favorables.

En termes de calendrier, Mme CARIOU explique que le projet est encore en phase d'étude pré-opérationnelle. La prochaine étape est celle de la maîtrise d'œuvre associée au démarrage des travaux. C'est dans cette étape que toutes les problématiques très précises seront détaillées, avec un travail sur les connexions. Ce sera l'occasion d'identifier les différentes voiries.

Un intervenant, d'Europe Écologie du Pays de Lorient, rejoint les interrogations à caractère environnemental sur la partie nord du projet. Sur la partie sud, puisque la possible installation d'entreprises de logistique a été évoquée, faut-il en comprendre des entrepôts avec une flotte de camions ?

M. LE LIBOUX confirme qu'une entreprise de logistique, c'est souvent des entrepôts et des camions. Un portrait économique du Pays de Lorient sortira prochainement, publié par Audélor, qu'il invite à lire avec attention. Un des constats relevés dans ce portrait économique est le déficit d'activité de ce type. Évidemment, M. LE LIBOUX n'ignore pas que ces activités sont très consommatrices d'espace, et qu'elles ne créent pas énormément d'emplois. Mais elles apportent des services aux autres entreprises du territoire. De même, un bassin économique qui ne disposerait pas de suffisamment de structures logistiques perdrait en attractivité et en efficacité. M. LE LIBOUX préfère avoir des entreprises industrielles sur cette zone, qui correspondraient à l'ambition nationale de réindustrialisation du pays et de reconquête de la production. Il s'agit d'abord d'aller chercher les entreprises industrielles, et les demandes sont là. Mais il y a aussi quelques entreprises, notamment de transport, qui aimeraient venir sur le territoire. M. LE LIBOUX prend l'exemple de Kergoussel, où un transporteur est en cours d'installation sur une friche d'un hectare qui a été libérée. Cela donc pas une volonté délibérée que d'avoir des entreprises de logistique, mais il y en aura. M. LE LIBOUX ajoute qu'il n'est pas forcément demandeur de grandes plateformes de type Amazon. Sinon, le schéma n'intégrerait pas une multiplicité de parcelles.

Mme LE PAILLARD, membre de l'ADEC, s'interroge sur l'aménagement du territoire sur le plan des extensions des activités économiques. Elle souhaite savoir pourquoi on continue à densifier ce qui est déjà dense du point de vue de l'implantation des entreprises. Cela amène des contraintes de circulation pour les riverains et habitants dans ces zones d'activité où on travaille, où on fait ses courses. Ne faudrait-il pas répartir différemment ce développement des activités économiques sur le territoire ? De plus, une répartition différente des activités économiques pourrait permettre à

certaines personnes, notamment en provenance de Plouay, de ne pas avoir à prendre leur véhicule pour venir travailler.

M. LE LIBOUX répond d'abord que les 1600 véhicules jour, à comparer aux 80 000 qui passent déjà, ne semblent pas une augmentation colossale. D'autres actions sont néanmoins en cours pour tenter de limiter les flux. Des annonces ont été faites récemment par le président de Lorient agglomération lors de la semaine des mobilités. M. LE LIBOUX espère en particulier avoir une augmentation très significative d'ici 2 ans des flux de TER. Cela offrirait de nouvelles possibilités et de nouveaux horaires aux travailleurs du territoire. L'agglomération se penche sur ces contraintes de mobilité, et de nombreuses publications et travaux ont été réalisés sur le sujet. De nombreuses réflexions sont mises en place sur le covoiturage et de nombreuses entreprises de Kerpont ont développé l'applicatif Karos, qui fonctionne bien. M. LE LIBOUX précise que la densification doit permettre de compléter les friches qui existent. De nombreuses entreprises veulent pouvoir accéder aux axes routiers, puisque le secteur au bord de la 4 voies reste très intéressant. Enfin, sur l'aménagement global du territoire, les 11 nouveaux lots aménagés sur Kerchopine doivent concrètement servir aux travailleurs de Plouay, ou plus au nord du territoire. Une seconde zone est également en phase d'aménagement sur Bubry, avec une douzaine de lots susceptibles d'accueillir des entreprises artisanales. La perspective est bien celle d'avoir un aménagement équilibré du territoire en termes de zones d'activités économiques.

Dans la même veine, M. VELY glisse que sur Plouay, les anciens locaux des forges Le Béon ont été réutilisés. C'est le travail d'Audélor que d'identifier ces espaces aménagés ou densifiables. Compte tenu des délais importants pour développer une zone d'activité, le travail de densification est mené sur tous les fronts par l'agglomération lorientaise, pour dégager des espaces fonciers sans forcément consommer des espaces naturels nouveaux.

Souhaitant répondre à l'utilisation démagogique de ses propos précédents, Déborah DEFOSSEZ n'est pas du tout contre la création d'entreprises ou contre le développement économique. Elle dit cependant qu'il faut développer en prenant en compte la question du logement, de la sobriété et de la résidence territoriale.

M. LE LIBOUX confirme que c'est précisément écrit dans le projet de territoire de Lorient agglomération.

M. LE BERRE indique que tous les documents présentés seront disponibles en ligne, sur le site de Lorient agglomération.

M. VELY ajoute qu'un registre sera également disponible pour y apposer des observations. Après 1 h 30 de présentation et de débat, dans de bonnes conditions d'écoute, il remercie l'ensemble des participants, que ce soient les riverains, les associations, les élus, les chefs d'entreprise. C'est un projet qui conserve le monde de l'économie et tous les travailleurs qui pourront venir travailler dans la zone. L'ensemble des habitants est également concerné. M. VELY se réjouit de la participation de ce soir, de près de 70 personnes. Une seconde réunion aura lieu le 18 octobre.

M. LE BERRE, responsable de la mission PAE pour Lorient agglomération, explique que cette prochaine réunion publique servira à présenter en détail les intentions d'aménagement. Il s'agira d'affiner les propos notamment en matière de projets. Des questions-réponses seront également organisées pour aborder des aspects qui n'auraient pas été soulevés aujourd'hui. Il répète que le support sera disponible en ligne, y compris la présentation faite par Mme CARIOU. Un registre sera mis en ligne pour collecter les différentes observations éventuelles.

M. VELY clôt la réunion.

Le prochain rendez-vous est proposé le 18 octobre à 18 h 30 lors de la réunion publique de concertation.

Fin de la réunion à 20 h 15.

Annexe 13 : Article de presse Ouest France du 20 octobre 2023.

Lorient

Des inquiétudes sur l'extension de la zone de Kerport

Une deuxième réunion publique à propos de l'extension de la zone de Kerport s'est tenue, mercredi, à la mairie de Caudan. Les élus ont défendu le projet face aux préoccupations des habitants.



Les habitants ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'extension de la zone de Kerport, mercredi, lors d'une réunion publique à la mairie de Caudan.

1-Photo: Ouest-France



Pascal Le Liboux, vice-président en charge de l'économie à Lorient Agglomération : Fabrice Vély, maire de Caudan et Stéphanie Carou, de l'agence A3 Paysages, sont notamment revenus sur l'irrésolable projet.

1-Photo: Ouest-France

Le projet

« Si nous ne faisons rien, nous devierons un territoire de retraités. » Mercredi 18 octobre, le maire de Caudan, Fabrice Vély ; Pascal Le Liboux, vice-président en charge de l'économie à Lorient Agglomération et Stéphanie Carou de l'agence A3 Paysages, ont défendu le projet d'extension de la zone de Kerport, lors d'une deuxième réunion publique organisée à la mairie.

Le schéma d'orientation du projet d'extension de 37 hectares a été présentée à la population, avant un temps de échange durant lequel les habitants ont pu poser leurs questions.

La ZAC abrite déjà 650 entreprises et 9 300 salariés. « Avec l'extension, ce seront 800 salariés en plus dans la zone », indique Pascal Le Liboux.

Le projet répond au besoin de forcer pour les entreprises qui cherchent à s'installer dans le territoire.

« Nous ne comptons que 9 à 10 hectares en disponibilité immédiate sur la zone existante, ce qui est peu. C'est pourquoi nous ne pouvons pas densifier davantage la zone actuelle, même si la logique est de travailler sur ces zones. Nous continuons à chercher des surfaces disponibles. »

Préserver l'environnement

L'extension s'étendra à l'est de la zone de chaque côté de la voie express. Au nord, les parcelles sont destinées à accueillir des entreprises artisanales, tandis qu'au sud, de plus grandes surfaces sont réservées aux industriels.

La zone industrielle représente le

Premier pôle d'emploi privé de Lorient Agglomération.

Avec 350 hectares, elle est la deuxième zone d'activité de Bretagne en superficie. Source d'innovations majeures pour les habitants, la préservation de l'environnement naturel du site est largement revenue dans les débats.

« Nous avons essayé d'avoir un lien avec de voir le plus faible possible et que ce soit équilibré », précise Fabrice Vély. Les mobilités douces seront favorisées.

« Alice aux pays des merveilles »

Les habitants ont fait entendre leurs doutes et préoccupations. « J'ai l'impression de lire Alice au pays des merveilles », tonne l'un d'eux, qui s'interroge sur les nuisances sonores et olfactives.

Camille PAIN.



Rédaction : 55, rue du Port
Tél. 02 97 94 43 00 - Tél. secrets : 02 97 94 43 07
Courriel : redaction.lorient@ouest-france.fr
Régistres : 480000000 - Tél. 02 99 35 00 00

Ouest-France
Vendredi 20 octobre 2023

Repeze pour vous

Roller derby : Morues, Barbaque, et drag show

Le Roller derby Lorient fait sa rentrée, samedi, avec un événement haut en couleur. Au programme : trois rencontres, à 11 h, 13 h 30 et 16 h, entre les Morues de Lorient, la Barbaque de la Bouche de Paris et les Silly Geez (détachés en français) de Tours.

Le roller derby est un sport se pratiquant en patins à roulettes sur un terrain circulaire. Objectif ? Que l'une des cinq joueuses de chaque équipe fasse le plus de tours possible en un temps imparti, sachant que ses adversaires peuvent la bloquer voire l'expulser de la piste et que ses équipières sont là pour, au contraire, l'aider à progresser. Physique et spectaculaire !

Entre les matches, un drag show sera proposé, afin « d'apporter glamour et flamboyance à la journée ».

Le groupe de pom-pom girls, Les Cronus-Loulou-Bar-Ace-en-Ciel, proposera également des exhibitions.

Une foire fourrée en perspective dans le pur esprit roller derby.



Physique le roller derby !

1-Photo: Anouk Tassin-Duval

Le Moustoir à guichets fermés pour le derby face à Rennes

Dernière minute

Le stade du Moustoir sera plein dimanche pour le derby breton de Ligue 1 de football entre le FC Lorient et le Stade Rennais.

La billetterie n'a plus un billet à vendre et la tribune visiteurs est pleine également. Sur le papier, ça fait 16 787 personnes, la jauge maximale du stade. Ça sent l'affluence record. Ça senta aussi la gâchette saucisse et les spécialités bretonnes avec un match dont le coup d'envoi sera donné à 13 h.

Mais le FC Lorient invite ses supporters à venir bien avant, pour être sûr de ne pas être en retard (l'oubli des nœuds n'a pas craqué Mennon, le premier

Pour inciter le public à prendre de l'avance, la fan zone sera ouverte dès 10 h 50 avec des animations et des lots à gagner jusqu'à 11 h 20, heure de l'arrivée des joueurs qui se fera avec le bagad de Lanri-Enroué.

Le stade ouvrira ses portes à 11 h 30 pour permettre au public d'y déjeuner donc, mais aussi d'écouter le bagad qui continuera sa prestation à l'intérieur avant de laisser place au spectacle pyrotechnique d'avant match qui sera plus musici pour bien chauffer la stade pour le derby nuit



Annexe 14 : Relevé synthétique des échanges réunion publique du 18 octobre 2023.

Pôle Attractivité et Rayonnement

Personne chargée du dossier :

Yasmina FOLLIARD-MESSACI
Pôle Attractivité et Rayonnement
Mission Parcs d'Activités Économiques
Tél. : 02.90.74.73.61

Relevé synthétique des échanges
Projet d'extension ZAC de Kerpont-Est
Réunion publique du 18/10/2023
En mairie de Caudan

Les intervenants à cette réunion :

Jérôme LE BERRE
Responsable mission PAE - Lorient Agglomération

Stéphanie CARIOU
A3 Paysage

Gilles LE MENTEC
Habitant de Caudan (Kerloïc)

M. FAUVEL
Habitant de Caudan (Le Poux)

Pascal LE LIBOUX
Vice-président Lorient Agglomération

Hervé LE MOING

Fabrice VÉLY
Maire de Caudan

Philippe ROUAULT
Président de la CCI du Morbihan

Zoé FOGARAS
Habitante de Caudan (Rue des Fleurs)

Françoise LE BAIL
Habitante de Lanester

Bruno LEFEBVRE
Président association des entreprises de Kerpont

Jean-Michel EVANNO
Caudan en transition

Gilles POUPARD
Directeur d'Audélor

Alban RAGANI
Chef d'entreprise

Patrick QUERON
Habitant de Caudan (Lézevorh)

Pascale AUDOUIN
Habitante de Caudan

Mme JOAILLIER
Habitante de Caudan

Alain LE NOELLEC
Habitant de Caudan

La séance débute à 18 h 30.

M. VELY remercie les participants d'avoir répondu à l'invitation. Il s'agit de la seconde réunion publique concernant le projet de Kerpont Est, après une première réunion le 18 septembre. Un registre en ligne est ouvert et un certain nombre de contributions y apparaît déjà. M. VELY salue la présence de Monsieur PERON, adjoint au maire de Lanester, la zone concernée jouxtant la commune de Lanester. Ce projet de Kerpont Est porte sur la prolongation de l'installation des zones d'activités initiées par le département dans les années 60. L'idée de ce soir est de présenter les schémas d'intention de Lorient agglomération. Une séquence de questions-réponses est prévue, pour éclaircir tous les points et traduire la volonté d'expliquer le projet. Ce projet de Kerpont Est a été démarré en 2006, puis a évolué progressivement en fonction des réglementations. M. VELY signale également la présence de Monsieur LE LIBOUX, Vice-président de Lorient agglomération, en charge du développement économique, à qui il passe la parole.

1 - Présentation des études pré-opérationnelles - parc d'activités communautaire de Kerpont Est - schéma directeur**Les enjeux intercommunaux**

M. LE LIBOUX, également président d'Audélor, qui intervient activement sur les études économiques du territoire de Lorient agglomération, rappelle qu'aujourd'hui, une zone d'activités économiques permet d'accompagner le développement de la vie économique locale et aide à la création d'emplois. Statistiquement, 1 ha de ZAE correspond à 20 emplois générés. La zone de Kerpont Est porte sur 38 ha, représentant un potentiel de 800 salariés supplémentaires sur la zone. M. LE LIBOUX note que de nombreuses personnes s'interrogent légitimement sur la pertinence d'étendre cette zone quand il suffirait de densifier les zones déjà existantes. Ce à quoi il répond que la priorité reste évidemment de chercher à densifier ce qui existe. Un travail est évidemment mené en ce sens. Aujourd'hui, malgré tout, une étude Audélor de mars 2023 montre que cette densification est limitée, avec une disponibilité immédiate de l'ordre de 9 à 10 ha sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Statistiquement toujours, un territoire dit accueillant doit pouvoir intégrer 5 % de l'ensemble des surfaces de ZAE pour gérer un flux normal d'arrivées d'entreprises. Pour Lorient agglomération, cela représenterait 60 à 70 ha disponibles. Aussi, puisque cette densification est insuffisante, l'extension des zones existantes est envisagée, même si la vigilance est de mise en matière de répartition des ZAE sur l'ensemble du territoire. Lorient agglomération représente 25 communes, allant de Guidel à Languidic, en passant par Quistinic ou Bubry. L'idée est donc de pouvoir équilibrer le territoire en travaillant autour des zones existantes. M. LE LIBOUX ajoute qu'un second travail consiste à requalifier les zones existantes, dont certaines sont anciennes, en les rendant plus attractives, le tout pour éviter d'aller consommer d'autres espaces. La densification et le recyclage foncier des ZAE passent aujourd'hui par l'utilisation de 2 outils, à commencer par la CREFE (cellule de revitalisation du foncier économique), qui permet de cartographier les espaces disponibles, appartenant le plus souvent déjà à des entreprises et objectivement un peu trop grands pour elles. Il s'agit de contacter les propriétaires de ces espaces pour envisager une éventuelle disponibilité. M. LE LIBOUX glisse que ce process a permis de récupérer récemment 6 hectares, déjà artificialisés. Le second outil de l'agglomération est l'inventaire des ZAE : les entreprises ne payant plus de taxes foncières et/ou de CFE sont identifiées et l'agglomération s'en rapproche pour proposer une acquisition du foncier concerné. M. LE LIBOUX ajoute qu'avec la loi ZAN, d'ici à 2031, Lorient agglomération aura l'obligation de diminuer de moitié les surfaces consommées depuis 2021. La collectivité a fait preuve d'une certaine sobriété foncière dans la décennie précédente, consommant très peu relativement à d'autres territoires, et la loi ZAN vient quelque peu la pénaliser dans sa consommation foncière. M. LE LIBOUX rappelle que la consommation foncière sert aux ZAE, mais également aux logements et accueillir de nouveaux habitants. Les problèmes de logement sont majeurs aujourd'hui et il faut conserver des espaces pour loger les habitants. La limitation de la consommation foncière est une bonne chose, mais M. LE LIBOUX aurait préféré que les efforts passés de Lorient agglomération soient pris en compte. Il évoque un dernier aspect en termes de planification des ZAE, qui est l'affirmation de la qualité environnementale dans les projets. De ce point de vue, 57 % des surfaces du projet de

Kerpont Est seront cessibles aux entreprises, le reste des surfaces ayant une cible environnementale et paysagère pour aboutir à une véritable ZAE, différente d'une zone industrielle un peu sordide. Avant de laisser la parole au cabinet A3 Paysage, M. LE LIBOUX pense que ces éléments contextuels servent à mieux intégrer le fait qu'une extension de zone est toujours déjà précédée par toutes les possibilités de densification qui existent, que Lorient agglomération continuera simultanément à explorer.

Les grandes étapes du projet

Mme CARIOU présente les différentes étapes de ce projet de longue haleine. Le début du projet a eu lieu en juin 2011, avec le projet d'extension au sein du schéma directeur des zones d'activités. En février 2015, le PA de Kerpont Est, d'une quarantaine d'hectares, a été acté. En avril 2017, des études pré-opérationnelles ont été lancées pour articuler l'ensemble des diagnostics. Une étude d'impact environnemental a été organisée en juillet 2017. Une étude d'impact agricole et d'élaboration des propositions de compensation a eu lieu en juillet 2018, correspondant à un lourd travail de diagnostic. En septembre 2019, la seconde phase des études opérationnelles a démarré, pour esquisser différentes solutions d'aménagement. En septembre 2022, les diagnostics, les scénarios et les propositions ont été analysés dans différentes commissions, dont la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agissait notamment de présenter le projet, les mesures de compensation proposées, les différentes actions agricoles. En mai 2023, un diagnostic de prévention pour le secteur d'archéologie a été réalisé. Enfin, à l'automne 2023, la concertation démarre, à commencer par une réunion d'information avec les personnes du hameau du Poux le 18 juillet en mairie de Caudan.

Historique du projet : concertation

Mme CARIOU explique que ce processus de concertation s'étalera de juillet à décembre 2023. Une exposition est organisée en complément, appuyée par un registre électronique ouvert du 10 septembre au 20 octobre, afin de répertorier les avis et remarques du public. Plusieurs conseils municipaux, en particulier de Lanester et de Caudan, ont été informés, et des réunions publiques ont été organisées. Des articles sont parus dans la presse et un bilan de la concertation est prévu. Les documents présentés ce soir sont une continuité de la première réunion publique du 19 septembre.

Le site de Kerpont

Mme CARIOU indique que le site de Kerpont Est le premier pôle d'emplois privés sur l'agglomération de Lorient. Il recouvre 350 ha, représentant le principal secteur économique sur les communes de Caudan et de Lanester. C'est la 2^e zone d'activités de Bretagne, et représente 9300 emplois pour 650 établissements. Elle est située à proximité d'axes de circulation structurants. Il s'agit d'un pôle attractif géographiquement et économiquement, notamment en termes de synergie entre les différentes entreprises présentes.

Le site de Kerpont : diagnostic urbain et paysager

Mme CARIOU ajoute que ce site présente des grands enjeux paysagers et d'insertion dans le paysage, avec une topographie très présente sur laquelle il va falloir travailler. Un premier enjeu consiste à conforter les lisières qualitatives, et plusieurs plantations ont déjà été réalisées, au sud comme au nord. En termes de bâti, il s'agira de créer plusieurs fronts de bâtis, dans une perspective de qualité, puisque l'agglomération ne souhaite pas répéter les projets déjà présents le long de la RN 165. La qualité architecturale est de mise, afin de maîtriser l'image renvoyée à la façade routière et aux différents espaces riverains. Les parcelles devront être optimisées, dans le cadre d'une réflexion sur les besoins. Pour les espaces publics, la volonté est d'avoir une approche de lieu de vie. Les espaces

doivent être de qualité, en prenant en considération les linéaires de bocager déjà existants. Les espaces d'aménité devront servir d'espaces de pause, de respiration. Mme CARIOU précise que les mobilités feront également l'objet d'une attention particulière, dans la perspective d'une décarbonation des espaces. Les usagers devront pouvoir venir à vélo ou en transport en commun sur la zone. De ce point de vue, les entreprises présentes seront nécessairement amenées à travailler sur ces enjeux de mobilité.

Le scénario d'aménagement

Toujours en termes de mobilité, Mme CARIOU dit qu'un gros enjeu est de préserver les mobilités douces, de conserver les accès VL et PL. Le linéaire de voirie sera le plus faible possible : le positionnement des voies sera équilibré et économe, pour répondre aux justes besoins. L'aménagement devra considérer l'intégration au paysage, tant sur la topographie que sur les éléments existants ou ceux à venir, en termes de boisements notamment. Certaines surfaces sont déjà boisées, au nord. La préservation du cadre de vie est un autre aspect du scénario d'aménagement. En termes d'activités, il s'agira de proposer différentes typologies de surfaces de terrain, avec une offre diversifiée entre le Nord et le Sud.

Secteur Lézevorc'h

Mme CARIOU précise que le secteur Lézevorc'h, au nord, occupe une surface de 14,9 ha, dont 7,3 ha ne sont pas constructibles. Il reste 7,6 ha cessibles et dédiés aux entreprises à l'emploi. Cela correspond à 20 parcelles allant de 2045 m² à 6828 m². A priori, l'offre est plus ciblée sur des petites entreprises artisanales.

Secteur Kerloïc

Mme CARIOU ajoute qu'au sud, sur Kerloïc, les surfaces sont délibérément plus vastes, pour accueillir une pluralité d'activités économiques. Sur 21,7 ha, 4,7 ha ne seront pas constructibles, 12,9 ha seront cessibles, soit 5 parcelles allant de 11 118 m² à 58 243 m².

Secteur Kerloïc - Hameau du Poux

Mme CARIOU ajoute que le secteur de Kerloïc intègre au sud le hameau du Poux, une frange boisée. Un travail est mené en particulier sur le linéaire bocager.

Des mesures pour renforcer la qualité du projet

Mme CARIOU explique que des mesures sont prévues pour renforcer la qualité du projet. 11,2 ha d'espaces publics sont prévus, ainsi que 2 zones d'aménité pour cibler les temps de pause et de vie en dehors des activités économiques. 3,6 ha seront destinés aux espaces boisés classés. 5,4 km de talus boisés sont d'ores et déjà plantés pour la production de biomasse. Les continuités vertes sont préservées. Il y a également 5,8 ha de zone boisée et de prairies en gestion extensive et plantée, 1,3 ha de zones humides préservées, soit à peu près 3,5 % de la ZAE. La gestion des eaux pluviales se fera à la parcelle et 3 bassins paysagers programmés pour récupérer les eaux pluviales des espaces publics. Mme CARIOU indique qu'un cadre de prescriptions sera imposé aux activités économiques et aux futurs porteurs de projets, concernant la gestion de l'eau à la parcelle et la mise en place de différents dispositifs végétalisés, le tout pour favoriser la percolation dans le sol. Le paysage devra être qualitatif, avec la création d'identités et d'éléments paysagers reprenant les cortèges végétaux déjà sur place, avec une attention particulière sur leur évolution au regard des changements climatiques. Les cahiers de prescriptions seront relativement transversaux et concerneront à la fois

le bâtiment, leur insertion sur les parcelles, les enjeux bioclimatiques, la végétalisation. Des visas de prescriptions seront sans doute imposés dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Mme CARIOU parle également de la mise en place d'un coefficient biotope, pour établir un rapport entre pleine terre non imperméabilisée et espace perméabilisé. Ces contraintes seront globalement lourdes, mais n'empêcheront pas l'installation des activités. Ce regard intrusif est nécessaire aujourd'hui, notamment sur la réduction des nuisances sonores, l'utilisation de véhicules conformes aux exigences de rejet pour le maintien de la qualité de l'air, la limitation des effets néfastes de la pollution lumineuse. L'éclairage des voiries et des espaces publics sera interrogé, pour respecter la trame bleue et la trame noire ainsi que les différents écosystèmes. De nouvelles perspectives sont également envisagées sur le bail à construction : il ne s'agira pas forcément de pouvoir acheter l'ensemble du foncier, mais d'avoir un bail sur lequel construire, de 18 à 99 ans, pour respecter l'évolution des baux emphytéotiques. Enfin, l'amélioration énergétique devra aller dans le sens d'une économie et d'une gestion des énergies en autoconsommation.

Calendrier opérationnel

Mme CARIOU aborde le calendrier prévisionnel. En avril 2024, les différents dossiers réglementaires relatifs à la loi sur l'eau et au démarrage des études de maîtrise d'œuvre seront lancés, menant ensuite au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux. En février 2026, le secteur de Lézevorc'h devrait être réceptionné. En décembre 2026, ce sera la réception du secteur de Kerloïc. La ZAC devrait être créée en février 2024 et les travaux devraient démarrer en juin 2025 sur la zone de Lézevorc'h. Pour Kerloïc, février 2026 devrait voir le démarrage des travaux et la commercialisation des lots.

Juste avant de laisser M. VELY démarrer les questions, M. LE LIBOUX précise en complément qu'il n'y aura pas de commerce sur ces 2 zones, destinées aux activités. Il n'y aura pas de trafic intense avec des voitures et des gens venant faire leur course. Il rappelle en outre qu'initialement, le projet prévoyait 90 ha en extension. Aujourd'hui, le projet concerne 38 ha, traduisant la volonté de sobriété foncière de Lorient agglomération. L'emprise initiale a été considérablement réduite pour aboutir à un projet correspondant au strict nécessaire et intégrant tous les aspects de densification dont M. LE LIBOUX a parlé précédemment.

M. VELY ajoute que le nord de la zone intégrera une surface prévue pour l'installation d'une crèche, permettant d'accueillir les enfants des salariés à proximité. Cette crèche devrait être proche d'une zone humide préservée. M. VELY précise qu'un retrait des zones de construction sera entériné dans les modifications du PLU, à la faveur des études très pré-opérationnelles ayant révélé plusieurs zones humides. Globalement, le projet adopte donc le principe d'éviter toute construction dans les zones humides et les espaces protégés.

Échangeons ensemble

M. VELY invite l'auditoire à poser ses questions.

M. LE MENTEC se demande où sera l'accès à la zone de Kerloïc.

M. VELY répond que cet accès se fera par la rue d'accès au Poux. Au stade actuel, il s'agit du seul accès prévu et dessiné sur le plan au secteur sud. Une étude plus large est simultanément menée sur les mobilités concernant le secteur sud Bretagne, comprenant notamment l'échangeur de Toul douar. Un comité de pilotage est d'ailleurs prévu le surlendemain à ce sujet. M. VELY sait que cette question de l'accès à Kerloïc sera une donnée supplémentaire. Mais aujourd'hui, il n'est pas possible de créer un accès sur une route qui n'existe pas encore.

M. LE MENTEC croit savoir qu'avant le pont d'Hennebont, il y a pourtant un accès direct.

M. VELY répond que le secteur autoroutier a des contraintes particulières qui rendent impossible un accès supplémentaire à l'heure actuelle. Cette problématique sera néanmoins prise en compte dans la réflexion globale autour de Toul douar et du secteur de Lorient sud. Lorient agglomération ne peut pas préjuger de ce qui sera décidé par d'autres instances. Aujourd'hui, aucun accès n'est prévu, mais l'anticipation reste de mise.

M. LE MENTEC explique que la sortie du Poux côté Kerloïc est très compliquée à certaines heures. Il souhaite savoir ce qui est prévu puisqu'aujourd'hui, il faut retourner en direction de Lanester pour reprendre la direction de Vannes.

En termes d'aménagement, M. VELY dit qu'il y a un carrefour actuellement, puisqu'il s'agit d'une route départementale. L'agglomération lorientaise prévoit des mobilités douces pour connecter le nord au sud. L'accès se fera de la même façon. Globalement, l'échangeur du Toul douar fait l'objet d'une réflexion parallèle. M. VELY ne veut pas annoncer des choses qui ne sont pas actées, mais simplement en réflexion.

M. LE LIBOUX confirme que la priorité de l'échangeur du Toul douar a été réaffirmée la veille au soir en conseil communautaire. Cet échangeur est prioritaire de par son importance. En tant qu' élu d'Hennebont, M. LE LIBOUX attend cet aménagement avec une certaine impatience, pour désengorger la commune. Pour la zone en extension, ce sera un énorme plus dans la perspective de l'augmentation à venir du trafic. Cet échangeur devient quasiment indispensable dans le futur projet. À partir du moment où cet échangeur existera, d'autres voies d'accès à la zone pourront être envisagées.

Un intervenant indique qu'entre 17 heures et 19 heures, il est impossible de retourner vers Lanester en provenance de Kerloïc. Il invite les élus à venir y faire un tour aux heures de pointe.

M. VELY explique que les politiques de l'agglomération sont transversales en matière de mobilité. Un accord de coopération a été acté très récemment pour travailler sur cet aspect, en se concentrant notamment sur le ferroviaire, pour délester l'axe RN 165, saturé. L'objectif est de délester les véhicules individuels vers le train. Globalement, toutes ces actions sont menées en parallèle et il n'est pas envisageable d'attendre que tout soit fini pour avancer. Il faut mener plusieurs projets simultanément, ferroviaire, autoroutier et d'extension de la zone d'activités, mais qui aboutiront à des rythmes différents suivant les acteurs impliqués. Concernant la voirie autour de la ZAE, des aménagements seront certainement à revoir, et des priorités seront établies. Un giratoire sera notamment créé au nord pour le connecter à une éventuelle bretelle et assurer une desserte vers la route départementale. Ces enjeux sont traités en partie par Lorient agglomération, en partie par d'autres instances. Il est évident qu'en matière de mobilité, tous les enjeux, même s'ils sont connexes au projet présenté ce soir, auront un impact sur la zone de Kerpont.

Face à ce projet, M. LE NOELLEC, habitant de la Montagne du Salut, s'interroge sur les éventuelles nuisances sonores, olfactives à craindre. Par ailleurs, il souhaite connaître les modalités d'accès à l'allée de Lézevorc'h.

M. VELY précise que cette allée est au pied du château d'eau, parallèle à la 4 voies. Cette allée dessert des pavillons et constitue une échappatoire par rapport à une rue adjacente, plus contraignante. Après discussion, M. VELY retournera sur le site pour voir ce qui peut être fait par la commune de Caudan sur cette zone, qui doit continuer à desservir les maisons. L'idée reste de dissuader les gens de passer sur des routes sur lesquelles ils ne doivent pas passer. Concernant les nuisances sonores, il n'y aura pas de commerce, notamment pour répondre aux contraintes du Scot. Ce qui limitera les flux de voitures et donc les nuisances. Historiquement, des commerces étaient prévus il y a une trentaine d'années, puis un hôpital. Aujourd'hui, il s'agit d'activités plutôt artisanales et l'agglomération rédigera un cahier des charges auquel les entreprises devront se soumettre, qui concernera notamment les nuisances sonores. Concernant les odeurs, elles dépendront évidemment des activités, mais les normes de construction sont plus restrictives qu'auparavant. Par ailleurs, avec des habitations à quelques centaines de mètres, l'agglomération sera vigilante. La

maîtrise foncière permettra d'exercer plus de pression sur les acquéreurs et/ou les constructeurs, pour calibrer les activités.

M. LE LIBOUX complète en signalant que les 2 schémas d'aménagement, Nord et Sud, sont différents, le nord constituant plutôt un village d'entreprises, avec des petites parcelles et des activités artisanales, le sud rassemblant volontairement plus d'espace pour accueillir des activités de plus grande ampleur, industrielles et/ou logistiques. Sur les 6 agglomérations de Bretagne comparables à Lorient, Lorient agglomération est 5^e en termes de présence d'activités logistique. M. LE LIBOUX précise que de nombreuses entreprises logistiques demandent à pouvoir s'installer sur le territoire, qui seront ciblées sur la zone sud.

M. FAUVEL souhaite rappeler que ce projet se fait au détriment de terres agricoles. Il veut également savoir ce que l'agglomération peut répondre aux habitants dont le bien immobilier, « le projet d'une vie », perd nécessairement en valeur, impacté par ce projet d'extension.

N'étant pas agent immobilier, M. VELY déclare ne pas être en mesure de définir la perte de valeur en question. Le projet de Kerpont Est ancien et a évolué au fil du temps, inscrit dans les documents PLU de la commune de Caudan ainsi que dans le Scot. Concernant le Poux, les pavillons sont à une centaine de mètres de l'entreprise Veolia, en limite parcellaire de la zone d'activités, du côté de Lanester. La maison la plus proche, côté Caudan, est à 180 m. Aussi, un certain nombre de problématiques existent relativement au centre de traitement des déchets déjà, dont certaines ont été traitées par la ville de Lanester.

M. FAUVEL rétorque qu'aujourd'hui, malgré l'absence de commerces, les passages de véhicules sont déjà nombreux et dangereux. Il invite les élus à constater la circulation un soir 18 heures, pour voir les difficultés. Cette extension de zone générera inévitablement une augmentation du trafic routier, de sa dangerosité et de ses nuisances. Cela impactera nécessairement et logiquement la valeur des biens immobiliers à proximité.

M. VELY n'est pas franchement en mesure de répondre sur cette référence. En termes de distance par rapport à la zone d'activités, les distances restent inchangées et les différents documents d'urbanisme ne prévoient pas de changer le périmètre des projets présentés, déjà anciens. À ce stade, il n'y a pas de volonté de l'agglomération d'étendre la zone sud. Sur le Poux, 3000 m² vont être consacrés à un boisement, au nord, pour créer un écran végétal conséquent entre les maisons et la zone d'activités. Ces plantations vont pouvoir être réalisées rapidement, le terrain étant la propriété de l'agglomération. Le Poux sera donc protégé concrètement côté nord et côté sud. M. VELY ajoute que les 9 ha de cette zone aujourd'hui consacrés à l'agriculture et à l'élevage bovin existeront toujours. Il n'y a donc pas d'enjeux agricoles sur le secteur.

M. LE MENTEC trouve que le projet s'accapare beaucoup de surfaces inutilement, au détriment des surfaces constructibles notamment.

M. LE LIBOUX confirme que cet équilibre est difficile à trouver.

M. QUERON, habitant de Lézevorc'h, fait constater qu'au nord, la zone paysagère est assez large et que plus on descend vers le sud, plus elle se rétrécit. Il souhaite en connaître les raisons. Deuxièmement, il veut savoir si des implantations sont prévues devant l'allée de Lézevorc'h. Ce qui signifierait concrètement qu'il aurait un hangar devant chez lui.

M. LE LIBOUX confirme que la zone en question portera des petits lots, de l'ordre de 1500 à 2000 m², voire un peu au-delà. Cette zone fait bien partie des zones cessibles. Il lui importe par ailleurs de rappeler qu'il s'agit ce soir d'une réunion de concertation : toutes les remarques et questions posées ce soir seront notées et retravaillées par l'agglomération. Cette dernière ne répondra pas nécessairement favorablement à tout, mais le schéma présenté n'est absolument pas définitif.

M. QUERON en déduit qu'il aura bien des hangars au bout de son jardin, au regard de la surface minimale de zone paysagère à proximité immédiate de chez lui. Il n'y aura pas de barrière végétale entre le bas du lotissement de Lézevorc'h et les jardins privés.

M. VELY ne connaît pas encore la typologie des bâtiments, même s'il répète que l'intégration des constructions est une priorité. La frange boisée qui existe aujourd'hui, plus épaisse au nord, est liée au PLU 2006 de la commune de Caudan et correspond à un espace boisé classé qui protège le quartier de Lézevorc'h. Il ne va pas jusqu'à la lisière de M. QUERON, où une implantation économique existe déjà par ailleurs depuis 5 ou 10 ans, dont M. VELY pense qu'elle n'aurait pas dû être autorisée. C'est donc à la commune de vérifier que des implantations économiques ne se font pas à des endroits où elles ne sont pas prévues.

Pour M. QUERON, cette différence de surfaces paysagères entre le Nord et le Sud reste problématique.

M. LE LIBOUX glisse que Jérôme LE BERRE, présent dans la salle et directeur de la mission parcs d'activités économiques de Lorient agglomération, a pris note de cette suggestion d'extension des zones boisées au sud. A priori, cette extension ne paraît pas impossible, mais reste à confirmer.

M. EVANNO, de l'ADEC Caudan, relève que de nombreuses préoccupations exprimées dans la consultation ne trouvent pas de réponse ce soir, mais s'en trouvent plutôt renforcées. La première inquiétude porte sur la conservation des espaces naturels. L'agglomération annonce qu'il faut en permanence avoir une réserve d'espace disponible de 60 à 70 ha, volonté confirmée à plusieurs reprises par Audélor. Cela signifie qu'après la réalisation du projet de Kerpont Est, il faudra encore créer 60 ha d'espace disponible. M. EVANNO note au passage que le Scot actuel prévoit un Kerpont bis, d'une quarantaine d'hectares. Il s'interroge donc sur la consommation foncière à futur et l'avenir des espaces naturels encore disponibles. M. EVANNO pense que ce projet aboutira à une grande rue industrielle et artisanale allant jusqu'à Hennebont, voire plus loin. C'est une aberration qui renforcera des pôles déjà centraux en Bretagne, pour un résultat peu pertinent et des impasses notamment en termes de circulation. Une 2^e préoccupation concerne les espaces naturels. Le projet de Kerpont semble mettre l'accent sur le bien-vivre et l'accueil des gens qui y travailleront, mais le nombre d'hectares consommés reste important. De même, aucune solution n'est apportée au maintien de la biodiversité. Il n'y a aucune prise en compte du maintien des milieux naturels. M. EVANNO croit qu'en réalité, ce projet de Kerpont va détruire l'ensemble du milieu naturel existant aujourd'hui. Une 3^e remarque concerne la qualité environnementale. M. EVANNO ne remet pas en question le travail des gens qui ont préparé le projet, mais dans la réalité, la qualité environnementale vendue est « bidon ». Enfin, concernant les nuisances pour le voisinage, M. EVANNO, même s'il se réjouit des études sur les asphodèles, souligne qu'aucune étude ne concerne nuisances aux personnes. Les nuisances sonores et olfactives notamment ne seront pas stoppées par les zones tampons, dont les arbres mettront des années à pousser. Quant à la circulation, M. EVANNO donne raison à M. LE MENTEC sur le fait que le projet de Kerpont anticipe sur d'autres aménagements qui ne sont pas encore décidés. De ce fait, la réflexion sur le projet n'est pas sérieuse, puisque personne ne connaît encore les différents aménagements pour les accès à la zone. M. EVANNO pense qu'il aurait fallu réfléchir plus avant à des réponses aux nuisances. Il se préoccupe enfin sur la répartition du droit à consommer qui restera après la réalisation du projet. La réduction de la consommation des espaces naturels est une nécessité, pour des raisons sociales, de biodiversité et de climat. M. EVANNO indique que 309 ha resteront pour les années à venir pour toutes les communes de l'agglomération, comprenant les zones d'artisanat, les zones commerciales, l'habitat, les circulations. La prudence serait selon lui d'attendre, de réfléchir au mode de développement du territoire, aux emplois à venir. Sur ce dernier sujet, reprenant un article de presse, il explique que la Bretagne risque de perdre entre 300 et 500 emplois à cause de l'intelligence artificielle, et que personne ne peut dire aujourd'hui si ces emplois seront remplacés. Aussi, il n'est pas possible de prévoir la consommation des espaces naturels avec une nécessité de 60 ha en disponibilité permanente, quand tous les aménagements prévus consomment tout de suite de l'espace. M. EVANNO pense globalement qu'il faut s'arrêter pour mûrir une réflexion sur la préservation des espaces naturels et cultivables.

Sur l'arbitrage entre l'habitat et les zones d'activités, dans les perspectives de la loi ZAN, M. LE LIBOUX dit que les contraintes nationales aujourd'hui interdisent de toute façon de consommer plus de la moitié des espaces consommés sur la décennie précédente. L'agglomération lorientaise aura donc la nécessité, entre 2021 et 2031, de répartir ses consommations entre le logement et les zones d'activités. M. LE LIBOUX ajoute que la norme de 5 % de disponibilité de réserves foncières avait été établie avant la loi ZAN. Aussi, cette norme, correspondant aux 60 ha évoqués par M. EVANNO, n'est plus valable, aboutissant aujourd'hui à la suspension de la seconde partie du projet de Kerpont, de 40 ha, dont il n'est plus question. La pénurie de foncier est réelle aujourd'hui et le projet présenté en tient compte, comme indiqué en début de réunion, en conservant les zones humides, les espaces naturels. M. LE LIBOUX revient sur la pertinence d'une telle extension en redisant que le territoire de Lorient agglomération intègre 210 000 habitants et 82 000 actifs. À titre de comparaison, l'agglomération brestoise, de taille comparable, compte 210 000 habitants et 110 000 actifs. Aussi, si l'agglomération lorientaise ne génère pas de surfaces supplémentaires, indépendamment des friches qu'elle est en train de densifier prioritairement, les entreprises ne s'installeront pas, au risque de créer un futur « territoire de retraités » où il n'y aura plus assez d'actifs. M. LE LIBOUX pense que cet équilibre est respecté à travers ce choix de l'extension de la zone de Kerpont, avec une consommation totale pour l'habitat et les ZAE de 800 ha, contre 1320 ha pour l'agglomération vannetaise, qui a pourtant 40 000 habitants de moins. Il répète que l'agglomération lorientaise est très vertueuse en consommation foncière, tout en restant attractive par nécessité.

M. ROUAULT, président de la chambre de commerce et de l'industrie du Morbihan, souligne qu'il s'agit bien d'une extension d'une zone d'activités, et pas d'un jardin paysager. Il s'agit de créer de l'activité économique, de l'emploi pour le futur, des ressources fiscales, de la richesse économique pour avoir des services publics. Selon lui, c'est bien l'activité économique qui permet l'équilibre de la nation. Sans activité économique, il n'y a pas de retombées fiscales, pas d'emploi, pas de charges sociales, pas d'éléments permettant de faire société. M. ROUAULT n'ignore pas que certains intérêts particuliers sont télescopés par ce genre de projet. Il l'entend et admet qu'il faut trouver des solutions pour amoindrir les impacts négatifs. Mais il rappelle que les porteurs de projets, et les emplois à la clé, ont des besoins de foncier, auxquels il faut répondre, sous peine de les voir partir. M. ROUAULT invite par ailleurs M. EVANNO à ne plus voir l'économie sous un angle industriel un peu passéiste. Il sait que les enfants sont aujourd'hui les premiers défenseurs de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, avec une vision mêlée de préservation des équilibres écologiques et de développement économique. M. ROUAULT en déduit que l'économie de demain ne se fera pas avec les visions d'aujourd'hui, les nouvelles générations ayant une préoccupation écologique beaucoup plus affirmée. Il explique que sa CCI intègre aujourd'hui une vice-présidence à la transition énergétique et au développement durable, qui a notamment mis en place un programme largement partagé par les entreprises sur la question de la sobriété en matière de consommation d'eau. M. ROUAULT affirme qu'il est possible aujourd'hui de faire du développement économique tout en préservant les ressources, à l'image du projet présenté ce soir, équilibré, extrêmement bien travaillé et densifié raisonnablement. Il ajoute enfin que d'attendre reviendrait à exclure les porteurs de projets du territoire lorientais.

Mme LE BAIL, habitante de Lanester, voudrait savoir si l'allotissement a été fait en fonction des demandes des entreprises. Elle a cru comprendre qu'il y avait déjà des candidats. Si c'est le cas, elle aimerait connaître les secteurs d'activités concernés. S'il s'agit d'entreprises de logistique, elle partage les inquiétudes sur les emplois d'avenir, n'étant pas persuadée que la logistique routière notamment soit réellement porteuse. En complément, elle veut savoir s'il est prévu de promouvoir des secteurs d'excellence écologique et si certaines exigences pourraient être envisagées pour les cibler. Ayant cru voir que le site de Kerpont était favorable au déploiement d'énergies renouvelables, Mme LE BAIL souhaite qu'on lui confirme l'établissement d'un cahier des charges relativement contraignant en termes écologiques pour l'installation des entreprises. Cela servirait l'image de cette zone. Mme LE BAIL ajoute qu'elle se questionne sur les logements, dont le manque est criant, notamment pour accueillir les nouveaux habitants. Elle précise enfin, concernant la loi ZAN, qu'elle pensait qu'elle intégrait un principe de compensation, qu'elle ne retrouve pas dans le montage de la zone de Kerpont.

M. LE LIBOUX remercie les derniers intervenants pour leurs questions. Concernant le fléchage des activités futures dans les 2 zones, il précise que pour le moment, il s'agit d'un simple schéma d'aménagement, qui ne préjuge pas des futures entreprises à s'implanter. Il répète néanmoins que la partie nord constitue plutôt un village de petites entreprises, voire artisanales, quand la partie sud intègre des parcelles plus grandes, plus éloignées des habitations, dans l'idée d'y implanter des entreprises de type industriel. Puisque M. LE LIBOUX pense que la crise COVID a permis de se rendre compte de la nécessité que le territoire, aussi bien local que national, redevienne autonome sur le plan industriel. Il souhaite qu'on arrête de penser que tout passe par des services ou des bureaux, le territoire de Lorient ayant besoin d'industrie. Les activités ne sont pas encore connues, mais M. LE LIBOUX sait que les activités en transition énergétique et écologique ont tendance à se développer, dont certaines sont déjà présentes sur Caudan, qui ont besoin de terrain et d'espace pour produire. Sur la logistique routière, elle n'est pas dans l'air du temps, mais le développement du ferroviaire, acté en particulier sur le secteur lorientais, est une ambition portée très largement en Bretagne, à l'image de la volonté d'avoir 21 trains supplémentaires par jour entre Vannes et Quimper, avec des arrêts à Brandérion, Hennebont, Lorient ou Gestel et un éventuel arrêt supplémentaire à Lanester, dans cette zone de Kerpont. En complément, M. LE LIBOUX dit qu'il faut retravailler le ferroutage, tombé un peu en désuétude depuis une vingtaine d'années. Pour autant, il sait qu'on ne se passera pas des camions sur la route du jour au lendemain. Au fil du temps, il y en aura probablement moins, mais si on veut éviter l'afflux de véhicules dans les villes, des entrepôts logistiques de groupage et de dégroupage demeurent nécessaires en périphérie, dans l'optique de « la livraison du dernier kilomètre ».

M. LE BERRE confirme qu'un cahier des charges de cession sera établi, qui réglera la question de la production d'énergie photovoltaïque et abordera le volet environnemental. Plusieurs dispositions seront prises pour réguler les eaux pluviales. Ces contraintes seront réellement intégrées dans l'implantation des entreprises. L'aspect de transition énergétique est clairement prospecté et mis en avant dans le projet de Kerpont, qui se veut innovant et pionnier en matière de production d'énergie.

En matière de logement, M. VELY précise que les documents d'urbanisme ne prévoient pas d'intégrer du logement dans cette ZAE de Kerpont, où passent près de 80 000 véhicules par jour. D'autres secteurs de l'agglomération prévoient des logements néanmoins, tout en respectant les différentes règles visant à consommer moins de foncier. Le PLH adopté cette année à l'échelle de l'agglomération représente plus de [8000] logements en construction ou en réhabilitation. M. VELY aborde le calendrier de la loi ZAN, précisant que la phase actuelle est celle d'une réduction de moitié de la consommation des terres. De ce fait, la compensation n'est pas d'actualité, même si la renaturation de certaines surfaces, en particulier urbaines mais relativement réduites en surface, est menée par certaines communes.

M. LE LIBOUX partage la préoccupation qu'il faudra de toute façon pouvoir loger les nouveaux salariés des entreprises qui s'installeront. C'est un sujet connexe, qui dépend du PLH présenté très récemment. À ce sujet, M. LE LIBOUX indique que sur la période 2017-2022, un peu moins de 1000 logements ont été construits sur les 25 communes. Sur les 6 ans à venir, l'objectif est de construire 1376 logements par an.

M. EVANNO souhaite connaître le périmètre concerné par cet objectif du PLH actuel.

Pour M. LE LIBOUX, il s'agit théoriquement de pouvoir construire sur le moins d'hectares possible, pour respecter les objectifs de la loi ZAN. Tous les PLU prévoient des parcelles plus petites. Les constructions vont devoir se faire en hauteur. Les habitats devront être imaginés un peu différemment. Lorient agglomération regarde de près ce qui se fait ailleurs, et voit par exemple qu'on commence à intégrer des logements dans des zones tertiaires. Sur la consommation d'hectares, M. LE LIBOUX ajoute que l'agglomération lorientaise est pionnière en ayant décidé, il y a quelques mois, d'ouvrir une ligne budgétaire de 20 000 € afin de proposer les services d'un architecte urbaniste spécialisé en sobriété foncière aux entreprises ayant des projets de constructions immobilières dans des ZAE. Trois entreprises du territoire sont aujourd'hui intéressées par cette prestation à la charge de l'agglomération.

Mme AUDOUIN, de Caudan, est d'accord pour dire que la question de l'emploi est importante. Mais cela ne signifie pas selon elle qu'il faut faire n'importe quoi. Elle a du mal notamment à croire aux 800 emplois supplémentaires évoqués. Elle sait très bien que dans le cadre de la création de ZAE, des entreprises déjà établies s'installent souvent. Ce ne sera donc pas une création nette de 800 emplois. À M. ROUAULT, Mme AUDOUIN indique être très attentive aux choix du Morbihan. La commune de Caudan sera directement impactée par une perte de terres agricoles, avec la construction de la 4 voies ou avec des projets comme celui de Kerpont. Aussi, elle s'étonne de voir qu'on continue à vouloir développer cette zone déjà saturée du pays de Lorient, quand des ZAE pourraient très bien être développées dans le centre Bretagne, où les besoins des territoires sont réels. Enfin, Mme AUDOUIN affirme que la réunion de ce soir n'est pas une réunion de concertation, mais plus d'information. S'il s'agissait d'une réelle concertation, les calendriers proposés ne seraient pas aussi aboutis, la concertation demandant du temps, qui semble absent des propositions de ce soir.

M. LEFEBVRE, président de l'association des entreprises de Kerpont, rappelle factuellement qu'entre 2018 et fin 2022, 1000 emplois ont été créés sur le pôle de Kerpont, attestant de son dynamisme. Sur l'idée d'exporter les entreprises vers le centre Bretagne, qui pourrait être bonne dans l'absolu, il souhaite tout de même prendre en compte le fait que les entreprises se développent en se nourrissant dans un écosystème, en travaillant les unes à côté des autres.

M. EVANNO en déduit que la zone de Kerpont va encore grossir. Il s'interroge sur les limites de l'écosystème évoqué.

M. LEFEBVRE note également que le développement des entreprises est essentiel. Il ne souhaite pas opposer environnement et économie. Pour que l'environnement puisse évoluer dans les directions impératives aujourd'hui, il faut une économie positive qui fonctionne. À titre d'illustration, il rappelle que le financement du transport collectif urbain, voie d'avenir s'il en est, provient à 54 % des entreprises. Il faut selon lui pouvoir se donner les moyens d'évoluer.

M. ROUAULT complète en précisant que le Centre Bretagne n'est pas du tout moribond. Pontivy, Loudéac, Mur de Bretagne ont plus des problématiques de logement que d'emploi.

Mme AUDOUIN lui demande si Le Faouët est également concerné par cette bonne santé économique.

M. ROUAULT confirme. Le développement économique du Centre Bretagne est favorable, comme de toute la Bretagne selon lui.

M. LE LIBOUX explique que Lorient agglomération s'intéresse aussi à ses communes le plus au nord. Des ZAE fonctionnent très bien au Faouët, à Cléguer, ou Bubry, et continuent à se développer, avec des besoins grandissants et dynamiques, des lots qui sont commercialisés et une croissance des emplois. L'agglomération est très soucieuse de l'équilibre des différentes entreprises sur l'ensemble de son territoire. M. LE LIBOUX confirme par ailleurs que les extensions de ZAE servent aussi à des entreprises déjà établies et en croissance, et permettent de conserver les emplois plutôt que de les voir partir. De même, quand une entreprise fait le choix de changer de site, une autre s'installe, constituant un mouvement tout à fait vertueux. Selon M. LE LIBOUX, c'est ce qui se passe tous les jours.

Malgré tout, Mme AUDOUIN pense que le nombre de 800 emplois est très optimiste.

M. LE LIBOUX rétorque que ce nombre de 800 emplois, validé par différentes études, dont celle d'Audélor, ne lui semble pas optimiste, mais mathématique, et dépendant en particulier des activités à venir et des surfaces concernées. Aujourd'hui, sur Kerpont, il y a 9300 salariés. Avec 38 ha de plus, parler de 800 emplois supplémentaires est plutôt réaliste.

M. VELY trouve contradictoire de réclamer le développement de ZAE dans le Centre Bretagne et de s'opposer dans le même temps au projet de doublement de la route départementale portée par le

Département. Il invite Mme AUDOUIN, qui vote défavorablement les 2 projets en conseil municipal, à plus de cohérence. En tant qu'élu en responsabilité, M. VELY sait que ces sujets complexes doivent être considérés dans leur globalité. Des compromis doivent être trouvés. Pour ce qui est de la concertation, il rappelle que les projets sont relativement anciens, remontant jusqu'à 1993, avec le POS qui parlait d'une zone d'activités commerciale et hôtelière. En 2006, il a été question plutôt d'une zone d'activités. Toutes ces décisions ont fait l'objet de débats publics, confirmant la réalité de la concertation à plusieurs échelles. Tout ce continuum de décisions prises depuis des années aboutit aujourd'hui à des projets et des aménagements concrets. C'est un processus de longue haleine. M. VELY confirme que chaque semaine, des porteurs de projet le sollicitent pour trouver rapidement du foncier. Il s'agit donc d'être réactif pour les conserver sur le territoire et faire des compromis. L'agglomération n'a aujourd'hui pas l'ambition de gaspiller le foncier, mais elle se heurte simultanément à différentes contraintes réglementaires en matière d'écologie et à une réalité économique qu'elle doit prendre en considération.

M. LE MOING souhaite connaître le coût global de l'opération, ainsi que le prix au mètre carré des surfaces cessibles.

M. LE LIBOUX répond que le coût global de l'opération dépendra des aménagements finalisés. Les tarifs de commercialisation sont un vrai sujet de réflexion. La philosophie est de pouvoir expérimenter sur une partie de cette zone de Kerpont, probablement au nord, un système de bail à construction dont le principe est que l'agglomération reste propriétaire du foncier, le loue à l'entreprise qui est propriétaire de son bâtiment, disposant d'un bail emphytéotique de longue durée pour amortir ses coûts. L'avantage de ce montage est de permettre à la collectivité de maîtriser quelques espaces stratégiques. Ainsi, certains espaces prioritaires seront peut-être conservés pour tester cette formule, qui répond relativement bien aux demandes de certaines entreprises. Concernant le prix du terrain, M. LE LIBOUX a dans l'idée d'avoir les tarifs différenciés suivant la proximité de la 4 voies. La taille des parcelles peut aussi être un critère.

M. POUPARD, directeur d'Audélor, intervient sur la question des terres agricoles, source d'inquiétudes récurrentes. Il souhaite mettre en rapport les 35 ha concernés par ce projet de Kerpont, les 300 ha à consommer dans les 10 ans, pour l'habitat et les ZAE, et les 28 800 ha de surfaces agricoles sur Lorient agglomération. De fait, la consommation dans les 10 ans représente donc 1 % des terres agricoles, et ne constitue pas une déstabilisation de l'agriculture du Pays de Lorient, qui porte aussi des politiques en faveur de l'agriculture. Les terres agricoles sont très protégées aujourd'hui et le demeureront, malgré certains impacts minimes.

Mme JOAILLIER, habitante de la Montagne du Salut, voudrait savoir si une réunion de concertation est prévue pour les riverains concernés, concernant notamment les aménagements.

Pour M. VELY, c'est un sujet communal. Des rencontres ont déjà été organisées, et des réunions publiques sont prévues les 4 et 18 novembre, en 2 endroits. Il s'agira de parler des actions que la commune peut mener, des projets qu'elle a déjà menés, et de faire globalement un bilan de mandat. Le bulletin municipal à venir devrait en faire mention.

Ayant été mis en cause précédemment, M. EVANNO explique que la mise à 4 voies aura comme conséquence selon lui de faciliter le déplacement des gens obligés d'aller sur Lorient, qui seront encore plus nombreux avec la création de cette zone de Kerpont. Sur l'emploi, il se dit évidemment préoccupé, mais il ne souhaite pas faire peur aux habitants en leur disant que leurs enfants et petits-enfants n'auront plus d'emploi. En effet, il existe des emplois non pourvus aujourd'hui à Caudan et dans l'agglomération, chez les artisans, à la pêche, dans la construction, des secteurs en difficulté. Par conséquent, M. EVANNO pose la problématique de l'emploi sous l'angle de la qualité de l'emploi. Enfin, il conclut en disant que ce qui semble primer aux yeux de M. VELY et des défenseurs du projet, c'est la nécessité de répondre aux souhaits des entreprises locales, en créant forcément les surfaces nécessaires. Malgré le ralentissement de la consommation foncière, son rythme reste élevé et la logique actuelle de développement reste la même.

Pour M. VELY, cette vision collectiviste d'une non-nécessité de l'emploi ne mérite pas de réaction. Il donne la parole à Alban RAGANI, qui la demande.

M. RAGANI se dit également atterré par ce genre de discours, politique. Il n'est pas venu ce soir pour faire de la politique, mais pour écouter parler de développement économique, qui n'est pas du tout de la politique selon lui. Il rappelle qu'à la dernière réunion de concertation, il avait explicité la nécessité de s'écouter, les uns et les autres. Aujourd'hui, il souhaite juste expliquer aux personnes défavorables au projet qu'il y a un besoin des chefs d'entreprise aujourd'hui de se développer. Aussi, Lorient agglomération ne fait que répondre à cette demande, et dans des proportions plus que raisonnables. Il appelle donc les opposants au projet à écouter les différents arguments et à admettre que les chefs d'entreprise ont aussi une sensibilité écologique. Au-delà du cahier des charges qui sera mis en place pour le développement de cette ZAE, il affirme que les chefs d'entreprises qui voudront s'installer voudront eux aussi faire attention à ce qu'ils feront. Les chefs d'entreprise sont des parents également et souhaitent en cela que le monde soit meilleur plus tard. M. RAGANI invite M. EVANNO à arrêter d'opposer le monde de l'entreprise à l'écologie, qui est un point de vue dépassé selon lui.

M. VELY indique que le registre de recueil des observations sera prolongé jusqu'au vendredi soir suivant. Il remercie le public pour sa présence et sa participation nombreuse et clôt la réunion.
Fin de la réunion à 20 h 30.

Annexe 15 : délibération « Extension du Parc d'activités de Kerpont – Phase de concertation – Information du Conseil Municipal » du 28 septembre 2023.

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 21 septembre 2023
Date de publication : 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt-huit septembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Marie-Pierre LE CHEVILLER à Jocelyne LE SAEC
- Sylvie CORMIER à Martine DI GUGLIELMO
- François EZANNO à Marcel TALVAS
- Coralie COUGOULAT à Charlotte CARO
- Hélène LEFORT à Claude LE QUELLENEC

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE KERPONT – PHASE DE CONCERTATION – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 056-215600363-20230928-CM280820237-DE

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE KERPONT – PHASE DE CONCERTATION – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Porté par Lorient Agglomération, le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, a fait l'objet d'une première réunion publique le 19 septembre dernier lors de laquelle a été présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement de la zone d'activités, notamment le diagnostic et les enjeux.

Une deuxième réunion publique est programmée le 18 octobre prochain en mairie de Caudan avec comme objet la présentation du schéma d'intention.

Ces deux réunions sont destinées à permettre d'échanger et de débattre avec les habitants, le monde économique, les associations locales, les associations de défense de l'environnement, les agriculteurs et les autres personnes concernées par le projet.

Du 19 septembre au 18 octobre une exposition ainsi qu'un registre permettant le recueil des avis et observations sont mis à la disposition du public dans les mairies de Caudan, Lanester et à la maison de Lorient Agglomération.

Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est, qui s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares, est destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles.

L'actuelle zone d'activités est la plus vaste de l'agglomération, la deuxième de Bretagne et représente 26% du total des ZA du territoire de l'agglomération.

Elle comprend 554 terrains répartis sur cinq grands secteurs géographiques, quasiment tous occupés, dont 22 % d'entre eux ont une surface de plus de 5 000 m². On compte parmi eux 22 terrains de plus de 2 hectares occupés notamment par la Fonderie de Bretagne, le centre de valorisation des déchets, Guerbet, Technellys...

Par rapport à la moyenne des zones d'activités de l'agglomération, celle de Kerpont comprend une plus grande proportion de grands terrains (5 000 m² et plus), indispensables pour l'accueil de projets industriels ou logistiques par exemple. Les terrains de 2 500 m² à 5 000 m² sont également sur-représentés.

De nouvelles entreprises s'implantent encore sur la zone, essentiellement par le biais de densification de parcelles déjà occupées. Mais ces parcelles appartiennent à des propriétaires privés et nécessitent souvent des travaux avant d'être remises sur le marché.

On dénombre 9 300 emplois salariés fin 2021 au sein de 650 établissements sur les deux communes de Caudan et de Lanester. Cela représente 80 % des emplois salariés privés de Caudan et Lanester et 18 % du total des emplois salariés privés du territoire. La zone de Kerpont est ainsi le premier pôle d'emploi privé du territoire et le deuxième pôle derrière le centre-ville de Lorient (14 000 emplois) (emplois publics et privés confondus). Par rapport à l'ensemble des ZA de

Conseil municipal du 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 056-215600362-20230928-CM280920237-DE

l'agglomération, la zone de Kerpont rassemble 29 % des emplois localisés dans ce type d'espace sur le territoire.

Le secteur tertiaire (hors construction) représente 69 % des emplois de la zone d'activités. Outre le commerce, le tertiaire est principalement composé de la logistique-transports, du nettoyage et du tertiaire de bureau. Au total, l'industrie représente 1 611 emplois (soit 17,3 % des emplois de la zone). Elle est devancée par le commerce de détail (y compris automobile) représentant le premier secteur employeur de la zone, Le secteur de la construction est le troisième secteur de Kerpont par le nombre d'emplois.

L'origine du projet d'extension du parc d'activités de Kerpont remonte en 2012 avec la réalisation d'étude pluridisciplinaire réalisée par Audélor présentant les aménagements souhaitables sur le secteur, avec la nécessité de prendre en compte les dimensions paysagères, agricoles, de dessertes et de cohabitations avec l'existant.

Deux vocations prioritaires ont été ciblées : PME-PMI de production, services aux entreprises et de négoce sur le secteur de Lézévorch ; entreprises accessibles et avec un foncier plus important pour une production industrielle sur la partie sud (secteur de Kerloïc).

Le projet est articulé autour de la RN165. Chaque secteur est indépendant et dispose de ses propres accès : secteur nord – Lézévorch (16,1 hectares) avec un accès par la RD 724 via la création d'un giratoire ; secteur sud – Kerloïc (21,7 hectares) avec un accès par la ZA de Kerpont-Kerlo, et le prolongement du chemin du Poux.

Le périmètre total représente 37,8 hectares, dont 27,9 hectares feront l'objet d'aménagements, soit 74% du périmètre global.

Le projet d'aménagement comprend la création d'une trame bocagère sous forme de talus arborés pour définir les parcelles, dont les atouts doivent permettre l'accueil de la biodiversité, la production de bois de chauffe, de bio-masse, une gestion harmonieuse des seuils privés-publics, un réemploi des terres déblayées, la limitation du ruissellement des eaux de surface, la création de nouvelles parcelles forestières, la plantation de nombreux arbres, le maintien des milieux remarquables existants (zones humides, haies bocagères, boisement remarquable).

Les secteurs disposeront de lieux de vie publics (aire de pique-nique, parcours sportif par exemples), la création de nouveaux arrêts de bus, la mise en place de pistes cyclables et l'aménagement d'une aire de covoiturage. La jonction entre les deux sites sera assurée par mobilité douce via la réhabilitation du passage sous la RN165.

Sur le secteur de Lézévorch, sur les 16,1 hectares de foncier, 11,1 seront aménagés, avec la création de vingt lots avec des superficies comprises entre 1 500 m² et 7 446 m², adaptés à l'artisanat ou aux entreprises de services.

Conseil municipal du 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 056-215600362-20230926-CM260920237-DE

Sur le secteur de Kerloïc, sur les 21,7 hectares, 17 hectares seront aménagés, avec la création de cinq lots et des superficies comprises entre 11 118 m² et 58 243 m², adaptés aux activités industrielles et activités de transports/logistiques.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été retenue par Lorient Agglomération dans la mesure où elle présente des avantages tels que la pleine maîtrise du projet avec la définition et le contrôle du programme de travaux, la planification de la réalisation des équipements publics, la maîtrise du foncier. Cette procédure permet également de faire financer par l'opération d'aménagement tout ou une partie des coûts d'équipement. Des garanties de transparence sont assurées avec la concertation publique obligatoire, la réalisation de l'étude d'impact environnementale préalable et les procédures de mise en concurrence.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 26 voix pour et 3 voix contre :

- d'acter la tenue du point d'information relatif au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont,
- d'émettre un avis favorable au projet dans le cadre de la concertation avec le public.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Fabrice VELY

Annexe 16 : Article de presse Ouest France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.

Guidel - Larmor-Plage - Quéven - Caudan

Ouest-France
30 septembre - 1^{er} octobre 2023

Un projet immobilier de 170 logements, à Scubidan

Guidel — Le conseil s'est réuni jeudi, avec deux gros dossiers sur la table. Le vote du permis d'aménager de Calypso, et le déclassement des voies de la 2^e partie de la ZAC Cœur de ville et Saudraye.

Déclassement des voies de la ZAC Cœur de ville

Le lancement de la procédure de déclassement des voies et des emprises foncières communales sur le stade de Polignac a démarré. Cela représente 16 533 m², nécessaires à la réalisation du programme d'équipements et de constructions dans le cadre de la deuxième phase de travaux de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de ville et Saudraye. La commune va devoir procéder à la désaffectation du stade pour que la cessation d'utilisation de ces biens par le public soit effective. Par contre, l'accès au gymnase et à la Maison des anciens sera maintenu jusqu'à l'ouverture des nouvelles infrastructures, prévues fin février 2024. Une enquête publique n'est pas nécessaire, le déclassement envisagé n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Permis d'aménager de la résidence Calypso

Ce projet d'aménagement de la résidence Calypso, sur l'ancien site du Village vacances du Comité central d'entreprise (CCE) d'Air France, d'une superficie de 51 744 m², prévoit de recevoir la construction de douze lots (logements collectifs et maisons individuelles). Soit la réalisation d'environ sept bâtiments collectifs et huit lots libres de construction, pour un total compris entre 160 et 170 logements, 30 % de ce parc vont être des logements sociaux et 10 % des logements à l'accession abordable. Conformément aux dispositions du Programme local de l'habitat (PLU) de Lorient Agglomération, le secteur devra respecter une densité minimale de 35 logements par hectare.



Avec le permis d'aménager voté par le conseil municipal, 170 logements doivent être construits sur l'ancien site du CCE Air France à Scubidan, à Guidel-Plages.

ra.

Dénominations de voies

La dénomination de rues a été votée. Ainsi, bienvenue à l'impasse Gwel-Mor, à Guidel-Plages, dans le lotissement du même nom. Dans la future ZAC Cœur de ville, le mail planté d'arbres va porter le nom d'André-Kérhuat, ancien maire de Guidel, alors que celui de Michel Cheineau va nommer l'allée menant à la salle de tennis au nord. La rue du Centre-de-Polignac concerne la rue transversale allant d'ouest en est, depuis le parking du presbytère. Enfin, la voie principale du futur domaine de Scubidan portera le nom du Docteur-Clémens-Kopp.

Un centre de loisirs dans l'ancienne école de Polignac

Le bâtiment A de l'ancienne école de Polignac va accueillir, après des tra-

voux, le centre de loisirs. L'objectif est bien sûr d'améliorer l'accueil des enfants. Les sanitaires seront rénovés ; de nouvelles fenêtres, mieux isolées, seront posées ; les faux plafonds seront également isolés, tandis que les dalles de sol à colle amiantée seront enlevées.

Des demandes de subvention vont être réalisées (Fonds d'intervention Communautaire et CAF) pour la réalisation du centre de loisirs, sans hébergement. Sa réalisation, en forte cohérence avec le projet communautaire, est de nature supra communale, puisqu'il accueille des enfants issus d'autres communes voisines. Le montant des travaux TTC est de 132 800 €.

Dispositif Écowatt pour l'éclairage public

Dans le contexte actuel de crise énergétique, une vigilance est de mise en

période de fortes consommations en électricité. Pour aider à une consommation responsable, RTE, gestionnaire du réseau français de transport d'électricité, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a lancé Écowatt, un dispositif citoyen de pilotage du système électrique. L'éclairage public constitue une part importante des consommations énergétiques des communes. Peu exploitées, la diminution du niveau d'éclairage ou des coupures peuvent être des sources d'économie ponctuelle, en cas de forte tension, (alerte rouge Écowatt).

Ainsi, de manière contractuelle, jusqu'au 31 décembre 2027, la Ville de Guidel et Morbihan Énergies vont expérimenter ce nouveau dispositif écoresponsable, en faveur d'une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public.

A l'agenda de vos communes

Annoncez gratuitement vos événements sur : www.infolocale.fr

Cléguer

Stiren Cléguer

Mémorial sportif. Équipe A, en coupe de Bretagne contre US Le Faouët, match à 15 h au Faouët. Les vétérans, en championnat contre FC Ploüay, match à 10 h à Ploüay.

Dimanche 1^{er} octobre.

Ordre du jour du conseil municipal

Conseil municipal. Décision modificative n° 1 ; Demandes de subventions pour la salle des fêtes ; Avis de la commune sur le projet PLH de Lorient Agglomération ; Approbation de la révision allégée n°1 du PLU et de la modification de droit commun n°1 du PLU ; Questions diverses.

Lundi 2 octobre, 20 h, mairie, 19, rue Fille-Le-Glauc.

Groix

Festival Groix sur grand écran, 3^e édition

Documentaire. Samedi, 15 h. La pêche à partir de Groix, témoignages filmés par Gilbert Nèzer. 20 h 30. Conserveries de l'atelier à l'usine, d'Alain Pichon. Dimanche, 15 h. La pêche au chalut dans les années 30 à 50 par Gilbert Nèzer. 20 h 30, 1930. Thoriers dans la tempête, Alain Pichon.

Samedi 30 septembre, dimanche 1^{er} octobre, 15 h et 20 h 30, cinéma des fermes. Tarifs : 4 €, les quatre séances 10 €.

Cléguer

Guidel

Fest-noz, avec War-Sav, Gloaguen Le Henaff, Armezon, Cécile et Céline. Organisé par Ar-Un-Dro à Gwidel.

Samedi 30 septembre, 20 h 30, salle l'Estrian, rue du Général-de-Gaulle. Tarif : 8 €. Contact : 06 73 12 27 12, darempredil@andrio.bzh, <http://andrio.bzh/>

La cuisine de Léo

Exposition des illustrations de Lunette du livre « La Cuisine de Léo ». Du mardi 3 au mercredi 25 octobre, Médiathèque, espace Avalon. Gratuit. Contact : 02 97 65 05 36, mediatheque@mairie-guidel.fr, www.mediathequeguidel.fr

Larmor-Plage

Larmor-cyclo, groupes 1, 2 et 3. Cyclisme. Groupe 1, 2, 3 : randonnées communes avec le club cyclotouriste de Poemeur. Parcours de 63 km, 70 km, 79 km.

Dimanche 1^{er} octobre, 8 h 25, Coëran, Poemeur. Gratuit. Tél. 02 97 33 77 15, amorcyclo@tourisme.westa.com/accueil

Quéven

Équitation : concours de saut d'obstacles régional

Dimanche 1^{er} octobre, 8 h à 19 h, centre équestre de Quéven, domaine de Kerfoll. Gratuit. Contact : 06 07 02 79 49, centre.equestre.queven@orange.fr, <http://www.centre-equestre-queven.com>

Affaires à faire

Caudan

Le conseil municipal favorable à l'extension de la ZAC de Kerport

Le conseil municipal, présidé par le maire Fabrice Villy, s'est tenu jeudi soir.

Différents dossiers étaient à l'ordre du jour, mais les élus se sont attachés sur le projet d'extension du parc d'activités de Kerport. Le projet s'étendra sur un périmètre de 38 hectares, pour accueillir des activités artisanales et industrielles. Cette extension s'articule autour de la RN 165, secteur nord Lézévorch, secteur sud, Kerfoic, comprenant une jonction entre les deux sites qui sera assurée par mobilité douce. À Lézévorch, vingt lots seront aménagés pour l'artisanat et les entreprises de services. À Kerfoic, cinq lots seront créés et adaptés aux activités industrielles et de transport-logistique.

L'opposition fait bloc contre le projet

Les trois élus de l'opposition font bloc contre cette extension, avec comme première inquiétude la consommation



La zone d'activités de Kerport, à Caudan et Lanester, va s'agrandir. Photo: Ouest-France

tion d'espace naturel et la destruction de tout un milieu naturel dans la commune, avec ses conséquences environnementales et écologiques. « Il faut repenser les stratégies de développement en mettant au cœur de notre démarche la protection des terres agricoles et naturelles. » Ils s'interrogent aussi sur le nombre d'emplois réels que cette extension apportera.

« Votre vision des choses est apo-

calyptique », réagit Christophe Allain, premier adjoint, en charge des finances.

« Cette extension est aussi une chance pour notre commune. On ne peut pas rester dans l'immobilisme. Les demandes d'installation de PME et PMI sont réelles. Il est nécessaire de leur proposer des espaces aménagés, adaptés à leurs activités au niveau local », a tenu à souligner le maire de Caudan, Fabrice Villy.

Pont-Scorff

ISOLATION
quest'énergie
Finistère 02 98 57 33 50
Morbihan 02 97 89 04 05
www.ouest-energie.bzh

Larmor-Plage

50 ans DE LA FOIRE

Initial
GRANDE BRADERIE
Samedi 30 Septembre de 9h à 12h
VENTE DIRECTE A L'USINE DE TEXTILES
Vêtements professionnels, tapis, linge de maison...
LE BAS PONT-SCORFF CLEGUER



Annexe 17 : Information au conseil municipal de Lanester.

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 14 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le
ID : 056-215800982-20231214-2023_07_07-DE

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération

INFORMATION SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERPONT-EST

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 DECEMBRE 2023

Nbre d'élus en
exercice : 35

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Nbre d'élus
présents : 32

Présents :

Mme MORELLEC, M. LE BLE, Mme DUMONT, M. PERON, Mme LE MOEL-RAFLIK, M. JUMEAU, Mme PEYRE, M. JESTIN, Mme SORET, M. LE GUENNEC, M. LÉGEAY, Mme BONDON, M. GARAUD, Mme LE BOEDÉC, Mme LE GAL, M. CILANE, Mme DUVAL, Mme RIOU, M. COQUELIN, Mme BUSSENEAU, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme HEMON, M. LEBLOND, M. ALLENO, Mme DE BRASSIER, Mme LE BORGNIC, M. FLEGEAU, Mme LE COZ, M. CHAMBELLAND, Mme GALAND.

Absents excusés :

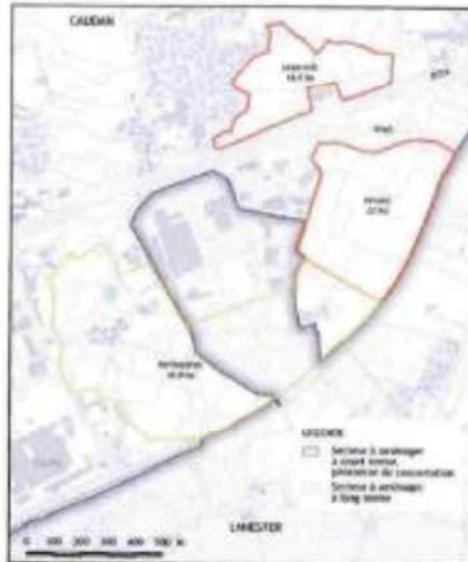
Mme SORET donne pouvoir à Mme BUSSENEAU jusque son arrivée à 19h30
Mme DE BRASSIER donne pouvoir à Mme LE BORGNIC à partir de 19h30
Mme MAHO donne pouvoir à M. MEGEL
M. MEGEL
M. SCHEUER

Mme MORELLEC est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK

Lorient Agglomération porte depuis une dizaine d'années un projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est destinée à accueillir des activités artisanales et industrielles ; le périmètre de cette extension s'étend sur les communes de Caudan et de Lanester. Le projet est divisé en deux phases : une première sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la seule commune de Caudan ; une seconde, sur un terme bien plus long, concernant un secteur d'environ 50 hectares sur les deux communes. Le PLU de Lanester, à l'instar du PLU précédent, a classé les zones concernées en zones « ZAU » dans la perspective de cette extension (secteur du Poux).

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 14 DECEMBRE 2023



Périmètre pré-opérationnel d'extension de la ZA de Kerpont-Est
Extrait de la délibération communautaire du 16 octobre 2018 (Annexe 1)

Dans le cadre de ce projet, une procédure de concertation a été décidée dont les modalités ont été fixées par une délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2018 créant la ZAC - Parc d'activités communautaire de Kerpont Est (Voir annexe 1).

Parmi ces modalités figure l'obligation d'une information au Conseil municipal de Lanester.

Au titre de cette information, il est communiqué aux conseillers municipaux les autres annexes suivantes :

- Annexe 2 : Note d'information de Lorient Agglomération du 26/10/2023
- Annexe 3 : Etudes pré-opérationnelles
- Annexe 4 : Diaporama présenté lors de la réunion publique organisée le 18/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : PREND CONNAISSANCE de cette information relative au projet d'extension de la zone de Kerpont-est, de maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Annexe 18 : Panneaux de l'exposition.



1

Les enjeux intercommunaux

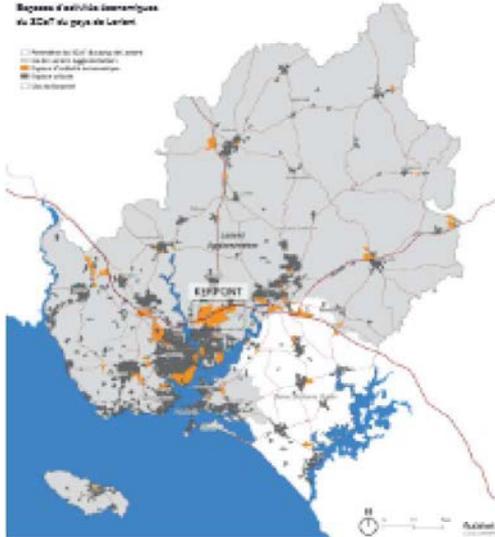
UN BESOIN D'IMPLANTATION EN PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le projet de développement économique de Lorient agglomération vise à favoriser les créations d'emplois dans tous les secteurs d'activités : industrie, logistique, numérique, commerce, tourisme, services aux entreprises, services à la personne, ...

La majeure partie des entreprises a vocation à s'implanter dans les centralités urbaines : centres-villes, centres-bourgs, quartiers des communes du territoire. Ces implantations contribuent ainsi à renforcer le dynamisme des centralités et à limiter les extensions d'urbanisation.

Toutefois, une implantation dans le tissu urbain existant est délicate voire impossible pour une partie des entreprises : besoin de terrains de grande taille, flux important de véhicules, nécessité d'un accès direct à la 4 voies... C'est le cas de l'industrie, de la logistique, de certains services aux entreprises.

Ces secteurs de l'économie productive sont essentiels au développement économique et à l'emploi sur notre territoire. Il convient donc d'aménager de nouveaux espaces pour permettre leurs implantations. Aujourd'hui, seulement 9 hectares sont disponibles dans les zones d'activités du territoire de Lorient Agglomération.



Legende de la carte :
 - Zones d'activités économiques
 - Zones d'activités économiques
 - Zones d'activités économiques
 - Zones d'activités économiques

Carte des ZA et localisation site de Kerpoint à l'échelle SCoT du Pays de Lorient Guamploë

POURQUOI DES EXTENSIONS DE PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A partir des orientations du Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) du pays de Lorient approuvé en mai 2018, Lorient Agglomération a adopté en 2019 un Schéma Directeur des Parcs d'Activités Économiques (SDPAE).

Ce schéma vise quatre objectifs :

- Répondre aux besoins des entreprises;
- Préserver l'activité agricole;
- Produire des sites d'activités de qualité;
- Porter et adapter collectivement le schéma.

Pour répondre aux besoins des entreprises, aucun nouveau parc d'activités ex nihilo n'a été prévu. Les implantations d'entreprises sont prévues soit en densification, soit en extension de zones existantes.

Une démarche volontariste d'optimisation du foncier économique est mise en œuvre par Lorient Agglomération et les Communes avec l'appui d'AudéLor. Cette démarche est indispensable dans le contexte de sobriété foncière mais est nettement insuffisante pour répondre aux entreprises « productives » : les espaces prévus identifiés sont nombreux et souvent trop petits.

Des extensions de zones d'activités existantes sont donc nécessaires. Ces extensions sont destinées uniquement aux entreprises qui ont « un besoin absolu » et qui ne peuvent s'implanter « en ville ». Il faut souligner que les commerces ne pourront pas s'implanter dans ces nouvelles extensions.

L'HABITAT PAVILLONNAIRE, PLUS GROS CONSOMMATEUR DE FONCIER AGRICOLE

La dimension des projets d'extension de zones d'activités pouvant laisser croire que c'est l'activité économique qui consomme le plus de foncier. En réalité, c'est l'habitat qui est le plus gros consommateur d'espace. L'analyse de l'occupation du sol entre 2011 et 2021, effectuée par AudéLor, constate que 421 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés sur le territoire de Lorient Agglomération. Les opérations d'habitat, en particulier individuel, et les équipements représenteront 53 % (223 ha) de cette consommation. Les implantations d'activités économiques représentent 19% (79 ha) de cette consommation.



| Type d'espace urbain | Consommation (ha) |
|-----------------------|-------------------|
| HABITAT | 223 |
| ÉQUIPEMENTS | 223 |
| ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES | 79 |

Lorient Agglomération « Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par type d'espaces urbains entre 2011 et 2021 » - source Mode d'Occupation des Sol, traitement AudéLor 2023





2 Le site de Kerpont

1ER POLE D'EMPLOI PRIVE DE L'AGGLOMERATION DE LORIENT

Le pôle d'activités de Kerpont s'étend sur 350 ha sur les communes de Caudan et Lanester. C'est la deuxième zone d'activités de Bretagne en termes de superficie. Fin 2023, il représentait 9 300 emplois salariés et 650 établissements. La densité d'emplois y est d'un niveau supérieur à la moyenne des zones d'activités : 33 emplois à l'hectare (moyenne ZA : 20 emplois / ha).

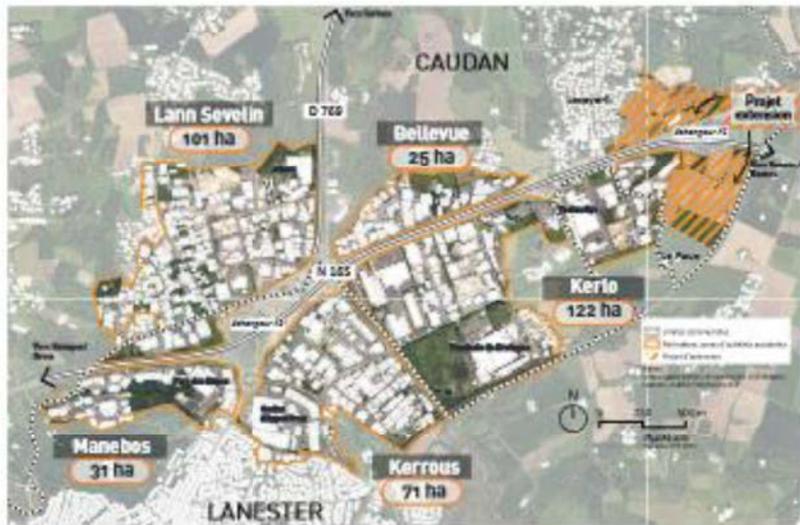
- Et ce pour plusieurs raisons :
- Accès direct à l'axe Nantes-Brest (RN 165)
 - Proximité des échangeurs vers RN 24 (Bretagne) et RD769 (Morbihan)
 - Proximité des villes de Lanester, Caudan, Lorient et Hennebont
 - Forte densité de fournisseurs et de clients potentiels
 - Voie adaptée aux entreprises

Ce site correspond bien aux besoins des entreprises « productives » qui ont un besoin d'implantation en zone d'activités : industrie, logistique, artisanat de production et services aux entreprises.

POURQUOI ETENDRE LE SITE DE KERPONT?

Kerpont est un pôle très attractif pour les entreprises et rayonne bien au-delà du territoire de Lorient Agglomération. Il doit continuer à contribuer au développement économique productif du territoire de Lorient Agglomération et du pays de Lorient Guarn-perlé. Mais ce site est aujourd'hui saturé. C'est pourquoi il a été retenu comme l'un des axes d'activités à étendre dans le SCoT du pays de Lorient et le schéma de Lorient Agglomération.

Les autres sites d'activités sélectionnés pour aménager des entreprises sont situés sur les communes de Romené, Cléguer, Quéven, Plouay...



Historique du projet





3 Diagnostic urbain et paysage

LES GRANDS ENJEUX DU SITE



LE PAYSAGE ET L'INSERTION DANS LE PAYSAGE

ENJEU N°1
Conforter les lignes qualitatives existantes et réviser les lignes défaillantes.

ENJEU N°2
Penser les implantations de parcelles afin de s'intégrer au mieux dans la topographie du site.



LE BATI

ENJEU N°3
Créer un horizon paysager et un bâti qualitatif.

ENJEU N°4
Maîtriser le linéaire bâti et l'image du PA depuis les voies routières.

ENJEU N°5
Optimiser l'occupation des parcelles dans les trois dimensions et susciter une programmation diversifiée de sorte à produire un paysage d'ensemble qualitatif.



LES ESPACES PUBLICS

ENJEU N°6
Préserver les espaces qualitatifs existants en cœur de site (bois, zones humides).

ENJEU N°7
Structurer le parcellaire et les espaces publics en développant une structure bocagère qui aide à lutter contre l'ensauvagement, apporte de l'ombre, contribue à préserver les contrastes écologiques et produit du bois.

ENJEU N°8
Créer des aménités qui servent à la fois aux usagers du PA ainsi qu'aux habitants voisins de la zone.



LES MOBILITÉS

ENJEU N°9
Intégrer les mobilités douces dans la création du plan du PA.

ENJEU N°10
Créer un tissu urbain qui favorise les connexions avec les espaces voisins.

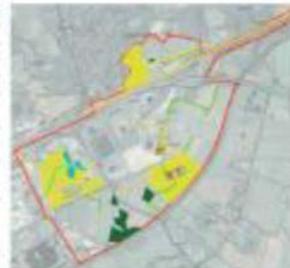
LES LISIÈRES DU SITE

Sur le site on note une diversité entre :
+ Les lisières qualitatives (vert) qui contribuent à la qualité visuelle et climatique des espaces ainsi que d'autres fonctions telles que brise-vent, écosystème, production alimentaire ou de biomasse,
+ Les lisières à réviser qui sont elles mono-fonctionnelles et ne contribuent pas à la qualité générale des espaces.



ESPACES A VALORISER

Les secteurs à urbaniser comprennent plusieurs éléments qualitatifs qu'il est nécessaire d'intégrer au projet d'aménagement pour assurer une cohérence d'ensemble. Ces éléments possèdent des fonctions multiples :
- Niche écologique (habitat pour une faune et une flore diversifiées)
- Espaces potentiellement productifs (biomasse, alimentation etc.)
- Lieu d'agèment
- Circulations montes ou dédiées (brouzes)



ACTIVITES ET LOGEMENTS

La plupart des bâtiments présents sur le site ne présentent pas de qualités particulières.
Ils possèdent généralement des formes géométriques orthogonales. Les matériaux employés sont relativement génériques et très dépareillés.
En outre, les bâtiments occupent très souvent les cœurs de parcelles avec des clôtures, ce qui donne un aspect très peu accueillant à la zone.



MOBILITÉS

La zone de l'esport offre des possibilités en terme d'accès, de création de voies et des gabarits de voies qui permettent un potentiel d'absorption du trafic.

Concernant les mobilités actives, il existe une offre de transports en commun, l'accessibilité en vélo et l'accueil des piétons sont à repenser pour permettre à ces usagers de circuler dans ces zones.

PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE DE KERBON I-CSI

Lorient Agglomération - Lorient - CS1

Neuf visites de terrain ont été effectuées en 2017 et deux en 2021 pour collecter des données sur l'occupation des sols, les habitats, la flore et la faune. Elles ont notamment permis de cartographier les habitats, de relever les espèces végétales caractéristiques ou présentant un intérêt patrimonial, de recenser les espèces d'oiseaux nidificatrices ainsi que les principales espèces de mammifères.

• L'OCCUPATION DES SOLS ET LES HABITATS

L'essentiel du territoire des secteurs nord et sud est occupé par des terres cultivées de façon conventionnelle. On trouve cependant quelques haies bocagères, des bosquets (principalement dans le secteur sud), quelques taches de fourrés ou de pierriers (fougère aigle) sur la marge des surfaces cultivées, et également quelques espaces naturalisés sur d'anciens remblais.

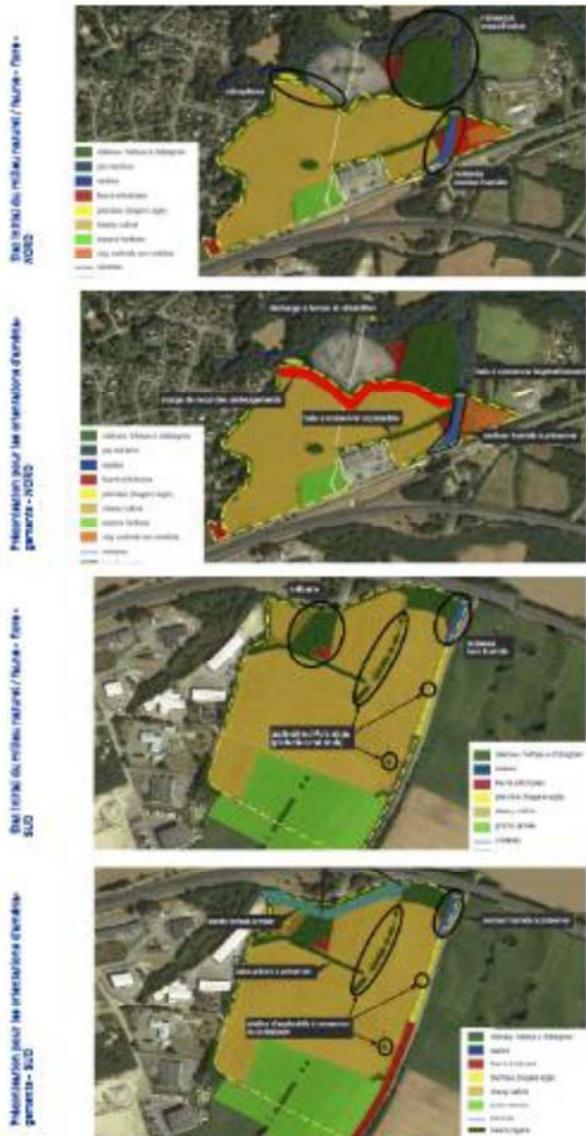
• LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES INTERCOMMUNALES

La partie nord du territoire d'étude se situe au contact direct d'un important réseau de continuités éco-paysagères qui est centré sur l'estuaire du Ille-et et se prolonge entre Hennebont et Caudan sur le bassin versant du ruisseau du Toul-Douar. Cet ensemble est identifié par le SCOT en vigueur, qui le fait figurer en tant que « corridor écologique » dans la carte de la Trame verte et bleue.

PRÉCONISATIONS

- La frange nord du secteur nord, en grande partie couverte par un espace boisé classé, est en contact avec une continuité naturelle importante et justifie d'être préservée par une marge de recul des aménagements futurs.
- Les boisements au nord du secteur sud (en partie classés EBC) méritent d'être tenus à l'écart des aménagements futurs, et d'être connectés par une bande plantée d'arbres.
- La présence de stations d'espèce végétale protégée au plan national (asphodèle d'Arzon) nécessite des dispositions spécifiques.
- Les talus arborés sont à protéger y compris avec une marge de recul des installations et travaux divers permettant d'éviter toute dégradation.

4 Diagnostic environnemental





5 Les évolutions du projet

UN PROJET QUI ÉVOLUE DANS LE TEMPS



ESPACES D'AMÉNITÉS

Un des objectifs de la création du PA était de créer des espaces publics qualitatifs qui fassent corps avec le tissu urbain environnant.

Il s'agissait de proposer des espaces communs accueillants et conviviaux pour les travailleurs du PA mais qui pourraient également profiter aux riverains.

Le projet s'est donc étoffé au fur et à mesure en proposant des espaces boisés, des vergers, des zones de pique-nique, de sport tous accessibles par la création d'une trame de zones piétonnes et de pistes cyclables.



ZONES HUMIDES

A la suite de nos observations sur site, une nouvelle campagne de recensement des zones humides a été initiée en 2022.

Le PAJ comptait initialement 0,78 ha de zone humide (prairie à cultures humide et saulaie riveraine dans la zone nord ainsi que saulaie riveraine et prairie de transition à hautes herbes dans la zone sud).

Après la nouvelle campagne de recensement ce sont plus de 1,45 ha qui seront protégés.



MOBILITÉS

Les mobilités évoluent avec le développement du réseau bus, la création de pistes cyclables et une trame de zones piétonnes sur l'ensemble du PA.



ZONES DE TRANSITION

Afin de préserver les vues vers et depuis le PA, des espaces de transition ont été créés.

Il s'agit notamment :

- La frange nord du secteur sud avec la création d'une grande haie alternant espaces de prairie et espaces boisés.
- La frange ouest du secteur nord avec la création d'un bosquet.
- La frange nord du secteur nord avec la création d'une haie arborée et d'une prairie en gestion extensive.



ESPÈCES PROTÉGÉES

Deux campagnes de recensement de la faune et de la flore ont été menées sur le temps de l'étude opérationnelle, une en 2017 et la seconde en 2021.

Celles-ci ont permis de montrer l'évolution de la présence d'espèces sensibles ou protégées et ont eu pour conséquence de faire évoluer le plan d'aménagement et de suivre les prescriptions du diagnostic ornithologique.



PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE
 DE KERPORT-ÉL
 Lorient Agglomération

6 Scénario d'aménagement

MOBILITÉS

- Favoriser les accès à la nouvelle extension du PA de Kerport-Él.
- Mailler le territoire afin d'encourager les mobilités actives.

INTÉGRATION AU PAYSAGE

- Utiliser la topographie et édifier des volumes classés d'implantation afin de s'intégrer au mieux au terrain.
- Préserver les lignes de front en forme d'ovale.

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

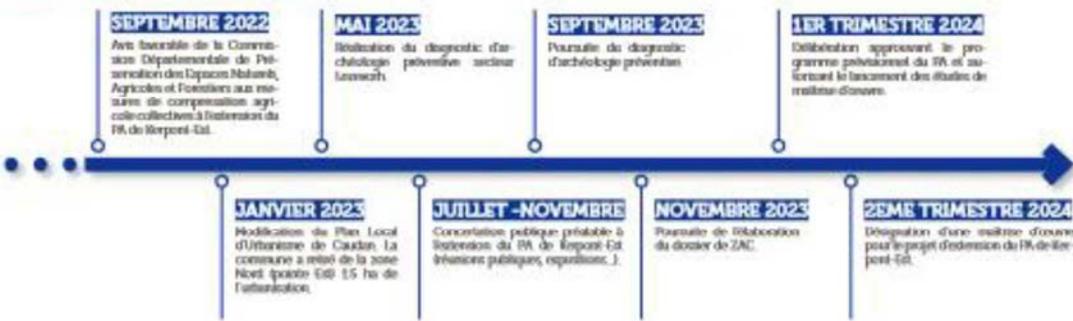
- Créer l'esthétique du PA comme un tissu urbain faisant corps avec son environnement.
- Création d'espaces publics multifonctionnels : tables pique-nique, jardins de pluie, vergers et espaces richetés.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Proposer des typologies d'entreprises différentes.
- Zones attractives au nord et orientées ayant besoin de grandes surfaces au sud.



Historique du projet



Annexe 19 : Capture registre électronique, documents téléchargeables.

Concertation relative au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est à Caudan

Présentation Documents

Objet :

Concertation relative au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est à Caudan

Autorité organisatrice : Lorient Agglomération

Siège de la consultation :

Lorient Agglomération
Esplanade du Péristyle
56100 Lorient

Administrateurs :

Yasmina FOLLIARD MESSACI

Statut : Cloturé
Dates d'ouverture :
Du 19 septembre 2023 - 07:00
au 20 octobre 2023 - 23:00



© Micropulse 2023 - Création site Internet

Concertation relative au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est à Caudan

Présentation Documents

Documents de la consultation

Cliquez sur les liens pour ouvrir/télécharger les documents

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 230907 LORIENT Kerpont Panneaux de concertation.pdf | Taille : 67.79 Mo |  |
|  | 230919 KERPONT Réunion publique Septembre.pdf | Taille : 65.01 Mo |  |
|  | 231018 KERPONT Réunion publique VF.pdf | Taille : 10.9 Mo |  |

© Micropulse 2023 - Création site Internet

Annexe 20 : Les 146 observations et annexes du registre.

Export des observations de l'enquête publique du 15/11/2023 11:25

Observation n° 1 du 21 septembre 2023 - 18:50

Favorable

Auteur : Philippe rouault Organisation : CCI Morbihan

Je soutiens sans réserve ce projet qui a été travaillé de façon précise en tenant compte de son impact environnemental.

L'extension de cette zone est indispensable pour maintenir une activité économique sur le Pays de Lorient .

Sans zone d'activité économique ,pas d'entreprise, pas d'emplois , et donc pas de logement et d'attractivité pour un territoire .

Ne faisons pas du Morbihan une zone d'accueil de retraités aisés , nous avons besoin de projets économiques sinon tous nos jeunes partiront sur d'autres territoires

Philippe Rouault
Président CCI Morbihan

Observation n° 2 du 21 septembre 2023 - 22:58

Favorable

Auteur : CEDRIC RAGANI Organisation : CCI DU MORBIHAN

En tant que Président de la délégation de Lorient pour la CCI du Morbihan, je souhaite exprimer mon soutien au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est. Cette initiative est une étape cruciale pour le développement économique et offre une multitude d'avantages pour notre territoire.

Tout d'abord, l'extension de cette zone d'activités créera de nouvelles opportunités d'emploi. Cela contribuera à réduire le chômage et à améliorer la qualité de vie de nos habitants en offrant des emplois locaux. De plus, cela stimulera l'activité économique en attirant de nouvelles entreprises et en renforçant notre position en tant que pôle économique dynamique.

Enfin, le projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est est une manifestation claire de la vision tournée vers l'avenir de notre territoire. Cela montre notre engagement envers la croissance économique et notre désir de fournir un cadre favorable aux entreprises locales.

En résumé, je soutiens vivement le projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est, convaincu qu'il apportera d'importants avantages économiques, sociaux et infrastructurels. C'est une opportunité que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer, et je suis convaincu que cela profitera à tous les citoyens.

Cédric Ragani

Observation n° 3 du 23 septembre 2023 - 11:53

Favorable

Auteur : Alban Ragani Organisation : Medef56

Plusieurs réunions et concertations publiques organisées, avec une écoute, et prise en compte particulière des griefs, des opposants aux projets permettent d'affirmer que tout est réuni pour confirmer un avis favorable à ce projet ESSENTIEL pour le territoire....

Observation n° 4 du 26 septembre 2023 - 09:53

Favorable

Auteur : Peter Nass

Avis favorable. Il nous faut du terrain pour le développement économique local.
J'espère que le solaire photovoltaïque ne sera pas oublié.

Observation n° 5 du 26 septembre 2023 - 12:45

Favorable

Auteur : Fabien AVIS

Favorable au projet d'extension

Observation n° 6 du 26 septembre 2023 - 16:12

Favorable

Auteur : Fabien AVIS

Favorable au projet d'extension

Observation n° 7 du 26 septembre 2023 - 17:47

Favorable

Auteur : Bruno LEFEBVRE Organisation : Association KERPONT Entreprises

Le pôle de Kerpont présente un poids économique majeur pour l'Agglomération de Lorient. Fort de 650 entreprises et 9300 emplois il induit une dynamique positive qui nécessite la création d'espaces fonciers pour répondre aux besoins liés à la croissance des entreprises déjà sur place, ainsi qu'à l'arrivée de nouvelles entreprises désireuses de rejoindre un éco système performant. Aujourd'hui le pôle de Kerpont enregistre une densité de 33 emplois par hectares, très supérieure à la moyenne des zones d'activités (20 emplois / hectares), ce qui vient souligner l'urgence de la situation. En l'absence de nouveaux espaces aménageables, il est probable que des entreprises présentes sur le pôle soient contraintes de rechercher dans d'autres régions des terrains présentant les caractéristiques permettant de répondre à leur croissance. Nous soutenons donc sans réserve ce projet que nous considérons comme vital pour le maintien de nos emplois et l'attractivité du Pays de Lorient.

Bruno Lefebvre Président de Kerpont Entreprises

Observation n° 8 du 26 septembre 2023 - 19:28

Favorable

Auteur : Ludovic de Fombelle Organisation : FORD SICA

Bonjour je suis favorable à l'agrandissement de la zone pour développer les emplois locaux et l'attractivité du territoire. Il faut également avancer sur le nouvel échangeur !

Observation n° 9 du 30 septembre 2023 - 10:26

Favorable

Auteur : FABRICE LE CUNFF Organisation : E.LECLERC LANESTER

Favorable à ce projet d'extension pour développer le commerce et l'emploi local.

Observation n° 10 du 4 octobre 2023 - 14:25

Défavorable

Auteur : Pays de Lorient EELV Organisation : Europe Écologie Les Verts

Europe Écologie Les Verts Pays de Lorient a étudié la présentation du projet d'extension vers l'est de la Zone d'Activité de Kerpont, actuellement soumise à consultation. La partie nord du projet est certainement appelée à susciter des remarques de notre part quand les détails nous en seront connus. Et nous aurons à dire sur la question des mobilités.

Mais, sans attendre, nous souhaitons dire notre étonnement devant le fait que nulle part ce projet n'est mis dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette institué par la loi.

La frénésie de consommation d'espaces naturels des dernières décennies doit cesser. Beaucoup en conviennent. Pour cela un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été fixé par le législateur pour 2050. Il suppose un freinage du grignotage des espaces naturels progressif mais sérieux (division par deux d'ici 2031 pour commencer).

Dans cette perspective des choix vont devoir être faits : Quel planning pour le freinage ? Quels types d'implantation privilégier ? Quels équilibres entre les différents secteurs géographiques ? Quelle répartition entre les différentes consommations d'espace (résidentiel, commercial, industriel, infrastructures) ?

Il nous semble indispensable que ces questions fassent l'objet d'une réflexion démocratique et que les projets consommateurs d'espaces s'y inscrivent.

Pour le moment, dans le présent projet, ce n'est pas le cas.

Tant que ce projet ne sera pas clairement mis en perspective, nous y serons défavorables.

Observation n° 11 du 5 octobre 2023 - 14:37

Favorable

Auteur : marc lestrohan Organisation : AMIEM

En temps que service de prévention et de santé au travail nous sommes présent sur la zone de

Kerpont. Site majeur de l'activité économique du Morbihan.
La construction de nouveaux bâtiments est toujours l'occasion de permettre à nos adhérents de nous solliciter et d'améliorer les conditions de travail de leurs salariés.

Observation n° 12 du 7 octobre 2023 - 22:04

Favorable

Auteur : Lionel Le Vilain Organisation : Particulier

Bonjour, quels sont les accès prévus de la N165 pour aller aux futures zones d'activité? Ne peut on pas profiter de ces extensions pour rendre la nouvelle d769 plus accessible par la n165. Les ronds points du moustoir et ceux avoisinants (près de l'éléphant bleu par exemple) sont très souvent surchargés de véhicules. Nous allons avoir un trafic supplémentaire, donc des bouchons supplémentaires. Il serait bon d'y réfléchir avant que les problèmes d'accès aux futures entreprises arrivent. Cordialement.

Observation n° 13 du 9 octobre 2023 - 16:29

Favorable

Auteur : Christian MOREAU Organisation : Association des entreprises de Kerpont

Je suis favorable à cette extension afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter dans la zone où des entreprises de la zone de se développer.
Cela va contribuer au maintien des salariés sur la zone .

Observation n° 14 du 10 octobre 2023 - 20:45

Ne se prononce pas

Auteur : DOMINIQUE DUCLOS

Bjr. Projet attractif pour l'économie locale, rien à dire à cela, même si évidemment de belles terres agricoles disparaissent. Je suis cependant interpellée par le débouché d'une sortie "douce" directement sur le parking du Chemin de Beskel. Lors de la plantation de la zone boisée "tampon" bordant le talus du lotissement, une "brèche" a été prévue au niveau du parking pour donner accès aux engins d'entretien, ainsi qu'une allée longeant ce talus pour un circuit de promenade. (Même chose sur le parking de Coed Fetan). Et voilà que ns découvrons que cette sortie servirait aussi à un accès-piétons (ou vélos) de la Z.A. Pas de soucis à priori mais ... : Qu'avez-vous prévu pour que les utilisateurs garent leurs voitures ? Ils vont certainement vouloir se garer au plus près de l'accès piétons, donc sur les parkingS "Beskel" et Coed Fetan ... Si le but est de favoriser les déplacements en bus, ne serait-il pas plus judicieux de créer cette voie douce au niveau du lot n°1 ? D'autant qu'il y a aussi des places de parking près des arrêts de bus et de l'accès du souterrain pour ceux qui arrivent en voiture. Par ailleurs, des automobilistes empruntent déjà l'Allée de Lezevorh comme "déviation" évitant ainsi le carrefour de la route menant à Caudan (ancienne voie communale N°8 ?) et cela risque de s'aggraver. Beaucoup d'infos sur la Z.A mais qu'en est-il de la prise en compte de la sécurité et de la tranquillité des riverains ? On peut aussi s'inquiéter de la circulation plus intensive sur la D724, dès R.P déjà saturés ...

Observation n° 15 du 11 octobre 2023 - 10:29

Défavorable

Auteur : Jean Michel Evanno Organisation : commune

Caudan en transition, groupe municipal EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE DE KERPONT

L'année 2023 sera décidément à marquer d'une pierre noire en ce qui concerne la consommation d'espace naturel dans la commune. Nous avons déjà évoqué cette question lors du débat sur la modification du PLU que la majorité a voté, le 23 janvier dernier, et qui entérinait le développement de Kerpont dans un premier temps pour 37 hectares, et pour « environ 70 ha » avec l'étape suivante et prenait en compte le passage à 4 voies de la RD769, consommatrice de 15,5 ha et destructrice d'une riche biodiversité.

Soit 53 ha dans l'immédiat, 85 à terme, détruits, un très lourd bilan, qui ne peut laisser personne indifférent.

Nous souhaitons donc rappeler d'abord brièvement l'argumentation du Ministère de la Transition Ecologique :

« Cette artificialisation a des impacts sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

- Accélération de la perte de biodiversité . biodiversité : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement l'habitat des espèces animales ou végétales, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.

- Réchauffement climatique : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

- Amplification des risques d'inondations : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie

- Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir: l'artificialisation entraîne une perte de production agricole et limite la souveraineté alimentaire de nos territoires.

- Accroissement des dépenses liées aux réseaux : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont coûteuses et viennent souvent ajouter d'autres nuisances à la biodiversité (bruit, pollution lumineuse, de l'air et de l'eau)...

- Amplification de la fracture territoriale : l'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforce également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces. »

(Source : Ministère de la transition écologique)

Et l'on pourrait ajouter beaucoup d'autres considérations, telles la vulnérabilité accrue des territoires aux aléas climatiques extrêmes, toujours plus nombreux, on le constate constamment.

Un coût humain et environnemental considérable.

Ce qui nous paraît invraisemblable aujourd'hui, c'est qu'on puisse tenir pour négligeable ou secondaire ce coût humain et écologique de la consommation d'espaces naturels, en incluant naturellement, dans ce coût, les nuisances- bruits, odeurs, air, circulation-qui vont toucher les riverains, qui sont extrêmement proches de ces zones, notamment ceux de la Montagne du Salut et du village du Pou.

De ce point de vue, la fiche de présentation de cette question à ce CM est vraiment navrante Elle rappelle tranquillement que ce projet d'extension remonte à 2012 et ne s'interroge pas du tout sur les changements survenus depuis et, bien entendu, de l'aggravation dramatique de la crise

climatique et de la crise de chute considérable de la biodiversité. Telle une machine folle incontrôlable. « A l'heure de la planification écologique, on ne peut pas faire comme avant » affirmait pourtant lundi dernier un ministre, Clément Beaume.

Elle rappelle que l'actuelle zone est la plus grande d'agglomération et la deuxième de Bretagne, mais ne voit aucun inconvénient à grossir encore, sans évoquer les effets de systèmes qui surviennent dans cette situation.

Elle veut nous faire croire que la création d'une trame bocagère sous forme de talus arborés suffira à permettre « l'accueil de la biodiversité...la limitation du ruissellement et le maintien des zones remarquables existantes », pure illusion évidemment, quelle que soit la qualité du travail du cabinet paysager, puisqu'on détruit tout un milieu naturel, avec toutes ses interactions.

Elle n'évoque pas les pseudo-compensations prévues, telles la somme de 242 000 euros versée à la chambre d'agriculture pour servir notamment le développement d'une filière « lait de Lorient », compensation financière qui n'a rien, évidemment, d'une désartificialisation. Et l'on sait que 80% de ces compensations sont inefficaces.

Nous savons que le rythme d'artificialisation des terres a diminué sur le territoire de l'agglomération, chacun s'en réjouit. Mais le projet de l'agglomération, défini en 2021 évalue encore à près de 300 ha la surface supplémentaire pour l'extension des zones d'activité, hors commerce, et AUDELOR estime avoir besoin constamment de 60 ha disponibles, un affichage qui constitue d'ailleurs un véritable appel à la demande des entreprises.

Pour nous, avec toutes les associations environnementales et du cadre de vie du Pays de Lorient, nous pensons que ce rythme est encore très excessif. Nous pensons avec elles qu'il faut « repenser les stratégies de développement en mettant au cœur de notre démarche la protection des terres agricoles et naturelles ». C'est une condition majeure si l'on veut s'engager durablement dans la voie de la transition écologique.

Observation n° 16 du 11 octobre 2023 - 13:25

Défavorable

Auteur : Hervé Le Moing

Les inventaires faune-flore doivent être complétés et mise à jour à la demande du service instructeur. L'objectif économique et industriel du site est encore flou, le projet d'infrastructure est lui parfaitement clair en artificialisant plusieurs hectares, en totale contradiction avec le ZÉRO ARTIFICIALISATION NET (ZAN). Les mesures compensatoires sont insuffisantes. Le droit de détruire tout ou partie du milieu écologique sur la zone d'aménagement n'est justifié que pour donner des emplois à nos enfants. Projet juridiquement fragile.

Observation n° 17 du 12 octobre 2023 - 07:47

Défavorable

Auteur : Hervé Le Moing

L'assiette du projet se situant à la proximité immédiate du hameau "la montagne du salut" et de la voie express ne permet pas de caractériser l'existence d'un village alors que la plus part des services publics des communes de Caudan et de Lanester sont installés à plusieurs kilomètres. Aucun service administratif ou lieu public, aucun équipement urbain, autre que les voiries, d'aucun édifice culturel. Au regard du peut d'indices de la vie sociale au sein de ce secteur, je pense que le lotissement "la montagne du salut " ne peut être regardé comme constituant un village au sens des

dispositions de l'article L.121.8 du code de l'urbanisme. Ce projet "kerpont-est" est-il en dehors de la "tâche urbaine"? Le projet est de nature à porter atteinte à l'environnement ou au paysage. L'opération d'aménagement de "kerpont-est" fait-il l'objet d'un "saucissonnage"? En effet cet aménagement de "kerpont-est" de 37 hectares ne constitue qu'une fraction de la future opération d'aménagement de "kerpont" d'un total de 107 hectares. Une seule demande aurait dû être déposée sur l'ensemble de L'opération d'aménagement de "kerpont".

Observation n° 18 du 12 octobre 2023 - 10:05

Ne se prononce pas

Auteur : LOUIS TREMEAUD Organisation : PARTICULIER

Remarques sur « l' extension zone de Kerpont (zone nord)

Mes remarques portent sur 3 points qui vont modifier profondément la vie courante des habitants limitrophes.

1 - Ouverture d'une voirie au fond de l'impasse « chemin de BESKEL » : (même problème Chemin de Coët Fétan)

Cette ouverture figurait sur le schéma d'implantation de la zone boisée (15/02/2021) sans explication. Elle réapparaît sur l'un des schémas présentés le 19 septembre dernier comme rejoignant la future zone industrielle ; des précisions doivent être apportées aux habitants impliqués :

- Le terme chemin « doux » employé est imprécis en termes techniques ? Ce terme « doux » est à la mode de nos jours. S'agit-il d'un chemin ou d'une allée, revêtu de terre, donc perméable à la pluie ou recouvert de bitume imperméable ? l'usage n'étant pas le même.
 - A quoi et à qui est-il destiné ? Aux visiteurs de la zone industrielle, aux employés, aux promeneurs ?
 - Dans le premier cas vous créez un accès à la zone industrielle dans une zone résidentielle suivie pourquoi pas d'une demande d'élargissement de chaussée pour le passage des pompiers, SAMU, police ? etc..
 - Dans le second cas vous créer une voie verte reliant Caudan à Hennebont.
 - Dans tous les cas, l'impasse disparaît, avec ses inconvénients : utilisation de la chaussée par des véhicules visiteurs de la zone industrielle, parking, passages de personnes étrangères de jour comme de nuit venant d'Hennebont et trouvant cet accès plus sécurisant que la route départementale trop fréquentée.
- Une juste solution doit-être trouvée entre les différentes parties prenantes avant toutes évolutions ! Des engagements clairs et précis gravés par écrits doivent encadrer toute décision.

2- Accès à la départementale D 724 : Sortie habituelle des résidents :

Actuellement, cette sortie est marquée par un stop pour accéder à la départementale 724 qui relie Lanester à droite et Hennebont (le Toul douar) à gauche.

Elle n'est pas globalement sécurisée : A cette sortie les véhicules venant d'Hennebont lancés à grande vitesse (90) accèdent à la départementale sans ralentir sur leur lancée dans la côte devant

« Hortibreiz » et surgissent soudainement au sommet de la côte masquée par la pancarte annonçant « Kerpont » !

A ce jour, on peut estimer que la future zone industrielle va entraîner le même trafic routier qu'au niveau du garage Peugeot : Une requalification de cet embranchement est-il prévu ?

3-Type d'industries implantées :

Aujourd'hui, l'essentielle de la pollution ressentie est sonore : le bruit de roulement des véhicules circulant sur la quatre voies est important notamment les jours de pluie.

Les implantations du type Technillys ou Laudrens s'inscrivent parfaitement dans notre paysage, par contre les industries de type Suez ou celles implantées dans la voisinage de Kérourio sont à proscrire car sont l'objets de nombreuses plaintes de la part du voisinage.

Quel sera l'interlocuteur pour toute réclamation ? : La mairie de Caudan ou un service de l'agglo ?

Observation n° 19 du 12 octobre 2023 - 10:23

Défavorable

Auteur : Déborah DEFOSSEZ

Ce projet date de 2006 et depuis cette date, notre société et son environnement ont profondément évolué au niveau climatique, social, économique avec de nouveaux enjeux comme l'importance CRUCIALE de la préservation de terres agricoles et nourricières pour notre force de territoire et de résilience, pour la préservation de la biodiversité et le besoin de zones de stockages de carbone. Le projet de l'extension ne prend malheureusement que très peu en compte ces éléments essentiels. Il n'y a pas non plus de projections quant au trafic intense que cela va générer dans la zone (notamment avec l'installation d'entreprises de transport et logistique) avec ses nombreuses conséquences au niveau de la pollution, du bruit, des vibrations avec des riverains en premier lieu impactés.

Ce projet ignore également la crise du logement sans précédent dans notre territoire et les très nombreuses difficultés actuelles à loger les salariés, crise à laquelle le PLH peu ambitieux ne répondra probablement pas.

Pour un équilibre du territoire, il aurait été bien plus judicieux d'aller vers une mixité : préservation de certaines zones agricoles et nourricières les plus productives avec une optimisation et rotation des cultures en fonction des besoins de l'agglo (maraichage), et une mixité logements-entreprises. Ci joint le diagnostic de l'Adème illustrant notre bien trop faible résilience territoriale.

Observation n° 20 du 12 octobre 2023 - 21:59

Défavorable

Auteur : Jean-Yves HENRY Organisation : /

Sans nier les besoins des entreprises, ces extensions se font une nouvelle fois aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires, préserver la biodiversité et s'adapter au dérèglement climatique.

Cette extension de la zone de Kerpont va accentuer la concentration d'activités le long de la N165 et la circulation tant de camions que d'automobiles sur cet axe déjà très encombré, au risque d'une paralysie. Des friches industrielles, des dents creuses, des terrains sous-utilisés demeurent au sein des zones actuelles d'activité

Cette extension programmée de la zone d'activités de Kerpont vers l'est pose aussi le problème de

la cohabitation des activités et de l'habitat. La proximité de l'important lotissement de la Montagne du Salut avec la zone d'activité prévue à Lézevorch peut être source de problèmes de voisinage comme le montrent déjà d'autres lieux de la commune : bruit, odeurs, pollutions, circulation accrue. La qualité de vie des riverains risque d'être gravement endommagée.

L'accès aux quelques maisons de Kerloïc et du Poux, déjà cernées par les zones d'activités, sera rendu difficile par une circulation accrue de véhicules d'entreprise. La protection des riverains n'est pas prise en compte.

De plus, cette artificialisation est d'autant plus inquiétante que, comme le prévoit le ScoT, adopté en 2017, elle n'est que la 1ère phase d'une extension prévue à terme sur 90 Ha.

La consommation d'espaces naturels des dernières décennies doit cesser. Pour cela un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été fixé par le législateur pour 2050.

Observation n° 21 du 13 octobre 2023 - 10:21

Défavorable

Auteur : Maryse Le Mével

Nous voyons tous aujourd'hui la dégradation de notre environnement et du climat, il me semble qu'il est urgent de ne plus artificialiser de terres, que ce soit pour des zones d'activité ou des routes, mais au contraire d'essayer de gagner de nouveaux espaces pour une agriculture propre ou de reconquérir des espaces naturels afin de favoriser une meilleure santé pour tous.

Contentons-nous de réutiliser les bâtiments et espaces libérés par des entreprises qui ferment pour installer celles qui arrivent.

Observation n° 22 du 13 octobre 2023 - 10:27

Défavorable

Auteur : HERVE REBOURS

Je suis pour la réduction au maximum de l'artificialisation des sols. Plantons plus d'arbres, eux nous aiderons plus à faire face aux changements climatiques.

Observation n° 23 du 13 octobre 2023 - 13:35

Défavorable

Auteur : Annie Verdes

Pourquoi ne pas utiliser les terrains en friches dans la zone actuelle ?

Observation n° 24 du 13 octobre 2023 - 13:47

Défavorable

Auteur : Didier Fogaras

Le projet consommera des surfaces.

Soit, pour l'activité, alors pourquoi construire ?

Alors, que de nombreux espaces sur la zone sont déjà construits et habités de vide....

Les voiries seront encore plus nombreuses et aussi mal entretenues qu'aujourd'hui.
L'environnement végétal tel qu'il est présenté est méprisé.
Que pensez de la circulation cyclable, au combien dangereuse, comme pour les piétons.
Bien à vous.
Didier Fogaras.

Observation n° 25 du 13 octobre 2023 - 15:02

Défavorable

Auteur : BASSAIL OLIVIER

pourquoi continuer à l'artificialisations des sols alors que le planète va droit dans le mur

Observation n° 26 du 14 octobre 2023 - 12:25

Défavorable

Auteur : herve meledo

« Un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été fixé par le législateur pour 2050 »

Une fois encore on piétine/bafoue/ignore cet objectif institué par la loi.
De plus, Cette extension de la zone de Kerpont va faire augmenter fortement la circulation sur cet axe déjà saturé aux heures de pointes.
Des friches industrielles et des dents creuses, existent dans les actuelles zones d'activité, commençons par optimiser/rationaliser ces espaces disponibles avant d'en créer de nouveaux destructeurs de la biodiversité

Observation n° 27 du 15 octobre 2023 - 11:23

Défavorable

Auteur : joubier Christian

Il faut préserver les terres agricoles et les habitants de proximité et rechercher toutes les friches industrielles à réutiliser avant d'en créer de nouvelles. Le covid a montré l'importance de l'alimentation de proximité.

Observation n° 28 du 15 octobre 2023 - 22:32

Défavorable

Auteur : Patrick Flouriot

Je peux comprendre que du foncier soit réservé aux activités économiques.

En revanche, dans la situation où notre société se trouve, je ne comprends pas du tout que le débat se limite au minimum de l'enquête publique légale. Les citoyens ont besoin de faire un choix éclairé sur ces sujets pour y adhérer.

Observation n° 29 du 16 octobre 2023 - 07:17

Défavorable

Auteur : Elen Blin

Conformément aux enjeux climatiques, ce projet est une aberration. Nous ne sommes plus dans les années 2000.

Observation n° 30 du 16 octobre 2023 - 08:04

Défavorable

Auteur : Camille Grosdoigt

Je ne comprends pas qu'un tel projet puisse voir le jour alors que nous savons qu'il est nécessaire de maintenir des zones naturelles.

Les zones autour des villes devraient être réservées pour produire les denrées alimentaires nécessaires à la ville et non le nième mobilier de décoration inutile qui aura parcouru la moitié de la Terre avant d'arriver ... Avec bien entendu une agriculture paysanne sur sol vivant pour préserver au maximum la biodiversité.

Observation n° 31 du 16 octobre 2023 - 08:49

Défavorable

Auteur : Jérémy DUFRAISSE Organisation : Particulier

Il est compréhensible de chercher à créer des emplois sur le territoire du pays de Lorient - Quimperlé.

Toutefois, l'étude concernée ne se concentre que sur l'impact de la zone de Kerpont.

Hors, il semble qu'une réponse de création de zones dédiée aux entreprises se voit naturellement au niveau d'une zone économique comme le pays de Lorient - Quimperlé.

Ce dernier, territoire possédant de nombreuses zones d'activité commerciale, a sûrement d'autres endroits avec des vacances de terrain pouvant être mis à disposition des entreprises. L'étude présentée ne parle en rien d'une étude de la nécessité réelle d'artificialiser de nouvelles terres pour la ZAC de Kerpont. Il y a un a priori dès le début du document qui laisse supposer que seule la solution de l'artificialisation de nouvelles terres et la réponse à la problématique d'installation des entreprises. Hors, il existe sur le territoire des programmes d'identification des friches industrielles et il aurait été intéressant voire complémentaire d'en avoir le résultat avant de lancer l'artificialisation de nouvelles terres.

De plus, il n'y a, dans l'étude, aucune analyse de l'équilibre économique de la nouvelle zone artificialisée. Je m'explique : est-ce qu'avec la conjoncture économique actuelle garantie que des entreprises vont pouvoir s'installer sur cette zone et que les entreprises qui pourraient s'installer vont être stable économiquement ? Ce serait dommage d'artificialiser une zone pour qu'elle devienne une friche alors que nous disposons déjà de friches industrielles sur le territoire. Idem, le document ne parle en rien de ceci et ne permet pas d'affirmer la nécessité de cette nouvelle zone.

D'autre part, l'artificialisation de nouvelles terres est encadré par la loi, ce qui est une bonne chose pour la préservation des surfaces de production agricole et pour la préservation de l'environnement. Sur le territoire lorientais, nous manquons de zone à bâtir pour répondre aux enjeux de construction de logements collectifs (sociaux ou pas). Ce sujet revient plusieurs fois dans les conseils

communautaires de l'agglomération de Lorient ou les conseils municipaux de Lorient. Le manque de zone constructible est même un argument pour justifier la non construction de nouveaux logements sociaux (ça n'est pas exactement dit avec ces mots mais c'est vraiment l'esprit de ce que j'en comprends).

Il m'est difficile d'accepter la justification qu'il n'est plus possible de prévoir de nouveaux logements sociaux ou logements non sociaux car le quota de zones artificialisées auraient été atteint en raison d'un choix d'artificialiser de nouvelles zones pour une ZAC dont nous n'avons pas la justification de la réelle nécessité.

Certes, ce sera un avis personnel, mais si la nouvelle zone est artificialisée, je ne pourrai pas m'empêcher de croire qu'il y a un choix politique de privilégier les entreprises au détriment des habitants qui ne trouvent pas de logement. Or, pour qu'une entreprise fonctionne, il lui faut des salariés qui puissent trouver un logement, non ?

Observation n° 32 du 16 octobre 2023 - 11:08

Défavorable

Auteur : jeannick Deltour

Compte tenu des perspectives de l'application de la loi concernant l'artificialisation des sols (ZAN), il apparait que cette extension entame largement le capital restant d'ici l'application du zéro artificialisation (300ha d'ici 2031), au bénéfice des seules entreprises et infrastructures qui vont avec, au détriment des autres fonctions urbaines. La prudence impose de reconsidérer ce projet.

Observation n° 33 du 16 octobre 2023 - 12:04

Défavorable

Auteur : Pierre Loisel

La règle du zéro artificialisation nette, c'est-à-dire aucune destruction nette d'espaces agricoles ou naturels, est un impératif à appliquer maintenant, pas dans 5 ou 10 ans ! La régulation des marchés fonciers doit permettre d'orienter les terres vers les paysans qui génèrent le plus d'emplois et de richesse par hectare tout en préservant l'environnement et donc, en particulier, vers ceux qui pratiquent l'agroécologie. Pour une cohérence entre le local et le global, la gestion de cette politique foncière doit s'appuyer sur un dialogue et un équilibre des pouvoirs avec le travail de commissions locales ouvertes aux élus locaux, aux citoyens et aux représentants agricoles sous le contrôle de l'État. Aussi, il n'est pas possible d'afficher être dans la transition écologique, d'adopter un PLSE (Plan Local Santé Environnement) à l'échelle de l'agglomération et "en même temps" continuer à détruire le milieu naturel. Ce n'est économiquement pas viable à long terme au regard de changement climatique qui s'accélère ces derniers temps. La nécessité de protéger notre environnement doit aujourd'hui primer sur tous les autres arguments, il en va de l'avenir des générations futures.

Observation n° 34 du 16 octobre 2023 - 14:29

Défavorable

Auteur : Philippe Lapresle Organisation : ADEC, Association de défense de l'environnement de Caudan

L'Association de défense de l'environnement de Caudan (ADEC) émet un avis défavorable au projet présenté.

Sans nier les besoins des entreprises, nous remarquons que ces extensions se font une nouvelle fois aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires, préserver la biodiversité et s'adapter au dérèglement climatique.

L'historique du projet (panneaux d'exposition présentés en mairie) le fait remonter à 2006. Depuis cette date, le projet s'est poursuivi sans inflexion majeure, alors que, au niveau national et mondial, les alertes des scientifiques se sont multipliées devant l'accélération du réchauffement climatique et de la perte de la biodiversité. En artificialisant un ensemble de 38 ha – malgré les efforts faits pour préserver quelques bosquets ou zones humides ou créer quelques petits boisements –, en supprimant des terres agricoles utiles pour répondre aux besoins alimentaires de l'agglomération, en induisant toujours plus de circulation routière émettrice de gaz à effets de serre, le projet va à l'encontre des objectifs fixés par la loi, les accords internationaux et les scientifiques.

Cette artificialisation serait d'autant plus inquiétante si, comme le prévoit le SCoT adopté en 2017 (cf. document d'orientations et d'objectifs, p.87), elle n'était que la première phase d'une extension prévue à terme sur 90 ha. Nous notons d'ailleurs que le panneau n°3 « Diagnostic urbain et paysages » englobe la totalité de ces 90 ha.

L'extension de la zone de Kerpont va accentuer la concentration d'activités le long de la N165 et la circulation tant de camions que d'automobiles sur cet axe déjà très encombré, au risque d'une paralysie. Nous considérons enfin que, malgré les efforts de Lorient Agglomération pour les résorber, des friches industrielles, des dents creuses, des terrains sous-utilisés demeurent au sein des zones actuelles d'activité.

Comme d'autres associations du pays de Lorient, l'ADEC appelle à un large débat sur les modes de développement et les stratégies à mener à long terme, afin que la nécessaire création d'emplois ne soit pas la seule boussole de l'avenir de notre agglomération.

L'extension programmée de la zone d'activités de Kerpont vers l'est pose aussi le problème de la cohabitation des activités et de l'habitat. A cet égard, la proximité de l'important lotissement de la Montagne du Salut avec la zone d'activité prévue à Lézevorch peut être source de problèmes de voisinage comme le montrent déjà d'autres lieux de la commune : bruit, odeurs, pollutions, circulation accrue. La qualité de vie des riverains risque d'être gravement endommagée, la zone tampon boisée plantée récemment n'étant en aucun cas une protection suffisante. L'accès aux quelques maisons de Kerloïc et du Poux, déjà cernées par les zones d'activités, sera rendu plus difficile par une circulation accrue de véhicules d'entreprise. Il ne faudrait pas que la protection des riverains ait moins d'importance que celle des asphodèles !

L'ADEC depuis au moins 2012, lors d'enquêtes publiques sur le PLU ou le SCoT, ainsi que lors de réunions avec les élus et les services de Lorient-Agglomération, a mis en garde sur tous ces points, sans être entendue.

L'association considère que la phase actuelle n'est pas une réelle concertation, mais une simple information sur un projet déjà validé. Elle s'étonne d'ailleurs que nombre de riverains de la Montagne du Salut n'aient découvert le projet qu'après une information de notre part.

L'ADEC relève enfin que le projet d'aménagement a des incohérences, faute de s'inscrire dans un schéma général des mobilités : l'aire de covoiturage est excentrée si elle est conçue pour les

salariés de la zone ; les pistes cyclables sont sans lien avec un quelconque réseau en dehors de la piste cyclable menant au centre de Caudan.

Observation n° 35 du 16 octobre 2023 - 17:16

Défavorable

Auteur : Louis LE GAL

Ce projet fait abstraction aux conséquences négatives de cette destruction d'espaces naturels, telles que soulignées par le Ministère de la Transition Écologique lui-même : « Accélération de la perte de biodiversité, réchauffement climatique, amplification des risques d'inondations, réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir, accroissement des dépenses liées aux réseaux (eau, eaux usées, électricité, etc)... ». Les sols et les espaces artificialisés perdent définitivement leurs qualités naturelles et paysagères au profit d'une activité humaine spécifique, laquelle alourdit toujours un peu plus le bilan carbone et la pression sur le vivant. En a-t-on besoin aujourd'hui ?

J'insisterai tout particulièrement sur l'agriculture, secteur où la pression foncière n'a pas besoin d'un énième projet de ce type pour devenir encore plus forte.

Il est incompréhensible que cette extension de Kerpont, envisagée dès 2006, ne tienne aucun compte des bouleversements climatiques qui ont eu lieu depuis, au moment où ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et extrêmes. Certes la diminution récente de consommation d'espaces naturels dans l'agglomération est visible, mais pas en phase avec les nécessaires changements évoqués par de nombreux scientifiques pour respecter les accords de Paris.

Observation n° 36 du 16 octobre 2023 - 17:21

Défavorable

Auteur : Collectif ArtifdesSolsStop Organisation : (14 associations)

Les 14 associations environnementales et organisations qui constituent le collectif ArtifdesSolsStop du Pays de Lorient s'inquiètent vivement des informations concernant l'extension de Kerpont : d'abord sur 38 hectares, puis, dans un second temps, de 40 hectares supplémentaires, tel qu'il est prévu dans l'actuel SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le collectif interpelle les pouvoirs publics sur les conséquences négatives de cette destruction d'espaces naturels, telles que soulignées par le Ministère de la Transition Écologique lui-même : « Accélération de la perte de biodiversité, réchauffement climatique, amplification des risques d'inondations, réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir, accroissement des dépenses liées aux réseaux (eau, eaux usées, électricité, etc)... ». Les sols et les espaces artificialisés perdent définitivement leurs qualités naturelles et paysagères au profit d'une activité humaine spécifique, laquelle alourdit toujours un peu plus le bilan carbone et la pression sur le vivant. En a-t-on besoin aujourd'hui ?

Il est incompréhensible que cette extension de Kerpont, envisagée dès 2006, ne tienne aucun

compte des bouleversements climatiques qui ont eu lieu depuis, au moment où ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et extrêmes. Cet aveuglement ne relève-t-il pas, comme l'estimait récemment le climatologue Jean Jouzel, d'un climato-scepticisme complètement anachronique ?

Si les associations ont bien pris acte de la diminution récente de consommation d'espaces naturels dans l'agglomération, elles observent cependant que cette dernière estime à 300 ha les besoins de terrains dans les 20 ans à venir. L'agglomération veut pouvoir disposer d'une réserve foncière de 60 ha pour répondre à tout moment aux besoins des entreprises - ce qui constitue un véritable appel à candidatures.

Mais surtout, cela pose un redoutable problème de répartition du « droit à consommer » les espaces naturels, résultant de la loi dite « ZAN » (zéro artificialisation nette). La loi ZAN accorderait en effet 304 ha, d'ici 2031, aux deux communautés d'agglomération (Lorient et Blavet Bellevue Océan), entreprises, habitat et infrastructures comprises. Une élémentaire prudence devrait conduire à suspendre les initiatives destructrices telles celles de Kerpont. Les associations se réservent, quant à elles, la possibilité de soumettre à la justice la légalité de cette extension.

Le collectif souhaite que la période qui vient soit donc consacrée à une profonde réflexion sur le mode de développement souhaitable. Quels emplois pour quels objectifs ? L'agriculture n'est-elle pas aussi une activité économique garante de l'avenir des générations futures ? L'avenir est-il dans la constitution de quelques gros pôles industriels conduisant à des impasses en termes de circulation, de logements et de pollutions multiples ? Ne faut-il pas mettre au cœur de notre démarche, et non au dernier rang, la protection des terres agricoles et naturelles ? Ne faut-il pas, enfin, changer de méthode ? Nous restons persuadés qu'un tel sujet – la transformation durable d'un bien commun - pour être compris et accepté, mérite un débat plus ouvert que celui de simple forme qui existe aujourd'hui.

Eau et Rivières de Bretagne
Bretagne Vivante
ADEC
Terre de Liens
Tarz Heol
Après Branderion
Cohérence
Confédération Paysanne
Optim'ism
DenDourDouar
Biocoop 7 Épis
Bruhu
Cueillir
GAB 56

Observation n° 37 du 17 octobre 2023 - 01:00

Défavorable

Auteur : roland smonig

Nul doute que ce projet bénéficierait à une petite poignée de personnes. Il est toujours utile de relire la fable des abeilles, à l'origine de la mythologie économique libérale. L'auteur, Bernard Mandeville, écrit en 1705 : « Soyez aussi avides, égoïstes, dépensiers pour votre propre plaisir que vous pourrez l'être, car ainsi vous ferez le mieux que vous puissiez faire pour la prospérité de votre nation et le bonheur de vos concitoyens. »

Nul doute que Mandeville aurait été favorable à ce projet.

Pour toutes les raisons très bien évoquées par ailleurs, je ne le suis pas.

Observation n° 38 du 17 octobre 2023 - 08:52

Défavorable

Auteur : Anne-Pascale LE GUELLEC

Ces 38 hectares doivent rester de la terre agricole, au service de l'alimentation du territoire.

Observation n° 39 du 17 octobre 2023 - 09:18

Ne se prononce pas

Auteur : Emmanuelle TROCADERO Organisation : Élu(e) municipale Ploemeur

Bonjour

La conjugaison de l'emploi et du ZAN est un exercice.

La zone concernée est chargée et le turn over d'entreprises qui ferment, ouvrent et/ ou déménagent fait partie du décor.

Une constante évolution qui interroge : jusqu'où irons nous? Que restera-t-il en terres agricoles (terres nourricières) ensuite ? est-il prévu, ou peut-on inclure dans le projet, une compensation de surface vierges identiques? pourrait-on avoir un oeil (ou les 2) sur la nature des commerces et entreprises qui souhaitent s'installer? Il est évident que construire un laboratoire contre le cancer ou un énième fast food, ça ne donne pas le même sens au projet. Nous trouvons donc du foncier pour développer les entreprises mais où iront se loger les employés.e.s ?

La réflexion et la responsabilité collectives sont engagées pour l'avenir ici aussi.

Observation n° 40 du 17 octobre 2023 - 09:54

Défavorable

Auteur : Caroline Leyer

Je souhaite l'arrêt de l'artificialisation des terres au profit de l'économie et de la croissance exponentielle. Préservons nos espaces naturels et la biodiversité, dont nous dépendons. Ce projet d'extension est totalement à l'encontre de tous les rapports d'expertise de scientifiques, quand ouvrons-nous donc les yeux ensemble ?

Observation n° 41 du 17 octobre 2023 - 14:53

Favorable

Auteur : Jérémy Malard

Bien entendu, totalement favorable à ce projet pour l'étendu de l'artisanat et de l'industrie du bassin Lorientais.

Observation n° 42 du 17 octobre 2023 - 15:21

Favorable

Auteur : Carla cadet

bonne idée

Observation n° 43 du 17 octobre 2023 - 15:26

Favorable

Auteur : Jérôme Diafat

Je suis totalement favorable, car cela créa de l'emploi pour le pays de Lorient

Observation n° 44 du 17 octobre 2023 - 15:26

Favorable

Auteur : Jérôme Diafat

Je suis totalement favorable, car cela créa de l'emploi pour le pays de Lorient

Observation n° 45 du 17 octobre 2023 - 15:26

Favorable

Auteur : Adélaïde Kerzerho

C est très bon pour les emplois

Observation n° 46 du 17 octobre 2023 - 15:29

Favorable

Auteur : Karine Marie

Création de l'emploi

Observation n° 47 du 17 octobre 2023 - 15:37

Favorable

Auteur : Benoit Ruseff

Il est nécessaire de libérer davantage de foncier sur ce secteur afin de répondre aux enjeux du territoire. Cette extension urbaine est légitime au regard de son environnement et de ses accès.

Observation n° 47 du 17 octobre 2023 - 15:37

Favorable

Auteur : François CAZEE Organisation : VISTA CONSEIL

depuis 17 ans, nous attendons cette extension qui ne vient pas.
Cette attente n'a que trop duré.
Elle est indispensable aux activités de production qui veulent et peuvent s'installer et qui ont besoin d'espace.
en tant qu'experts comptables, nous savons que l'attente est grande !

Observation n° 48 du 17 octobre 2023 - 16:08

Favorable

Auteur : Adélaïde Kerzerho

C est très bon pour les emplois

Observation n° 49 du 17 octobre 2023 - 16:32

Favorable

Auteur : Alban Ragani Organisation : Medef

Face à la pénurie de foncier sur le territoire lorientais (Lorient agglomération) il devient plus qu'urgent de permettre l'extension d'une zone déjà dédiée aux activités pro.

De nombreuses demandes en attente, de nombreux projets de créations d'emploi restent bloqués pour des entrepreneurs ne pouvant s'installer ou s'agrandir.

Au medef 56 nous recevons régulièrement des demandes d'implantations sur le territoire. Beaucoup de ces demandes se reportent sur d'autres territoires. Ce qui est un véritable frein au développement économique de notre territoire. Nous avons recensé cette dernière année une vingtaine de demande.

Observation n° 50 du 17 octobre 2023 - 16:33

Favorable

Auteur : P A

Je suis pour le développement, car cela crée du dynamisme et des emplois chose primordial pour l'expansion d'une ville et son agglomération

Observation n° 51 du 17 octobre 2023 - 16:42

Favorable

Auteur : Bertrand Hesnard Organisation : Groupe KOLIBRI (HOTELS 1 RESTAURANTS)

Bonjour

Je soutien sans réserve le projet d'extension à Kerpont le poumon économique et seule possibilité de foncier disponible du territoire Lorientais.
Sans l'extension de Kerpont, le développement économique et le développement de l'emploi seront

fortement pénalisés dans l'avenir.

Bien sur, les enjeux environnementaux doivent être pris en considération dans le cadre de ce projet et c'est possible !. Surtout que le projet s'appuie sur une zone existante. Il faut également tenir compte que ce projet a été inscrit dans le SCOT et à ce titre il a déjà l'objet d'un débat démocratique et de beaucoup de concertation entre les différents acteurs territoriaux qui ont acté ce programme et voté pour ce programme.

Bertrand Hesnard

Observation n° 52 du 17 octobre 2023 - 16:52

Favorable

Auteur : FREDDY LE GARREC

L'extension de la zone va permettre le développement de nos entreprises sur le territoire lorientais mais aussi l'arrivée de nouvelle entreprise ce qui a pour but de créer de l'emploi sur le bassin lorientais mais aussi garder les générations futurs sur notre territoire.

Nous avons besoin de foncier pour nos entreprises.

Je suis moi-même intéresser pour créer une plateforme logistique pour mes 30 salariés.

Je souhaite donc que cette extension de la zone se fasse au plus vite.

Observation n° 53 du 17 octobre 2023 - 17:02

Favorable

Auteur : NATHALIE BERGER

Je soutiens ce projet qui permettra le développement de la zone économique.

Observation n° 54 du 17 octobre 2023 - 17:15

Favorable

Auteur : Pierre-Louis GUEGUEN

Je suis favorable au projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont.

Ce projet est un atout pour le développement de l'économie du bassin Lorientais et vecteur d'attractivité pour l'installation des talents de demain.

Observation n° 55 du 17 octobre 2023 - 17:15

Favorable

Auteur : Bertrand Chanard

Beau projet pour le développement économique de notre agglomération.

Observation n° 56 du 17 octobre 2023 - 17:18

Défavorable

Auteur : Dominique BUATIER

Je suis entièrement d'accord avec votre analyse: l'urgence climatique, l'urgence sanitaire, la protection des espaces naturels et de la biodiversité qui sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations, etc...
Arrêtons tous ces projets fous et imbéciles de bétonisation et d'artificialisation des sols...

Observation n° 57 du 17 octobre 2023 - 17:22

Favorable

Auteur : François Le Mentec

Le développement économique passe par la progression et l'amélioration des techniques industrielles avec des outils adaptés et aux nouvelles normes énergétiques.

L'évolution positive de ce projet d'extension participera au déplacement d'entreprises pour un changement structurel de la zone d'activités tout en créant de nouveaux emplois à proximité des habitations.

Observation n° 58 du 17 octobre 2023 - 17:37

Favorable

Auteur : Mikaël Ogor Organisation : Allianz

Favorable

Observation n° 59 du 17 octobre 2023 - 17:39

Favorable

Auteur : Benjamin GURY Organisation : SLCE watermakers

SLCE watermakers est une PME familiale (55 personnes) présente dans le Pays de Lorient depuis 1989 (zone de Kerpont depuis 2009). Spécialisée dans le traitement de l'eau (desalinisation, reuse...), notre croissance rend nos locaux trop exigus. Nous envisageons de déménager dans les 5 ans et avons donc commencé les recherches d'un terrain de 15 à 20000 m². A ce jour nous n'avons rien trouvé d'acceptable (surface, accessibilité) sur le Pays de Lorient et envisageons donc la possibilité d'un déménagement dans le Pays de Quimperlé.

Le projet de Kerpont-Est nous permettrait d'envisager de rester dans le Pays de Lorient.

Observation n° 60 du 17 octobre 2023 - 17:40

Favorable

Auteur : Stephane LE TEUFF Organisation : LE TEUFF ELECTRICITE

Ce projet qui date depuis plus de 10 ans voir 15 ans !! est indispensable afin de créer de l'emploi sur notre territoire

Trop de temps de perdu pour le développement de notre zone d'activité

Cet espace a été amputé au fil des années de nombreux hectares

Les zones d'activités du pays de Lorient sont saturées et ne permettent plus à ce que de nouveaux acteurs économiques s'installent pour créer leurs entreprises et de l'emploi

Il est urgent que les travaux commencent !
Cordialement

Observation n° 61 du 17 octobre 2023 - 18:09

Favorable

Auteur : Francois Guillo

La ZaC de Kerpont est un secteur clé de l'économie de notre agglomération et son potentiel doit être débridé.

L'extension de la Zone sera bénéfique pour de nombreuses entreprises, et réglera certainement un marché immobilier professionnel actuellement tendu, qui pénalise aussi bien les nouveaux arrivants que les entreprises endogènes dont les besoins évoluent.

Observation n° 62 du 17 octobre 2023 - 18:17

Favorable

Auteur : Benjamin LE DOZE

Acteur dans l'immobilier d'entreprise, je suis confronté au quotidien au manque de foncier pour répondre aux besoins d'entreprises souhaitant s'installer sur l'agglomération.

Générateur d'emploi, d'activité, de consommation. Cette zone aura un effet positif pour tous.

Observation n° 63 du 17 octobre 2023 - 18:27

Favorable

Auteur : Marc Prigent Organisation : Latitude automobiles

Pour

Observation n° 64 du 17 octobre 2023 - 18:45

Favorable

Auteur : Benoit Ruseff

Il est nécessaire de libérer davantage de foncier sur ce secteur afin de répondre aux enjeux du territoire. Cette extension urbaine est légitime au regard de son environnement et de ses accès.

Observation n° 65 du 17 octobre 2023 - 18:52

Favorable

Auteur : NICOLAS LE BARS Organisation : DEVANSE

Bonjour,

Nous venons d'investir en 2023 à Lorient par le rachat de Richard Nettoyage située dans la zone de Kerpont.

Cette zone d'activités est complètement saturée, nous avons un projet de construction pour faire face au développement de l'entreprise et il est impossible de trouver une opportunité sur cette zone pour le moment. C'est un véritable frein à la création d'emplois et donc de richesse sur ce territoire. Cette extension doit se faire dans le respect de l'environnement en mettant un accent prononcé sur

les aménagements paysagers pour changer de paradigme avec les zones d'activités historiques. En l'absence de nouveaux espaces aménageables, il est probable que des entreprises présentes (nos clients nous en parle régulièrement) soient contraintes de rechercher des terrains sur des communes plus lointaines. ce qui ne va pas du tout dans le sens de l'optimisation des transports et de la proximité du pôle urbain du Pays de Lorient.

Observation n° 66 du 17 octobre 2023 - 19:22

Défavorable

Auteur : Kevin Gadret Organisation : The Shifters

Il me semble très important dans le contexte actuel de repenser le territoire afin de le préparer à un monde différent, un monde qui aura changé à cause des crises en cours et à venir. Un monde qui aura changé car il prendra d'avantage soin de son environnement.

Il me paraît donc urgent de repenser, ensemble, les projets de construction, d'artificialisation, pour que le monde de demain soit en accord avec les limites de notre planète.

Observation n° 67 du 17 octobre 2023 - 19:28

Favorable

Auteur : Philippe Guillou Organisation : Medef Morbihan

Excelent projet, utile pour le territoire

Observation n° 68 du 17 octobre 2023 - 20:00

Favorable

Auteur : Florent LAPREUVOTE

Dans le cadre d'un développement de mon activité, l'extension du PA de Kerpont reste à moyen terme la seule disponibilité de foncier

Il est donc essentiel que cette extension puisse aboutir

Observation n° 69 du 17 octobre 2023 - 20:04

Favorable

Auteur : Sandrine Sulisse

Il manque du Foncier sur le secteur.

LeJe foncier est essentiel à la création d'entreprise et donc de 'emploi. En les nombreux dirigeants que j' accompagne sont à la recherche de foncier sur cette zone afin de s'y installer.

Observation n° 70 du 17 octobre 2023 - 20:45

Favorable

Auteur : YANNICK GOBIN Organisation : MISTER PAELLA SAS

Nous sommes une petite entreprise familiale en croissance (+15%/an) d'une quinzaine de salariés, qui recherchons de nouveaux locaux. Notre croissance s'accompagne de 1 à 2 emplois

supplémentaires chaque année.

Nous achetons, transformons et vendons en local.

Depuis près de 2 ans, nous cherchons, en vain sur un axe AURAY-LORIENT auprès de l'AQTA, AUDÉLOR, BBOC, agences immobilières spécialisées, des locaux anciens ou neufs, ou un terrain pour pouvoir répondre à nos attentes.

Notre croissance nous contraint à déménager à court terme pour satisfaire au mieux nos clients et nos collaborateurs. Nous souhaitons travailler dans de bonnes conditions pour atteindre une neutralité carbone et tendre vers un site autosuffisant en énergie, impossible dans notre contexte actuel.

C'est pourquoi l'extension de la zone de KERPONT répond à un besoin criant de foncier sur le lorientais pour de très nombreuses entreprises. Nous sommes persuadés que ces aménagements devront répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques. Cette prise de conscience collective va s'accélérer grâce à des entreprises telle que la nôtre.

Observation n° 71 du 17 octobre 2023 - 21:39

Favorable

Auteur : Antoine Desval Organisation : Bretagne Etancheite

Bonjour J'ai besoin de 600 m² supplémentaire pour développer mon entreprise Bretagne étanchéité et créer 9 emplois. Rien de disponible depuis des semaines.

Mes locaux actuels que j'occupe depuis 12 ans ne me permettent pas un agrandissement car 'ai déjà agrandi au maximum des capacités du terrain.

J'ai cherché sans succès du terrain sur Kerpont.

Une telle surface n'est pas disponible aujourd'hui.

J'ajoute que j'ai plusieurs collègues entrepreneurs qui cherchent également des surfaces et qui restent bloqués dans leur développement faute de foncier.

Observation n° 72 du 17 octobre 2023 - 21:40

Favorable

Auteur : Bertrand Chanard

Beau projet pour le développement économique de notre agglomération.

Observation n° 73 du 17 octobre 2023 - 21:41

Défavorable

Auteur : Renée Doffenies

Serait -il possible de cultiver ces terres ? Planter des fruitiers...

Souveraineté alimentaire oblige

Observation n° 74 du 17 octobre 2023 - 21:46

Défavorable

Auteur : Daniel Clabecq Organisation : ERB

Une fois de plus, le projet de l'Agglo est tronçonné en plusieurs parties, sans que les impacts des uns sur les autres ne soient étudiés et évalués. Ce n'est pas seulement 37 + 40 Ha d'extension de la ZA de Kerpont dans les prochaines années, mais également les extensions des zones du Mourillon, du Parco, de Boul sapin Brandérion, toutes situées aux abords immédiats de la zone de Kerpont. Il s'agira d'environ 200 ha de zones naturelles et agricoles qui disparaîtront, au détriment de notre souveraineté alimentaire, de la biodiversité et de la qualité des paysages, à un moment où le réchauffement climatique et l'aggravation de ses menaces sur notre qualité de vie nécessite une intervention urgente des pouvoirs publics.

En conséquence, je demande un réexamen du dossier prenant en compte la totalité des projets et mettant en lumière les interactions et les impacts de masse.

Merci

Observation n° 75 du 17 octobre 2023 - 22:21

Favorable

Auteur : Emmanuel Delcourt Organisation : Hortibreiz

Notre activité auprès des professionnels du végétal est très climato sensible. Nous sommes très concernés par les enjeux environnementaux et la protection des biens communs comme le sol et l'eau.

Je suis favorable au projet car il me semble important de pouvoir assurer un développement économique grâce à un tissu d'entreprises dynamiques sur le territoire. Cette zone de Kerpont a une proximité immédiate à la voie express et des zones d'habitation des salariés.

Il est important que le projet soit exemplaire dans sa conception environnementale pour en optimiser les espaces de végétalisation et les habitats de la faune.

Emmanuel Delcourt

Hortibreiz

Observation n° 76 du 17 octobre 2023 - 22:27

Favorable

Auteur : Loic Vigo Organisation : Medef

Très favorable à ce projet

Observation n° 77 du 18 octobre 2023 - 00:32

Favorable

Auteur : Antoine Desval Organisation : Bretagne Étancheité

Bonjour J'ai besoin de 600 m² supplémentaire pour développer mon entreprise Bretagne étancheité et créer 9 emplois. Rien de disponible depuis des semaines.

Mes locaux actuels que j'occupe depuis 12 ans ne me permettent pas un agrandissement car j'ai déjà agrandi au maximum des capacités du terrain.

J'ai cherché sans succès du terrain sur Kerpont.

Une telle surface n'est pas disponible aujourd'hui.

J'ajoute que j'ai plusieurs collègues entrepreneurs qui cherchent également des surfaces et qui restent bloqués dans leur développement faute de foncier.

Observation n° 78 du 18 octobre 2023 - 08:14

Favorable

Auteur : Emmanuel Delcourt Organisation : Hortibreiz

Notre activité auprès des professionnels du végétal est très climato sensible. Nous sommes très concernés par les enjeux environnementaux et la protection des biens communs comme le sol et l'eau.

Je suis favorable au projet car il me semble important de pouvoir assurer un développement économique grâce à un tissu d'entreprises dynamiques sur le territoire. Cette zone de Kerpont a une proximité immédiate à la voie express et des zones d'habitation des salariés.

Il est important que le projet soit exemplaire dans sa conception environnementale pour en optimiser les espaces de végétalisation et les habitats de la faune.

Emmanuel Delcourt
Hortibreiz

Observation n° 79 du 18 octobre 2023 - 08:32

Favorable

Auteur : Rémy Maginot

La zone de kerpont est un poumon économique primordial pour l'agglomération. Sa position géographique et son accès direct à la RN165 permet d'éviter un engorgement routier complémentaire à l'intérieur même des communes. En effet, sobriété foncière doit rimer avec intelligence de développement.

Je ne suis pas riverain de cette future extension et ne peux donc pas exposer mon avis sur ce point. J'estime simplement que les futures implantations doivent être faites en bonne intelligence avec les habitants.

Observation n° 80 du 18 octobre 2023 - 09:34

Favorable

Auteur : BERNARD LE MEUR Organisation : BUSINESS ANGELS

Investi, tant au près des entreprises en phase de développement que dans le domaine de la promotion immobilière d'entreprises, je connais les difficultés de porteurs de projets pour trouver le foncier adapté au développement de l'économie sur le Pays de Lorient.

Pourtant, très sensible à l'avenir que ma génération laissera aux générations futures, je peux comprendre que des voix s'élèvent contre un tel projet, avançant souvent une lutte contre le mondialisme économique. J'invite ces "opposants" à réfléchir à l'avenir qu'ils souhaitent pour leurs enfants si l'Agglomération de Lorient n'est pas capable de créer de nouveaux emplois, voire de les sauvegarder.

C'est donc, après une réflexion très approfondie que je partage favorablement ce projet en

souhaitant que les aspects environnementaux soient bien pris en compte.

Bernard LE MEUR

Observation n° 81 du 18 octobre 2023 - 09:37

Favorable

Auteur : Gaël CORVEC Organisation : SLCE Watermakers

Ayant lu le projet, je trouve cohérent le projet d'extension de cette zone de la façon dont il est décrit.

Observation n° 82 du 18 octobre 2023 - 09:47

Défavorable

Auteur : Frédéric Fauvel

L'extension de la zone va avoir un impact sur le trafic routier et suivant les entreprises sur le bruit et les odeurs que pourraient engendrer leurs activités. les désagréments vont réduire les valeurs des biens immobiliers des résidents proches des zones, le calme des habitations (choisit et acheté par les propriétaires) et augmenter l'insécurité routière, là ou il y a déjà beaucoup de trafic et un manque de service des transports en commun. sans oublier les terres agricoles réduites au moment ou nous parlons tous de biodiversité et savons tous que les éleveurs se font de plus en plus rare chaque années.

nous sommes désolés de voir le peu d'écoute et de considération pour les habitants concernés.

Mr Fauvel

Observation n° 83 du 18 octobre 2023 - 09:47

Favorable

Auteur : Philippe Brinquin

Favorable, il y a une réelle nécessité de trouver du foncier pour le développement économique de l'agglomération Lorientaise.

Observation n° 84 du 18 octobre 2023 - 09:54

Favorable

Auteur : Delphine Duhamel

Ce projet est devenu une nécessité pour le développement économique local et pour la création d'emploi.

A nos décideur de trouver le meilleur compromis entre respect de la nature et de l'agriculture et la réponse aux besoins des entreprises.

Observation n° 85 du 18 octobre 2023 - 09:56

Favorable

Auteur : Florent LAPREUVOTE

Dans le cadre d'un développement de mon activité, l'extension du PA de Kerpont reste à moyen terme la seule disponibilité de foncier
Il est donc essentiel que cette extension puisse aboutir

Observation n° 86 du 18 octobre 2023 - 10:17

Favorable

Auteur : FRANCOIS MARTINAT Organisation : ARMORINE

Bonjour, je suis favorable à l'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est à Caudan.
Cordialement

Observation n° 87 du 18 octobre 2023 - 10:24

Favorable

Auteur : Eric Villemaire Organisation : Icônes SAS - Imprimerie

Bonjour. Nous avons besoin de solutions foncières pour développer nos entreprises. Merci de donner une suite favorable à cette extension. Cordialement. Eric Villemaire

Observation n° 88 du 18 octobre 2023 - 10:59

Défavorable

Auteur : Evelyne Maho

Contribution sur le projet d'extension de 38 ha de la Zone Industrielle Kerpont - Caudan Evelyne Maho le 18/10/2023

1- Cette consultation arrive alors que tout semble décidé depuis longtemps.

Ce n'est pas une concertation, mais une information à minima obligatoire par la loi. Beaucoup d'éléments manquent à cette présentation (nous n'avons pas l'étude agronomique des sols de Lorient Agglo dans l'enquête publique de 2017 à Quéven, c'est la moindre des choses de la donner avant de détruire 38ha de terres agricoles ! quel suivi depuis 25 ans des emplois industriels et en comparaison des surfaces de zones industrielles, analyse des friches industrielles – par exemple que sont devenus les 10ha de ex Le Béon à Restavy Plouay ? suivi des ha agricoles consommés depuis 25 ans où et pour quel usage (rien que pour Caudan ce projet de Kerpont-est supprimera 38ha de terres agricoles, le passage à 4 voies de la RD 769 détruira 15ha sans compter les lotissements au nord du centre ville et tous les autres projets prévus !)

Il n'y a pas de prise en compte des entreprises qui en voulant grandir et obtenir des nouveaux bâtiments laissent obligatoirement leurs anciens locaux disponibles pour de nouveaux projets.

Quels recensement de ces locaux vacants ?

2- Maintenir des projets dans les cartons depuis 20 ou 30 ans c'est non acceptable en 2023 avec l'accélération des menace sur notre planète.

Lorient Agglo persiste à maintenir des projets prévus il y a 20 ou 30 ans (projet ZAC Croix du Mourillon, projet de Boul Sapin, ce projet de Kerpont est...) alors que le contexte social, économique, climatique, environnemental a complètement changé. C'est comme un mantra « il nous faut x ha par an pour implanter des entreprises » mais pour quelles entreprises, quelle valeur ajoutée ?

La zone actuelle de Kerpont fait 350 ha, c'est énorme (2^{ie} zone en surface en Bretagne). Pourtant ce projet prévoit encore 38ha, soit plus de 10% de la surface actuelle, davantage si on se réfère

aux projets futurs !

Implanter des plate formes logistiques, entrer en concurrence avec Quimper ou Vannes en détruisant des terres agricoles de bonne qualité près de Lorient ce n'est pas cohérent en 2023.

3- Faut-il passer par le juridique pour bloquer des projets mal pensés au lieu de débattre des usages sur notre territoire et écouter d'autres voix que celles du Medef ?

La décision de faire revenir en zone agricole 20ha de très bonnes terres prévues en urbanisation dans le projet de ZAC Croix du Mourillon Quéven est une bonne décision, il reste encore 10ha à préserver ! Ce projet est bloqué depuis 6 ans par une action juridique associative (l'avis négatif suite à l'enquête publique avait été bafoué par Lorient Agglo qui avait maintenu sur les rails son projet) ce qui a donné du temps pour faire évoluer la réflexion. Le projet de la ZAC Boul Sapin à Brandérion a été refusé une 1ère fois par le Tribunal. Lorient Agglo persiste et présente une 2ième version qui vient encore d'être refusée par le Tribunal.

4- Il faut mettre au cœur de nos choix de territoire la protection des terres agricoles.

Il n'est pas réaliste d'afficher dans le document de présentation 2 objectifs contradictoires : répondre aux besoins des entreprises en 1er et préserver l'activité agricole en 2ième (en détruisant 38 ha de terres?). Les terres agricoles et les espaces naturels sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires en circuits courts, relocaliser notre souveraineté alimentaire, préserver la biodiversité, mieux nous adapter au dérèglement climatique.

Personne ne conteste aujourd'hui les impacts de la destruction des zones agricoles et naturelles : « perte de la biodiversité, perturbation du milieu naturel quand on coupe des circuits d'eau souterraine par des travaux, destruction de milieux humides, plus de béton et de bitume donc plus de CO2 et de réchauffement climatique, dépenses liées aux réseaux....»

Ce projet veut nous faire croire que la création de talus arborés, ce qui demandera du temps les arbres ne poussant pas en quelques mois, suffira pour la biodiversité et la limitation du ruissellement, impossible quand on connaît la complexité d'un milieu naturel vivant (ne se décrète pas sur le papier). Malgré les efforts faits pour préserver des bosquets ou des zones humides, une zone industrielle détruit un milieu naturel complexe dans sa diversité et ses équilibres.

La répartition du «droit à consommer» d'espaces naturels résultant de la loi dite «ZAN» va entraîner des conflits d'usage et de territoire. La société demandera des comptes aux décideurs. Nous voyons déjà une exigence pour un logement accessible à tous, donc du terrain consacré à l'habitat collectif.

Il est primordial de ne pas dilapider le capital «terres» qui est de plus en plus rare. Pour le moment, la Chambre d'Agriculture ne défend pas assez le maintien des terres agricoles alors que c'est la base de l'agriculture et un enjeu important dans les communes proches de Lorient. Elle reçoit des compensations financières de Lorient Agglo sur des projets. Il est paradoxal que ce soit les associations de protection de l'environnement ou des citoyens qui consacrent de l'énergie, du temps et de l'argent pour sauver des ha de terres agricoles pour la société et les agriculteurs qui les cultivent. Espérons que cela change à l'avenir, les agriculteurs et les associations de l'environnement le souhaitent.

6- Ce projet induit plus de circulation routière émettrice de gaz à effets de serre.

Cette extension de Kerpont conduira à plus d'activités le long de la N165, plus de circulation de camions et d'automobiles sur cet axe déjà très encombré (pollution de l'air et dégradation de la santé, problèmes pulmonaires entre autres, nombreux bouchons chaque jour)

7- L'extension de la zone d'activités de Kerpont vers l'est nuira à l'habitat (le lotissement de la Montagne du Salut est proche de la zone prévue à Lézevorch). Pour les habitants : bruit, pollutions, mauvaise qualité de l'air, plus de circulation). L'accès aux maisons de Kerloïc et du Poux, déjà entourées de zones d'activités, sera encore plus difficile.

Observation n° 89 du 18 octobre 2023 - 11:23

Favorable

Auteur : Jérémy Faucheux

Au regard de la tension actuelle immobilière et le besoin des entreprises de se développer (et recruter), il est nécessaire que la zone de Kerpont s'étende. À ce jour, les entreprises sont paralysées par le manque de terrain. Ce développement doit se faire avec sens et mesure(s) mais, il est grandement nécessaire. Les sociétés recruteront davantage et l'emploi est un enjeu.

Observation n° 90 du 18 octobre 2023 - 11:34

Favorable

Auteur : Florent LONGEAUX

Observation n° 91 du 18 octobre 2023 - 12:56

Favorable

Auteur : Mehdi Lasmi

L'extension de la zone permettra de répondre aux besoins de l'activité dynamique du territoire

Observation n° 92 du 18 octobre 2023 - 13:18

Favorable

Auteur : Alexis Ouillon

Zone cohérente et bonne opportunité pour la ville de Caudan

Observation n° 93 du 18 octobre 2023 - 14:43

Favorable

Auteur : Loïc Bardin Organisation : CCI du Morbihan

Bonjour,

C'est avec attention que j'ai pu prendre connaissance de l'évolution de la zone de Kerpont et donc de son extension.

A la CCI du Morbihan c'est chaque jour que nous recevons des demandes d'entreprises qui souhaitent venir s'installer sur le Pays de Lorient ou bien en recherche de foncier plus grand pour pouvoir se développer. Malheureusement au regard du faible foncier disponible nous ne pouvons répondre favorablement.

L'extension de la zone de Kerpont va permettre d'apporter des réponses concrètes à ces multiples demandes.

Il ne faut pas oublier que derrière une entreprise qui s'implante ou qui se développe ce sont des emplois qui vont se créer tant pour les actifs d'aujourd'hui que pour ceux de demain. Cette extension est donc un enjeu pour maintenant et tout autant pour nos enfants et les nombreuses personnes qui souhaitent s'implanter sur notre territoire attractif. En 2019 une étude montrait qu'en

2040 nous serions 400 000 habitants de plus.

Comment ne pas prendre en considération cette donnée pour investir dès aujourd'hui dans les entreprises qui accueilleront demain cette nouvelle population ?

Cette extension comme d'autres d'ailleurs est un vrai enjeu pour notre territoire et en matière de foncier certainement le dernier avec le ZAN.

Alors oui bien entendu il faut parler mobilité, logement etc..... avoir de la mixité et donc innover dans les extensions de nos ZA/ZI etc.....

Ce projet est à la fois ambitieux et nécessaire pour créer de la valeur, rester un territoire attractif qui attirera l'économie de demain, les compétences de demain.

Je suis donc favorable à cette extension.

Observation n° 94 du 18 octobre 2023 - 15:01

Favorable

Auteur : Laurent Mignon Organisation : MCTI

Favorable

Observation n° 95 du 18 octobre 2023 - 15:20

Défavorable

Auteur : Gilles LE BRAS Organisation : A.P.R.E.S BRANDERION

Contribution sur le projet d'extension de 38 ha de la Zone Industrielle Kerpont - Caudan
Association APRES BRANDERION le 18/10/2023

Après consultation du projet d'extension vers l'est de la Zone d'Activité de Kerpont, actuellement soumise à consultation, l'association APRES BRANDERION exprime un avis défavorable explicité ci-après :

Quid de la question de l'environnement...

Ce projet n'est formulé aucunement en respect de la LOI ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Aménager le territoire n'est pas un acte neutre. Ses conséquences sont profondes, irréversibles et perceptibles à long terme. Les sols et les espaces artificialisés perdent définitivement leurs qualités naturelles et paysagères au profit d'une activité humaine spécifique qui alourdit d'autant le bilan carbone et la pression sur le vivant. A BOUL SAPIN, suite à la phase 1 d'un défrichement effectué au forcing, en 2018, « l'entretien » annuel mené par l'agglomération questionne plus d'un citoyen quant à l'ampleur de l'intervention semblant contradictoire avec un développement équilibré de la biodiversité et le respect des espèces protégées.

Il est donc VITAL de faire des économies sur le foncier NATUREL, d'autant plus dans les contextes climatiques, économiques et social actuels.

Quid de la question de l'emploi...

L'injonction récurrente de l'agglomération exigeant x hectares annuels est aujourd'hui obsolète et lassante...

S'il suffisait de créer des zones d'activités pour créer de l'emploi, la France serait couverte de

zones d'activités et il n'y aurait plus un seul chômeur. Nous n'aurions non plus aucune biodiversité sur le territoire ni aucune agriculture... La question du chômage va bien au-delà de celle de l'emprise foncière et peut tout autant relever d'un problème d'infrastructures, de gestion des friches industrielles et logistiques tout comme de la valeur ajoutée réelle et concrète apportée aux entreprises ...

Quid de la question de l'agriculture...

Quelle cohérence est celle d'une agglomération qui prétend défendre des terres agricoles, développer une charte de l'agriculture tout en détruisant 38 ha de terres agricoles (90 ha à terme) ?

Quid du mode opératoire employé...

« Consultation » est-ce le terme adéquat ?

Le public ne peut se renseigner de manière exhaustive, fautes d'études complémentaires (agronomiques, économiques) récentes et de solutions alternatives..

« Il est urgent de... » est le message véhiculé...

Quel est le sens éthique de cette urgence, qui a.....x années ?

« Tribunal administratif » est ce le vrai parcours ?

Notre Association vient d'accueillir le second jugement retoquant pour la deuxième fois le projet de la ZAC de BOUL SAPIN. Celui-ci ne répond pas à un intérêt public majeur...Le jugement du tribunal est sans ambiguïté : il retient bien l'intérêt écologique de préservation de la faune sauvage comme supérieur à celui du développement de la ZAC de BOUL SAPIN. Ceci au prix d'études d'impact, de dépositions, d'enquêtes publiques sur 12 années...

A quand un urbanisme respectueux des habitants via un processus de concertation citoyenne irréprochable et transparent démocratiquement ?

Le président Gilles LE BRAS

Les membres APRES BRANDERION

18/10/2023

Observation n° 96 du 18 octobre 2023 - 15:57

Favorable

Auteur : Manuel Barros Organisation : Barros Facades / Euro echafaudages

Projet nécessaire a notre développement

Observation n° 97 du 18 octobre 2023 - 16:16

Favorable

Auteur : Peter Nass Organisation : CCI du Morbihan

Favorable sous réserve bien sûr d'éviter, réduire sinon compenser les impacts sur l'environnement

Observation n° 98 du 18 octobre 2023 - 16:29

Favorable

Auteur : Pierre MOTTAIS

Je suis favorable à l'extension de la zone

Observation n° 99 du 18 octobre 2023 - 16:36

Favorable

Auteur : Bruno LEFEBVRE Organisation : SARL AOD

Entre 2018 et 2022, 1000 emplois ont été créés sur le Pôle de Kerpont soit une progression de 13,4 % en 3,5 ans (Source AUDELOR). Est il raisonnable aujourd'hui d'opposer Environnement et Economie, sachant qu'il ne sera pas possible de financer la transition environnementale sans une économie solide? A titre d'exemple, il est utile de rappeler que les Entreprises assurent 54 % du financement des transports collectifs urbains. Elles sont très conscientes de la nécessité impérieuse de protéger l'environnement et sont d'ores et déjà inscrites, pour la plus part, dans une démarche RSE.

L'extension de Kerpont EST doit respecter les équilibres environnementaux, mais elle est nécessaire pour permettre aux Entreprises locales de se développer.

Observation n° 100 du 18 octobre 2023 - 17:26

Favorable

Auteur : JULIEN TARIDEC Organisation : ETANCHEITE 56

Bonjour,

Comme évoqué lors de la dernière réunion publique en Mairie de Caudan.

Cela fait maintenant plusieurs années que je cherche un terrain pour construire mon bâtiment et développé ainsi mes sociétés (Étanchéité 56 et Jt Services). je suis actuellement locataire au 237 Rue Ampère à Lanester et je suis limité en surface. Il devient vital donc pour moi de trouver un terrain car mes locaux freinent de manière significative mes investissements (création de postes, diversification de mes activités, évolution du Chiffre d'affaire)...

Bonne réception

Sincères Salutations

Julien Taridec

Observation n° 101 du 18 octobre 2023 - 17:50

Défavorable

Auteur : Jean-Claude BARON Organisation : particulier

Une enquête mobilité dans la zone de Kerpont a été réalisée en 2017, dans le cadre d'un futur Plan de Déplacement Inter-Entreprises.

Le moyen de transport le plus utilisé par les salariés est la voiture à 90 % (de manière individuelle

...



83 % et covoiturage 7%)

Les salariés indiquent que la voirie n'est, à ce jour, pas vraiment adaptée pour les cyclistes, et même dangereuses à certains endroits (notamment au niveau du rond-point donnant sur le Géant Lanester). Les salariés désirant donc faire usage d'un vélo pour se rendre au travail aimeraient que des aménagements leur étant destinés soient mis en place tels que des pistes cyclables.

Afin de favoriser l'usage du train entre Vannes et Quimper, la Région Bretagne et six intercommunalités de Bretagne Sud ont signé un protocole de coopération. Au moment de la mise en service, fin 2025, jusqu'à 21 circulations supplémentaires par jour sont prévues, soit 47 % d'arrêts TER en plus à Hennebont.

Avant d'étendre la zone de Kerpont (alors qu'il serait préférable de réhabiliter les nombreuses friches existantes) il conviendrait donc d'aménager une piste cyclables entre la gare d'Hennebont et les 2 futurs secteurs, ce qui permettrait un transfert de la voiture vers une bonne intermodalité TER /vélo.

Observation n° 102 du 18 octobre 2023 - 18:23

Défavorable

Auteur : Anne Le Paillard Organisation : ADEC

Bonjour,

En tant qu'habitante de Caudan et native de cette commune, j'ai le sentiment que l'on "paye" cher le développement économique de la région lorientaise depuis longtemps. Je m'en explique :

Bien que l'on ne puisse pas nier que l'implantation d'une zone d'activité sur notre commune depuis les années 60 ait pu constituer un atout pour l'apport de finances à la commune pour son développement, son attractivité et son dynamisme démographique, ce modèle d'implantation hyper concentré a eu un coût sur le plan environnemental et humain !

- Destruction de paysages naturels et artificialisation des sols
- Ponction de foncier agricole et donc perte de terres fertiles
- Urbanisation galopante dans la commune et celles environnantes avec l'implantation de lotissements d'habitation "concentrés" de moins en moins qualitatifs
- Circulation routière en augmentation importante avec points de saturation sur les voies d'accès du secteur lorientais
- Cadre de vie dégradé : entrée de villes inesthétiques vouées à la publicité, à la tôle et au béton
- Centre ville de Caudan et autres (Lorient notamment) vidées de leurs petits commerces de proximité (ruine des commerces de bouche, drogueries, quincailleries et autres centaines de commerces indépendants spécialisés ou de proximité, chômage de centaines d'artisans, et même de centaines de producteurs et fournisseurs).
- Territoires ruraux en perte d'habitants et de dynamisme de part cette hyper concentration économique en périphérie urbaine

Cet aménagement du territoire s'est sûrement fait également au détriment de la santé humaine sans compter la perte de biodiversité animale. Toujours plus de pollution atmosphérique, bruit,

stress de la circulation et autres coûts humains jamais comptabilisés (expropriation, chômage et précarisation des emplois...). Il engendre aussi un fléchage de l'argent public prioritairement axé sur le développement industriel et commercial ceci au détriment d'autres politiques d'aménagement telles que le logement notamment ou encore la construction de structures médico-sociales de proximité, de la rénovation des structures scolaires...

Sans nier les besoins de développement économique de notre territoire, les enjeux liés à la protection du foncier agricole (indépendance alimentaire territoriale) et ceux liés à la protection de l'environnement pour affronter le défi du dérèglement climatique sont à mon sens cruciaux. Aussi important que la poursuite de l'industrialisation du secteur lorientais.

Au-delà de la seule question de l'emploi industriel et commercial, c'est à mon avis une question de changement de priorité d'aménagement du territoire pour répondre à des besoins d'avenir tels que :

- Développement des mobilités douces et des transports en commun au niveau de la desserte des communes du secteur lorientais avec construction de parking de périphérie pour laisser son véhicule individuel
- Accès des jeunes de notre territoire au logement
- Maintien du dynamisme des territoires ruraux situés en amont qui pourraient accueillir aussi les emplois industriels de demain (répartition équitable sur les différents territoires)
- Revitalisation des centres villes et bourgs pour recréer du lien social et réparation urbanistique pour assurer une qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de nos villes (attractivité touristique en jeu)
- Construction de structures médico-sociales (cabinets médicaux, EPADH, locaux associatifs, Foyers de vie...)
- Transition vers une économie circulaire qui permettrait également le développement de secteurs innovants, porteurs d'emplois (recyclage, gestion des déchets, énergies renouvelables...).

Pour finir, cette concertation citoyenne que j'approuve pour des questions de démocratie locale me semble encore très insuffisante (Trop peu d'information directe auprès de la population sur ces questions de développement économiques et urbanistiques, décisions souvent actées dans un entre-soi politique).

Merci

Observation n° 103 du 18 octobre 2023 - 18:27

Favorable

Auteur : Frédéric CREN Organisation : Entreprise de peinture

Artisan peintre et suite au développement de mon activité, je cherchais depuis des années un local pour stocker mon matériel. Ce sont des biens rares et très recherchés dans la région. En Janvier 2021, la Mairie m'a fait part d'un projet de Village d'Entreprises dans la Zone de Kerpont. Ce projet m'a plu et m'a convaincu. Cet emplacement est idéal, car nous sommes proches de la voie express donc accès rapide pour se déplacer sur Vannes ou Quimper. Nous avons emménagé avec mon équipe dans notre hangar en Mai 2023. Sans cette extension, je n'aurais toujours pas trouvé de moyen de stockage vu la rareté du foncier dans la région. Malheureusement tous les artisans n'ont pas eu cette chance, trop de demandes sont encore non satisfaites. Il faut encore plus de fonciers mais cela devient impossible de renouveler de tels projets.

Je suis favorable à l'extension de cette zone d'activité car il y a une forte demande. Cela permettra aux Entreprises de ce développer et de créer de nouveaux emplois. Ces salariés auront l'opportunité de travailler sur le Pôle de Kerpont dans des conditions optimales (aire de covoiturage, crèche d'entreprises).

Etant Caudanais, c'est une chance pour tous les riverains de bénéficier d'un nouveau réseau de mobilités douces, de la traversée piéton/vélo sous la voie express. Le traitement paysager permettra également une bonne intégration dans le tissu local.

C'est un enjeu en termes d'emplois, de foncier, de logements, d'économie et c'est l'avenir de demain.

Caudan est une ville dynamique et cette extension répond à des besoins existants.

Frédéric CREN, artisan peintre.

Observation n° 104 du 18 octobre 2023 - 18:32

Défavorable

Auteur : Simon Potier Organisation : /

Les 14 associations environnementales et organisations qui constituent le collectif ArtidesSolsStop du Pays de Lorient s'inquiètent vivement des informations concernant l'extension de Kerpont : d'abord sur 38 hectares, puis, dans un second temps, de 40 hectares supplémentaires, tel qu'il est prévu dans l'actuel SCoT (Schéma de Cohérence Territorial).

Le collectif interpelle les pouvoirs publics sur les conséquences négatives de cette destruction d'espaces naturels, telles que soulignées par le Ministère de la Transition Écologique lui-même : « Accélération de la perte de biodiversité, réchauffement climatique, amplification des risques d'inondations, réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir, accroissement des dépenses liées aux réseaux (eau, eaux usées, électricité, etc)... ». Les sols et les espaces artificialisés perdent définitivement leurs qualités naturelles et paysagères au profit d'une activité humaine spécifique, laquelle alourdit toujours un peu plus le bilan carbone et la pression sur le vivant. En a-t-on besoin aujourd'hui ?

Il est incompréhensible que cette extension de Kerpont, envisagée dès 2006, ne tienne aucun compte des bouleversements climatiques qui ont eu lieu depuis, au moment où ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et extrêmes. Cet aveuglement ne relève-t-il pas, comme l'estimait récemment le climatologue Jean Jouzel, d'un climato-scepticisme complètement anachronique ?

Si les associations ont bien pris acte de la diminution récente de consommation d'espaces naturels dans l'agglomération, elles observent cependant que cette dernière estime à 300 ha les besoins de terrains dans les 20 ans à venir. L'agglomération veut pouvoir disposer d'une réserve foncière de 60 ha pour répondre à tout moment aux besoins des entreprises - ce qui constitue un véritable appel à candidatures.

Mais surtout, cela pose un redoutable problème de répartition du « droit à consommer » les espaces naturels, résultant de la loi dite « ZAN » (zéro artificialisation nette). La loi ZAN accorderait en effet 304 ha, d'ici 2031, aux deux communautés d'agglomération (Lorient et Blavet Bellevue Océan), entreprises, habitat et infrastructures comprises. Une élémentaire prudence devrait conduire à suspendre les initiatives destructrices telles celles de Kerpont. Les associations se

réservent, quant à elles, la possibilité de soumettre à la justice la légalité de cette extension.

Le collectif souhaite que la période qui vient soit donc consacrée à une profonde réflexion sur le mode de développement souhaitable. Quels emplois pour quels objectifs ? L'agriculture n'est-elle pas aussi une activité économique garante de l'avenir des générations futures ? L'avenir est-il dans la constitution de quelques gros pôles industriels conduisant à des impasses en termes de circulation, de logements et de pollutions multiples ? Ne faut-il pas mettre au cœur de notre démarche, et non au dernier rang, la protection des terres agricoles et naturelles ? Ne faut-il pas, enfin, changer de méthode ? Nous restons persuadés qu'un tel sujet – la transformation durable d'un bien commun - pour être compris et accepté, mérite un débat plus ouvert que celui de simple forme qui existe aujourd'hui.

Une enquête mobilité dans la zone de Kerpont a été réalisée en 2017, dans le cadre d'un futur Plan de Déplacement Inter-Entreprises.

Le moyen de transport le plus utilisé des salariés est la voiture 90 % (de manière individuelle 83 % et covoiturage 7%)

Les salariés indiquent que la voirie n'est, à ce jour, pas vraiment adaptée pour les cyclistes, et même dangereuses à certains endroits (notamment au niveau du rond-point donnant sur le Géant Lanester). Les salariés désirant donc faire usage d'un vélo pour se rendre au travail aimeraient que des aménagements leur étant destinés soient mis en place tels que des pistes cyclables.

Afin de favoriser l'usage du train entre Vannes et Quimper, la Région Bretagne et six intercommunalités de Bretagne Sud ont signé un protocole de coopération. Au moment de la mise en service, fin 2025, jusqu'à 21 circulations supplémentaires par jour sont prévues, soit 47 % d'arrêts TER en plus à Hennebont.

Avant d'étendre la zone de Kerpont, il conviendrait donc d'aménager une piste cyclables entre la gare d'Hennebont et les 2 futurs secteurs, ce qui permettrait une bonne intermodalité TER /vélo.

Observation n° 105 du 18 octobre 2023 - 18:52

Défavorable

Auteur : JOCELYNE ANFOSSO Organisation : EAU TERRE ET VIE

Il est urgent de respecter les terres agricoles, les arbres, comme nous l'expliquent les savants, cf "la fabrique des pandémies", et toutes les explications sur le changement climatique. Favorisons la production locale de notre nourriture au pays de Lorient.

Observation n° 106 du 18 octobre 2023 - 18:55

Défavorable

Auteur : JEAN CLAUDE MOINET

Respectons la bio diversité au pays de Lorient, Pas d'extension

Observation n° 107 du 18 octobre 2023 - 19:28

Défavorable

Auteur : Manon Moy

Je pense que le développement d'une zone d'activité déjà grande, en périphérie des petits centres villes, et sur des terrains pour l'instant encore verts, va complètement à l'encontre des réalités écologiques et économiques de notre temps. Que ce développement s'inscrit dans une logique dépassée d'hyoer consommation et qu'aujourd'hui nous n'avons plus besoin de cela, que l'argent et les cerveaux doivent servir à travailler sur des nouveaux modèles , plus respectueux de notre environnement, de l'écologie, et des réalités économiques des petites villes alentours.

Observation n° 108 du 18 octobre 2023 - 19:28

Défavorable

Auteur : Manon Moy

Je pense que le développement d'une zone d'activité déjà grande, en périphérie des petits centres villes, et sur des terrains pour l'instant encore verts, va complètement à l'encontre des réalités écologiques et économiques de notre temps. Que ce développement s'inscrit dans une logique dépassée d'hyoer consommation et qu'aujourd'hui nous n'avons plus besoin de cela, que l'argent et les cerveaux doivent servir à travailler sur des nouveaux modèles , plus respectueux de notre environnement, de l'écologie, et des réalités économiques des petites villes alentours.

Observation n° 109 du 18 octobre 2023 - 20:32

Défavorable

Auteur : Romain Le Sayec Organisation : Riverain

Sur votre scénario il y a une aire de covoiturage et des agrès sportif. Ma préoccupation est la suivante

Beaucoup de véhicules y sont prévus 84 places donc autant de personnes susceptibles d'y être, comment protéger les parcelles privées par un grillage ou un aménagement comme c'est le cas aujourd'hui?

Est-il nécessaire d'avoir ces aires car beaucoup plus de passage de véhicules sur la route de Keryhuet et donc nuisance sonore et circulation beaucoup plus importante.

Observation n° 110 du 18 octobre 2023 - 20:38

Favorable

Auteur : Jacques Dubost Jacques Organisation : Bpn

Favorable

Observation n° 111 du 18 octobre 2023 - 21:04

Favorable

Auteur : Alexandre Bernabé Organisation : Avocat

Je suis favorable à l'extension

Observation n° 112 du 18 octobre 2023 - 21:22

Défavorable

Auteur : Simon Potier Organisation : Collectif Lorient Agglo à Vélo

Une enquête mobilité dans la zone de Kerpont a été réalisée en 2017, dans le cadre d'un futur Plan de Déplacement Inter-Entreprises.

Le moyen de transport le plus utilisé des salariés est la voiture 90 % (de manière individuelle 83 % et covoiturage 7%)

Les salariés indiquent que la voirie n'est, à ce jour, pas vraiment adaptée pour les cyclistes, et même dangereuses à certains endroits (notamment au niveau du rond-point donnant sur le Géant Lanester). Les salariés désirant donc faire usage d'un vélo pour se rendre au travail aimeraient que des aménagements leur étant destinés soient mis en place tels que des pistes cyclables.

Afin de favoriser l'usage du train entre Vannes et Quimper, la Région Bretagne et six intercommunalités de Bretagne Sud ont signé un protocole de coopération. Au moment de la mise en service, fin 2025, jusqu'à 21 circulations supplémentaires par jour sont prévues, soit 47 % d'arrêts TER en plus à Hennebont.

Avant d'étendre la zone de Kerpont, il conviendrait donc d'aménager une piste cyclables entre la gare d'Hennebont et les 2 futurs secteurs, ce qui permettrait une bonne intermodalité TER /vélo.

Observation n° 113 du 18 octobre 2023 - 22:06

Défavorable

Auteur : René Kermagoret Organisation : Eau§Rivières de Bretagne

Règlementairement parlant,rien à redire sur ce projet.Par contre,il ne tient nullement compte du contexte climatique et en particulier de la nécessité absolue de production alimentaire du territoire.La politique ,c'est la capacité à voir loin...Ici,on conjugue la souveraineté alimentaire au présent.

Avec les pesticides et les engrais chimiques,la fertilité des terres agricoles régresse lentement,mais régresse.Au réchauffement climatique vont se rajouter les pénuries d'eau,l'effondrement de la biodiversité,facteurs de productivité.Le GIEC tire la sonnette d'alarme depuis longtemps et la réalité nous prouve d'année en année la véracité de leurs propos. S'il y a une décroissance à craindre,c'est bien celle de l'agriculture!

Observation n° 114 du 18 octobre 2023 - 22:07

Défavorable

Auteur : PATRICK QUERON

Après avoir assiste a la réunion de concertation du 18 octobre en mairie de Caudan, j'ai constate que la zone tampon végétalisée dite "lisière qualitative" n'a pas été prévue a l'est de la zone amenant la future zone en contact avec les habitations de trois propriétaires ,tous localises Impasse de Lezevorh.

qu'en est il ? et pourquoi cette zone a t elle été délaissée dans le plan de végétalisation future?

Observation n° 115 du 18 octobre 2023 - 22:10

Défavorable

Auteur : Catherine Biet

J'ai participé aux deux réunions d'information et non de concertation à Caudan.

Deux points noirs :

- accès à la zone de Kerloic, une ineptie (pauvres habitants du Pou ainsi que monsieur Le Mentec). Quand on pense que cette zone est appelée à accueillir des grosses entreprises du genre logistique. Comment peut-on présenter cette solution ?;
- les habitants sud de la zone de Lezevorch sont moins bien protégés contre les nuisances sonores de la future zone d'activités alors qu'ils sont les plus proches.

La zone de plantation n'est pas assez large.

Ces habitants pourront toujours faire valoir leurs droits vis-à-vis des entreprises - règle de l'antériorité sur les nuisances sonores puisque la zone n'existait pas lors de leur installation.

Le trafic sur la N165 est déjà très perturbé la circulation sera encore plus difficile.

Observation n° 116 du 18 octobre 2023 - 22:25

Défavorable

Auteur : Guillaume Nicol Organisation : Village Colibri

Défavorable. On parle de ZAN (Zéro Artificialisation Nette), zone tendue, crise immobilière, transition énergétique et écologique, et la on a un projet de grosse artificialisation sur des terres agricoles, dans le but d'une croissance pour la croissance. L'argument de "création d'emplois" ne tiens plus aujourd'hui.

Beaucoup des avis favorables évoque le respect de l'environnement dans le projet. Très bien, restons-en la. Ce projet d'extension de la ZA de Kerpont date d'il y a un temps où les transitions était des sujets tabous, aujourd'hui on les prends beaucoup plus au sérieux, et on cherche aussi une autre forme d'urbanisme, moins sectorisé qui permet aussi de réduire nos besoins en mobilités/infrastructures. Dans ce cadre, attaquons-nous plutôt aux zones pollués (poudrières, anciens dépôts, terrains militaires) dont Lorient et ses communes environnantes regorgent.

Observation n° 117 du 18 octobre 2023 - 23:02

Défavorable

Auteur : Olivier Mazeas

Ceci est vraiment une concertation à minima. C'est une consultation polie sur un projet déjà ficelé. Très loin des enjeux démocratiques actuels qui devraient engager les citoyens.

Et il manque tellement d'éléments dans le dossier. Ce n'est pas sérieux. Etude économique. Etude agronomique.

Encore un projet qui fait passer le développement économique à court terme en premier. La création d'emploi local, le dynamisme territorial...

C'est quoi le développement ? Produire toujours plus ? Aller vers une fuite en avant sans se demander si ce développement n'est pas en fait une destruction ? Une activité économique est-elle toujours positive ?

Le dynamisme est-il souhaitable si c'est un dynamisme vers la destruction et la stérilisation du territoire ?

Le développement à privilégier c'est celui du bien-être qualitatif et partagé, celui du lien social, de la qualité de vie décente pour tous. La qualité pour tous, la décence, pas la quantité pour certains. L'économie à favoriser est l'économie de ressources d'abord. Une économie efficace : l'économie écologique, durable, sociale et solidaire, les coopératives. Ce qui crée véritablement des richesses positives pour la société, du bien-être, et qui distribue équitablement ces richesses.

Si c'est un projet pour faire de la concurrence entre territoire pour savoir quel élu politique à la plus grosse (zone d'activité), c'est pas la peine...

Ces activités peuvent se faire sur des surfaces déjà artificialisées et non utilisées. La récente loi de Zéro Artificialisation Nette est à interroger. Si c'est pour se donner bonne conscience en compensant financièrement les artificialisations, c'est de l'enfumage irresponsable. C'est permettre à ceux qui en ont les moyens d'artificialiser et de créer des inégalités et un marché de compensation des artificialisations. Des dérives, de fausses solutions.

Peut-on vivre dans un monde où il n'y a plus de quoi se nourrir ? Peut-on vivre dans un monde dans lequel il n'y a plus d'équilibres écologiques ?

En quoi un territoire est-il attractif et dynamique s'il n'est plus qu'artificialisation, déséquilibres écologiques et absence de nourriture ?

Créer du travail pour créer du travail ? Tête baissée, sans réfléchir ? Du travail qui n'a pas de sens et que les jeunes ne veulent plus faire ? Du travail trop mal rémunéré pour que les salariés puissent se loger convenablement par rapport à la valeur de l'immobilier qui montera avec cette soi-disant attractivité ?

On s'étonne que la rade de Lorient et le littoral soient envahis et on continue de vouloir développer et créer des rejets et détruire les sols qui permettent d'absorber l'eau et éviter le ruissellement. Et ainsi éviter la surcharge des stations d'épuration et les coûts de dépollution.

A quoi sert de miser sur un système énergivore alors que nous allons vers moins d'énergie ? A part favoriser les derniers nantis qui pourront se permettre de se « développer » ?

Je suis agriculteur (pas sur le secteur de Caudan mais dans l'agglomération de Lorient). J'ai besoin de la nature pour travailler. Si l'on continue de détruire les écosystèmes et les « services environnementaux, je ne pourrai plus travailler.

Ce genre de projet m'empêche de travailler, de produire durablement et de nourrir la population.

Si l'on continue à artificialiser, on ne pourra plus vivre et se nourrir.

Réfléchissez bien avant de prendre une décision qui engage notre patrimoine naturel : nous sommes en train de condamner les générations futures. Et ils ne manqueront pas de condamner les décisions actuelles de notre génération lorsqu'ils seront confrontés aux difficultés que nous sommes en train leur préparer.

Il faut des activités durables, des modes de vie durables. Il faut penser sur le long terme.

Faisons des activités vertueuses et si elles nécessitent des terrains viabilisés (=sans vie) et bien il y a suffisamment de bâtiments non utilisés et de friches industrielles.

Je le redit : détruire les écosystèmes, c'est détruire mon outil de travail. Prendre la décision de faire ce genre de projet, c'est m'empêcher de travailler. C'est empêcher les populations actuelles et surtout les générations futures de se nourrir.

Le béton c'est pas bon.

Observation n° 118 du 18 octobre 2023 - 23:41

Défavorable

Auteur : Maïté Briselet

Toute artificialisation des sols est dévastatrice pour les écosystèmes et la biodiversité. Les surfaces naturelles et agricoles diminuent, c'est donc la Nature qui court un grand danger et l'humain en fait partie.

D'autre part, notre (sur)consommation est un désastre écologique (extraction de ressources, production, transport, consommations d'énergies,...). Il est nécessaire de la réduire, ce qui inclut de ne pas étendre ou créer de nouvelles zones d'activités telles que est prévues à Caudan.

Observation n° 119 du 19 octobre 2023 - 06:02

Défavorable

Auteur : Guillaume Nicol Organisation : Village Colibri

Défavorable. On parle de ZAN (Zéro Artificialisation Nette), zone tendue, crise immobilière, transition énergétique et écologique, et la on a un projet de grosse artificialisation sur des terres agricoles, dans le but d'une croissance pour la croissance. L'argument de "création d'emplois" ne tiens plus aujourd'hui.

Beaucoup des avis favorables évoque le respect de l'environnement dans le projet. Très bien, restons-en la. Ce projet d'extension de la ZA de Kerpont date d'il y a un temps où les transitions était des sujets tabous, aujourd'hui on les prends beaucoup plus au sérieux, et on cherche aussi une autre forme d'urbanisme, moins sectorisé qui permet aussi de réduire nos besoins en mobilités/infrastructures. Dans ce cadre, attaquons-nous plutôt aux zones pollués (poudrières, anciens dépôts, terrains militaires) dont Lorient et ses communes environnantes regorgent.

Observation n° 120 du 19 octobre 2023 - 06:17

Favorable

Auteur : Peter Nass Organisation : CCI du Morbihan

Favorable sous réserve bien sûr d'éviter, réduire sinon compenser les impacts sur l'environnement

Observation n° 121 du 19 octobre 2023 - 09:12

Défavorable

Auteur : Au Grillault

Questionne l'intérêt de continuer à artificilliser les sols agricoles nécessaire à nourrie les hommes du territoire.

Peut être faut-il questionner l'intérêt de vouloir toujours plus? Peut être qu'être la première agglomération à stopper la construction sera un model pour d'autres agglomérations?

Observation n° 122 du 19 octobre 2023 - 09:13

Favorable

Auteur : Pierre MOTTAIS

Je suis favorable à l'extension de la zone

Observation n° 123 du 19 octobre 2023 - 09:26

Défavorable

Auteur : Jean-François CLEMENT

Je m'oppose à ce projet qui transforme des terres agricoles en zone d'activité, avec ce que cela sous entend de goudron, de béton, de pollution. Notre territoire a besoin, pour demain, de terres agricoles, de terres permettant à la biodiversité de résister aux pressions qu'elle subie. 1 millième de terre agricole en moins, ça représente peut être peu pour certains, mais c'est encore une goutte de plus dans le mauvais sens, dans celui qui s'annonce destructeur pour nos enfants en général. Je suis pour privilégier des politiques visant à la concentration verticale des zones d'habitat et d'activités plutôt que l'extension horizontal.

Observation n° 124 du 19 octobre 2023 - 11:01

Défavorable

Auteur : Serge Philippe Organisation : Vél'orient

Conformément à la révision du PDU de Lorient agglomération (2018) sur ce secteur, en rapport avec la loi LOM, il est primordial de rendre effective, sûre et confortable pour les usagers, une capacité à se mouvoir à pied et en vélo sur ce secteur indépendamment (réseau cyclable et marchable cohérent et continu) et en rapport avec les stations de bus urbain (inter modalité bus - marche ou bus vélo > cette dernière possibilité sous-tend la mise en place d'un système de stationnement vélo sécurisé > boxs). Les moyens actuellement mis en œuvre sur le secteur de Kerpont ne sont pas à la hauteur des enjeux, malgré les démarches engagées en 2017, 2018. La circulation à pied, et à vélo (+nouveaux moyens de mobilité) sur le secteur de Kerpont est difficile, voire dangereuse pour un nombre de personnes limité, par le fait. (comment juger de l'utilité d'un pont, en regardant les gens, traverser la rivière à la nage...)

C'est donc sur le secteur de l'extension, mais aussi sur l'ensemble du réseau de Voirie de la zone de Kerpont, que Lorient Agglomération doit agir de manière volontariste, en prenant le relais sur la compétence voirie sur la zone (en 2018, la perspective établie par le représentant de la ville de Lanester, suite aux ateliers organisés par LA, annonçait déjà son incapacité à agir par manque de moyens financiers)

Observation n° 125 du 19 octobre 2023 - 11:09

Favorable

Auteur : Gokhan AYGUL

Je considère que l'ouverture de cette nouvelle zone favorisera le développement économique

Observation n° 126 du 19 octobre 2023 - 12:24

Défavorable

Auteur : Philippe LAPRESLE

Après les deux réunions publiques organisées à Caudan, je constate que le projet répond à la demande des entreprises : terrains, proximité de la voie express et d'échangeurs, proximité de services et d'autres entreprises dont elles ont besoin. Il répond aussi à la volonté de Lorient-Agglomération de créer des emplois et de se maintenir parmi les agglomérations attractives de

Bretagne.

Ce faisant, il va à l'encontre d'autres besoins tout aussi essentiels : la préservation des terres agricoles, la défense de la biodiversité, la nécessaire décarbonation par la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet d'aménagement met en avant la protection des petites zones humides et des boisements. Très bien, mais dans combien de temps les nouvelles plantations offriront-elles un abri pour la faune et un écran pour les riverains ? Jamais le meilleur aménagement ne compensera la perte de biodiversité.

Il met en avant les cheminements piétonniers et les pistes cyclables . Très bien, mais ce serait plus crédible si cela s'inscrivait dans un schéma global reliant les zones d'activité et aux villes voisines. A ce jour, la seule piste cyclable relie la Montagne du Salut à Caudan, mais rien ne dessert Lanester ou Hennebont. Ceux qui vont au travail en vélo peuvent témoigner des dangers qu'ils courent, malgré leurs efforts pour se rendre visibles !

L'impact sur la circulation automobile est minimisé. Or le trafic sur la N165 et sur les voies départementales ou communales parallèles est déjà très fort à certaines heures. Plus de véhicules d'entreprises, plus de voitures des salariés augmenteront les risques de paralysie et d'accidents. L'installation d'une entreprise de transports routiers (on parle aujourd'hui de logistique...) dans la zone de Kerloïc aggravera la circulation et, dans l'état actuel du parc automobile, la pollution. Si la concentration des activités le long de la N165 répond à la logique des entreprises, elle va à l'encontre d'un aménagement raisonné du territoire qui demanderait plutôt la revitalisation du Centre-Bretagne qui se porte moins bien qu'il n'a été dit.

Lors des réunions publiques, M. le vice-président de Lorient-Agglomération en charge du développement économique et de l'emploi a cherché à répondre à l'inquiétude résultant d'une artificialisation accrue. Il a mis en avant la sobriété passée, ce dont je me félicite. Il a aussi indiqué que, du fait de la loi visant la zéro artificialisation nette, la 2ème phase d'extension de Kerpont était abandonnée. Nous prenons acte de cette promesse et la vérifierons dans la prochaine version du SCoT. Je remarque cependant que dans le même temps, il regrette que la sobriété foncière passée de Lorient-Agglomération lui donne des droits à artificialiser inférieurs à d'autres EPCI bretons !

Si des assurances ont été apportées face aux risques de poursuite des extensions, force est de constater qu'aucune réponse précise n'a été apportée aux riverains s'inquiétant à Kerloïc, au Poux, à la Montagne du Salut, des nuisances qu'engendreront ces deux zones d'activités : circulation, bruit, pollutions. L'expérience d'autres quartiers de Caudan montre que la coexistence rapprochée de l'habitat et des activités se traduit par des gênes pour des riverains qui étaient installés là bien avant. Le cahier des charges le plus précis pourra les réduire, pas les empêcher. Là aussi, on crée de futurs problèmes.

Observation n° 127 du 19 octobre 2023 - 12:35

Favorable

Auteur : Alexandre Bernabé Organisation : Avocat

Je suis favorable à l'extension

Observation n° 128 du 19 octobre 2023 - 13:03

Défavorable

Auteur : jean-baptiste bouyer

Ce projet d'extension de la zone d'activité de Kerpont-Est fait l'objet d'un état des lieux très partiel et subjectif. Sur le territoire de l'agglomération, de nombreuses zones d'activité sont créées, sans besoin réel d'extension. De nombreuses parcelles restent vacantes. La politique mise en place pour remplir les zones d'activité est d'autoriser l'implantation d'activités compatibles avec l'habitat et donc ne nécessitant pas un foncier en zone d'activités (l'ensemble des fonctions de commerces, d'accueil de la clientèle et de services étant compatibles avec l'habitat et sont présentes dans les zones de l'agglomération). Les promoteurs d'opérations en centre urbain ne trouvent pas d'acquéreurs de surface pour du commerce et/ou du service en centre-ville, car le foncier en zone d'activité est moins onéreux. Nos villes dans l'agglomération perdent de leur attractivité dans leur centre-ville, avec du logement en rez-de-chaussée des opérations neuves.

Par ailleurs, l'état des lieux fait mention d'un besoin de très grandes parcelles. Pourtant, les élus ont cherché depuis plusieurs années à remplir les zones d'activité, avec la division des grandes parcelles en petites parcelles plus facilement à céder. Les grandes parcelles restantes doivent être réservées aux entreprises nécessitant des grandes parcelles, les entreprises nécessitant de petites parcelles ayant de nombreux fonciers déjà disponibles dans les anciennes zones d'activité, avec de la démolition ou de la transformation à prévoir.

Observation n° 129 du 19 octobre 2023 - 13:13

Favorable

Auteur : Sébastien Le Roux Organisation : Kerpont carrosserie

La saturation de l'immobilier d'entreprise dans notre zone nous empêche le développement de nos activités, les projets futurs de construction ou libération de terrain auraient impact extrêmement positif.

Observation n° 130 du 19 octobre 2023 - 16:12

Défavorable

Auteur : Nicolas Chauvin Organisation : EELV pays de Lorient

Comme souvent lorsqu'on accroît une zone d'activité c'est pour palier à une augmentation de l'activité du site et donc des besoins en foncier.

Il est toujours positif de penser aux emplois créés pour nos concitoyens et la possibilité d'investir pour nos entreprises locales surtout en période de crise.

Malheureusement dans ce projet, on peut regretter comme c'est souvent le cas de prendre en compte l'ensemble des problématiques afin d'optimiser l'organisation de la zone, déjà très mal conçue et les aménagements pour y accéder en voiture, en bus, en vélo.

Avant de continuer cette fuite en avant, en prenant des terres au coup par coup afin de les revendre rapidement, il aurait été plus logique de réaliser une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs (état, département, Agglo et la région) afin de mettre en place une offre multi modale au niveau des déplacements (2*2 voies, interconnexion, échangeurs, interconnexion des mobilités et lien avec la ville de Caudan et Lanester, pistes cyclables, covoiturage, bus,)

Il aurait été intéressant, aussi, en lien cette fois avec l'écologie et le réchauffement climatique, d'y

mener une réflexion au niveau de l'environnement et plus particulièrement de l'introduction de milieu plus naturel dans la ZA. En effet, ces zones sont organisées pour être pensée pour le tout voiture, mais en aucun cas on ne pense à mettre du lien avec l'environnement. Pour être concret, une réflexion sur la végétalisation de la zone aurait permis de rendre cette zone à la fois plus agréable, plus apaisée, de capter du CO2, les microparticules et aussi et en enfin de réduire la température lors des canicules.

Il aurait été aussi intéressant d'y mener une réflexion autour de l'approvisionnement en eau et promouvoir des solutions d'approvisionnement autonomes, ou mutualisées localement afin de récupérer l'eau et palier au manque d'eau (nappes) en Bretagne.

Bref je suis défavorable à ce projet qui n'a pas la réflexion qu'il faudrait afin de favoriser le vivre ensemble et qu'il s'inscrive dans le temps des évolutions actuelles et futures.

Observation n° 131 du 19 octobre 2023 - 17:06

Défavorable

Auteur : Lylian Le Goff Organisation : FNE/ Bretagnevivante

Objet :

- Contribution dans le cadre de la « Concertation relative au projet d'extension de la zone d'activités de KERPONT – Est à CAUDAN ;
- Avis défavorable.

Pour l'essentiel :

Il s'agit de porter attention aux contradictions et incohérences de ce projet avec les impératifs stratégiques du Plan Territorial Santé Environnement (PTSE) de Lorient Agglomération.

Ce PTSE a été élaboré en fonction des données d'un Diagnostic Local Santé Environnement (DLSE) – le premier du genre en Bretagne, élaboré sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – pour lesquels la sobriété foncière est fondamentale afin de répondre à une démarche de prévention sanitaire par la préservation de l'environnement, préconisée par l'OMS selon le principe « Une seule santé » (One Health) reconnaissant l'interdépendance de la santé humaine avec la santé des composantes de notre environnement (animaux, plantes, sols, biodiversité, climat).

Il est programmé l'artificialisation de terres agricole en deux temps – 38 ha puis 40 ha, ce qui contrevient d'emblée à la loi ZAN (Zéro artificialisation nette, au-delà de 2030). Alors que ces terres agricoles devraient être absolument préservées pour répondre aux enjeux sanitaires en liens directs avec la préservation de surfaces vivrières de proximité, de la biodiversité, de la trame verte et bleue et de nos capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Les épisodes récents de calamités qui sont autant de manifestations des rétroactions de perturbations portées à l'environnement (zoonoses épidémiques ; canicule et sécheresse ; épisodes précédents de pluies abondantes submergeant les zones imperméabilisées ...) - nous ont démontré à quel point ces espaces verts périurbains sont d'une importance vitale pour le bien-être de la population et ses capacités de résilience.

Il serait incompréhensible et inconséquent de ne pas tenir compte de ces mises en garde que nous adresse notre environnement pour appliquer un projet envisagé il y a une vingtaine d'années en fonction de critères devenus en partie obsolètes, compte tenu de l'évolution rapidement préoccupante du contexte.

Il est regrettable, d'une part que cette « concertation » ne soit qu'un accès à l'information du contenu d'un projet, faute de ne pas être intervenue au moment de son élaboration ; d'autre part de constater que cette concertation aurait pu – et dû – avoir lieu au sein du Comité de suivi du PTSE

de Lorient agglomération, durant les nombreuses séances nécessitées par son élaboration pour laquelle le dossier du foncier est l'une des composantes stratégiques pour préserver la santé en lien avec la préservation de l'environnement.

Argumentaire :

- Opération foncière :

L'état des lieux de l'agglomération établi en mai 2017 par son DLSE, relevait une occupation des sols inégalement distribuée entre le nord et le sud où se concentrent les espaces artificialisés, avec une « consommation » importante de l'ordre de 65 ha par an en moyenne sur 20 ans, soit plus de 1300 ha d'espaces agricoles ou naturels ; avec une tendance à s'infléchir pour passer d'une moyenne de 87 ha/an entre 1999 et 2009 à 43 ha/an entre 2009 et 2019.

Il s'agit d'accentuer cette modération et non l'inverse :

- suivre l'exemple du plateau du Mourillon pour lequel 20 ha destinés à l'urbanisation resteraient en zone agricole ;

- il manque des éléments dans ce projet en terme d'inventaire préalable et notamment celui des friches industrielles, locaux délaissés et terrains déjà artificialisés pouvant faire l'objet de reconversions urbaines et ainsi éviter de consommer de nouveaux espaces agricoles ou espaces verts naturels.

C'est plutôt l'inverse qui serait programmé par l'agglomération avec une réserve foncière disponible de 60 ha et 300 ha « consommables » dans les 20 années à venir.

- Enjeux environnementaux et sociétaux liés à la préservation des espaces verts et agricoles périurbains :

Artificialiser de bonnes terres agricoles, toutes proches de centres urbains, va à l'opposé de ce que préconisent les instances scientifiques et environnementalistes pour préserver la biodiversité, le climat, la santé et les fondamentaux d'un développement soutenable :

. Ressources vivrières :

Ce projet fait partie de ces atteintes à l'environnement « condamnées » lors des Etats généraux de l'alimentation de 2018 où a été proclamé le devoir de préserver ces terres – le mot sanctuariser a même été prononcé – pour s'orienter résolument vers une transition locale alimentaire et agricole « agroécologique ».

Ces terres agricoles de la zone de Kerpont sont effectivement à « sanctuariser » pour préserver le peu de ceinture verte périurbaine subsistante afin d'approvisionner les communes de l'agglomération en productions alimentaires de qualité et de proximité, particulièrement pour les restaurations collectives dont le levier économique est essentiel pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs et des activités socio-économiques résilientes.

Car l'un des enjeux est de mieux affronter de nouveaux épisodes de crises – quelles que soient leurs natures et origines – grâce à la mise en œuvre d'un véritable Système alimentaire territorialisé (SAT) dont le principe fondamental relève d'une volonté politique locale : assurer la régularité d'un approvisionnement alimentaire plus autonome et de qualité, à partir de ceintures vertes ou de zones périurbaines dédiées à cette fonction qui peuvent être bonifiées par la plantation d'arbres selon les principes de l'agroforesterie.

. Alimentation, santé, biodiversité et climat sont intimement liés par une saine gestion du foncier :

Ces enjeux de sécurité alimentaire, de préservation de la biodiversité et du climat, sont intimement liés car ces ressources vivrières de proximité sont aussi des « poumons verts » dont le besoin vital s'est déjà fait sentir lors d'épisodes caniculaires qui seront de plus en plus fréquents et intenses : de ce point de vue, artificialiser les sols est vraiment une calamité, alors que l'agroforesterie est au contraire un modèle, allié à la préservation de la trame verte et bleue ; plutôt que d'imperméabiliser et bétonner, il faut planter des arbres, ces champions de la résilience et préserver les fonctions

agricole vivrière existantes de Kerpont et son rôle de poumon vert pour l'agglomération. Plusieurs publications scientifiques internationales montrent que « la biodiversité est notre assurance vie » : vivre à proximité d'espaces verts améliore la santé mentale et réduit très significativement la prévalence des maladies et de la mortalité. A contrario, l'extension des activités industrielles du parc de Kerpont vers l'est ne peut qu'être délétère pour la qualité de vie des habitants de la Montagne du Salut et de ses riverains, en termes de réduction des bienfaits d'une proximité avec des espaces verts, d'atteintes de la qualité de l'air, de pollutions, de bruit, le tout en relation à la fois avec le surcroît d'activités et de trafic routier de très proche proximité.

. Sur le plan socio-économique :

Il s'agit préserver et de créer des emplois pérennes non délocalisables au service de l'intérêt général selon la stratégie des systèmes agricoles territorialisés (SAT) ; plusieurs installations en agriculture soutenable sont possibles que l'on met en balance avec les emplois – compréhensibles pour la socio-économie du Pays - liés aux activités du secteur secondaire et des services aux entreprises pour lesquelles ces futurs aménagements seraient destinés. Mais c'est ne pas tenir compte des recommandations de l'Autorité environnementale de recourir aux possibles alternatives foncières du territoire offertes par les « dents creuses » et friches industrielles aménageables de Lorient Agglomération, sans dommages pour l'environnement, la biodiversité et les services vitaux qu'ils rendent gratuitement – recommandé également par l'état des lieux du DLSE de L.A. Cette gestion du « foncier économique » devrait s'opérer à l'échelle de l'agglomération lorientaise et non d'une commune ; agglomération qui devrait jouer pleinement son rôle de mise en cohérence de l'ensemble de cette communauté de communes.

En guise de conclusion :

Il s'agit d'être cohérent avec l'objectif national « zéro artificialisation nette » (ZAN), issu de la Convention citoyenne pour le climat et la Loi climat et résilience (réduire de 50% l'artificialisation des sols pour 2030 et de 100% pour 2050) ; et, pour Lorient Agglomération, de justifier le fait d'avoir été désignée en octobre 2022 « territoire pilote de sobriété foncière ».

Observation n° 132 du 19 octobre 2023 - 20:21

Défavorable

Auteur : Geraldine Berry

On a besoin de plus de terres agricoles pour notre sécurité alimentaire !

Observation n° 133 du 19 octobre 2023 - 21:23

Défavorable

Auteur : Serge Philippe Organisation : Vél'orient

Conformément à la révision du PDU de Lorient Agglomération (2018) sur ce secteur, en rapport avec la loi LOM, il est primordial de rendre effective, sûre et confortable pour les usagers, une capacité à se mouvoir à pied et en vélo sur ce secteur indépendamment (réseau cyclable et marchable cohérent et continu) et en rapport avec les stations de bus urbain (inter modalité bus - marche ou bus vélo > cette dernière possibilité sous-tend la mise en place d'un système de stationnement vélo sécurisé > boxs). Les moyens actuellement mis en œuvre sur le secteur de Kerpont ne sont pas à la hauteur des enjeux, malgré les démarches engagées en 2017, 2018. La circulation à pied, et à vélo (+nouveaux moyens de mobilité) sur le secteur de Kerpont est difficile,

voire dangereuse pour un nombre de personnes limité, par le fait. (comment juger de l'utilité d'un pont, en regardant les gens, traverser la rivière à la nage...)
C'est donc sur le secteur de l'extension, mais aussi sur l'ensemble du réseau de Voirie de la zone de Kerpont, que Lorient Agglomération doit agir de manière volontariste, en prenant le relais sur la compétence voirie sur la zone (en 2018, la perspective établie par le représentant de la ville de Lanester, suite aux ateliers organisés pa LA, annonçait déjà son incapacité à agir par manque de moyens financiers)

Observation n° 134 du 19 octobre 2023 - 22:54

Défavorable

Auteur : Thérèse Ropers

Le projet va encore artificialiser des sols, faire perdre de la bio diversité et augmenter le réchauffement.

Observation n° 135 du 20 octobre 2023 - 07:26

Défavorable

Auteur : Philippe Provost Organisation : adhérent Terre de Liens

Il est prévu de voir 300 ha de terres agricoles artificialisés sur le Pays de Lorient dans les 10 ans, soit 1% de sa surface agricole totale. Au niveau national, cela correspond à tout un département qui va être encore artificialisé ! Aïe aïe aïe ... Climat, biodiversité, etc., tout change ... mais rien ne bouge !

Les « autorités » ont convenu que nous devons arrivés bientôt au Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.), pour les très nombreuses raisons environnementales connues de tous. Les surfaces vont devenir rares. Elles sont convoitées. Ne nous faut-il pas modifier notre approche de l'appropriation des terres au vu de cette rareté déjà présente, et des spéculations sur les prix que cela entraîne ? Ces terres qui entourent nos lieux de vie ne doivent-elles pas être considérées comme des biens communs ? A Terre de Liens, nous travaillons à une ré-appropriation citoyenne des terres agricoles, pour contrer la spéculation foncière, et permettre le développement d'une agriculture durable à dimension humaine. Est-il possible à notre collectivité d'imaginer un autre mode de mise à disposition des surfaces nécessaires aux entreprises ? Un peu d'audace ... il nous faut bouger !

Observation n° 136 du 20 octobre 2023 - 11:11

Défavorable

Auteur : Olivier Mazéas

Je m'interroge sur le lobbying fait par la CCI et le MEDEF dans une enquête publique. Ils ont sûrement déjà été écoutés et concertés lors de l'élaboration de ce projet, contrairement au citoyen lambda qui n'a le droit qu'à de la communication verticale : « voici notre projet présenté sur 2h, vous aurez 20 minutes de questions en fin de réunion, au mieux » et qui trouve ici son seul ou principal moyen d'expression.

Je parle d'autant plus de lobbying car les mêmes personnes n'hésitent pas à déposer plusieurs fois des avis.

La CCI indique elle-même sur sa page que c'est le préfet qui a procédé à l'installation de la nouvelle assemblée de la CCI. Ça évoque un certain entresoi. Mais on vient quand-même en

rajouter une couche sur cette page d'enquete publique, voire 2 couches. Des avocats et ds agents immobiliers semblent également se positionner et se frottent déjà les mains.

Une multitude d'arguments très brefs « développement économique », « beau projet », ou pas d'argument. On peut percevoir un petit vernis de greenwashing qui s'instille au fur du temps avec des "Favorable à condition évidemment de tenir compte de l'environnement ou de compenser". Ceux-ci défendent des intérêts privés, sous couvert de dynamisme économique territorial alors meme que ce qu'il défendent va détruire le patrimoine naturel qui permet la subsistance et le dynamisme de notre territoire.

En face, on constate par contre le travail collectif de 14 associations différentes (regroupées sous le nom ArtifdesSolsStop) qui fournit un argumentaire bien plus riche que la somme de ceux précédemment cités. Il aurait été bon qu'ils précisent le nombre d'adhérents qu'ils représentent en un seul avis pour contrebalancer les spams en face.

L'avis de M. Le Goff résume PARFAITEMENT le cadre du débat, les enjeux et les instances à prendre en compte. Dans l'intérêt à court, moyen et long terme (PTSE, DLSE, One health, états généraux de l'alimentation, SAT, Loi climat et Resilience, Territoire pilote de sobriété foncière). Ceux-là défendent l'intérêt commun. Ils n'ont pas d'intérêt personnel ou professionnel la dedans.

Ceux qui sont défavorables seront taxés « d'anti-tout » parce qu'ils veulent empêcher ce projet. Alors qu'ils veulent s'assurer des possibilités de vie sur le territoire en protégeant sa capacité de subsistance. Et c'est ce projet qui est « anti-tout » car il contribue à l'amenuisement des capacités de subsistance.

Il est temps d'atterrir et de désaouler des trente glorieuses. Redescendre sur Terre. Voir ce qui est sous nos pieds et porte nos activités, nos modes de vie.

Comme je l'ai dit je suis agriculteur. Avec des techniques agroécologiques, je contribue à nourrir la population du territoire de manière DURABLE. Si on détruit ces espaces périurbains (et que l'on se donne bonne conscience par des mécanismes de compensation honteux), il devient impossible de faire de l'agriculture durable. Il deviendra impossible de nourrir les populations. Et qu'il sera agréable d'aller se promener dans ses îlots de chaleur à la prochaine canicule. Et les îlots de chaleur cumulés contribuent au changement climatique global. Et les sols morts en dessous ne font plus un effet tampon sur la température en absorbant la chaleur.

Notre santé et la santé de la planète sont intimement liés, c'est le concept de One health (on dit « une seule santé » en français).

Je ne cultive pas du côté de Caudan, je ne suis pas intéressé par les terres en question. Mais je dois composer avec le dérèglement climatique global qui n'a pas de frontière (sécheresse, canicule, tempêtes accrues, instabilité météorologique et imprévisibilité des dates de semis, etc.). A l'échelle globale nous sommes tous exposés. Ce qui est fait à un endroit contribue à ce qui se passe sur toute la planète. Autrement dit, la liberté des uns empiète sur la liberté des autres. Ou plutôt, la liberté de quelques uns empiète sur la liberté de la majorité.

Plus localement, l'urbanisation autour de mes propres terres (déforestation, viabilisation=eaux pluviales canalisées, terre végétale éliminée), imperméabilisation des surfaces) fait que le microclimat change au niveau de ma ferme. C'est ce qui se passera à Kerpont/Caudan aussi. L'agriculture durable, la vie humaine sur Terre a besoin d'équilibres écologiques. Je parlais de déséquilibres écologiques dans mon précédent avis et j'ai notamment illustré avec les marées vertes. Un autre exemple que je pourrai donner est qu'une partie de mon terrain est déclaré Zone Humide, ce qui apporte de nombreux services écologiques pour la ferme et les environs. Cette zone est protégée au niveau du Plan Local d'Urbanisme. Mais on vient de créer un lotissement

juste au dessus. En amont. Et comme on n'a pas intégré la compréhension basique des bassins versants, cette zone humide est appelée à disparaître sous l'action conjointe de cette modification locale et du dérèglement climatique. Résultat : moins de pollinisateur (érosion de la biodiversité), accélération du ruissellement et érosion de la fertilité, détérioration de la qualité de l'eau qui arrive dans l'étang plus bas (et on peut rejoindre le problème des algues vertes précédemment citées puisque tout est lié). Et qui dit algues vertes dit diminution de la valeur du foncier et de l'attractivité et dynamisme du territoire chers amis. Et coût important de dépollution.

Bref, voilà pour l'aspect « eau », qui est lié à celui de la biodiversité.

Et en terme de biodiversité, avançons tout de suite que ma ferme se trouve dans la trame verte du schéma de cohérence territoriale du pays de Lorient. Trame verte sensée assurée des coupures vertes aussi appelées continuités écologiques entre communes. On commence à appeler ça des « discontinuités urbaines ». Donc le lotissement en construction juste en amont de ma ferme (comme le ferait l'extension de la ZA de Kerpont) a réduit le territoire de la faune et de la flore du coin à peau de chagrin. On concentre la vie sauvage (la vie quoi) sur des espaces de plus en plus petits. On surconcentre, on crée des déséquilibres. Comme quand on met du bétail dans des hangars les uns contre les autres et que l'on utilise des antibiotiques pour canaliser les maladies. Et puis après il y a quand même les gripes aviaires, porcines.

Pour l'instant, pas de maladie dans la forêt mais on concentre les animaux, on érode la biodiversité et on fait de beaux champs de monocultures grappillées sur la forêt juste à côté. On fait un grand stand de maïs pour les sangliers qui n'ont plus de quoi se nourrir dans la forêt (enfin souvent juste des espaces boisés monospécies qui ne méritent pas d'être appelées des forêts) avec un énorme panneau olfactif avec écrit en énorme « ici maïs uniquement ». Quand on ne fait pas du nourrissage en bordure pour éviter les pertes dans les cultures (oui, on prend du maïs loin pour leur en donner pour qu'ils n'en mangent pas juste à côté). Comme on a déséquilibré les populations de sanglier, on peut les classer en espèces nuisibles (comme la plupart de la faune sauvage) et il n'y a plus qu'à les chasser. D'ailleurs, les agriculteurs et les particuliers (clotures, pelouse ornementale : chacun défend son petit individualisme) se plaignent aux fédérations de chasse lorsqu'il y a des dégâts et demandent des compensations financières.

Et donc moi mon outil de travail c'est la nature, la biodiversité. Chaque être vivant a son rôle à jouer. Je favorise la biodiversité, le vivant, et il travaille pour moi. Pour produire DURABLEMENT. Sans carburant, sans engrais extérieur, sans pesticides (=produits « phytosanitaires »). Mais on veut venir lâcher des chiens de chasse excités et des balles de fusil dans mon outil de travail pour « réguler les populations ». C'est un véritable massacre pour moi, comme des chiens dans un jeu de quilles, l'annihilation de 8 années de préservation et de construction de mon outil de travail. Ça revient à m'empêcher de travailler et à ceux qui provoquent ça de se tirer une balle dans le pied (et ceux de leurs enfants).

Ce projet d'extension de la zone de Kerpont contribuera à rendre l'agriculture durable impossible. Et le reste est de l'agriculture non durable.

Voilà pour illustrer un peu plus mes propos sur les déséquilibres écologiques dont je parlais dans mon premier message, vu que certains ne se privent pas de poster deux fois.

Le but de la vie ne me semble pas être d'avoir « une activité économique », de développer aveuglément n'importe quoi qui peut contribuer au produit intérieur brut, à son égo ou à sa carrière. Le but de la vie me semble être de trouver du sens dans ce qu'on fait, de s'épanouir, de pouvoir tous vivre dignement. De faire société sans empiéter sur la possibilité pour les autres de vivre dignement.

C'est sur que c'est un peu plus complexe et moins confortable à court terme que de juste avoir la tête dans le guidon et de pédaler sur le logiciel des trente glorieuses en pensant à minima « développement économique », « création d'emploi » mais il devient difficile de continuer à se croire en situation de confort lorsque l'on se retrouve de plus en plus confronté à des pénuries d'eau, d'aliments, d'énergie et à des pandémies (provoquées par les déséquilibres écologiques, l'industrialisation de l'agriculture et le transport mondialisé).

Que les activités économiques humaines soient inscrites dans une dynamique vertueuse et durable et se fasse sur les incroyables surfaces déjà artificialisées. Si l'on veut un avenir (et pourquoi pas un avenir désirable) pour nos enfants, il faut arrêter la politique de la terre brûlée.

Et comme le dit M. Le Goff dans son avis, ce ne sont pas les documents actuels qui manquent pour appuyer ces arguments face à la logique des années 50 qui sous-tend ce projet.

Bien à vous.

Observation n° 137 du 20 octobre 2023 - 15:25

Défavorable

Auteur : nathalie collet

Encore un projet qui va à l'encontre du bon sens et qui sert une fois de plus les intérêts financiers et économiques à court terme au détriment du vivant dont nous faisons partie !

Que laisserons-nous à nos enfants ?

Observation n° 138 du 20 octobre 2023 - 17:17

Favorable

Auteur : Loïc Bruneau Organisation : ERELE-Entreprises & Réseaux de Lorient et des Environs

ERELE créée en 2015 à l'initiative des dirigeants d'entreprises du Pays de Lorient à pour vocation de porter la voix des acteurs économiques locaux auprès des pouvoirs publics.

L'association regroupe environ 60 entreprises et associations d'entreprises du territoire.

Elle constate un manque de foncier pour les industries et les entreprises artisanales pour envisager leur développement. En l'état actuel des choses l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire devient difficile.

Deux éléments concrets :

- les créations d'emplois permises par les zones d'activités. Il y a aujourd'hui 9300 emplois sur les 350ha de la zone de Kerpont. En 3 ans et 1/2 on a enregistré 1000 emplois supplémentaires (cf communication Audelor n° 193 décembre 2022). L'extension de la zone de Kerpont (35ha) permettra selon toute vraisemblance de créer autour de 800 emplois nouveaux

- l'impact sur les terres agricoles : on peut regretter pour les agriculteurs concernés que des terres agricoles soient impactées par la réalisation de l'extension de la zone. Il faut cependant souligner qu'à un niveau global cet impact sera minime et ne mettra pas en péril l'agriculture locale. En effet, on compte sur Lorient agglomération 28 000 ha de terres agricoles (communication Audelor n°165 avril 2022). L'extension de la zone de Kerpont représentera donc seulement 0.1% des terres agricoles du territoire (35/28800). Plus globalement les 304ha (destinés à l'habitat et à l'économie) qui sont à consommer dans les 10 ans ne pèseront que 1% des surfaces agricoles du territoire.

Loïc Bruneau

President de ERELE

Observation n° 139 du 20 octobre 2023 - 17:33

Défavorable

Auteur : Jean-Claude BARON Organisation : IFFO-RMé

Le document de Lorient agglo présenté à la réunion du 18 octobre 2023 indique les orientations pour renforcer la qualité du projet, notamment la réduction des nuisances.

- Respect des seuils sonores Laeq 06h-22h <65dB et Laeq 22h-06h <60 dB.
- Utilisation de véhicules conformes pour le maintien d'une qualité de l'air.

En l'absence de mesures, cela reste très théorique. La création d'un observatoire du bruit/air serait donc nécessaire.

Le planning indique qu'en juin 2025, les travaux démarrent à Lezevorch.

Cela laisse un peu de temps à Lorient Agglo pour installer un observatoire du bruit/Air avec des capteurs pour mesurer les niveaux actuels et leurs évolutions. Et si cette extension était abandonnée, l'observatoire serait bien utile pour toutes les zones d'activités économiques de l'agglo. Les dernières enquêtes publiques (ZAE Mourillon, Imerys Kaolins) montrent l'attente du public sur le bruit et l'air. Toutes les données seraient en.opendata.

- Bruit: L'émergence du bruit perçu, non citée dans la présentation, ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne. A titre expérimental, le projet CENSE de mesure de bruit à Lorient avait été reconnu comme "Action Santé Environnement de PRSE3 de Bretagne".

• Air:

- Mesure des particules fines PM 1 et 2.5. Exemple capteur Nexelec pmo.
- Mesure de radioactivité par adaptation open source d'un capteur Openradiation au réseau Lora, afin de le transformer en balise fixe.

L'action 16 du Schéma territorial du numérique(STN) 2019 consiste en une démarche smartcity à l'échelle de Lorient Agglomération

- Mise en réseau des actions à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération,
- Développement d'objets connectés dans les politiques publiques.

Les déchetteries connectées étaient la 1ère expérimentation. Le STN a prévu ensuite de développer les expérimentations à plus grande échelle. L'observatoire bruit/Air rentrerait dans ce cadre.

Le consortium Lorient Agglomération et Wateco et l'UBS est un des 8 lauréats de l'appel à projets national France 2030 « Territoires intelligents et durables ». La création d'un observatoire du bruit/air pourrait-il être porté par le consortium ?

Observation n° 140 du 20 octobre 2023 - 19:23

Favorable

Auteur : Stephanie POLICARD Organisation : ARCHIVOLTO

Pour le développement économique du territoire lorientais
Pour préserver nos entreprises et protéger nos emplois

Observation n° 141 du 20 octobre 2023 - 19:41

Défavorable

Auteur : Elodie Martinez

Bonjour,

Pour avoir assisté à la « réunion dite de concertation » qui je pense était plus tôt une réunion d'informations !! Car au vu des dates annoncées (décembre 2026 fin des travaux)... le projet est déjà bien engagé !! En revanche je n'ai reçu aucun document m'informant de ce projet n'y même reçu d'enquêtes et pourtant j'habite à 200m du futur parking de covoiturage .

Pour être honnête ce projet me dérange beaucoup et en sui totalement contre car nous sommes déjà confrontés à l'incivilité permanente des personnes (décharge public au bord de la route pas plus tard qu'il y a 2 semaines, canettes de bières dans le jardin et j'en passe) et les excès de vitesses également !!

Ce parking va engendrer forcément plus de passage donc + d'incivilités, de nuisances sonores qui sera du à la circulation qui y sera plus importante et olfactive avec les entreprises qui s'y installeront..

J'imagine également que ce parking sera occupé par les gens du voyages qui prennent déjà bien leurs aises sans que l'on puisse faire quoi que ce soit et ne parlons pas des déchets qui vont bien avec !! J'imagine que ce nuisible a été étudié dans le projet ?

Mon autre inquiétude nous sommes également confronté encore une fois à l'incivilité concernant des terrains privés qui sont bien entendus clôturés et encore une fois très proche de ce projet de parking (grillage coupé pour s'y frayer un chemin et s'y balader tranquillement) j'imagine qu'avec plus de passage nous allons passer notre temps à refaire le grillage et à nos frais ou bien le projet a prévu une clôture pour sécuriser ce qui est déjà existant ?

Je trouve dommage que moi ainsi que mes voisins n'ai eu aucunes informations au préalable car nous sommes les premiers concernés !!!

Observation n° 142 du 20 octobre 2023 - 20:54

Défavorable

Auteur : Ali CELIK

Bonsoir,

Nous vous informons que le projet se situe à quelques mètres de chez nous. Nous habitons à l'impasse de LEZEVORCH. Le futur projet sera trop près et nous voudrions que ce projet soit à environ de 100 mètres de chez nous.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous remercions également de votre retour.

Cordialement

Observation n° 143 du 20 octobre 2023 - 20:57

Défavorable

Auteur : Nursel Mme CELIK

Bonsoir,

Nous vous informons que le projet se situe à quelques mètres de chez nous. Nous habitons à l'impasse de LEZEVORCH. Le futur projet sera trop près et nous voudrions que ce projet soit à environ de 100 mètres de chez nous.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous remercions également de votre retour.

Cordialement

Observation n° 144 du 20 octobre 2023 - 21:19

Favorable

Auteur : Ali CELIK Organisation : EURL ARMOR BAT

Bonjour,

Je suis le gérant de l'entreprise EURL ARMOR BAT spécialisé dans le bâtiment au 4 impasse de LEZEVORCH à CAUDAN 56850. Je serais intéressé pour le futur projet de la ZAC de KERPONT côté LEZEVORCH et pour les lots dessiné avec une croix en bleu suivant la disponibilité. Le futur projet sera à quelques mètres de mon entreprise au LEZEVORCH. J'ai dans mon effectifs 11 salariés et je souhaiterais agrandir mon entreprise.

Je vous remercie de votre retour.

Cordialement.

Observation n° 145 du 20 octobre 2023 - 21:32

Défavorable

Auteur : Gayane Vuhez

Pourquoi toujours opposer économie et environnement ?

Pourquoi toujours se développer au détriment de la nature ?

Pourquoi toujours croître dans un monde qui ne le peut pas ?

Pourquoi ne pas réfléchir en terme d'économie circulaire ?

Pourquoi le court-termiste guide toujours les politiques ?

Pourquoi ne nous préoccupons-pas de l'avenir de nos enfants, nos petit-enfants, nos générations futures ?

Pourquoi le dogme capitaliste gouverne-t-il toujours notre monde au mépris des catastrophes, des menaces qui nous assaillent chaque jour ?

Pourquoi serions-nous toujours condamner à consommer davantage, à détruire davantage, à polluer encore et encore ?

Une fois que nous aurons tout bétonner, comment ferons-nous pour respirer, boire, manger, tout simplement vivre ?

Respectons cette terre qui nous a fait naître, comme tous les autres êtres vivants de cette planète.

Observation n° 146 du 20 octobre 2023 - 22:56

Défavorable

Auteur : Evelyne MAHO

38ha de terres agricoles détruites pour 57% de la surface réellement vendue et utilisée pour des entreprises soit 20.5ha commercialisés, cessibles comme écrit dans le doc (7,6 ha sur Lezevorh et 12,9 ha pour Kerloic) pour une utilisation d'à peine 50% cela vaut la peine de réfléchir davantage avant de détruire à jamais 38 ha de terres agricoles
Les petites parcelles prévues près d'Hortibreizh seraient plus faciles à trouver dans une densification des zones existantes ou dans des friches
Il faut mettre cela en objectif numéro 1 plutôt que de penser toujours à de nouvelles ZI

Avis n°19, pièce jointe.



Diagnostic du système alimentaire | PAYS DE LORIENT

Pays / PETR de densité moyenne avec une part minoritaire de surface agricole et une spécialisation agricole dominante 'Polyculture Polyélevage'.



276 841

habitants



147 284

ha



67 456

ha productifs



TERRES AGRICOLES

La surface agricole par habitant **peut convenir pour un régime alimentaire très végétal** mais l'objectif **Zéro Artificialisation** n'a pas été atteint entre 2013 et 2018.



AGRICULTEURS & EXPLOITATIONS

Part d'actifs agricoles permanents **plus faible que la moyenne française** et **en déclin**.



INTRANTS

Dépendance **très marquée** aux pesticides, et **relativement faible** à l'eau d'irrigation.



PRODUCTION

Production **presque suffisante** pour couvrir la consommation mais pratiques agricoles **très préjudiciables** à la biodiversité.



10

8/10

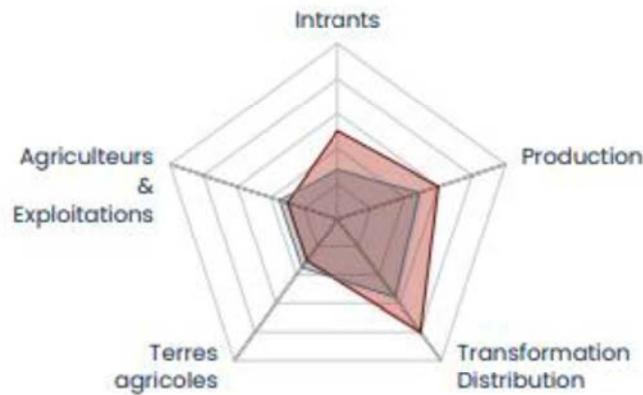
TRANSFORMATION & DISTRIBUTION

23 % de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires.

!

CONSOMMATION [A l'échelle FR]

Régime alimentaire **riche et très carné** qui induit un **besoin important de surfaces agricoles**. Précarité alimentaire **importante et en hausse**.



○ PAYS DE LORIENT ○ France

Ce contenu est publié par l'association Les Greniers d'Abondance sous la [licence CC BY-NC-SA 4.0](#) (Creative Commons, Attribution, Pas d'utilisation commerciale, Partage dans les mêmes conditions).
Généré le 12/10/2023.



Présentation du territoire

Le territoire **PAYS DE LORIENT** est composé de 46 communes. Il est peuplé de 276 841 habitants sur une surface de 147 284 hectares soit une densité de population de 188 hab/km² (= 1,6 fois la densité de la France métropolitaine).

La spécialisation dominante de la production agricole dans le territoire est Polyculture Polyélevage. Celle-ci est déterminée selon la répartition des spécialisations des communes appartenant au territoire (OTEX 5 postes partagée par une majorité de communes) :

Grandes Cultures **0%** Maraîchage Horticulture **4.3%**
 Viticulture **0%** Fruits **0%** Bovin lait **2.2%**
 Bovin viande **0%** Bovin mixte **0%**
 Ovins Caprins et autres Herbivores **2.2%**
 Porcins Volailles **32.6%** Polyculture Polyélevage **50%**
 Non Classées **0%** Sans Exploitations **8.7%**
 Non renseignées **0%**

Répartition des communes du territoire par OTEX (12 postes), d'après les données de Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020. Une carte est disponible sur [Cartostat](#)[®].

La surface agricole utile totale est de 69 157 hectares (soit 47 % de la superficie totale) et se répartit de la façon suivante entre surfaces productive et peu productive :

| | Superficie | Part |
|------------------------|------------------|--------------|
| Surface productive | 67 456 ha | 98 % |
| Surface peu productive | 1 701 ha | 2 % |
| Total | 69 157 ha | 100 % |

Les surfaces agricoles sont issues du RPG dont certaines informations et limites sont données dans la nomenclature des surfaces agricoles.

Les surfaces agricoles peu productives rassemblent les jachères, les estives & landes et diverses cultures particulières. Cette distinction est faite dans le but de tenir compte du fait que certaines terres agricoles ne participent pas (par exemple les jachères) ou peu (par exemple les alpages de haute altitude) à la production agricole annuelle d'un territoire.

Ces surfaces dites peu productives sont exclues de tous les calculs de CRATER.

Terres agricoles



La surface agricole par habitant **peut convenir pour un régime alimentaire très végétal** mais l'objectif **Zéro Artificialisation** n'a pas été atteint entre 2013 et 2018.

Pourquoi c'est important ?

Depuis des décennies, les constructions humaines s'étendent à un rythme soutenu, **détruisant de façon souvent irréversible** des terres agricoles fertiles situées à proximité de nos lieux de vie.

Face aux incertitudes qui pèsent sur notre capacité à maintenir des rendements élevés – du fait du changement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité – conserver un maximum de surfaces agricoles productives constitue un élément de résilience de premier plan.

Il est donc impératif de protéger les terres agricoles en se fixant un objectif de **zéro artificialisation brute**.

L'équivalent d'un département moyen est artificialisé tous les 10 ans.

[Le Monde, 2015](#)



Et ce n'est pas simplement dû à la croissance démographique puisque les sols artificialisés progressent trois fois plus vite que la population française.

d'après Commissariat Général au Développement Durable (2018b) Biodiversité. Les chiffres clés édition 2018

Quel est l'état des lieux ?

Y a-t-il assez de terres agricoles pour nourrir les habitants ?

Surface agricole utile par habitant



2 437 m²
DE SURFACE AGRICOLE
UTILE PRODUCTIVE PAR
HABITANT

contre

4 000 m²
NÉCESSAIRES POUR LE
RÉGIME ALIMENTAIRE
ACTUEL

Les terres agricoles, naturelles et forestières sont-elles artificialisées ?

Rythme d'artificialisation



L'ÉQUIVALENT DE
0,6 %
DE LA SURFACE
AGRICOLE A ÉTÉ
ARTIFICIALISÉ EN 5 ANS

soit

10
TERRAINS DE FOOTBALL
PAR MOIS

Est-ce justifié ?

Politique d'aménagement



409
HECTARES
ARTIFICIALISÉS ENTRE
2013 ET 2018

VS

+4 700
MÉNAGES + EMPLOIS
SUR LA MÊME PÉRIODE

X OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION RATÉ

Part de logements vacants



7 %
DES LOGEMENTS

↗ +0,5 PTS ENTRE 2013 ET 2018

Agriculteurs & Exploitations



Part d'actifs agricoles permanents **plus faible que la moyenne française et en déclin.**

Pourquoi c'est important ?

En déclin depuis des décennies, la profession agricole est **vieillesse et peine à se renouveler**. Pourtant, des agriculteurs en nombre suffisant sont essentiels pour :

- lutter contre l'agrandissement et l'endettement croissants des exploitations agricoles ;
- lutter contre l'homogénéisation et à la rigidification des systèmes de production agricole ;
- améliorer leurs conditions de vie : lutter contre l'isolement social, diminuer leur charge de travail, augmenter leurs revenus ;
- faire face aux besoins plus élevés en main-d'œuvre des systèmes agroécologiques et limiter l'usage et la dépendance aux machines.

Il est donc impératif de renouveler et même d'augmenter le nombre d'agriculteurs.



La France comptera **un quart d'agriculteurs en moins** d'ici une dizaine d'années si rien n'est fait pour freiner la tendance.

d'après Agreste (2019) GraphAgri 2019

Quel est l'état des lieux ?

Y a-t-il assez
d'agriculteurs ?

Part des actifs agricoles permanents dans la population totale



0,9 %

DE LA POPULATION TOTALE

↘ -1,9 PTS ENTRE 1988 ET 2010

Quelle
perspective
demain ?

Âge des chefs d'exploitation

50+

43 %

ONT PLUS DE 50 ANS

et

8 %

ONT PLUS DE 60 ANS

Quelles sont
leurs conditions
de vie ?

Revenu des agriculteurs



MOINS DE

600€ par mois

POUR LES TRAVAILLEURS

D'UN QUART DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES

À quoi
ressemblent les
fermes du
territoire ?

Nombre et superficie des exploitations



1289

EXPLOITATIONS

et

53 ha

PAR EXPLOITATION

↘ -66% ENTRE 1988 ET 2010, SOIT
10 EXPLOITATION(S) EN MOINS PAR MOIS

Intrants



Dépendance **très marquée** aux pesticides, et **relativement faible** à l'eau d'irrigation.

Pourquoi c'est important ?

Les systèmes agricoles sont dépendants d'intrants agricoles tels que l'eau, les semences, les engrais, les pesticides, les combustibles, le matériel agricole, l'alimentation animale... Ces intrants sont en général importés depuis l'extérieur des territoires et proposés par un petit nombre de fournisseurs, pour la plupart des multinationales.

Ce manque d'autonomie constitue une vulnérabilité dans un contexte de contraintes économiques, géopolitiques et énergétiques (disponibilité et prix des engrais, pesticides, combustibles...) et de changement climatique (disponibilité de la ressource eau).

Il est donc impératif de réduire ces dépendances en favorisant l'**autonomie en ressources matérielles et énergétiques**.



En moins d'un siècle, les fermes sont passées d'une situation d'autonomie énergétique (les animaux de trait étaient alimentés par les cultures et les prairies) à une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles.

Les Greniers d'Abondance (2020), Vers la résilience alimentaire (page 70)

Quel est l'état des lieux ?

Quel est le niveau de dépendance à l'eau pour l'irrigation ?

Prélèvements en eau pour l'irrigation

1 2 3



1,14 millions m3

D'EAU PRÉLEVÉ EN MOYENNE PAR AN

soit

28,1 m3

PAR HA DE SURFACE AGRICOLE UTILE PRODUCTIVE (HORS PRAIRIES)

Alertes sécheresse des eaux superficielles

1 2 3



19 %

PART DU TERRITOIRE EN ALERTE SÉCHERESSE EN MOYENNE SUR JUILLET-AOÛT

Intensité d'usage de pesticides

1 2 3



2,6

FOIS LA DOSE ANNUELLE MAXIMALE AUTORISÉE POUR UNE SUBSTANCE DONNÉE

Quel usage de pesticides ?

Quantités de substances actives achetées et Nombre de doses unités équivalent



63 433 kg

DE SUBSTANCES ACTIVES ACHETÉES

+13 %

DE DOSES UNITÉS UTILISÉES PAR AN ENTRE 2017 ET 2020

Production



Production **presque suffisante** pour couvrir la consommation mais pratiques agricoles **très préjudiciables** à la biodiversité.

Pourquoi c'est important ?

Les paysages des campagnes françaises se sont fortement appauvris et uniformisés durant le XXe siècle du fait de l'intensification et la spécialisation de l'agriculture. Ces changements de pratiques sont à l'origine d'une **dégradation profonde de l'environnement** (pollution de l'air, des sols et de l'eau). La spécialisation conduit également à une inadéquation entre les productions d'un bassin de vie et les besoins de ses habitants et par voie de conséquence à une dépendance totale au pétrole pour le transport de marchandises.

Il est donc impératif d'adopter massivement des pratiques agroécologiques et d'évoluer vers une agriculture nourricière en réintroduisant de la diversité à tous les niveaux (types de cultures, cultures, et variétés culturelles), et en favorisant l'autonomie des territoires et la sobriété dans l'usage des ressources.



Un tiers des oiseaux à disparu des milieux agricoles en trente ans et deux tiers des insectes ont déserté les prairies allemandes en seulement dix ans.

Commissariat Général au Développement Durable (2018) Biodiversité. Les chiffres clés édition 2018 et
Seibold S. et al. (2019) Arthropod decline in grasslands and forests is associated with landscape-level drivers. Nature 574:671–674

Quel est l'état des lieux ?

La production du territoire pourrait-elle théoriquement



Adéquation théorique entre production et consommation



71 %

couvrir la
consommation
des habitants ?



DE LA CONSOMMATION ACTUELLE POURRAIT EN THÉORIE ÊTRE
COUVERTE PAR LA PRODUCTION LOCALE

Quelle part de la
production est
réellement
consommée
localement ?

Part de la production exportée et part de la consommation importée



À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN
DE VIE

plus de 90

%

DE LA PRODUCTION EST
EXPORTÉE

ET DANS LE MÊME TEMPS

plus de 90

%

DES PRODUITS
CONSOMMÉS SONT
IMPORTÉS

Est ce que les
pratiques
agricoles sont
respectueuses
de la
biodiversité ?

Part de surface agricole labellisée Agriculture Biologique



7 %

DE LA SAU EN BIO OU EN COURS DE CONVERSION

Score HVN (Haute Valeur Naturelle)

HVN

14 /30

SCORE PERMETTANT DE CARACTÉRISER LES SYSTÈMES AGRICOLES
QUI MAINTIENNENT UN HAUT NIVEAU DE BIODIVERSITÉ

Transformation & Distribution



23 % de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires.

Pourquoi c'est important ?

Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, les activités de transformation et de distribution se sont concentrées à la fois économiquement et géographiquement. L'essentiel de la transformation et de la distribution repose désormais sur de **grosses unités, distantes des fermes et des consommateurs** entraînant un bouleversement de la logistique alimentaire et une **dépendance totale au pétrole et aux infrastructures pour le transport des marchandises**.

Afin de limiter la dépendance du système alimentaire aux transports et aux énergies fossiles et la concentration du pouvoir dans la chaîne agroalimentaire, il est donc essentiel de développer des filières territoriales.

Cela passe par la relocalisation d'unités de stockage, de transformation et de distribution, et la simplification de la logistique.



En France, les déplacements des consommateurs pour leurs achats alimentaires sont réalisés à 90% en voiture et s'élèvent à plus de 60 kilomètres par semaine pour un foyer moyen.

d'après Barbier C. et al. (2019) L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement, Paris.

Quel est l'état des lieux ?

Quelle dépendance au pétrole de la population pour ses achats alimentaires ?

Part de la population théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires



23 %

DE LA POPULATION EST THÉORIQUEMENT DÉPENDANTE DE LA VOITURE POUR SES ACHATS ALIMENTAIRES

Part du territoire dont la population est en majorité théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires



SUR
37 %

DU TERRITOIRE, PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION EST THÉORIQUEMENT DÉPENDANTE DE LA VOITURE POUR SES ACHATS ALIMENTAIRES

Distances moyennes aux plus proches commerces par type de commerce alimentaire



0.9 km

DISTANCE MOYENNE À VOL D'OISEAU ENTRE LE DOMICILE ET LE PLUS PROCHE COMMERCE GÉNÉRALISTE

Consommation



Régime alimentaire riche et très carné qui induit un besoin important de surfaces agricoles. Précarité alimentaire importante et en hausse.

Pourquoi c'est important ?

L'élevage intensif des animaux utilisés pour couvrir notre surconsommation de protéines est responsable d'une part significative de nos émissions de gaz à effet de serre et mobilise la plus grande partie des productions végétales - qui doivent être beaucoup plus importantes que si elles étaient directement consommées par les humains -. D'autre part, environ **un quart des Français** se restreignent sur la quantité de ce qu'ils mangent pour des raisons financières alors que la malnutrition cause surpoids et obésité, et est devenue l'une des premières causes de mortalité. Pour réduire ces impacts environnementaux et sanitaires tout en garantissant la couverture des besoins alimentaires de la population, il est indispensable d'évoluer vers des régimes alimentaires plus sains et moins carnés, de réduire les gaspillages et de lutter contre la précarité alimentaire.



Pour faire 1 calorie de poulet en système intensif, il faut 4 calories de blé et d'autres aliments dont plus de 80 % pourraient être consommés par les humains.

d'après Laisse et al. (2018) : [l'efficacité nette de conversion des aliments par les animaux d'élevage](#) ⁶³.

Quel est l'état des lieux ?

Quelle surface est nécessaire pour produire l'alimentation d'origine animale ?

Part de l'alimentation d'origine animale dans l'empreinte en surface de la consommation



83 %

DES SURFACES SONT UTILISÉES POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS À DESTINATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Est-ce que notre
alimentation est
financièrement
accessible pour
tous ?

Taux de pauvreté



- %

DE LA POPULATION VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Recours à l'aide alimentaire



> 5
millions
DE PERSONNES

SOIT

1 Français
sur 10

X2 EN 10 ANS

Quel est l'impact
de notre
alimentation sur
la santé ?

Part de la population touchée par l'obésité



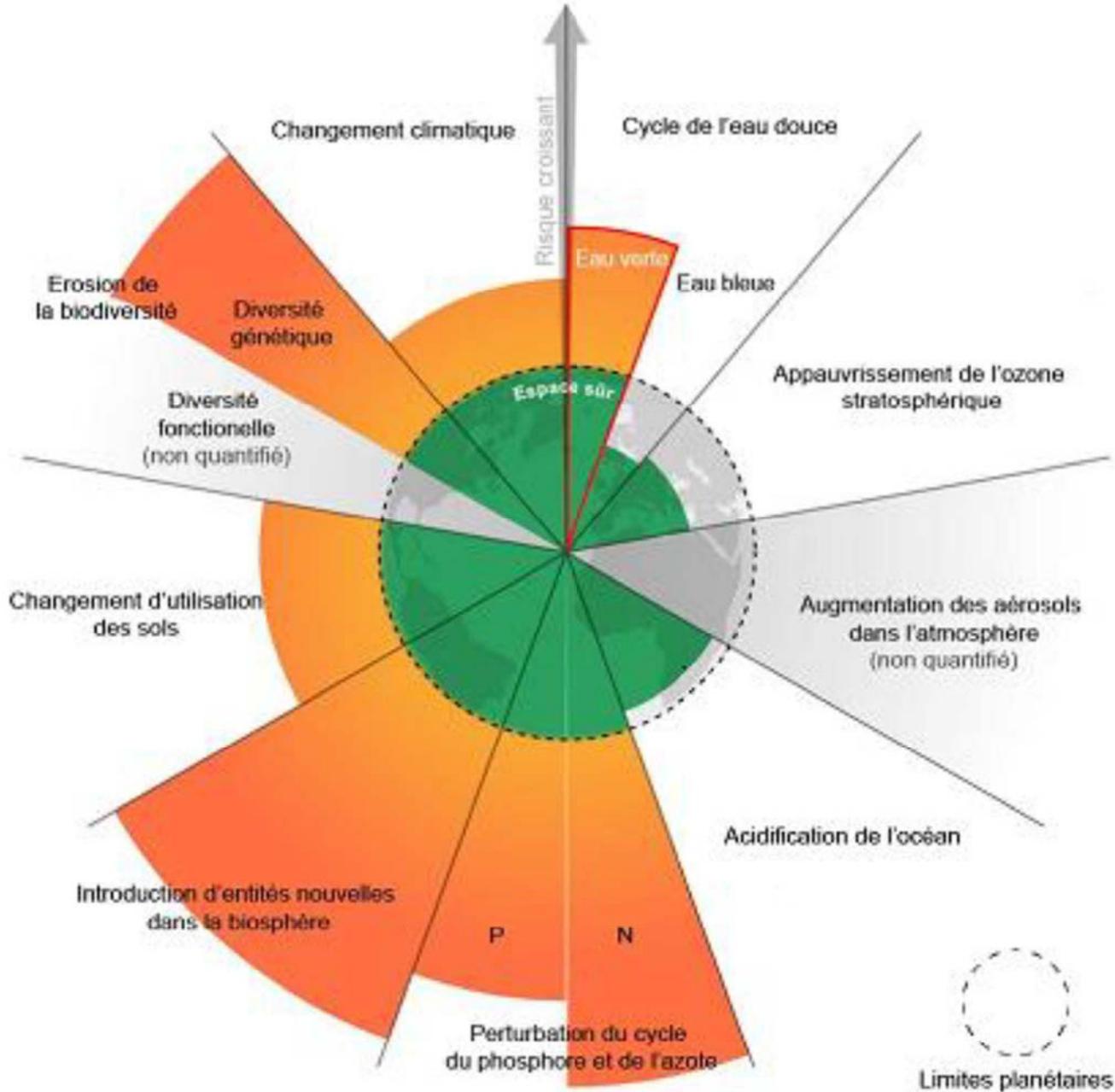
17 %

DES PLUS DE 18 ANS

X3 DEPUIS 1992

Avis n°66, pièce jointe.

6^e limite planétaire dépassée



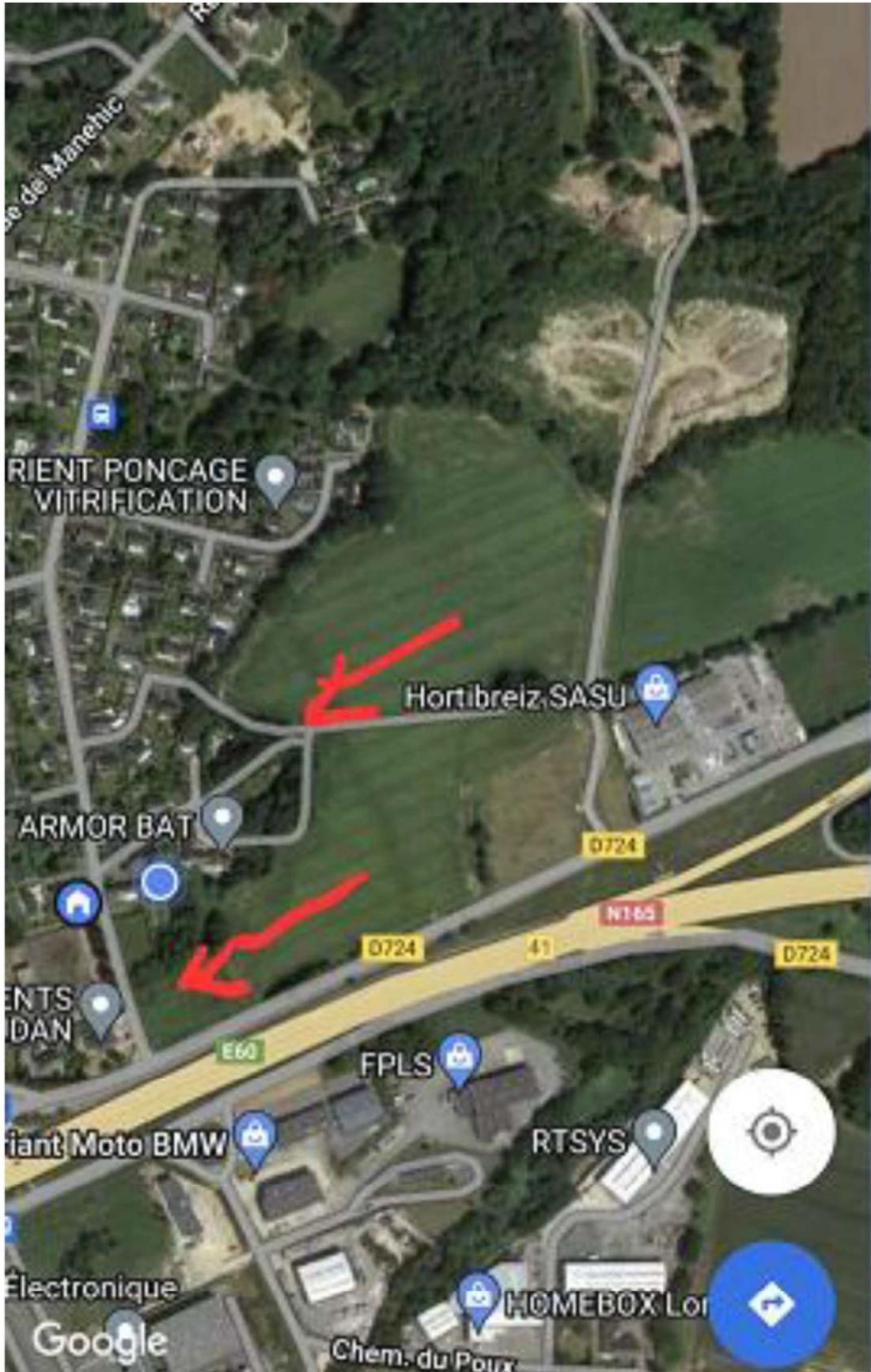
La limite planétaire concernant l'utilisation d'eau douce (eau verte) a été franchie. Elle rejoint les 5 autres déjà dépassées, dont la dernière avait été officiellement dépassée en janvier 2022.

Crédit : Wang-Erlandsson et al. (2022)
Stockholm Resilience Center

Traduction Sydney THOMAS pour @BonPote



Avis n°114, pièce jointe.



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUELIC . LORIENT . PLÔMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEG
PRÉDERION . BUBRI . KALANN . KADGAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . BROE . ØWIDEL . HENBONT . AN IGNEI . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÈR
LENGEDIG . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKAEIIG . AN ORIENT . PLAÑVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZH-LOEIZ . KELWENN . KISTINID . RIANTEG

Avis n°143, pièce jointe.



Avis n°144, pièce jointe.



LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 54314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH

BRANDERON · BUBRY · CALAN CAUDAN · CLÉGUER · GÂVRES · GESTEL · GROUX · GUIDEL · HENNEBONT · INGUINIEL · INZIZAC-LOCHRIST · LANESTER
LANBUDIC · LANVAUDAN · LARMOR-PLAGE · LOCMOUËLIC · LORIENT · PLEMEUR · PLOUAY · PONT-SCORFF · PORT-LOUIS · QUÉVEN · JUSTINC · RIANTEC
PREDETION · BUBRI · KALANN · KODIAN · KLEGUER · GARR · TESTAEL · GRÉ · GRWDEL · HENBINT · AN IGHEL · ZINZAC-LORRIST · LANNARISTER
LENGEDIG · LANYODAN · AN ARVOR · LOKMIKAELEIG · AN ORIENT · PLANVOUR · PLOUE · PONT-SKORFF · PORZH-DOEZ · KELVENN · KISTIND · RIANTEG



Annexe 21 : Communiqué de presse Lorient Agglomération.



Communiqué de presse
12 septembre 2023

Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan

Le projet d'Extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir du 19 septembre. Deux réunions publiques sont également programmées à la mairie les 19 septembre et 18 octobre prochains.

Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est, qui s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, est destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles. Les principes du projet définissent l'aménagement des parcelles avec le maintien des trames bocagères et le traitement paysagé des espaces.



Afin d'informer au mieux les habitants sur ce projet, Lorient Agglomération met en place dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de Lorient Agglomération située sur l'esplanade du Péristyle à Lorient, une exposition ainsi qu'un registre permettant le recueil des avis et observations du public. Du 19 septembre au 18 octobre, l'accès est possible aux heures d'ouverture habituelles.

D'autre part, ce projet d'extension fera l'objet de deux réunions publiques organisées à la mairie de Caudan et lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement du site :

- Présentation du diagnostic et des enjeux : mardi 19 septembre à 18h30
- Présentation du schéma d'intention : mercredi 18 octobre à 18h30

Ces rendez-vous seront l'occasion d'échanger et de débattre avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet.

Contact Lorient Agglomération : yfollardmessaci@agglo-orient.fr

Reconnu d'importance et d'enjeu régional, le pôle de Kerpont situé à Caudan est le parc d'activités le plus important du département du Morbihan. S'étendant sur 350 ha, plus de 650 entreprises y cohabitent, représentant près de 9 300 salariés. Six secteurs d'activités sont représentés : industrie, construction, logistique et transport, commerce, automobile et sécurité-nettoyage. Son positionnement géographique à l'Est du territoire de Lorient Agglomération et sa connexion directe avec la RN165 situent le pôle économique de Kerpont à 1h30 des grands centres urbains régionaux que sont Nantes, Rennes et Brest. Paris est à 3h en train. L'agglomération bénéficie également des fonctionnalités de son port régional de commerce accessible de Kerpont en quelques minutes par la route. Son extension à l'Est renforcera à court et moyen terme ce pôle économique majeur du territoire de Lorient Agglomération.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>



Annexe 22 : Avis Ouest France du 12 septembre 2023.

Avis administratifs

LORIENT AGGLOMÉRATION

**Projet de création de l'extension
Zac de Kerpont à Caudan**

AVIS DE RÉUNIONS PUBLIQUES RELATIVES À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Par délibération du 3 février 2015, le conseil communautaire de Lorient Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la création du Parc d'Activités de Kerpont-Est, et a autorisé le lancement des études nécessaires à sa réalisation. Dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle a été réalisée.

Le projet d'extension de la Zac de Kerpont-Est, fait l'objet d'une phase de concertation préalable. Deux réunions publiques sont programmées à la mairie de Caudan les 19 septembre et 18 octobre prochains.

Le projet d'extension de la Zac de Kerpont-Est, qui s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, est destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles.

Afin d'informer au mieux les habitants sur ce projet, Lorient Agglomération met en place dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de Lorient Agglomération située sur l'esplanade du Péristyle à Lorient, une exposition ainsi qu'un registre permettant le recueil des avis et observations du public. Du 19 septembre au 18 octobre, l'accès au registre est possible aux heures d'ouverture habituelles. D'autre part, ce projet d'extension fera l'objet de deux réunions publiques organisées à la mairie de Caudan et lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement du site :

- présentation du diagnostic et des enjeux : mardi 19 septembre à 18 h 30,
- présentation du schéma d'intention : mercredi 18 octobre à 18 h 30.

Ces rendez-vous seront l'occasion d'échanger et de débattre avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet. Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Mme Folliard-Messaci, mission parcs d'activités économiques, pôle attractivité et rayonnement, Lorient Agglomération. Tél. 02 90 74 73 61. Courriel :

yfolliardmessaci@agglo-orient.fr

Après cette période, le conseil communautaire de Lorient Agglomération pourra délibérer sur la création de l'extension de la Zac de Kerpont.

Annexe 23 : Article Télégramme du 14 septembre 2023.

Jeudi 14 septembre 2023

Le Télégramme | 3



09 69 36 05 23, n° lecteurs et abonnés (gratit d'un appel local)
 La rédaction de Lorient
 lorient@letelegramme.fr
 38, cours de Chazelles
 @TélegLorient
 facebook.com/letelegramme.lorient

FOOT AMATEUR BRETAGNE
 Prolongez le match

Lorient

Les musiques actuelles en sourdine à Hydrophone

L'association Musiques aujourd'hui, aux prises avec des problèmes financiers, revoit son projet artistique à la baisse pour la saison 2023-2024. Les amateurs de musiques actuelles en font les frais.



La salle Hydrophone va tourner au ralenti pendant la saison 2023-2024.

Les problèmes de « maîtrise de budget » que nous évoquions le 3 août poussent MAPL (Musiques aujourd'hui au pays de Lorient), le gestionnaire de la salle Hydrophone, dévot aux musiques actuelles, à revoir sa programmation et à annuler un certain nombre de spectacles. Les difficultés financières rencontrées imposent « un temps de réflexion nécessaire et entraînent des changements dans l'organisation de la structure », précise la direction de MAPL dans un communiqué. « L'activité de cette rentrée est donc adaptée en conséquence. Les concerts de Big Joanie et Fraulein (20 octobre) et de Teenage Fanclub et Sweet Baboo (21 octobre) sont annulés. Le concert de Zed Yun Pavarotti (12 octobre) est reporté à une date ultérieure, au printemps 2024. For

Les indisiplinées aura lieu dans une forme réduite du 2 au 7 novembre, grâce au soutien des partenaires que sont le centre culturel Les Arcs, le Théâtre de Lorient - Centre Dramatique National, le Irko...S, la médiathèque de Lorient... Le détail de la programmation et des événements sera communiqué très prochainement ».

Assemblée générale le 28 septembre

Les groupes de musique qui répètent dans les locaux de la base des sous-marins ne devraient pas être affectés par ce coup d'arrêt. « Les activités liées aux chorales, à savoir la rééditi-

(18 h, gratuit). Par ailleurs, l'assemblée générale de l'association MAPL aura lieu le jeudi 28 septembre à 19 h à Hydrophone. Comme nous l'écrivions début août, ce sera l'occasion de rebâtir le projet culturel, avec le même esprit, tout en devant réduire la taille et consolider les bases, avait confié il y a un mois Hervé Tassin, président de l'association. Les objectifs et les évolutions de la structure y seront décidés et les changements à la tête entérinés, pour cette structure qui perçoit une subvention de 680 000 € de la communauté d'agglomération.

Deafina

La filière pêche se donne rendez-vous à Itechmer Page 10 du cahier général

Extension de la zone de Kerpont : deux réunions publiques à Caudan

Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir de mardi. Elle s'étend actuellement sur 350 ha et regroupe plus de 650 entreprises qui représentent près de 9 300 salariés. L'objectif est de l'agrandir de 38 ha pour accueillir des activités artisanales et industrielles. « Les principes du projet définissent l'aménagement des parcelles avec le maintien des trames bocagères et le traitement paysager des espaces », précise Lorient agglomération.

Une exposition et un registre Afin d'informer les habitants sur ce



Lorient Agglomération a pour projet d'étendre la zone de Kerpont.

projet, Lorient agglomération met en place, dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de Lorient agglomération, située sur l'esplanade du Péristyle à Lorient, une exposition ainsi qu'un registre permettant le recueil des avis et observations du public. De mardi au 18 octobre, l'accès est possible aux heures d'ouverture habituelles. D'autre part, ce projet d'extension fera l'objet de deux réunions publiques organisées à la mairie de Caudan et lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement du site. Au programme : présentation du diagnostic et des enjeux maïn, à 18 h 30 ; présentation du schéma d'intention mercredi 18 octobre à 18 h 30.



Annexe 24 : Article Le télégramme du 12 septembre 2023.

Accueil > Morbihan > Lorient

Avis de décès

Agenda des loisirs

Infos pratiques

Météo

Bénévolat

Annonces légales

Extension de la zone de Kerpont : deux réunions publiques à Caudan

Le 12 septembre 2023 à 17h20

Actuellement à l'étude, l'extension de 38 ha de la zone de Kerpont, à Caudan, va faire l'objet d'une présentation aux habitants. Notamment lors de deux réunions publiques.



Lorient Agglomération a pour projet d'étendre la zone de Kerpont, à Caudan. (Le Télégramme/Lionel Laroche)

Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir du mardi 19 septembre. Elle s'étend actuellement sur 350 ha et regroupe plus de 650 entreprises qui représentent près de 9 300 salariés. L'objectif est de l'agrandir de 38 ha pour y accueillir des activités artisanales et industrielles. « Les principes du projet définissent l'aménagement de trames bocagères et le traitement paysager des espaces », précise Lorient Agglomération.



Annexe 25: Capture d'écran page Face book de la ville de Caudan.

Ville de Caudan
 2,7 K J'aime • 3,3 K followers

Message • J'aime déjà • Rechercher

Publications • À propos • Mentions • Avis • Abonnements • Photos • Plus

Intro
 Page officielle de la Ville de Caudan.
 Toutes les pages non officielles utilisant notre image (logo).

Page - Ville
 Place Louis Le Léannec, Caudan, France
 02 97 60 59 20
 maire@caudan.fr
 caudan.fr
 Évaluation - 4,2 (26 avis)

Photos • Toutes les photos

Publications • Filtrer

Ville de Caudan
 14 min

Ce projet d'extension fera l'objet de deux réunions publiques organisées à la mairie de Caudan et lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement du site :

- Présentation du diagnostic et des enjeux : mardi 19 septembre à 18h30
- Présentation du schéma d'intention : mercredi 18 octobre à 18h30

LORIENT-AGGLO.BZH
 Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerport à Caudan
 Le projet d'Extension de la ZAC de Kerport-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, va ...

J'aime • Commenter • Partager

Écrivez un commentaire...

Ville de Caudan
 1 j

Journées du Patrimoine 2023 : Programme

MAISON DU SOUVENIR
 La Maison du Souvenir (rue de la Libération, près du CCAS) sera ouverte au public les samedi 16 et dimanche 17 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h à l'occasion des Journées du patrimoine. Un parcours photographique sur la Seconde Guerre Mondiale est à découvrir. Des témoignages audios et écrits de Caudanais ayant vécu cette période seront projetés et consultables. Deux... [En voir plus](#)

Informations concernant les données de statistiques de Page - Confidentialité - Conditions générales - Publicités - Choix publicitaires - Cookies - Plus - Meta © 2023

Annexe 26 : Capture d'écran panneau d'information de la ville de Caudan.

EVOCITY - FRANCE - Elan Cité

La ville de Vous informe
VE LOCALE
 ...

ACCUEIL NOUVEAUX MESSAGE LIEN DE CONTACT SIMULATION TRANSMISSION PUBLICITE MOBILE CONTACT

Des messages ont été modifiés, n'oubliez pas de les publier pour mettre à jour vos panneaux.

Message *

Titre *: EXTENSION DE LA ZONE RESPORT

Statut: TRAVAUX

Type *: Normal

Mode *: Texte 5 Lig x 19 Col

Len *: Normal

Image: Modèle sans image

Diffusion: Du *: 20/09/2023 Au *: 09/10/2023

Voir le message :

La ville de Vous informe

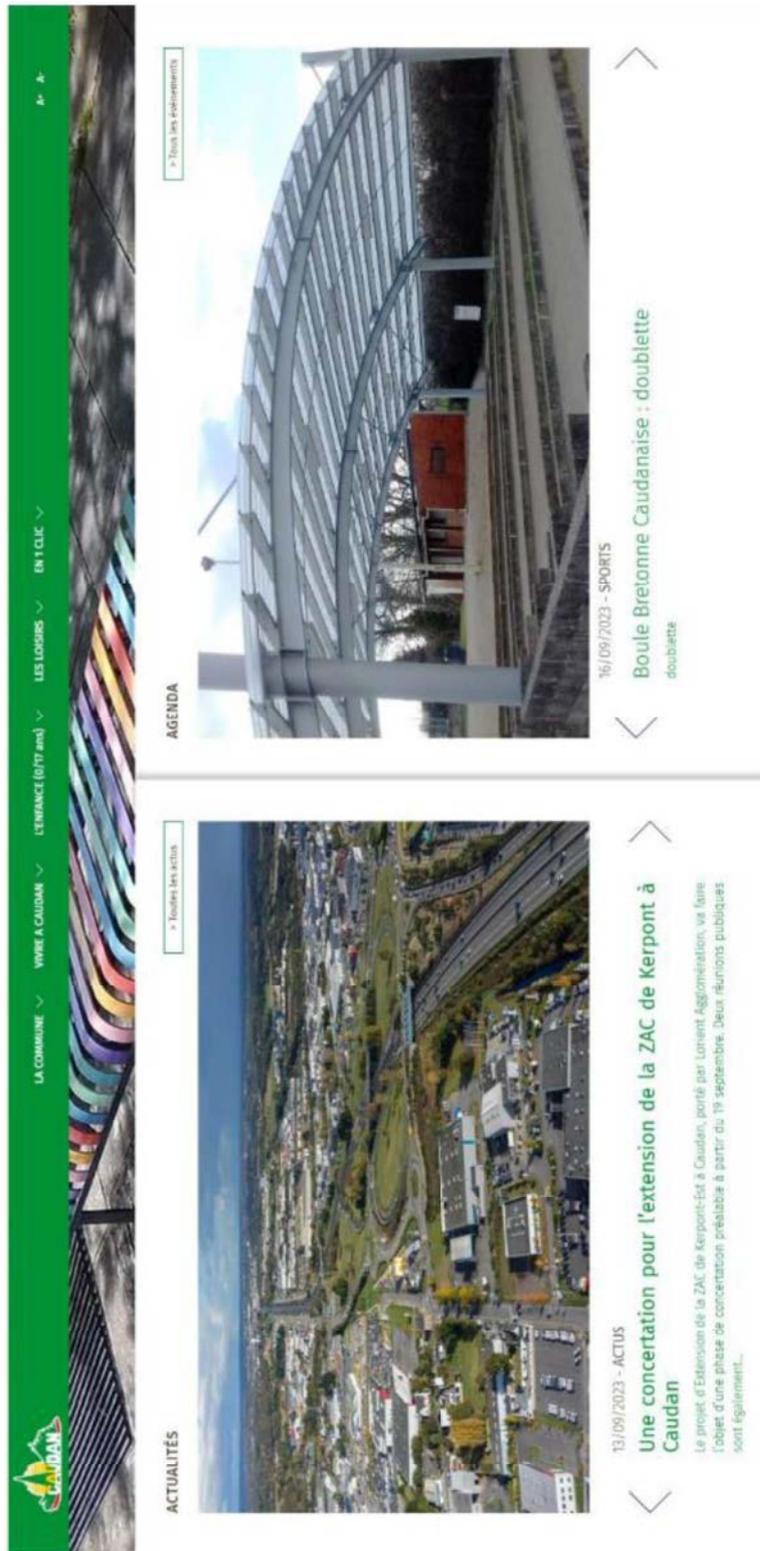
EXTENSION DE LA ZONE DE KERPONT A CAUDAN
REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU SCHEMA D'INTENTION
MERCREDI 18 OCTOBRE A 18H30 EN MAIRIE

Infos

La ville de Vous informe

REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU SCHEMA D'INTENTION
MERCREDI 18 OCTOBRE A 18H30 EN MAIRIE

Annexe 27 : Capture d'écran site internet de la ville de Caudan.



The screenshot shows the website for the town of Caudan. At the top is a green navigation bar with the Caudan logo and several menu items: LA COMMUNE, VIVRE À CAUDAN, L'ENFANCE (0 à 17 ans), LES LOISIRS, and EN 1 CLIC. Below the menu is a large image of a colorful, curved architectural structure. The main content area is divided into two sections: 'ACTUALITÉS' and 'AGENDA'. The 'ACTUALITÉS' section features an aerial view of the town and a news item titled 'Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan' dated 13/09/2023. The 'AGENDA' section features a view of a modern building with a curved facade and a news item titled 'Boule Bretonne Caudanaise : doublette' dated 16/09/2023.

ACTUALITÉS

13/09/2023 - ACTUS

Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan

Le projet d'Extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par l'orient Agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir du 19 septembre. Deux réunions publiques sont également...

AGENDA

16/09/2023 - SPORTS

Boule Bretonne Caudanaise : doublette

Accueil (/?) > Toutes les actualités (/actualites/toutes-les-actualites/?l=1) > Actualité

ACTUALITÉ

13/09/2023 - ACTUS

Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan

Le projet d'Extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir du 19 septembre. Deux réunions publiques sont également programmées à la mairie les 19 septembre et 18 octobre prochains.



Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est, qui s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, est destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles. Les principes du projet définissent l'aménagement des parcelles avec le maintien des trames bocagères et le traitement paysagé des espaces.

VOS SERVICES



https://www.caudan.fr/actualites/toutes-les-actualites/actualite/?L=1&tx_news_pi1%5Bnews%5D=20076&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News... 1/5

Annexe 28 : Capture d'écran site internet de la ville de Lanester.



(/fileadmin/_processed_/6/2/csm_Kerpont_Caudan_Credit_Fly_HD-min_a3d5d9681d.jpg)

Vue de la zone de Kerpont

Extension de la zone de Kerpont

19 septembre au 18 octobre 2023

Porté par Lorient Agglomération, le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, fera l'objet de deux réunions publiques lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement de la Zone d'Activités. Cela sera l'occasion d'échanger et de débattre avec les habitants, les associations locales et les personnes concernées par le projet. Du 19 septembre au 18 octobre, une exposition ainsi qu'un registre de recueil des avis et observations seront mis à la disposition du public dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de l'Agglomération aux heures d'ouverture habituelle. Destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles, sur un périmètre d'environ 38 hectares, ce projet défini dans ses principes l'aménagement des parcelles par le maintien d'une trame bocagère.

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

- **Mardi 19 septembre**, 18h30, mairie de Caudan : présentation du diagnostic et des enjeux.
- **Mercredi 18 octobre**, mairie de Caudan : présentation du schéma d'intention.

Exposition du 19 septembre au 18 octobre à Lanester, Caudan et Lorient, avec mise à **VOS SERVICES**

Annexe 29 : Article dans le magazine Reflets de la ville de Lanester de septembre/octobre 2023.

Résumer



Extension DE KERPONT

L'avancement des réflexions sur l'aménagement de la Zone d'Activités de Kerpont-Est sera présenté au public du 19 septembre au 18 octobre.

Porté par Lorient Agglomération, le projet d'extension sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, fera l'objet de deux réunions publiques lors desquelles seront présentées les réflexions en cours sur l'aménagement de la Zone d'Activités. Du 19 septembre au 18 octobre, une exposition ainsi qu'un registre de recueil des avis et observations seront mis à la disposition du public dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de l'Agglomération. Destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles, ce projet définit l'aménagement des parcelles par le maintien d'une trame bocagère.

Réunions publiques d'information (mairie de Caudan)

- 19 septembre, 18h30 : présentation du diagnostic et des enjeux.
 - 18 octobre : présentation du schéma d'intention.
- Exposition à Lanester, Caudan et Lorient.
Renseignements : yfolliardmessaci@aggllo-orient.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES

Les jeudis du CYBER



Le Cyberlan est l'espace public numérique de la Ville de Lanester, gratuit et ouvert à toutes les personnes de plus de 12 ans. Des ordinateurs sont mis à disposition et un animateur multimédia est présent pour répondre à vos questions et vous accompagner si besoin.

Tous les 15 jours, le jeudi de 18h à 20h, le Cyberlan propose un atelier informatique. Différents sujets sont abordés comme l'impression 3D, les réseaux sociaux, l'e-administration, la sécurité sur Internet...

- 14 septembre : Présentation de Pinterest
 - 28 septembre : Création d'une affiche avec CANVA
 - 12 octobre : Les services en ligne
 - 26 octobre : Création d'un diaporama avec Powerpoint
- Gratuit, durée 2h, 10 places
Sur inscription à cyberlan@ville-lanester.fr, au 02 97 81 44 34 ou 07 64 38 73 62
Cyberlan : 1, rue Louis Pergaud



BIENVENUE

Le samedi 14 octobre, la Ville de Lanester invite les personnes installées à Lanester depuis septembre 2022 à un accueil convivial. Cette matinée débutera à 9h par une visite guidée de la ville en car puis se poursuivra par une réception à l'Hôtel de ville. Une pochette contenant des offres découvertes sera remise à chaque famille. Inscriptions jusqu'au 11 septembre sur www.lanester.bzh ou en remplissant le formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.
Renseignements : Service communication au 02 97 76 86 22

HALL D'ACCUEIL

L'expérimentation de la nouvelle configuration du hall de l'Hôtel de Ville annoncée dans notre numéro de juillet-août est reportée.

Annexe 30 : Capture d'écran site internet de Lorient Agglomération.

The screenshot shows the website of Lorient Agglomération. The header includes the logo and navigation menus for 'AGGLO', 'SERVICES', 'ACTIONS', 'À VIVRE', 'ACTUS', and 'MON TERRITOIRE'. The main content area features a news article titled 'Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan', dated 12/09/2023. The article text describes the project of extending the ZAC de Kerpont-Est to Caudan, involving a consultation phase starting from September 19th. It mentions two public meetings on September 19th and October 18th. A sidebar on the left contains sections for 'ACTUALITÉS' and 'LES NOUVELLES'. Below the article, there is a 'VOS SERVICES' section with various icons. The footer lists the contact information for Lorient Agglomération and a list of member municipalities.

ACTUALITÉ
12/09/2023 - ACTUS

Une concertation pour l'extension de la ZAC de Kerpont à Caudan

Le projet d'Extension de la ZAC de Kerpont-Est à Caudan, porté par Lorient Agglomération, va faire l'objet d'une phase de concertation préalable à partir du 19 septembre. Deux réunions publiques sont également programmées à la mairie les 19 septembre et 18 octobre prochains.

Le projet d'extension de la ZAC de Kerpont-Est, qui s'étend sur un périmètre d'environ 38 hectares sur la commune de Caudan, en limite de la commune de Lanester, est destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles. Les principes du projet définissent l'aménagement des parcelles avec le maintien des trames bocagères et le traitement paysagé des espaces.

Afin d'informer au mieux les habitants sur ce projet, Lorient Agglomération met en place dans les mairies de Caudan, Lanester et à la Maison de Lorient Agglomération située sur l'esplanade du Péristyle à Lorient, une exposition ainsi qu'un registre permettant le recueil des avis et observations du public. Du 19 septembre au 18 octobre, l'accès est possible aux heures d'ouverture habituelles.

D'autre part, ce projet d'extension fera l'objet de deux réunions publiques organisées à la mairie de Caudan et lors desquelles sera présenté l'avancement des réflexions sur l'aménagement du site :

- Présentation du diagnostic et des enjeux : **mardi 19 septembre à 18h30**
- Présentation du schéma d'intention : **mercredi 18 octobre à 18h30**

Ces rendez-vous seront l'occasion d'échanger et de débattre avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet.

Contact Lorient Agglomération : yfolliardmessiac@agglo-orient.fr

Reconnu d'importance et d'enjeu régional, le pôle de Kerpont situé à Caudan est le parc d'activités le

Annexe 31 : Article dans le journal des Entreprises du 14 septembre 2023.

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

LORIENT BÂTIMENT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ouverture du débat pour l'extension de la zone d'activités de Kerpont

14 septembre 2023

Porté par Lorient Agglomération, le projet d'extension de la zone d'activités de Kerpont-Est sur la commune de Caudan fait l'objet d'une phase de concertation préalable du mardi 19 septembre au mercredi 18 octobre 2023. Deux réunions publiques sont notamment programmées afin d'envisager un schéma d'aménagement susceptible de répondre à la pénurie foncière. Une centaine de demandes pour près de 40 ha de terrains restent en effet aujourd'hui en attente sur cet espace de 350 hectares qui concentre déjà plus de 650 entreprises et près de 10 000 emplois, soit environ 20 % du bassin d'emploi lorientais. Le lancement des travaux est espéré d'ici 2025.

LOCALISATION LORIENT

SECTEURS D'ACTIVITÉ BÂTIMENT
INDUSTRIE
SERVICES

THÉMATIQUES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
INFRASTRUCTURES

LES DERNIÈRES INFOS

RENNES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Une filière de recyclage de batteries électriques émerge à La Janais à Rennes

14 septembre 2023